

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER EN BELGIQUE

1

Jean Neuville

**La condition ouvrière
au XIX^e siècle**

Tome 1
L'ouvrier objet

DEUXIÈME ÉDITION

Editions Vie Ouvrière
a.s.b.l.
Avenue Van Volxem 305
1190 Bruxelles

1976

Histoire du mouvement ouvrier en Belgique

Quelques précisions sur l'ordonnance de la collection :

Elle se décompose en quatre parties :

- * Les volumes revêtus d'une jaquette dans les teintes **rouges** constituent une série, suffisante en soi, pour une initiation générale à l'Histoire du Mouvement Ouvrier en Belgique.
Vol. n° 1 : **La condition ouvrière au XIX^e siècle tome 1 : l'ouvrier objet** (J. Neuville)
Vol. n° 2 : **La condition ouvrière au XIX^e siècle tome 2 : l'ouvrier suspect** (J. Neuville)
Vol. n° 3 : **Origine et première mutation du mouvement ouvrier socialiste** (M. Liebman)
Sortie prévue : 1^{er} semestre 1978
Vol. n° 4 : **Origine et première mutation du mouvement ouvrier chrétien** (J. Neuville)
Ce livre est en préparation.
- * Les volumes revêtus d'une jaquette dans les teintes **vertes** contiendront l'évolution de certains mécanismes économiques, politiques, sociaux, culturels... dans lesquels le mouvement ouvrier est impliqué.
Vol. n° 5 : **L'évolution des relations industrielles tome 1 : l'avènement du système des relations « collectives »** (J. Neuville)
Vol. n° 6 : **L'évolution des relations industrielles tome 2 : l'entre deux guerres** (J. Neuville)
Vol. n° 7 : **L'évolution des relations industrielles tome 3 : l'après-guerre 1940** (M. Molitor)
Ces deux derniers volumes sont en cours de réalisation.
- * Une troisième série de volumes seront revêtus de jaquettes dans les teintes **grises** et seront réservés à l'histoire des organisations ou des institutions créées par le Mouvement Ouvrier.
Vol. n° 8 : **Histoire du syndicalisme** (J. Neuville) *Sortie prévue : 1978*
Nous espérons accueillir dans cette série plusieurs autres volumes.
- * La quatrième série serait constituée de volumes dont la couleur des jaquettes n'a pas encore été déterminée. Les ouvrages de cette série retraceraient l'histoire du Mouvement Ouvrier dans les différentes régions du pays. Il ne s'agit ici que d'un avant-projet.

Autre ouvrage du même auteur, chez le même éditeur, **Adieu à la démocratie chrétienne?**

« Aux termes de la loi belge du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur, seul l'auteur a le droit de reproduire ce livre ou d'en autoriser la reproduction de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous une autre forme est donc faite en violation de la loi. »

Tous droits réservés pour tous pays.

© Édition Vie Ouvrière, Bruxelles 1976.

ISBN 2-87003-111-4

Introduction

Une histoire du Mouvement ouvrier ne peut se concevoir sans une « préface » évoquant la condition misérable des ouvriers dans les décennies qui précèdent sa naissance. Cette condition explique, en effet, pourquoi la masse ouvrière n'a pas réagi plus tôt; l'atonie dans laquelle la place la misère ne lui laissant pas la force nécessaire pour secouer le joug qu'elle supporte. Mais elle sera aussi un élément qui soutiendra ensuite l'action parce qu'une fois entrée dans la conscience claire des travailleurs, elle sera jugée comme situation imméritée appelant, au nom de la justice un renversement complet.

C'est cette préface que ce volume voudrait être. Du moins une première étape dans la description de la condition de l'ouvrier belge dans les quarante premières années de notre indépendance nationale. Nous croyons que ce qui caractérise l'ouvrier de cette époque, c'est d'être réduit au rang d'objet par le système de production; il faudra un long travail du mouvement ouvrier pour faire accepter l'ouvrier comme sujet dans la société qui reste dominée par la bourgeoisie. Une seconde caractéristique est que cette même société le considère comme un suspect; nous l'aborderons dans un volume suivant pour éviter de donner à celui-ci une dimension qui risquerait de décourager le lecteur.

Nous avons écarté l'idée de décrire la misère ouvrière à partir d'une étude des salaires payés à l'époque. Non seulement on est mal renseigné à ce sujet, mais les dévaluations de la monnaie imposeraient un gros travail de conversion pour que les chiffres ne faussent pas la perception de la situation. Comme notre propos est de mettre un outil d'étude notamment

à la disposition des militants ouvriers, nous avons cru donner une image beaucoup plus parlante en faisant appel à ces indicateurs que tout le monde saisit aisément : la nourriture, le logement, etc. Notre source essentielle est constituée par les enquêtes contemporaines qui ne peuvent être suspectées puisqu'elles furent menées par des bourgeois auprès des bourgeois, en dehors de toute intervention des ouvriers.

Notre travail ne dépasse pas la guerre de 1870, date que nous choisissons comme point de repère marquant le passage du capitalisme libéral des petites entités à un capitalisme de concentration où les grandes entités deviennent dominantes. C'est en effet avec ce second capitalisme que naît le mouvement ouvrier et qu'il commence à lutter avec efficacité. Notre « préface » à l'histoire du Mouvement ouvrier s'arrête donc aux environs de 1870 avec l'enquête menée à cette date par le ministère de l'Intérieur. Celle de 1886, dont nous sommes loin de nier l'importance, est contemporaine de la naissance du mouvement ouvrier et sort donc du cadre qui est le nôtre ici.

On trouvera dans les pages qui suivent une quantité impressionnante de citations, parfois assez longues, dont certains trouveront peut-être qu'elles allongent inutilement le cheminement de notre description. On nous permettra de ne pas partager cet avis, car nous sommes conscients que la majorité de ceux qui nous liront n'ont ni le temps ni la possibilité d'aller eux-mêmes rechercher ces documents, devenus fort rares, et qu'on ne peut plus guère consulter que dans quelques bibliothèques qui, avec raison, ne les laissent pas franchir le seuil de leurs salles de lecture.

**La population ouvrière
en Belgique
au 19^e siècle**

Ceux dont nous allons nous occuper ne sont pas minorité dans la Belgique indépendante; ils ne sont point une quantité négligeable puisqu'ils constituent environ la moitié de la population active. Le premier recensement à même de fournir des éléments assez sérieux date de 1846. C'est un point de repère intéressant puisqu'il se situe une dizaine d'années après le premier démarrage important de l'industrialisation du pays, vers 1834, 1835 (1). Par ailleurs, c'est en 1843 que le gouvernement décide de faire mener une enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants; les résultats en seront publiés en 1846 et en 1848.

En 1846, la population du pays dépasse légèrement 4.300.000 unités. Sur ce chiffre, à peu près la moitié constitue la population « productive ». Benoît Verhaegen estime celle-ci à 1.961.849. Si on se basait sur le recensement « professionnel » de 1846, on devrait constater 2.236.090 ouvriers dont 1.232.828 dans l'agriculture. Ce sont les chiffres que donne l'*Exposé de la situation du Royaume* publié en 1852 (2). Ces chiffres comprennent à l'évidence des gens qui ne sont pas des « ouvriers » (par exemple, les artisans); il faut donc se reporter au recensement industriel pour mieux approcher la réalité, non seulement en quantité, mais aussi pour détecter les différents types d'ouvriers existant à l'époque. Le tableau qu'on peut lire page 13 reprend les 314.842 ouvriers recensés, mais il faut y ajouter deux catégories regroupant beaucoup d'autres ouvriers non

(1) Léon H. Dupriez, *Des mouvements économiques généraux*, Louvain, 1947, tome 1^{er}, p. 239: « malgré les tentatives intéressantes de Guillaume I^{er} d'Orange vers 1822, il est correct de faire débiter le véritable essor industriel de la Belgique au cours des années 1834-1835... »

(2) Tableau des pages 16 et 17 du titre II.

repris dans ce premier tableau. Il s'agit des « journaliers » (3) et des « domestiques ». A partir des estimations de B. Verhaegen, on peut les regrouper en deux tableaux (4). Ces 466.261 journaliers et ces 220.367 domestiques viennent s'ajouter au total du premier tableau pour constituer le million de personnes concernées par la « condition ouvrière » en 1846. Ceci représente environ le quart de la population belge de l'époque. Et encore faudrait-il prendre en considération les membres de la famille, qui ne sont pas repris dans les trois tableaux; on dépasserait, à ce moment la moitié de la population.

On pourrait, à partir de ce qui vient d'être dit, analyser chacune des rubriques du tableau fourni par le recensement de 1846. Ceci nous mènerait à de trop longs développements et, de plus, nous ne sommes pas du tout certains que l'image à dessiner de la condition ouvrière au XIX^e siècle y gagnerait. Nous avons choisi de procéder en prenant dans ce tableau deux secteurs : le lin et la houille. A côté de ces deux catégories d'ouvriers, il sera pourtant indispensable de dire un mot des travailleurs à domicile, des journaliers et des domestiques.

Nous avons retenu le lin et la houille pour plusieurs raisons.

D'abord parce que dans l'ensemble des ouvriers recensés, il paraît logique — dès qu'il est nécessaire de se limiter — de choisir les secteurs où ils sont le plus nombreux. On remarquera que les 46.186 ouvriers houilleurs, ajoutés aux 60.023 ouvriers du lin représentent plus du tiers des ouvriers : 106.209 sur 314.842.

Ensuite, la grande masse des ouvriers liniers sont groupés dans les deux Flandres, tandis que les houilleurs sont surtout localisés dans les deux

(3) *Recensement général de la population de 1846*, Introduction, p. XLVII et page 454 : « Une partie des journaliers doit être ajoutée aux ouvriers des industries manufacturières » — Les journaliers sont ventilés dans le recensement industriel, mais celui-ci ne reprend pas les chômeurs, masse considérable. D'autre part, il ne reprend pas les travailleurs à domicile dont le nombre est très élevé. On peut donc ajouter les journaliers dans leur ensemble pour approcher de la réalité.

(4) Voyez ces tableaux page 14. Nous nous basons sur l'ouvrage de Benoît Verhaegen, *Contribution à l'histoire économique des Flandres*, 2 volumes, Louvain, 1961, et non sur les recensements officiels. Grâce aux ressources de l'ordinateur, l'auteur a, en effet, mis à la disposition du lecteur un matériel statistique complètement retravaillé et beaucoup plus fiable. Nous ne reprendrons pas, chaque fois que nous le citerons, la méthode qu'il a utilisée pour établir ses chiffres. Une fois pour toute, nous renvoyons à son étude ceux qui cherchent ce détail.

Nombre d'établissements industriels et d'ouvriers selon le recensement de l'Industrie de 1846

| | Nbre de manufactures | Nombre d'ouvriers | | | | | | |
|---|----------------------|-------------------|-------------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|----------------|
| | | Total | De 16 ans et au-dessous | | | De plus de 16 ans | | |
| | | | Garçons | Fillles | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Industries minérales | | | | | | | | |
| Houille et Coke | 202 | 46.186 | 7.378 | 2.961 | 10.339 | 31.742 | 4.105 | 35.847 |
| - Etablissements principaux | 243 | 21.312 | 1.447 | 175 | 1.622 | 18.590 | 1.100 | 19.690 |
| Métallurgie - Etablissements secondaires | 2.176 | 4.966 | 760 | 222 | 982 | 3.548 | 436 | 3.984 |
| - Ateliers d'artisans | 12.028 | 16.011 | 2.393 | 35 | 2.428 | 13.460 | 123 | 13.583 |
| Carrières, ardoisières - Etablissements industriels et céramiques - Ateliers d'artisans | 1.613 | 19.976 | 2.982 | 627 | 3.609 | 15.249 | 1.118 | 16.367 |
| - Etablissements industriels | 6.786 | 11.789 | 928 | 18 | 946 | 10.696 | 147 | 10.843 |
| - Ateliers d'artisans | 35 | 3.694 | 539 | 119 | 658 | 2.718 | 318 | 3.036 |
| Verreries - Ateliers d'artisans | 595 | 265 | 29 | — | 29 | 235 | 1 | 236 |
| Industries manufacturières | | | | | | | | |
| Lin et chanvre - Etablissements industriels | 2.401 | 17.229 | 1.491 | 2.147 | 3.638 | 7.006 | 6.585 | 13.591 |
| - Ateliers d'artisans | 18.732 | 42.794 | 2.361 | 18.046 | 20.407 | 11.559 | 10.828 | 22.387 |
| Laine | 768 | 18.153 | 2.076 | 1.257 | 3.333 | 10.134 | 4.686 | 14.820 |
| - Etablissements industriels | 350 | 14.318 | 2.491 | 1.247 | 3.738 | 7.551 | 3.029 | 10.580 |
| - Ateliers d'artisans | 43 | 362 | 3 | 258 | 261 | 1 | 100 | 101 |
| Soie | 27 | 675 | 208 | 29 | 237 | 380 | 58 | 438 |
| Bonneterie, rubanerie, passementerie | 1.074 | 3.010 | 501 | 337 | 838 | 1.497 | 675 | 2.172 |
| Industries de confection en tissu | 10.036 | 11.057 | 1.352 | 1.247 | 2.599 | 5.817 | 2.641 | 8.458 |
| Industries ayant pour objet : | | | | | | | | |
| le chauffage (tourbe) | 12 | 71 | 8 | 2 | 10 | 45 | 16 | 61 |
| l'éclairage | 1.690 | 3.133 | 176 | 147 | 323 | 2.624 | 186 | 2.810 |
| - Etablissements industriels | 8.434 | 22.404 | 1.329 | 567 | 1.896 | 18.451 | 2.057 | 20.508 |
| - Ateliers d'artisans | 7.928 | 7.457 | 688 | 44 | 732 | 6.291 | 434 | 6.725 |
| Industries diverses | | | | | | | | |
| Bois - Etablissements industriels | 1.032 | 1.722 | 135 | 10 | 145 | 1.524 | 53 | 1.577 |
| - Ateliers d'artisans | 20.636 | 19.235 | 2.060 | 46 | 2.106 | 16.960 | 169 | 17.129 |
| Cuirs - Etablissements industriels | 968 | 2.692 | 157 | 63 | 220 | 2.292 | 180 | 2.472 |
| - Ateliers d'artisans | 11.841 | 10.459 | 2.150 | 52 | 2.202 | 8.039 | 218 | 8.257 |
| Papeteries et imprimeries - Etablissements industriels | 142 | 2.671 | 380 | 185 | 565 | 1.202 | 904 | 2.106 |
| - Ateliers d'artisans | 611 | 2.705 | 632 | 19 | 651 | 2.034 | 20 | 2.054 |
| Produits chimiques - Etablissements industriels | 417 | 1.453 | 126 | 3 | 129 | 1.262 | 62 | 1.324 |
| - Ateliers d'artisans | 1.240 | 1.627 | 125 | 2 | 127 | 1.484 | 16 | 1.500 |
| Industries diverses | 2.691 | 7.416 | 1.451 | 164 | 1.615 | 5.393 | 408 | 5.801 |
| TOTAUX | 114.751 | 314.842 | 36.356 | 30.029 | 66.385 | 207.784 | 40.673 | 248.457 |

provinces wallonnes, Liège et Hainaut (5).

Enfin, ces deux industries sont assez différentes. Par une logique interne, l'exploitation charbonnière a dû se mécaniser et a fait appel à de gros investissements. L'industrie linière, par contre, a résisté fortement à la mécanisation, elle reste plus disséminée que celle de la houille et présente d'autres types de travailleurs par suite de son imbrication dans l'agriculture. D'une part, il s'agit d'une industrie en expansion, qui connaît très tôt le capitalisme industriel, tandis que, d'autre part, on se trouve devant une industrie en récession où règne le capitalisme commercial.

(5) Soulignons pourtant que la Wallonie compte à l'époque un nombre important de tisserands et de fileuses. Rien que dans le Hainaut, par exemple, on dénombre en 1840 :

| | <u>Tisserands</u> | <u>Fileuses</u> |
|-------------|-------------------|-----------------|
| à Tournay | 1.087 | 10.468 |
| à Thuin | 187 | 864 |
| à Soignies | 3.122 | 8.820 |
| à Mons | 160 | 718 |
| à Charleroy | 324 | 1.540 |
| à Ath | <u>3.356</u> | <u>10.948</u> |
| | 8.236 | 33.358 |

(Rapport de la députation permanente du Hainaut, 1844, p. 277).

Nombre d'ouvriers dénombrés par le recensement industriel de 1846 (par province)

| | Anvers | Brabant | Fl. occ. | Fl. or. | Hainaut | Liège | Limbourg | Luxemb. | Namur | Pays |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|--------------|---------------|----------------|
| Houille et coke | — | — | — | — | 33.497 | 11.872 | — | — | 817 | 46.186 |
| Métallurgie | 1.953 | 3.793 | 1.724 | 3.132 | 9.175 | 15.544 | 497 | 678 | 5.793 | 42.289 |
| Carrières, ardoises, céramique | 4.266 | 4.459 | 2.608 | 2.853 | 9.964 | 2.314 | 976 | 1.292 | 3.031 | 31.763 |
| Verreries | 42 | 272 | 35 | 47 | 2.476 | 967 | 5 | 15 | 100 | 3.959 |
| Lin et chanvre | 3.897 | 4.669 | 25.097 | 20.554 | 3.397 | 1.011 | 619 | 260 | 519 | 60.023 |
| Laine | 681 | 762 | 1.076 | 503 | 1.377 | 13.621 | 68 | 8 | 57 | 18.153 |
| Coton | 432 | 2.628 | 187 | 10.116 | 1.016 | 303 | — | — | — | 14.682 |
| Soie | 530 | 52 | 40 | 45 | 8 | — | — | — | — | 675 |
| Bonneterie, rubans, etc. | 573 | 803 | 369 | 241 | 806 | 68 | 25 | 1 | 124 | 3.010 |
| Confection en tissus | 1.292 | 2.357 | 1.720 | 2.551 | 1.568 | 517 | 534 | 248 | 270 | 11.057 |
| Chauffage | — | — | 71 | — | — | — | — | — | — | 71 |
| Eclairage | 217 | 563 | 838 | 841 | 419 | 137 | 45 | 33 | 40 | 3.133 |
| Alimentation | 3.006 | 5.016 | 4.375 | 5.120 | 6.636 | 2.169 | 1.771 | 580 | 1.188 | 29.861 |
| Bois | 2.951 | 3.094 | 2.919 | 4.995 | 2.766 | 1.500 | 940 | 788 | 1.004 | 20.957 |
| Cuir | 1.433 | 2.518 | 2.047 | 2.177 | 2.092 | 1.185 | 552 | 538 | 609 | 13.151 |
| Papeterie, imprimerie | 581 | 2.588 | 221 | 440 | 290 | 816 | 61 | 52 | 327 | 5.376 |
| Produits chimiques | 356 | 793 | 371 | 688 | 407 | 205 | 96 | 9 | 155 | 3.080 |
| Industries diverses | 848 | 1.713 | 803 | 883 | 589 | 1.422 | 808 | 127 | 223 | 7.416 |
| TOTAUX | 23.058 | 36.080 | 44.501 | 55.186 | 76.483 | 53.651 | 6.997 | 4.629 | 14.257 | 314.842 |

Effectif des journaliers en 1846

| | Journaliers non agricoles | Journaliers agricoles | Total |
|-------------|------------------------------|--------------------------|----------------|
| Anvers | 34.195 | 6.986 | 41.181 |
| Brabant | 44.187 | 22.909 | 67.096 |
| Fl. occ. | 39.718 | 27.810 | 67.528 |
| Fl. or. | 56.703 | 23.559 | 80.262 |
| Hainaut | 74.065 | 29.248 | 103.313 |
| Liège | 30.946 | 10.787 | 41.733 |
| Limbourg | 10.334 | 5.204 | 15.538 |
| Luxembourg | 10.491 | 2.655 | 13.146 |
| Namur | 25.026 | 11.438 | 36.464 |
| Pays | 325.665 | 140.596 | 466.261 |

Effectifs des domestiques et concierges en 1846

| | Domestiques non agricoles | Domestiques agricoles | Total |
|-------------|------------------------------|--------------------------|----------------|
| Anvers | 13.659 | 11.412 | 25.071 |
| Brabant | 30.939 | 7.631 | 38.570 |
| Fl. occ. | 14.899 | 25.577 | 40.476 |
| Fl. or. | 20.494 | 25.367 | 45.861 |
| Hainaut | 14.852 | 9.475 | 24.327 |
| Liège | 13.224 | 3.736 | 16.960 |
| Limbourg | 2.541 | 11.388 | 13.929 |
| Luxembourg | 5.169 | 735 | 5.904 |
| Namur | 6.440 | 2.829 | 9.269 |
| Pays | 122.217 | 98.150 | 220.367 |

Chapitre 1^{er}

Les ouvriers liniers

L'analyse de la population occupée dans l'industrie linière est partiellement éclairée par une enquête antérieure au recensement de 1846; l'*Enquête sur l'industrie linière*, organisée en 1840 par le ministre de l'Intérieur. La Commission qui en fut chargée a, en effet, réservé une partie de ses conclusions à l'état de la classe ouvrière (6). C'est particulièrement lorsqu'elle évoque les tisserands que les types de travailleurs apparaissent clairement.

Lorsqu'elle parle de l'*état de la classe ouvrière*, la Commission établit quatre classes; lorsque, plus loin, elle aborde le *sort des ouvriers*, elle distingue cinq classes, le terme « ouvrier » étant pris au sens large de « travailleur ».

Les types de travailleurs dans le lin

La première classe est composée de *tisserands cultivateurs*. Il s'agit d'un état où l'agriculture tient encore une large place dans l'activité et dans la subsistance. En effet, ces tisserands « exploitent une étendue suffisante de terre pour pourvoir à leur nourriture et à celle de leur famille » (7). Ils mettent en œuvre le lin qu'ils ont cultivé et n'en achètent qu'en cas d'insuffisance de la récolte (8). Ils cultivent jusqu'à deux ou trois hectares

(6) Il faut entendre ici le terme « classe », employé par la Commission, dans le sens de « catégorie ».

(7) *Enquête de 1840*, tome II, p. 398.

(8) *Id.*, p. 363.

et possèdent un métier ⁽⁹⁾. De plus, « ils ont des domestiques qui filent et qui tissent » ⁽¹⁰⁾.

La deuxième classe est formée par les *fabricants tisserands*. Ici, « les plus aisés achètent leur lin sur pied, le font préparer et surveillent ainsi ce produit dans toutes ses transformations jusqu'au tissage inclusivement. D'autres achètent le lin teillé chez le marchand préparateur de lin; le plus souvent, ils ont un certain nombre de métiers, depuis deux jusqu'à quarante et même soixante ⁽¹¹⁾ qu'ils occupent, eux, leur famille et leurs domestiques ou leurs ouvriers » ⁽¹²⁾.

La troisième classe, que la Commission d'enquête considère comme la plus nombreuse, compte ceux que nous pourrions appeler *artisans-tisserands* qui, l'été, souvent, abandonnent le tissage pour la culture, soit pour leur compte, soit, le plus souvent, pour se louer comme journalier dans les fermes. « Ce sont des individus qui ne possèdent qu'un métier, tiennent une petite demeure avec un journal de terre ⁽¹³⁾ et quelquefois moins, en location, achètent leur lin teillé à crédit chez le marchand ou le gros fermier et vendent la toile sur le métier ou au marché. En été, ils s'occupent de culture, ou pour eux ou pour les fermiers de leurs environs » ⁽¹⁴⁾.

La quatrième classe est constituée par les *tisserands à domicile*. « Ils travaillent chez eux sur commande pour compte de fabricants, de marchands et de bourgeois » ⁽¹⁵⁾. Selon l'enquête, « ils sont en petit nombre, mais dans ces derniers temps le nombre s'en est accru, par suite des tentatives faites çà et là pour l'emploi du fil mécanique dans le tissage des toiles » ⁽¹⁶⁾.

La cinquième classe enfin regroupe « les tisserands qui travaillent dans des ateliers pour faire de la toile à voiles ou du linge damassé. De ce nombre se trouvent ceux qui ont été réunis dans ces derniers temps sur plusieurs points pour confectionner de la toile en fil mécanique » ⁽¹⁷⁾. On pourrait croire qu'il s'agit ici d'ouvriers travaillant directement sous patron. Il n'en est rien; dans sa première classification, la commission les réunit avec les *tisserands à domicile*, disant : « Dans la quantité, on n'en compte encore que bien peu qui soient réunis en atelier » ⁽¹⁸⁾. Ailleurs, elle

(9) Id., p. 398.

(10) Id., p. 363.

(11) P. 398. L'enquête signale pourtant les chiffres de vingt et trente comme maximum; « La commission en a rencontré un qui en possède quarante ».

(12) *Enquête de 1840*, tome II, p. 363.

(13) Le journal de terre était la surface qu'un individu pouvait bêcher en une journée.

(14) *Enquête de 1840*, tome II, p. 363.

(15) Id., p. 399.

(16) Id., p. 364.

(17) Id., p. 399.

(18) Id., p. 364.

avait souligné qu'« Il est quelques sortes spéciales de tissus, comme les coutils, les toiles à matelas, le linge damassé, les toiles à voiles, les rubans, etc., qui sont entre les mains de quelques fabricants qui font travailler les tisserands pour leur compte, soit qu'ils les réunissent dans des ateliers, soit qu'ils leur donnent le fil à domicile » (19).

On peut conclure qu'à l'époque, une grande partie du tissage est encore réalisée par des artisans. Mais on trouve, dans le classement de la Commission, d'une part, des *ouvriers* qui travaillent pour un fabricant tisserand. Ce fabricant, « c'est le *patron* qui apparaît sur la scène et prélude à une nouvelle organisation industrielle » (20). D'autre part, on trouve des domestiques qui livrent leur travail aux tisserands cultivateurs ou aux fabricants tisserands. Ces *domestiques* doivent évidemment être pris en considération lorsqu'on étudie le sort des ouvriers, car, en réalité, leur état est fort proche de celui de ces derniers. On les trouve dans le recensement général de la population de 1846 sous la rubrique domestiques et concierges (21). De même, il faut y ajouter les *journaliers et ouvriers sans profession déterminée* (22) qui, eux non plus, ne sont pas comptés dans le recensement industriel, alors que « l'industrie et surtout l'agriculture recrutent généralement leurs ouvriers dans cette catégorie » (23).

Une industrie stagnante

Alors que dans l'industrie de la laine et dans celle du coton, la mutation vers le machinisme s'opère sans trop de heurts, parce que le nombre de travailleurs qui y sont occupés est assez réduit, il n'en sera pas de même dans le lin. Dans cette industrie, en effet, en 1830, il y a encore 280.396 fileuses, 74.700 tisserands et 50.000 ouvriers occupés dans la préparation du tissage (24).

Dans la filature du coton, par exemple, alors qu'en Angleterre où sont appliquées les premières inventions de mécaniques, les inventeurs Hargrave d'abord, Arkwright ensuite, voient leurs machines brisées par les ouvriers, en Belgique Liévin Bauwens parvient, à la fin du XVIII^e siècle, après beaucoup d'avatars, à importer en fraude d'Angleterre une partie des pièces nécessaires à la construction de machines à filer le coton. De même, il parvient à faire venir à Gand un certain nombre d'ouvriers anglais

(19) Id., p. 256.

(20) E. Dubois, *L'industrie du tissage du lin dans les Flandres*, 1900, p. 64.

(21) N° 41.

(22) N° 117.

(23) *Recensement général de la population de 1846*, Introduction, p. XLVII.

(24) L. Varlez, *Les salaires dans l'industrie gantoise, II, Industrie de la filature du lin*, Bruxelles,

qualifiés. Il établit, au début du XIX^e siècle, dans le local de la Chartreuse, à Gand, « un établissement où le coton se cardait et se filait d'après le système anglais » (25). Plusieurs milliers d'ouvriers y étaient occupés en 1805 déjà.

Bauwens s'intéressa également à la filature du lin, mais, dès 1808, il écrira : « les résultats m'ont prouvé qu'aucune filature de cette espèce, la mieux combinée et la plus économique, ne peut aller en concurrence avec le bas prix auquel les habitants de la campagne peuvent filer à la main dans tous les pays où ce végétal est cultivé » (26).

Les quelques essais d'introduction de la filature du lin à la mécanique furent ensuite très limités, et ceci, malgré les encouragements de Napoléon durant le blocus continental en vue de suppléer par le lin à la carence du coton qui ne pénétrait plus guère en France (27). Les premières filatures de lin furent érigées à la fin du régime hollandais, mais ce type de filature n'était pas encore très développé au lendemain de la révolution belge. En 1835, à l'exposition industrielle de Bruxelles, les fils à la mécanique « étaient considérés plutôt comme des échantillons que comme des produits d'une fabrication suivie » (28).

C'est le fil anglais, filé à la mécanique, qui finit par conquérir les marchés. « L'Angleterre qui, en 1825, vendait à peine 1.000 kg de fil et de toile à la France, lui en fournissait, en 1837, plus de 3.500.000 kg et la Belgique perdait tout le terrain que gagnaient les filateurs et les tisserands anglais » (29). Dans ces exportations anglaises, le fil de lin était passé de 161 kg en 1825 à 3.199.917 kg en 1837 (30). Par ailleurs, de 1832 à 1838, l'importation des fils écrus fabriqués mécaniquement était montée de 49.988 à 1.222.491 kg, tandis que nos exportations tombaient, de 1835 à 1838, de 1.040.105 à 389.990 kg (31). En 1849, la Belgique importait près de 140 fois plus de fil à la mécanique d'Angleterre qu'en 1833 (32).

La situation ne manque pas d'alerter l'opinion publique. L'industrie linière est, en effet, pour les contemporains « un des plus beaux fleurons de la couronne industrielle » de la Belgique, pour ainsi dire « une étoffe qui n'a pas de revers : agricole d'un côté, elle est manufacturière de l'au-

(25) Briavoine, *De l'industrie en Belgique*, Tome I, p. 315.

(26) *Observations sur une lettre de François de Neufchâteau*, Gand, 15 mars 1808, Dossier « Lin », Bibliothèque de Gand, cité par Varlez : *Les salaires dans l'industrie gantoise*, o.c., p. XXXI, note 1.

(27) Napoléon offrit, le 7 mai 1810, une récompense de un million à l'inventeur du système qui filerait le lin avec la même perfection que le coton (Briavoine : *De l'industrie en Belgique*, Tome II, p. 362).

(28) G. Jacquemyns, *Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)*, Bruxelles, 1929, p. 78.

(29) Romberg, *Les grandes industries*, Patria Belgica, Tome III, p. 222.

(30) Varlez, o.c., p. XXXIII. — Dubois, o.c., p. 21.

(31) Id., p. XXXIX.

(32) Jacquemyns, o.c., p. 145.

tre »! (33). Il y eut des voix pour préconiser la mécanisation. « Les chambres ne tardèrent pas à s'émouvoir de cette situation. Dès 1834, tant à la Chambre qu'au Sénat, on proposa d'encourager l'introduction des machines à filer mécaniquement le lin » (34). Depouhon, député, y déclara notamment : « la ville des Flandres qui élèverait en son sein un établissement de filature comme il en existe en Grande-Bretagne se préparerait un avenir des plus prospère. Avec les mêmes moyens de fabrication, nos Flandres seraient en mesure de soutenir avec avantage la concurrence de l'industrie anglaise pour la filature du lin, parce qu'elles ont la matière première à meilleur compte et moins de charges à supporter » (35).

Les bourgeois contre les mécaniques

Cependant, en 1841, il n'y avait encore en Belgique que 47.000 broches. Il faudra attendre 1896 pour que leur nombre atteigne 292.156, alors qu'en 1840, il y en avait déjà un million en Angleterre (36). C'est qu'en effet une opposition extrêmement tenace mit en œuvre tous les moyens possibles pour empêcher l'installation des mécaniques à filer le lin. Au moment où, en 1834, on proposait, à la Chambre, d'encourager l'introduction de machines à filer le lin, les représentants des provinces les plus intéressées s'y opposaient ou se taisaient; « la plupart des députés des Flandres combattirent avec acharnement toute idée d'abandonner les vieux procédés; ils s'opposèrent aux innovations. Ce furent généralement les mêmes députés qui s'élevèrent en défenseurs de l'ancienne industrie : à la Chambre, l'abbé De Haerne, député de Courtrai; l'abbé de Foere, député de Thielt, et Eugène Desmet, représentant de l'arrondissement d'Alost;... au Sénat, Bonnè-Maes, sénateur de Roulers, négociant en toiles. Un grand nombre de représentants des Flandres n'intervinrent que très rarement dans les débats où il était question de l'industrie toilière; ils semblaient vivre en marge de la misère des fileuses et des tisserands » (37).

A la base de cette opposition, il y a une catégorie de gens qui sont parfois des politiciens, mais presque toujours des capitalistes du premier type : des capitalistes commerciaux (38); « la plupart restaient étrangers à la fabrication : ce n'étaient pas des industriels » (39). Ce sont ceux qui

(33) Comte J. Arrivabene, *Situation économique de la Belgique exposée d'après les documents officiels*, Bruxelles, 1943, p. 51.

(34) Varlez, o.c., p. XXXIII.

(35) Chambre, 20 février 1834, cité par Jacquemyns, o.c., p. 76.

(36) E. Romberg, o.c., p. 222.

(37) Jacquemyns, o.c., p. 100.

(38) Les capitalistes industriels étant du second type.

(39) Jacquemyns, o.c., p. 103.

achètent, pour les revendre, fils et toiles (40). C'est à eux que revenaient les profits de la fabrication (41). « Les pauvres tisserands, gagnant quelques centimes par jour, se trouvaient sous leur dépendance économique. La prospérité de ces bourgeois était intimement liée à l'organisation spéciale de l'industrie linière. Dans cette industrie des campagnes, les frais de fabrication étaient réduits au minimum. Les tisserands isolés devaient accepter les conditions fixées par les marchands » (42).

Fondamentalement ces capitalistes commerciaux craignent d'être supplantés par les capitalistes industriels à la suite de l'introduction des mécaniques. « La production dispersée offrait une main-d'œuvre moins chère et plus docile. La révolution industrielle menaçait cette organisation : elle devait conduire à la concentration de la production des fils, et du coup, l'harmonie dans la fabrication à domicile devait disparaître. Il fallait craindre que d'autres capitalistes n'achètent en gros le lin et aussi les fils sortant des filatures et les fassent tisser pour leur compte par les tisserands aussi bien des villes que des campagnes. Le fabricant se serait substitué au marchand. Celui-ci aurait, le cas échéant, pu évoluer; mais, par esprit de routine autant que par intérêt, il s'efforça de maintenir l'ancienne industrie linière qui lui procurait des bénéficiaires assurés. Cependant cette industrie dont on proclamait la supériorité étant branlante; elle était marquée du sceau de la mort. Il fallait la sauver. Pour arrêter sa décadence, les marchands formèrent une vaste association » (43).

La salive humaine, atout du capitalisme commercial

Celle-ci — l'Association nationale pour le progrès de l'industrie linière — fut créée le 8 mai 1838 (44). Dès l'année suivante, en novembre, cette appellation fait place à l'Association nationale pour la *conservation* et le progrès de l'ancienne industrie linière. « Le Comité directeur était présidé par Desmasières, député de Gand. Les quatre autres membres étaient : Eugène Desmet, député, Bonnè-Maes, sénateur et négociant en toiles; Rey Ainé et Staes-Vrancken, négociants en toiles. Le comité directeur était assisté d'un Conseil général de quarante-huit membres dont deux tiers étaient des marchands de toiles. Ils se tenaient en relations constantes

(40) Des commissionnaires servent d'intermédiaires pour les approvisionner. Les « Cutzers » ou « opkoopers » parcourent les campagnes et achètent les toiles sur le métier (voir Varlez, o.c., pp. 61 et ss). — Dans la vallée de la Vesdre, les façonnaires jouent un rôle similaire. Ils sont les intermédiaires entre le paysan et le marchand de la ville (voir : Duchesne, *Histoire économique de la Belgique*, p. 47).

(41) Jacquemyns, o.c., pp. 61 et ss.

(42) Id., p. 106.

(43) Id., pp. 106-107.

(44) Parmi les souscripteurs des actions de la nouvelle association : le roi et la reine, la Société générale, le duc d'Arenberg, le Prince de Ligne, etc...

avec les fileuses et les tisserands par l'intermédiaire des comités cantonaux organisés dans tous les districts liniers importants » (45).

D'une part, l'Association mena une action pour le perfectionnement du travail à la main (pour le perfectionnement des rouets par exemple), et, d'autre part, elle s'efforça d'obtenir des subventions des pouvoirs publics notamment pour procurer du lin à meilleur compte aux fileuses à la main. Un premier subside de 60.000 frs fut accordé en 1840 (46). Ces subsides allèrent croissant jusqu'à atteindre le triple en 1844 et 1845. « Mais, par l'effet de cette vie artificielle, communiquée au filage à la main par les ventes de fils opérées en dessous des cours, la situation des filatures mécaniques, à peine constituées, partout encore précaire, devenait périlleuse au point que le ministre de l'Intérieur, par une singulière contradiction, parlait (27 janvier 1840) de leur donner aussi des subsides pour le perfectionnement de l'outillage » (47).

Aussi les tenants de l'ancienne industrie crurent-ils pouvoir chanter victoire. Le 20 juillet 1941, Eug. De Smet écrivait dans le rapport du Comité de direction de l'Association : « La Belgique a maintenant la certitude de maintenir son antique travail du lin... Certains ont recherché des procédés nouveaux pour faire du fil, sans suivre ceux que les fileuses flamandes emploient exclusivement avec tant d'art et d'intelligence. On pensait les avoir trouvés à l'aide de mécaniques, et on a cru que les cylindres et les broches, mus tous à la fois par un moteur unique, auraient pu remplacer les doigts et que la salive humaine aurait été facilement imitée par une eau préparée artificiellement! On l'avait cru ainsi, parce que les inventeurs de mécaniques ignoraient les points essentiels du filage à la main et qu'ils ne savaient pas que la force d'adhésion de la salive, qui en fait une sorte de ciment, était inimitable » (48).

Les « démonstrations » sur les qualités prétendument supérieures de la filature à la main ont atteint, à l'époque, un nombre et une variété inouïes. Elles constituent une collection impressionnante de documents, de brochures, etc. (49):

Moralité, religion, ordre social, arguments capitalistes

On s'imagine aisément que les capitalistes commerciaux firent, dans leur campagne en faveur du maintien de l'ancienne industrie, un large

(45) Jacquemyns, o.c., p. 108.

(46) Varlez, o.c., p. XL.

(47) Varlez, o.c., p. XLI.

(48) Varlez, o.c., p. XLI.

(49) Voir Jacquemyns, o.c., p. 116 et Varlez, pp. XXXVI-XXXVII, note (1).

appel aux arguments qui leur permettaient de dissimuler un combat d'intérêt sous des dehors de lutte pour la moralité, la religion, l'ordre social. Jacquemyns en a collectionné une série dont il suffira de citer quelques perles : (50)

...« La question est morale, car il n'est pas d'industrie manufacturière qui nécessite un travail plus constant, qui éloigne par conséquent davantage le danger et l'occasion des mauvaises habitudes : il n'en est pas qui conserve plus précieusement l'esprit de famille » (51).

...« il est utile de maintenir l'ancienne organisation du travail, parce que, indépendamment de ce qu'il économise à l'industrie certains frais généraux, l'ouvrier de la campagne est plus moral, plus religieux, plus économe, plus réglé, parce qu'en gagnant de plus petites journées il a moins de luxe et dépense par conséquent d'une manière plus utile le fruit de son travail » (52).

...« une partie de la population des campagnes qui vivait, sinon contente de son sort, du moins plus rangée, plus laborieuse, vient grossir les masses souvent corrompues qui ne savent que dépenser, et dont la position est assujettie à beaucoup plus de vicissitudes que celles des paysans [...] le grand nombre de personnes de sexe et d'âge différents, rémunérées dans les mêmes ateliers, exercent les uns sur les autres une influence pernicieuse en se communiquant mutuellement leurs penchants et leurs vices [...]. Enfin, beaucoup d'ouvriers forment dans plusieurs villes des masses agglomérées de prolétaires ordinairement mécontents » (53).

...« Nous pouvons le dire que c'est un bonheur pour la Belgique d'avoir désormais la certitude de maintenir son antique travail du lin. La religion et la moralité d'un grande partie de la nation y trouvent une garantie contre la corruption que les ateliers de fabrication traînent toujours à leur suite » (54).

(50) Voir Jacquemyns, o.c., pp. 111 et ss.

(51) Association nationale... Statuts, Discours, 9.

(52) *Mémorial de l'Association*, déc. 1839, 302.

(53) Id., janvier 1840, n° 1, 14 à 16.

(54) Id., avril à novembre 1841, n° 4 à 11; 104.

Chapitre 2

Les ouvriers houilleurs

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire la première moitié du XIX^e siècle, les travailleurs des mines sont, depuis longtemps, des ouvriers au statut semblable à celui des ouvriers des filatures à la mécanique, évoquées ci-dessus.

Nous avons souligné que, dans l'industrie linière se rencontrait un nombre important de travailleurs à domicile (55). Ces travailleurs subissent deux sujétions. D'une part, celle des marchands à qui ils durent se soumettre par manque de capitaux pour se procurer la matière première mais aussi parce qu'eux seuls pouvaient placer les toiles sur les marchés éloignés. D'autre part, celle des propriétaires fonciers qui « trouvaient, dans une population dense de petits locataires ou de fermiers retenus à la campagne par l'industrie locale, une forte demande d'immeubles qui assurait des loyers et des fermages rémunérateurs » (56).

Les premiers ouvriers houilleurs ont connu originellement une situation où ils subirent, eux aussi, la sujétion des propriétaires fonciers et celle des marchands.

Le travail en « bande » des premiers houilleurs

Sous l'ancien régime, l'autorisation d'extraire la houille ne prend pas la forme d'une concession octroyée par l'Etat. Les mines et minières ne seront en effet mises à la disposition de la nation qu'à la suite de l'annexion

(55) Nous reviendrons plus loin sur ce type de travailleur.

(56) L. Dechesne, *Histoire économique et sociale de la Belgique*, 1932, p. 390.

du pays par la France en 1794, annexion qui le soumettra à la loi des 12-28 juillet 1791. Avant cette date, c'est du « Seigneur » qu'il faut obtenir la concession. A Liège — ainsi qu'à Charleroi et environs qui en dépendent — le propriétaire du sol est dit propriétaire « jusqu'au centre de la terre ». Dans le Hainaut, le droit sur les richesses du sous-sol était celui du Seigneur Haut-Justicier. Dans le comté de Namur, c'était également le seigneur foncier.

La concession était octroyée à des groupes d'ouvriers constituant des associations de fait prenant le nom de « bandes ». Parfois, on trouvait comme à Mons deux types d'associés : « les *maîtres* proprement dits ou *parchonniers*, qui possédaient la concession et soutenaient l'entreprise sans fournir de travail manuel, et les *petits maîtres*, subordonnés aux premiers et formant la bande *travaillante*. Ceux-ci, à leur tour, se faisaient aider par des travailleurs salariés n'ayant aucune part dans les bénéfices et dans les pertes, les *menils* ou *petits ouvriers*. Pour certaines catégories de travaux, ces derniers se réunissaient et contractaient avec leurs maîtres pour un prix fixe ou proportionné à l'avancement (marchandage) » (57).

Ces maîtres de fosses étaient donc des entrepreneurs mais de condition extrêmement modeste, travaillant souvent avec leurs compagnons. L'organisation était très rudimentaire et chacun assumait selon les circonstances les diverses opérations appelées par l'extraction. Le charbon était généralement vendu sans intermédiaire mais les rentrées ne pouvaient que faire vivre chichement les charbonniers. « Pendant longtemps, l'industrie houillère écoulant avec une certaine difficulté ses produits, ils se voyaient obligés pour pourvoir à leur subsistance de recourir à d'autres ressources, d'être en même temps charbonniers, agriculteurs, artisans, domestiques » (58).

On retrouve ici le cumul d'une profession industrielle et d'une profession agricole comme le signale l'enquête de 1840 pour les ouvriers travaillant le lin dans les Flandres. Benoît Verhaegen a souligné le fait en montrant la double interprétation qui peut être donnée à ces cumuls professionnels. « Le premier, existant dans les Flandres, témoigne de la carence des revenus agricoles. L'activité industrielle est un appoint et est organisée en ce sens (...). Le second type de cumul est celui que l'on trouve dans la province de Hainaut où l'essor de l'industrialisation, provoquant des migrations par appel, coïncide avec un mode de vie rural et une dispersion des travailleurs dans les campagnes. L'activité agricole, exercée

(57) Gonzalès Decamps, *Mémoire historique sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du couchant de Mons*, Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, IV^e Série, Tome 5^e, 1879, p. 194. Ce qui est valable pour le couchant de Mons l'est aussi pour Charleroi (voir : H. Hasquin, *Le « pays de Charleroi » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 116).

(58) G. Decamps, o.c., p. 191.

dans de petites unités, n'est plus, dès lors, qu'une activité d'appoint » (59). Par conséquent, conclut-il, « selon que les revenus provenant de ses prestations industrielles suffisent ou non à faire vivre sa famille, l'exploitation agricole parcellaire signifie pour l'ouvrier un début d'aisance ou une stricte nécessité. C'est là que réside la différence entre l'agriculture parcellaire des provinces de Hainaut et de Liège et celle des Flandres » (60). C'est une interprétation qui peut être admise pour la période qui se situe vers la fin de la première moitié du XIX^e siècle. A ce moment, l'industrie s'est développée dans ces provinces wallonnes et les Flandres ont freiné l'industrialisation du lin. Mais la situation des ouvriers houilleurs au moment où l'extraction de la houille est au stade économique et technique qui est celui de l'industrie linière vers 1840, est la même que celle des ouvriers liniers à ce moment. Avant l'industrialisation, le cumul des activités industrielles et agricoles a, en Wallonie, la même signification : atteindre un revenu suffisant pour l'ouvrier et sa famille.

Exploités par les propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers ne concèdent pas le droit d'extraire le charbon sans contrepartie, on s'en doute. Louant déjà la surface du sol aux fermiers, l'extraction des richesses du sous-sol va leur permettre de percevoir un second loyer : les charbonniers doivent payer le *cens* au propriétaire. C'est un droit fixe d'abord. « Le cens est la première forme de revenus pour droit de charbonnage. C'était, si nous comprenons bien, le prix d'une simple location ainsi que le mot l'indique, mais une location qui doublait celle du fermier occupant la terre » (61). C'est bientôt un droit variable : l'*entrecens*. « L'entrecens peut être considéré comme une revanche du propriétaire contre les avantages inattendus tirés de la location à des fins industrielles ; c'est une sorte de cens proportionnel inspiré par la disproportion de plus en plus grande entre le droit du propriétaire et le profit de l'usufruitier » (62).

Le droit payé par le charbonnier au propriétaire ou droit de terrage prenait généralement la forme d'une partie du charbon à remettre à ce dernier. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, en 1372, « l'abbé de St-Denis céda à titre de bail à quelques particuliers les gisements de houille sous divers biens du monastère à Houdeng et à Gœgnies, à charge pour les concessionnaires de remettre à la communauté la quatrième mesure du

(59) Benoit Verhaegen, *Contribution à l'histoire économique des Flandres*, 1961, volume I, p. 115.

(60) B. Verhaegen, o.c., p. 154.

(61) J. Plumet, *Une société minière sous l'ancien régime*, 79.

(62) J. Plumet, o.c., p. 10.

combustible extrait » (63). Les propriétaires ne se font pas faute d'exploiter les pauvres charbonniers; parfois même ceux-ci sont mis dans l'impossibilité de continuer l'extraction tellement le contrat avec le propriétaire est léonin (64).

Les communautés religieuses, dont on sait qu'elles constituent, avec les Seigneurs laïcs, la classe des grands propriétaires fonciers, ne détonnent pas dans la façon d'utiliser cette propriété foncière pour exploiter les charbonniers. Une requête de 1643, citée par Decamps, bien que ne s'en prenant pas directement (prudence?) au chapitre de Sainte Waudru, est significative. Elle est adressée au dit chapitre par des exploitants de Quaregnon: « En ce qui touche l'octroy des vaines, on n'escoute que trop souvent les gens commis au regard et à la recette des droits dudit chapitre en ce quartier, gens peu ydoines pour saisir le travail des carbonniers, habiles uniquement à soigner les intérêts de leur bourse. Pour prendre plus de proffit des vins et droits payés au renouvellement des censses, ils morcellent sans raison les plus belles veines en nombreux rendages... » (65).

On est tenté de rapprocher ce morcellement des veines données en exploitation du morcellement des terres cultivables données en location en Flandres vers 1840. Ici, « les parcelles et les petites fermes se louant plus cher à l'hectare que les grandes et les moyennes exploitations, il est évident, écrit B. Verhaegen, qu'une gestion rationnelle tend à subdiviser l'exploitation du sol jusqu'à l'extrême limite » (66). Ainsi voit-on, une fois encore, les houilleurs subir, deux siècles avant les liniers, les mêmes contraintes d'exploitation.

L'obstacle de l'eau les soumet aux marchands

Culture du lin et extraction de la houille se heurtent à des obstacles naturels mais à une échelle très différente. Pour la première, il faut travailler et amender la surface du sol, subir les aléas climatiques; la seconde demande de creuser la terre à une profondeur grandissante et de vaincre un obstacle naturel autrement contraignant que le climat: l'eau. Si même on admet qu'aux XV^e et XVI^e siècle on trouve encore dans le pays des chantiers

(63) Jules Monnoyer, *Mémoire sur l'origine et le développement de l'industrie houillère dans le Bassin du Centre*, Mons, 1873, p. 31.

(64) « Le 11 janvier 1773, quatre mineurs du nom de Joseph et Jean-Baptiste Dugauquier, Jean-Joseph Brassau et Nicolas Louvet signèrent avec la douairière Van Brockem, née Odwyer, un bail de 30 ans sur le quartier nommé « le Canton », touchant au Bois de Luc, le droit d'entrecens était fixé au onzième; mais les autres conditions étaient tellement tyranniques que les associés renoncèrent à leurs engagements en janvier 1777 » (Exemple cité par Jules Plumet, *Une société minière sous l'ancien régime*, 1941, p. 6).

(65) G. Decamps, o.c., p. 265.

(66) B. Verhaegen, o.c., t. I, p. 129.

d'extraction à ciel ouvert, ils ne peuvent être qu'exception car la quantité de travail improductif que représente le déplacement des « morts-terrains » rend le système non rentable. Dans le Couchant de Mons, par exemple, « pour tirer bon parti des veines, les anciens charbonniers furent obligés de bonne heure de creuser la terre verticalement, d'*avaller* des *puits*, des *fosses*, ou, comme on le disait souvent, des *tuyaux* ou *avaleresse* » (67).

L'idée de creuser un puits est peut-être venue de la méthode utilisée déjà pour trouver de l'eau. C'est ce que suggère un Mémoire du 18^e siècle en écrivant : « Il y a dans le Hainaut impérial beaucoup d'endroits où les rochers ne sont qu'à 8, 10 ou 12 pieds de distance de la surface de la terre. Un paysan, en faisant un puits pour son usage, y rencontre le rocher et, en même temps, la tête d'une veine de charbon. Charmé de cette découverte, il s'associe avec cinq autres paysans pour la continuer. Ils exploitèrent cette veine à leur profit. Leur exemple fut bientôt suivi par beaucoup d'autres qui firent une extraction considérable du charbon de terre » (68).

Au début, ces puits sont peu profonds et rudimentaires; « un puits peu profond, quelques galeries où les entrepreneurs descendaient travailler eux-mêmes en s'aidant des moyens mécaniques les plus simples, tels étaient les modestes éléments des primitives *charbonnières* » (69). Mais au fur et à mesure de l'épuisement des veines se trouvant près de la surface, il faut approfondir les puits. Les puits peu profonds se rencontrent jusqu'au XV^e siècle; dix à quinze toises (70) maximum jusqu'à la fin du XIV^e siècle estime Descamps. Ils deviennent ensuite de plus en plus profonds. « Au commencement du XVI^e siècle, on mentionne des puits de 20 à 25 toises (35 à 42 mètres); soixante ou septante ans plus tard, on allait jusqu'à 50 toises (88 mètres) sur les territoires de Boussu et de Frameries. Vers 1690, la profondeur moyenne des puits était de 40 toises (70 mètres), mais il se rencontrait des exploitations qui, par leur tuyau et les tourets qui y succédaient vers le fond, atteignaient jusqu'à 80 à 95 toises (140-167 mètres) » (71).

Plus on approfondit les puits, plus les problèmes techniques se posent et plus s'allonge le temps nécessaire avant que le travail soit productif de charbon. Mais aussi et surtout, on trouve de l'eau qu'il faut évacuer. « Dès le XIII^e siècle, le gouvernement et les exploitants eux-mêmes reconnurent l'urgence et la nécessité de se débarrasser des eaux qui inondaient les travaux souterrains. Les cris de détresse des consommateurs fit de cette

(67) G. Decamps, o.c., p. 135.

(68) Cité par G. Decamps, o.c., p. 137.

(69) J. Monnoyer, o.c., p. 35.

(70) Une toise correspondait à 1 m 75.

(71) G. Decamps, o.c., p. 139.

nécessité une loi suprême » (72). L'exhaure se fait selon les possibilités. D'abord, on puise l'eau avec un récipient que l'on remonte à la surface un peu comme on pourrait puiser dans un puits creusé pour l'alimentation en eau. Ainsi, dans le bassin de Mons, pour « sakier et battre les eaux », on puisait au fond de l'avaleresse avec des tonneaux qui montaient et descendaient « à l'aide d'un tourniquet ou bourriquet à bras (escor à thours et à tinnes). Des ouvriers spéciaux, les tourneurs ou moulineurs d'eaux, se chargeaient de ce travail » (73). Souvent, à condition que le permit la dénivellation du sol, c'est une galerie creusée à partir du puits qui évacuait l'eau au fur et à mesure qu'elle envahissait la fosse; appelée *areine* dans le pays de Liège, on dénommait cette galerie *sewe ou saive* dans le pays de Charleroi, à Mons : *escor* ou *conduit* (74).

Les deux procédés finissent par coûter très cher. Surtout lorsque les puits s'approfondissent sérieusement vers le XVI^e siècle, le matériel d'exhaure devient plus important, il faut utiliser des chevaux. Dans le couchant de Mons, par exemple, se répandent vers le milieu du XVI^e siècle les *grands tours*, *baritels*, *machines à molettes*. « Leur forme ordinaire est celle d'une sorte de treuil composé d'un arbre avec tambour placé verticalement sur lequel s'enroulait une corde ou une chaîne ramenée au dessus du puits par un système variable de poulies (*molettes*). L'arbre était muni de longs leviers manœuvrés à bras et dans les fosses importantes par des chevaux aveugles » (75).

Creuser des galeries d'évacuation des eaux, installer des manèges, entretenir les chevaux, demandent des « investissements » dont sont bien incapables personnellement les pauvres charbonniers (76). Ils vont devoir passer par les marchands de charbon et, par voie de conséquence, tomber sous leur coupe.

Vers le début du XV^e siècle, dit Decamps (77) à propos du bassin du Couchant de Mons, « l'industrie houillère commence à fixer l'attention par son développement toujours progressif malgré tant d'obstacles; à côté de simples ouvriers, des personnes plus aisées s'intéressent dans les charbonnages, un contrat spécial règle les rapports de l'association s'ils n'ont pas été déterminés par l'acte de concession. Les capitaux comme les débouchés sont aussi plus faciles à trouver.

(72) De Crassier, *Traité des arènes*, Liège, 1817, pp. 2, 3.

(73) G. Decamps, o.c., p. 142.

(74) Id. p. 143.

(75) Id. p. 152.

(76) « La construction des arènes a exigé des capitaux qui, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles n'étaient point à la disposition du commun des hommes. Aussi, dès en 1439 le tribunal des échevins de Liège déclare que ceux qui avaient enlevé arène et avant bouté l'avaient fait à leurs très-grands coûts et dépens » (De Crassier, *Traité des Arènes*, Liège, 1827, p. 4).

(77) G. Decamps, o.c., pp. 191-193.

« C'est ici le lieu de dire quelques mots d'une classe d'agents qui eut aussi une influence considérable sur l'exploitation du couchant : les marchands de charbon. Dès le commencement du XIV^e siècle, on voit apparaître certains trafiquants de houille (marcans de carbon) qui contractaient avec les exploitants pour la livraison de certaines quantités de ce minéral, à l'année, au mois. Dans la plupart des cas, les charbonniers ne possédant que des ressources très bornées pour asseoir ou soutenir leur établissement, ces marchands se présentaient comme bailleurs de fonds; ils fournissaient aux associations charbonnières les capitaux nécessaires et s'en faisaient rembourser le montant en charbon.

« Peu à peu, les marchands intervinrent d'une manière plus active dans l'exploitation. Ils se firent octroyer la concession des veines par les seigneurs et les remirent à des compagnies de mineurs salariés ou établis comme sous-concessionnaires à charge d'une redevance fixe en argent et d'un droit de préférence pour acheter les produits de leur extraction... ». Si même, au XVI^e siècle on en revint à certains endroits à des initiatives prises par de simples charbonniers, le cens et l'entrecens, les investissements nécessaires, les travaux nécessaires avant le travail rentable, ne permettaient pas aux charbonniers de tenir le coup. « Force leur était donc, dans tout état, de recourir à la bourse des marchands et d'accepter les conditions onéreuses auxquelles ils ne manquaient jamais de subordonner leur intervention. Chaque exploitation était subsidiée par deux ou trois marchands; selon le cas, ils formaient une association particulière ou s'intéressaient directement dans la bande formée pour exploiter un charbonnage. » (78)

Ce « capitalisme commercial » se remarque aussi très bien dès le XV^e siècle dans les mines du Duché de Limbourg où « les besoins grandissants de l'industrie, réclamant des capitaux, ont amené l'intervention des « marchands capitalistes » (79). Epousant la thèse de Strieder, Yans affirme que « les mines limbourgeoises n'ont pas déterminé une accumulation de capitaux. Les premiers exploitants trouvent seulement la rémunération de leur labeur dans la mise en valeur des richesses minières. L'époque de splendeur des mines coïncide avec l'arrivée des marchands qui apportent l'argent nécessaire à la « standardisation » des entreprises. Comme les mines limbourgeoises, les exploitations du Sud de la future Allemagne ont connu également cette intrusion des marchands. Elle se dissimule sous l'apport de « mises de fonds » (verlagssystem). Un exploitant gêné s'adresse à des marchands qui lui fournissent les ressources pécuniaires nécessaires à la

(78) Decamps cite une série d'exemples d'intervention des marchands ou des « bourgeois » voir pages 215, 251, 289, 301, 327 — voir aussi Plumet pour le Bassin du Centre, pp. 97 et 98.

(79) Maurice Yans, *Histoire économique du Duché de Limbourg sous la maison de Bourgogne*, p.

continuation des travaux; parfois ces marchands achètent des parts de copropriétaires. Devenus peu à peu les bailleurs de fonds des miniers, ils dirigent effectivement les entreprises de ceux-ci » (80).

Les associés font travailler, les ouvriers travaillent

La distinction entre associés qui font travailler et ouvriers qui travaillent ne se fait évidemment que progressivement. Au début du XIX^e siècle, par exemple, « dans les houillères qui dépendaient du Domaine et du Chapitre de Sainte-Waudru, les maîtres de fosses continuèrent comme par le passé à s'occuper manuellement de l'exploitation, à l'égal de simples ouvriers; ils recevaient seulement une gratification de deux ou trois pards, en sus du salaire le plus élevé ». La situation ne se modifia que tard dans le XIX^e siècle. Par contre, « à Wasmes, à Dour, à Boussu, à Elouges, les *parchonniers* possédaient ordinairement d'autres ressources que leurs *parts à fosse* et leur travail manuel. Ils ne s'occupaient que de la surveillance des travaux du fond, du contrôle de la quantité de charbon extraite et des journées des *mesnies*, ouvriers recrutés aux alentours et qui travaillaient sous leurs ordres » (81).

C'est ce qui a fait écrire à Van Houtte que la différenciation entre associés et ouvriers ne commence à se marquer qu'à la fin du XVIII^e siècle (82).

Plumet a montré qu'en tout cas pour la société d'Houdeng, ceci se passa beaucoup plus tôt. L'appellation de cette société constituée le 14 février 1685 indique bien que le motif pour lequel elle est constituée est la nécessité d'investir pour drainer le terrain : « Société du grand conduit et du charbonnage d'Houdeng ». Jean François le Danois, seigneur d'Houdeng souscrit 4 parts du capital, deux négociants de Binche et deux avocats de Mons furent les autres bailleurs de fonds, tandis que trois mineurs apportaient leur travail et leur connaissance des travaux (83). Le contrat de société stipule notamment : « ...Et ont remontré qu'ils se sont résolus de faire ouvrir un conduit pour tirer les eaux et assécher les veines à l'houille du terrain dudit Houdeng et l'entour pour par ce moyen en pouvoir extraire le charbon; et qu'aparavant d'y parvenir il conviendra d'exposer indispensablement assez grosse somme d'argent pour subvenir aux journées des ouvriers » etc... (84). L'histoire de l'activité industrielle de la

(80) Id. p. 173.

(81) G. Decamps, *Mémoire...*, suite, 5^e série, tome 1^{er}, 1889, p. 194.

(82) H. Van Houtte, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime*, 1920, p. 38.

(83) Plumet, o.c., p. 21.

(84) J. Monnoyer, o.c., p. 39, note 2.

Société, de 1765 à 1800, se résume à l'histoire des deux conduits d'assèchement qui furent creusés ⁽⁸⁵⁾. Déjà ce contrat de 1685 « trahit le dessein du Seigneur et des bailleurs de fonds de n'accorder aux ouvriers qu'une part réduite des droits et de l'autorité; sur sept actionnaires il n'y a que deux ouvriers détenant deux voix sur dix, alors que dans les contrats d'autres sociétés, même postérieures à 1685, leur nombre était notablement plus élevé. La contribution d'un minimum d'ouvriers maîtres était nécessaire, indispensable au recrutement des hommes de métier qui n'auraient apporté leur concours qu'à des compétences méritant leur confiance. Ils n'étaient là que pour leurs connaissances professionnelles, en quelque sorte pour lancer l'affaire » ⁽⁸⁶⁾.

A Charleroi, la formule qu'on appellerait maintenant « autogestion » par les « comparçonniers » va se mâtiner progressivement à partir de la moitié du XVIII^e siècle d'ingérence de représentants des bailleurs de fonds. Pour le même motif qu'à Mons — appel aux investisseurs parce que les ouvriers exploitants n'ont pas le moyen d'y faire face — ces investisseurs vont exiger que leurs intérêts soient représentés et défendus sur place par des commis, ou des « facteurs » ⁽⁸⁷⁾.

Hasquin rapporte le cas de Guillaume Nicolas Moreau qui fait aux comparçonniers du Grusiat, au Faubourg de Charleroi, un versement de 528 florins dans le cadre d'un règlement notarié datant du 21 mars 1731 et où on peut lire entre autres : « Prisme, qu'il y aura à la direction et volonté du dit sieur Moreau un commis aux frais et gage de tous les comparçonniers, que ce commis serat tenu de remettre son état tous les quinze jours des recens et débourses, et au bout de chaque mois, un compte exacte et escrit de sa main, par feuillet, aussy et de la mannierre qu'il luy sera enseigné et montré par le dit sieur Moreau.

« Que ce commis payera du provenus tous les ouvriers et maîtres qui travaillerons comme ouvriers, sur le même pied que les ouvriers, employez par les maîtres sont payés » ⁽⁸⁸⁾.

A la société Notre Dame au Bois de Jumet, le 13 novembre 1745, un directeur, Michel Lefèvre, est nommé et, pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, Hasquin a dénombré 18 charbonnages carolorégiens où une « organisation » est introduite de cette façon de 1758 à 1793 ⁽⁸⁹⁾.

(85) J. Plumet, o.c., p. 71.

(86) Id., pp. 127, 128.

(87) Ce n'est pas uniquement dans l'industrie charbonnière qu'on rencontre ce type. Déjà au XVII^e siècle, on le rencontre en métallurgie. « Cette fonction est nécessitée soit par la multiplicité des exploitations appartenant à un même propriétaire, soit par l'impéritie de celui-ci dans les questions techniques : c'est le cas notamment pour les femmes, les juriconsultes, les ecclésiastiques » (J. Yernaux : *La métallurgie liégeoise et son expansion au XVII^e siècle*, Liège, 1939, p. 66).

(88) Hasquin, p. 120.

(89) Voir la liste dressée par Hasquin, o.c., pp. 123 et ss.

Cette « organisation » qui, en fait, met les charbonnages à la merci du capital ne sera évidemment pas introduite sans susciter de réactions de la part de ceux qui effectivement assument le travail d'extraction d'autant plus que c'est aux frais de tous que ces commis ou facteurs sont imposés. Hasquin cite le cas de la Société « Sablonière et Veinette Genaux » à Charleroi où, en 1766, lorsqu'on introduit un facteur qui doit être payé par tous, « deux des sociétaires s'insurgent contre cette idée car ils estiment « être très en état de régir et gouverner par eux-mêmes les intérêts qui peuvent leur incomber dans cette société tant pour la recette que la dépense, même pour la conduite et direction des ouvrages puisqu'ils sont houilleurs de profession, ce pourquoi ils n'ont besoin de facteur pour manger leur argent », et ils ajoutent : « mais si Estienne Bastin (...) Thomas Joseph Thomas (...) qui n'ont aucune connaissance dans les ouvrages de houilleries, ont besoin d'une personne pour régir et gouverner leur intérêt, bien leur convienne d'y placer une personne qu'ils trouveront convenir à leur frais et dépens (...) » (90).

L'introduction des machines plus perfectionnées pour assurer l'exhaure des eaux va accentuer encore la différenciation associés-ouvriers. L'approfondissement des fosses les impose spécialement lorsque le conduit ne peut plus déboucher à un niveau inférieur. Dans le Borinage, leur installation fut en grande partie l'effet des inondations de 1748 à 1750. « D'un autre côté, *l'entreprise des machines à vapeur* (91) *et des mines* commença à être considérée comme un placement avantageux des capitaux rassemblés pendant trente ans de paix et de prospérité. Des sommes considérables sont nécessaires à ces investissements. « Les capitalistes, pour se payer de leurs avances, exigèrent, à l'exemple des offices seigneuriaux, un tantième dans les produits de l'extraction; cette redevance, nommée *droit d'exhaure*, s'élevait quelque fois au onzième et était rarement inférieur au quatorzième denier de tout le charbon extrait. Il y avait dans cette opération financière une source de gros bénéfices qui fut évidemment exploitée par quelques personnes riches » (92).

L'organisation capitaliste des charbonnages est en place dès le XVIII^e siècle

Le prélèvement opéré par les bailleurs de fonds sous le nom de droit d'exhaure, pour l'installation de ces machines s'éleva parfois jusqu'au

(90) Hasquin, o.c., p. 122.

(91) La première machine avait été installée à Jemeppe/Meuse en 1721.

(92) G. Decamps, *Mémoire*, suite, pp. 21, 22.

quart du produit de l'extraction (93). Parfois ce sont les constructeurs qui perçoivent ce droit, parfois ce sont des marchands de charbon (94), ou bien encore, la société était devenue assez puissante pour financer elle-même l'opération (95) mais alors c'est qu'elle est entrée déjà dans la forme capitaliste. Cette organisation capitaliste est bien en place au XVIII^e siècle dans la Société d'Houdeng décrite par Plumet; à partir de 1724, l'avocat de Wesemal, fondé de pouvoir de le Danois (Messire Joseph François le Danois, dit de Neufchastel, vicomte et seigneur d'Houdeng et grand Maréchal d'Haynan, etc.) supplante peu à peu les descendants des maîtres qui représentaient l'assemblée sur les travaux (96). La vente du charbon sera soumise à la vérification d'un contrôleur assermenté tandis que la direction des travaux est confiée à deux inspecteurs, « sorte de chefs ouvriers » (97). Une hiérarchie est définie dans le règlement de 1779 : « 1^o Le receveur a la direction générale et fait la recette, 2^o Le contrôleur vérifie et surveille son chef dans la vente du charbon, 3^o Les deux directeurs des travaux s'occupent de la besogne des ouvriers, 4^o Par dessus tout, l'Assemblée domine par l'organe du bailli d'Houdeng qui fait passer les employés à son tribunal et leur fait rendre des comptes » (98).

Les « bandes » existent toujours. Les ouvriers du fond, par exemple, « étaient groupés par bandes de six parmi lesquels un chef était désigné : deux à la veine, deux sclôneurs et deux tireurs. La bande était donc la cellule ouvrière du fond; quand il s'agissait d'augmenter ou de diminuer la main d'œuvre, c'était par groupes de six qu'on les embauchait ou qu'on les renvoyait » (99).

Mais ces « bandes » ont perdu le sens premier. Elles sont devenues des sortes d'équipes sur lesquelles règne le capital. Le règlement de la société arrêté en 1779 prévoit le renvoi « pour motif grave » : « Lorsqu'il s'agira du choix ou du renvoi de plusieurs ouvriers, le receveur ne pourra le faire que de la participation de deux maîtres, résidant au lieu, qui seront nommés à cet effet par la société, sauf que trouvant un ouvrier en défaut de remplir ses devoirs en contravention aux règlements de la société, ou commettant des malversations, il pourra les renvoyer sans consulter personne, les maîtres restant néanmoins en entier d'examiner la cause s'ils en sont requis » (100). Il prévoit aussi que le receveur veillera à une production diligente : « Il portera un soin particulier à ce que les ouvriers remplissent

(93) J. Monnoyer, o.c., pp. 69, 70.

(94) Id., p. 74.

(95) Selon Hasquin, o.c., p. 144, c'est le cas pour la région de Charleroi.

(96) J. Plumet, o.c., p. 51.

(97) Id., p. 52.

(98) Id., p. 53.

(99) Plumet, o.c., p. 57.

(100) Article 17.

fidèlement leurs journées ou les tâches leur prescrites, et que les ouvrages soient conduits et continués avec diligence et assiduité au plus grand profit de la Société, et à quel effet, il les visitera de temps en temps, au moins une fois par semaine, et il fera rendre compte par le directeur au moins deux fois chaque semaine, des observations qu'il aura faites à cet égard (101).

Le receveur doit prévoir dans chaque bande les « hommes du patron » : « pour s'assurer d'autant plus de l'exactitude et de la fidélité des ouvriers, il sera attentif dans la formation des bandes, qu'il y en ait au moins un ou deux de confiance et sur la probité desquels il croira pouvoir compter » (102).

La paie a lieu tous les quinze jours, la première ne comportant qu'un acompte car c'est à la fin du mois seulement que le receveur remet ses comptes. « Pour faire ses « états », le receveur appelait chez lui quelques ouvriers, sans doute les chefs de bande, qui le renseignaient sur les heures faites par leurs hommes » (103). Ajoutons encore que les longues journées de travail sont déjà imposées : 12 heures et peut-être plus; « il arrivait assez fréquemment que sur 48 heures, ils y restaient 24 heures d'affilée, lorsque la besogne pressait » (104).

Les ouvriers, domestiques des « autres »

Le règlement de 1779 n'est cependant que la traduction écrite d'une situation préexistante. Depuis longtemps, ils ne sont plus à la société d'Houdeng que des « domestiques ». Dès 1724, le fondé de pouvoir du Comte de Houdeng, le Danois, l'avocat de Wesemael prend chez lui les livres de compte et dans le procès qui l'oppose aux fils des maîtres de fosse, son argumentation repose sur l'idée qu'on avait fait appel aux ouvriers fondateurs pour travailler « et en certaine façon, comme domestiques des autres » (105).

La ségrégation sera particulièrement visible lorsqu'on bénira la pompe à feu à Houdeng. On s'aperçut, en 1773, que certaines veines se trouvaient déjà sous le niveau du second conduit. Les associés décidèrent, le 19 avril 1773, la construction d'une pompe à feu. Sa bénédiction eut lieu le 23 mai 1780 (106). La société s'intitula dorénavant : « Société du char-

(101) Article 18.

(102) Article 19.

(103) J. Plumet, o.c., p. 61.

(104) J. Plumet, o.c., p. 60.

(105) Plumet, o.c., pp. 128, 129.

(106) Id., pp. 87 à 89.

bonnage et machine à feu d'Houdeng » (107). A cette bénédiction étaient invités les abbés de Saint Denis, de Bonne Espérance et de Saint Feuillen. « Il y eut à cette occasion un grand diner chez le receveur, auquel assistèrent MM. les Abbés précités, le curé, le vicaire de la paroisse, le doyen de la chrétienté de Binche, le sieur Hallet qui se trouvait au dit lieu à cause de la bénédiction d'une cloche qu'il avait faite le même jour, tous les principaux maîtres avec leurs femmes et familles, et comme le nombre des petits maîtres résidant au dit Houdeng, était trop grand, on avoit réglé qu'il y en auroit seulement six du dixième de Pourbaix et autant de celui des Blanquet, ceux-ci mangèrent dans une chambre séparée avec les receveur, contrôleur et directeur, le fils du machiniste étoit à leur table et on leur donna aussi du vin. On distribua aux ouvriers trois tonnes de bière, trois jambons et un salé de 20 pesants » (107).

Cette appellation de « domestique » se trouve déjà au XV^e siècle dans les mines du Duché de Limbourg. A la mine d'Eselsbach, lorsqu'en 1433, Herman Pael en reprend l'exploitation, il dépossède les ouvriers extracteurs de leurs droits et ceux-ci sont « progressivement relégués vers le salariat, voire vers le prolétariat » (108). Les dirigeants de Bleasberch comprennent les entrepreneurs, représentants du duc, et ceux qui jouissent d'une part dans l'entreprise minière sans participer à la production. Quant aux ouvriers (*Knechten*), salariés, ils n'ont pas droit aux bénéfices de l'entreprise. La mention d'ouvriers salariés apparaît ici en 1477... » (109).

De patientes recherches montreraient probablement que les caractères capitalistes sont déjà profondément marqués dans l'industrie minière du XVIII^e siècle. Ph. Moureaux a brièvement évoqué le cas du charbonnage de Redemont près de Mariemont où, en mai 1769, l'ouvrier gagne 13 à 20 livres, le receveur, 50 livres, le directeur 33 livres plus 40 livres pour sa participation aux bénéfices, l'actionnaire enfin touchait 277 livres (110).

La nouvelle noblesse

Une fois les charbonniers relégués au seul rôle d'ouvriers salariés, les Sociétés vont tenter de secouer le joug des Seigneurs. « Capitalistes » et propriétaires fonciers vont s'affronter sur le terrain des droits d'entrecens (111). Là, les Seigneurs vont avoir à faire à plus forte partie. C'est la

(107) Id., p. 90.

(108) Id., p. 126.

(109) Id., p. 129.

(110) Philippe Moureaux, *Charbon et capital dans le Hainaut du XVIII^e siècle*, Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 78^e volume, 1964, pp. 39 à 45.

(111) A Houdeng, en 1794, l'entrecens « rapportait au Seigneur 5410 livres, du seul fait de son droit de propriété, alors que cette même année les dividendes distribués entre les associés et les maîtres n'atteignaient globalement que 5.254 livres à répartir en 10 parts » (J. Plumet, o.c., p. 11).

nouvelle bourgeoisie industrielle qui oppose à la puissance basée sur la propriété immobilière, celle, autrement dynamique, basée sur la propriété mobilière. Tout comme les corporations de l'ancien régime s'épuisèrent en procès pour déterminer les frontières de leur compétence, les Seigneurs vont s'empêtrer dans les procès dont ils attendent la fixation de leur compétence territoriale dans le cadre des concessions charbonnières. Il faudra l'occupation de notre pays et son annexion à la France révolutionnaire pour que, finalement les Sociétés se voient « délivrées » du joug du Seigneur.

A Bois du Luc (la société d'Houdeng), « en 1796, trois bénéficiaires de l'entrecens, les abbayes de Saint Denis, Saint Feuillien et Bonne Espérance furent supprimées : c'était un gain de plus de la moitié de l'impôt seigneurial » (112). Il fut plus difficile de venir à bout des droits de certains Seigneurs laïcs et particulièrement lorsque ceux-ci étaient en même temps des actionnaires de la Société.

Un jugement du tribunal de Jemappes en 1798, déclarant de Carondelet déchu du droit d'entrecens sur la Société de La Hestre (113), modifia la perspective et renforça la possibilité pour les sociétés de refouler « progressivement le droit seigneurial de l'entrecens qui les gênait » (114). L'occasion de la diminution fut, dès le début du XVII^e siècle, l'argument du coût des grands travaux pour augmenter la production. On a vu qu'il subsista puisqu'après les « conduits », ce furent les « pompes à feu » pour l'exhaure et bientôt les machines pour extraire le charbon. Ces dernières furent installées plus tard que les machines pour pomper l'eau, parce qu'on n'en sentait pas autant la nécessité (115). Aussi les machines d'extraction sont-elles souvent contemporaines des premières sociétés anonymes de charbonnage (en 1844, sur 69 charbonnages dans le premier district des mines, il y avait 44 sociétés anonymes).

(112) J. Plumet, o.c., p. 124.

(113) J. Plumet, o.c., p. 124.

(114) Id.

(115) J. Monnoyer, o.c., p. 73. Le tableau ci-dessous montre le décalage pour les charbonnages du

Centre :

| | Exhaure | Extraction |
|-----------------|---------|------------|
| La Barette | 1766 | ? |
| Bois du Luc | 1779 | 1807 |
| Bascoup | 1788 | 1835 |
| Sars Longchamps | 1789 | ? |
| La Louvière | 1800 | ? |
| L'Olive | 1803 | 1834 |
| Mariemont | 1805 | 1837 |
| Bracquagnies | 1806 | 1830 |
| La Hestre | 1820 | 1836 |

Une fois les grandes dépenses terminées, les associés insistèrent pour le retour à l'ancien taux de l'entrecens. Si bien que, gardant son caractère variable en fonction de la production, l'entrecens changea de sens; le droit seigneurial varia « en raison inverse de la production, c'est-à-dire en raison inverse de l'accroissement de la puissance industrielle. Une fois le privilège aboli, c'est la société qui domine; elle a gagné la bataille, elle a le temps de laisser s'opérer, sans heurt, la transition entre les deux âges » (116).

Un événement qu'on peut considérer comme un symbole de ce changement va se produire à Houdeng en 1806. « Le 29 octobre 1806, la Société fit l'acquisition des biens de l'ancienne Seigneurie d'Houdeng-Aimeries mise en vente forcée. Pour couvrir le coût de cet achat, environ 150.000 francs, elle leva 150.000 livres de Hainaut qu'elle comptait rembourser en six ans. Elle céda immédiatement à Henri de Wavrin de Villers, pour la somme de 14.000 livres tournois, le château, la ferme et ses dépendances, ainsi que cinq bonniers de terres, jardins, etc. » (117).

Ainsi, tandis que l'industrie linière des Flandres reste figée et que tout est fait pour qu'elle n'évolue pas vers la mécanisation, l'industrie houillère est, dès le XVIII^e siècle dans le régime de capitalisme industriel. Si celui-ci s'est tôt installé, il faut l'attribuer à la force des choses, mais aussi au fait que souvent « l'esprit entreprenant » du capitalisme industriel que Bauwens avait mis en œuvre dans l'industrie cotonnière en Flandre sans pouvoir l'étendre à l'industrie linière, cet esprit triomphe pleinement dès le XVIII^e siècle dans la houillerie.

Charleroi en est un exemple typique. De formation tardive — à la moitié du XVII^e siècle, le futur Charleroi ne compte encore que 88 chefs de famille (118) — cette ville a pu entrer de plain pied dans le capitalisme puisque le corporatisme n'y fut jamais introduit. C'est le champ d'action rêvé pour « ces hommes d'affaires géniaux et parfois peu scrupuleux qui transforment de fond en comble la région de Charleroi » (119).

Le plus remarquable paraît bien être Jean-Jacques Desandrouin. Son père déjà, Gédéon Desandrouin, officier français qui avait épousé la fille d'un maître de verrerie de Charleroi, avait tracé la voie par l'acquisition de biens fonciers et de verreries. Noblesse nouvelle, il est même fait vicomte en 1733 (120) — Jean-Jacques, héritier en 1735 du titre et de la plupart des biens paternels va successivement « s'intéresser » aux charbonnages puis à la sidérurgie jusqu'à construire avant la moitié du XVIII^e siècle, un véritable empire industriel.

(116) J. Plumet, o.c., pp. 125-126.

(117) J. Plumet, o.c., p. 126.

(118) Hervé Hasquin, *Une mutation, le « pays de Charleroi » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1971, p. 17.

(119) Id., p. 77.

(120) Hasquin, o.c., p. 81.

« Si l'on embrasse d'un coup d'œil l'ensemble des activités de Jean Jacques Desandrouin, il appert qu'en construisant son formidable réseau industriel, il en est arrivé à dépendre très peu de tiers; il est à même d'intervenir dans les différentes étapes de la fabrication du fer (fourneaux et forges) et de sa transformation (fonderie, maka, platinerie); ses nombreux bois lui permettent de trouver les étançons nécessaires à ses mines, de même qu'à fabriquer une partie du charbon de bois indispensable à ses fourneaux et à ses forges; quant à ses houillères, elles lui assurent du combustible non seulement pour ses verreries, mais également pour ses usines sidérurgiques; ajoutons encore que, peu après 1739, l'industriel transformera sa manufacture d'armes en usines de cannes à souffler le verre, ce qui ne pouvait que servir ses intérêts de maître de verreries; enfin, il n'hésitera pas à établir au faubourg de Charleroi une usine où l'on fabriquait tout un matériel, et notamment des buses, indispensable au bon fonctionnement de ses pompes à feu » (121).

Le petit-fils de Gédéon, Jean-Marie Stanislas Desandrouin, ajoutera à l'empire paternel le textile et la tannerie et ses revenus annuels moyens de 1767 à 1782 représentent environ 80 % du budget annuel de la ville de Charleroi (122).

Dans ce milieu capitaliste où domine les Desandrouin — mais où de nombreux autres se taillent une part non négligeable, tels les Chapel, Puissant, Dorlodot, Moreau, Drion, etc., etc. (123) — on retrouve, à côté de cette tendance à se constituer un empire industriel, les caractéristiques des grands capitalistes de tous les temps :

— l'influence sur le politique pour en obtenir privilèges et faveurs. « Il est indiscutable, écrit Hasquin, qu'il existe une interpénétration étroite des mondes politique et financier; en tout cas, en maintes circonstances, les relations de Desandrouin dans les sphères de la haute administration favorisèrent ses desseins » (124).

— l'écrasement du concurrent qui ne veut pas se laisser absorber, tel le cas du curé de Dampremy, Mouchet, copropriétaire du moulin de cette localité qui finit par le céder parce que Desandrouin, propriétaire des écluses de Charleroi, s'arrange pour noyer ce moulin qu'on ne veut pas lui céder (125)

— le caractère international et apatride de ce capitalisme. « Ces Desandrouin, dit Hasquin, étaient d'ailleurs sans nationalité. Possessionnés dans les Pays-Bas, dans la principauté de Liège et en France, ils étaient

(121) Hasquin o.c., p. 88.

(122) Id., p. 215.

(123) On lira Hasquin pour le détail des activités de tous ces capitalistes.

(124) Hasquin o.c., p. 91. — voir pp. 91 et ss. les preuves apportées par cet auteur.

(125) Id., p. 93.

namurois dans les Pays-Bas, liégeois dans le principauté et Français en France; s'ils trouvaient quelque avantage à ce que telle usine de la principauté fonctionnât plutôt que telle autre des Pays-Bas, ils n'hésitaient pas un seul instant et faisaient de la principauté le centre de leurs intérêts; qu'un renversement de conjoncture se produisît, et ils délaissaient la principauté au profit des Pays-Bas ou de la France » (126).

— l'adaptation aux régimes politiques successifs, servant sans vergogne dans une armée puis dans l'autre. Ou encore, comme J.M. Stanislas Desandrouin qui « après avoir échappé de justesse à la Terreur, effectuera un prompt redressement sous l'Empire et après Waterloo, ce sera l'acte d'allégeance à Guillaume 1^{er}, ce qui lui vaudra de faire partie du Corps équestre de la province du Hainaut » (127).

(126) Hasquin, o.c., p. 95.

(127) Id., p. 95.

Chapitre 3

Les ouvriers à domicile

Bien que les recensements, avant la fin du siècle, ne comptent pas à part les ouvriers à domicile, ceux-ci constituent une catégorie de travailleurs extrêmement répandue. On en trouve dans de nombreux secteurs. Nous nous bornerons pourtant à montrer par quel mécanisme ils font irruption dans le vie sociale, en nous référant aux travailleurs du lin dont nous avons parlé au 1^{er} chapitre.

Le capitaliste marchand réduit l'artisan au rang de salarié

Les tisserands indépendants vont, dans les années 40, subir le contre-coup du remplacement du fil à la main par le fil à la mécanique. Au moment de l'enquête de 1840, « ce sont toujours les cultivateurs ou journaliers agricoles, indépendants, travaillant à leurs risques et périls, sur leur unique métier, effectuant, seuls ou en famille, toutes les opérations, depuis la production ou l'achat du lin jusqu'à la vente du produit, qui composent encore la classe la plus nombreuse des producteurs de toiles. C'est l'ancienne et traditionnelle organisation du travail qui prédomine. Peu à peu, ces tisserands autonomes tombent sous la dépendance d'un marchand, d'un fabricant, d'un patron, qui leur fournit la matière première, qui dirige à sa guise le travail du tissage et qui se charge seul de la vente du tissu. Sous ces trois rapports, l'indépendance du tisserand est entamée profondément. Parfois, il reste propriétaire de son métier, quand on l'emploie chez lui, à son propre domicile; mais quand il travaille dans l'atelier du patron, il

perd généralement la propriété du métier. Le tisserand devient un salarié » (128).

C'est le travailleur à domicile, différent de l'artisan dont il a perdu l'indépendance par un double jeu : celui, d'une part du capitalisme industriel qui a conquis le secteur de la filature et par celui du capitalisme commercial qui a conquis la maîtrise du marché des tissus.

Le jeu du capitalisme industriel d'abord. « L'organisation familiale de l'ancienne industrie linière avait reçu une profonde secousse à l'avènement de la filature mécanique. Le travail si important du filage échappait à la famille du tisserand. D'autre part, la concurrence des grandes filatures naissantes rendait les achats de lin plus onéreux. Le prix du lin montait, et anciennement, il était d'usage que le tisserand ne payât son lin qu'après avoir vendu sa toile. Ces usages anciens disparaissaient devant ceux introduits par l'industrie nouvelle. Les ressources manquaient aussi aux tisserands pour acheter des fils faits à la mécanique; parfois, les tisserands-cultivateurs qui continuaient à produire le lin trouvaient avantage à le vendre plutôt qu'à le filer et à le tisser. Cette difficulté pour les tisserands de se procurer la matière première, les plaça fatalement sous la dépendance de commerçants et de marchands munis des capitaux nécessaires pour faire des achats dans de bonnes conditions » (129).

Ici, le capitalisme industriel place le travailleur à domicile sous la coupe du capitaliste commerçant, mais la modification des conditions mêmes du marché force par ailleurs le travailleur à suivre les directives que lui donne le marchand. « Imaginez, écrit Dubois (130), un corps de musiciens, où chacun jouerait à sa guise, sans se soucier du voisin et de l'effet général. Quelle affreuse cacophonie! C'est l'image de l'ancienne industrie de la toile. Ce qui lui manquait, c'était un chef d'orchestre, capable de diriger tous ces efforts épars vers un but commun, de les unifier, de les assouplir. L'organisation nouvelle lui donne ce chef d'orchestre, ce patron, ce manufacturier qui dorénavant prendra la tête de la fabrique collective de la toile. C'est lui qui achètera le lin et le fil et le confiera au tisserand, qui le travaillera d'après ses indications. Une fois le tissu achevé, le patron le reprendra, pour le vendre à son profit. La propriété des matières premières et la vente du produit échappent au tisserand, mais il continuera à travailler chez lui et sur son propre métier. C'est au patron à observer l'état du marché et à diriger la fabrication en conséquence, selon les fluctuations et les exigences de la concurrence ».

(128) Dubois, *L'industrie du tissage du lin dans les Flandres*, 1900, pp. 65-66.

(129) Dubois, o.c., p. 67.

(130) Id., p. 70.

L'ouvrier à domicile est celui qui « transpire » pour un marchand

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le lieu de travail de l'ouvrier à domicile n'est pas nécessairement sa propre habitation. La caractéristique essentielle ici est que — quel que soit le lieu du travail — au point de vue du statut, *c'est comme s'il travaillait chez lui*. « Contrairement à l'opinion vulgaire, le lieu où s'effectue le travail — la demeure de l'ouvrier — ne constitue pas l'élément essentiel de la forme de production décentralisée » (131).

L'enquête réalisée à la fin du XIX^e siècle en Belgique sur le travail à domicile en a révélé de multiples formes effectuées hors du domicile de l'ouvrier. Parfois l'ouvrier à domicile travaille dans le local d'un autre ouvrier, parfois encore, c'est dans les locaux aménagés par un fabricant, dans ceux d'un intermédiaire, ou bien même dans un atelier public. Mais, dans ces « ateliers », les ouvriers « travaillent comme des ouvriers à domicile le feraient chez eux, pour le compte de fabricants » (132).

La caractéristique fondamentale du travailleur à domicile, c'est de n'exécuter que la fonction technique, la fonction économique étant l'apanage du fabricant, du marchand, de l'« entrepositaire », dont il dépend pour obtenir matières premières et commandes. « La nature capitaliste de la direction de l'entreprise, la subordination économique du producteur, la dépossession du marché commercial réalisée au détriment des organes de production, la division des tâches, l'éparpillement des ateliers apparaissent dans ce régime avec une importance autrement considérable que la fabrication domiciliaire » (133).

Ce type d'organisation du travail prend plusieurs appellations au XIX^e siècle. Au Congrès international de législation du travail, en 1897, on l'appellera « travail en chambre », Gide la dénommera « manufacture à domicile », Le Play l'avait baptisée « fabrique collective » (134). Cette dernière appellation sera reprise en 1900 par Dubois qui notera qu'une organisation nouvelle du travail s'esquisse vers 1840; « elle se développe et se fortifie dans la suite, pour aboutir aux deux formes industrielles qui se partagent aujourd'hui le tissage de la toile : la fabrique collective et le grand atelier mécanique » (135).

(131) Schwiedland, *La répression du travail en chambre*, p. 6.

(132) *Recensement industriel de 1896*, vol. XVIII, p. 196.

(133) Julin, *Les industries à domicile en Belgique vis à vis de la concurrence étrangère*, p. 7.

(134) « Système d'organisation de la grande industrie manufacturière, où le patron centralise le commerce des produits que fabrique pour son compte une population ouvrière; la fabrication a lieu dans les foyers domestiques des ouvriers, soit dans de petits ateliers multiples » (Le Play, *Ouvriers des deux mondes*, tome V).

(135) Dubois, o.c., p. 66.

Dans tous les cas, « l'entrepositaire duquel dépend cette production en chambre, exerce les fonctions d'entrepreneur; il répartit à la « fabrique collective » les commandes, réunit par achat les produits fabriqués, fournit, soit au façonnier, soit au petit patron tombé sous sa dépendance, des modèles, des matières premières et souvent des ustensiles et des machines » (136).

Il arrive même que le travailleur à domicile exécute le travail en utilisant les services d'autres ouvriers. Ainsi, au Congrès international de législation du travail de 1897, le rapporteur a classé les ouvriers de fabrique collective en trois types :

« 1° Voici, en premier lieu, le type des **petits patrons dépendants** qui se distinguent du maître artisan de jadis en ce qu'ils écoulent leurs produits à des intermédiaires, marchands ou fabricants, sans entrer directement en rapport avec les consommateurs, et souvent même sans connaître les revendeurs détaillants. Ils vendent leurs produits à l'entrepositaire, ou les confectionnent sur commande contre un salaire déterminé. Souvent ils travaillent avec leurs propres outils sur des matières brutes que l'entrepositaire leur livre, mais il arrive aussi que les outils mêmes leur sont prêtés. Parfois, ils travaillant seuls, d'autres fois, ils ont des auxiliaires ou occupent même, de leur côté, des ouvriers en chambre.

« 2° Ces derniers, les **façonniers**, peuvent cependant aussi livrer directement à l'entrepositaire, et même la règle générale est qu'ils dépendent directement de lui. Sans avoir de lettre de maîtrise, ou payer de patente (au moins le plus souvent), ils travaillent à domicile, en chambre, et s'associent parfois des sous-locataires qui participent à leurs commandes ou exécutent leur travail indépendamment d'eux. Dans le nombre de ces façonniers se trouvent beaucoup de femmes qui effectuent quelque travail industriel à côté des travaux de leur ménage.

« 3° Souvent on rencontre enfin un groupe d'ouvriers qui travaillent au domicile de quelques façonniers qui est en train de devenir **sous-entrepreneur**. C'est le type du **Sweater** proprement dit. Il fait exécuter par eux, chez lui, à meilleur marché, ses commandes pour lesquelles il reçoit souvent du magasin les matériaux préparés, les étoffes coupées, ajustées, etc... » (137).

On n'a même pas estimé nécessaire de les dénombrer

Il faut malheureusement attendre 1896 avant qu'on établisse un recensement dans lequel les travailleurs à domicile sont comptés séparément. « Avant l'exploration complète qui fut faite lors du recensement général des industries et des métiers au 31 octobre 1896, le domaine de l'industrie à domicile est porté comme « terra incognita » sur la carte de la Belgique industrielle. Les enquêtes au cours desquelles on eut parfois à s'occuper de la situation des travailleurs à domicile, comme l'enquête de la Commission linière de 1843, ne fournissent que de simples évaluations. Le

(136) Schwiedland, o.c., p. 3.

(137) Id., o.c., p. 6.

recensement de 1846, œuvre remarquable pour l'époque à laquelle il fut opéré, laissa ces industries en dehors des recherches » (138).

En 1896, on dénombre 118.747 « travailleurs à domicile pour le compte des fabricants », chiffre auquel il faut vraisemblablement ajouter 5.392 « ouvriers occupés en atelier chez les fabricants ou les intermédiaires ». Ce qui, en chiffres ronds nous donne près de 125.000 ouvriers à domicile. Il y en avait certainement beaucoup plus cinquante ans plus tôt puisqu'une importante concentration industrielle marque cette période. B. Verhaegen a tenté d'approcher le nombre des travailleurs à domicile en comparant le recensement professionnel de 1846 et le recensement industriel de la même année. Ce dernier, ayant exclu le comptage des ouvriers travaillant à leur domicile, présente 229.627 travailleurs de moins que le recensement des professions (139). En chiffres ronds, il y aurait donc une diminution d'environ 100.000 travailleurs à domicile durant cette période de cinquante ans. Nous croyons cependant que cette diminution se situe vers la fin de la période et c'est d'abord à un accroissement du nombre de travailleurs à domicile que l'on assiste entre l'enquête de 1840 et les dernières années avant la guerre de 1870.

Le recensement de 1866 n'a malheureusement pas compté séparément, lui non plus, les travailleurs à domicile. C'est d'autant plus dommage qu'il eut été intéressant de connaître l'évolution sur ces vingt ans; c'est impossible, puisqu'il ne comporte pas de recensement industriel.

Un indice qui peut laisser supposer l'augmentation du nombre de travailleurs à domicile durant cette période est le recul de l'artisanat. On peut certainement supposer que les artisans perdant leur indépendance pour les raisons que nous avons signalées plus haut, vont, pour la plupart, grossir le nombre des ouvriers à domicile. Ce recul apparaît dans les chiffres ci-dessous :

Artisans en 1846 et en 1866

| | 1846 | | 1866 | |
|----------|---------|---------|---------|---------|
| Anvers | 43.051 | (21,24) | 19.064 | (8,13) |
| Brabant | 58.643 | (23,39) | 46.886 | (12,35) |
| Fl. occ. | 101.998 | (29,65) | 71.767 | (19,37) |
| Fl. or. | 91.409 | (19,44) | 64.620 | (15,12) |
| Ht-Lg | 101.423 | (21,27) | 66.826 | (9,85) |
| Pays | 429.762 | (21,91) | 295.829 | (12,37) |

Pendant cette même période, la petite industrie s'est considérablement développée, mais on ne peut savoir si les ouvriers qui y sont occupés

(138) Julin, *Les industries à domicile en Belgique vis à vis de la concurrence étrangère*, o.c., p. 8.

(139) B. Verhaegen, o.c., t. I, p. 182.

(182.942) sont des salariés en fabrique ou à domicile. En effet, tout comme en 1846, les ouvriers recensés comprennent « les personnes qui travaillent hors de chez elles, seules ou en atelier, payées par un patron, ainsi que celles qui travaillent à domicile pour compte d'autrui et sur des matières premières appartenant à autrui » (140).

Une chose est frappante en tous cas, c'est que la diminution de l'artisanat est plus faible dans les Flandres que dans les provinces où l'industrie se développe plus rapidement. Or l'industrie linière, qui retient notre attention, se localise surtout dans ces deux provinces. Le manque d'industrialisation permet à l'artisanat de se maintenir. Encore faut-il distinguer les secteurs. Dans la filature du lin, il semble que la mécanisation soit entièrement réalisée vers 1860. L'exposé de la situation du royaume rapporte, en effet, que « la filature mécanique s'est complètement substituée au rouet » (141). Par contre le tissage du lin n'a pas suivi le même mouvement. Le même exposé laisse entrevoir nettement que c'est le travailleur à domicile qui est devenu dominant : « ...le tisserand n'est plus à la fois entrepreneur d'industrie et ouvrier; il reçoit le fil du fabricant et lui rend la toile qu'il ne vend plus guère au marchand. C'est entre les mains de nombreux entrepreneurs, dont plusieurs ont développé leur industrie sur la plus vaste échelle, que se trouvent aujourd'hui l'exploitation et la direction de la fabrication toilière. Ils achètent leur fil, le livrent à l'ouvrier et lui prescrivent le nombre de fils qu'il doit employer en chaîne et en trame... (142).

C'est une constatation semblable qu'on retrouve dans le Rapport de la première section du Jury de l'exposition de l'industrie belge en 1847. Parlant de la filature de lin à la mécanique, le rapport déclare que « nous pouvons nous flatter d'avoir en ce genre les établissements les plus considérables du Continent. On ne s'est pas contenté d'étendre la production; on s'est également appliqué à pourvoir à tous les besoins » (143). Alors qu'à l'exposition de 1835 dont nous avons parlé plus haut, on ne signalait comme fil à la mécanique que des « échantillons », le rapport de 1847 déclare que « Aujourd'hui, nos établissements sont à même de satisfaire à tout ce que les exigences des différentes industries réclament. Ils font avec une égale perfection les fils pour chaînes et pour trames pour le tissage : ils opèrent aussi très bien le retordage pour les fils à coudre. Il y a six ans, les fils communs pour toiles à voiles manquaient encore; on devait les faire venir de l'étranger [...]. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et nous aurons à constater que ce besoin est satisfait d'une manière qui ne laisse rien à

(140) *Introduction au Recensement de la population de 1866*, p. XLI.

(141) *Exposé de la situation du Royaume de 1851 à 1860*, Tome III, p. 141.

(142) *Id.*

(143) *Rapports du Jury et documents de l'exposition de l'industrie belge en 1847*, Bruxelles, 1848, rapport de la première section du jury — article : lin filé à la mécanique, p. 41.

désirer » (144). A propos du lin filé à la main, le jury ne signale plus que le fil de mulquinerie dont l'introduction, dit-il, est « un moyen de donner du pain à nos nombreuses fileuses que la concurrence du fil mécanique laisse sans ouvrage » (145).

Par contre, si le rapport indique la disparition de la filature à la main, à propos du tissage, il fait remarquer que « la fabrication continue toujours à se maintenir dans nos villages, des Flandres surtout », et que le tissage est encore « presque uniquement le partage des ouvriers des campagnes » (146).

La seule transformation enregistrée dans le tissage est l'effort qui a été fait pour tisser des toiles pareilles entre elles de manière à pouvoir trouver place sur le marché devant les concurrents mécanisés. « Ces avantages, dit le jury, sont particulièrement applicables à la fabrication des toiles faites avec des fils filés - la mécanique... » (147).

Sans pouvoir chiffrer exactement, on peut donc conclure que l'évolution s'est dessinée ainsi :

Dans la filature on rencontre presque exclusivement des ouvriers occupés en fabrique, l'ouvrier salarié travaillant sous l'autorité directe de l'employeur. Le revenu de la fileuse à la main s'était progressivement amenuisé. « Tandis que la rémunération des fileurs belges à la main baissait constamment, centime par centime, jusqu'à ce niveau infime où le travailleur ne se donne plus la peine de le gagner — et Dieu sait combien ce niveau est bas quand il s'agit d'une femme, d'une campagnarde, travaillant à domicile à une besogne traditionnelle, — les salaires des ouvriers des fabriques linières augmentaient » (148).

Dans le tissage, par contre, c'est le travail à domicile qui est dominant. L'artisanat y est en net recul. Le taux de l'artisanat dans les Flandres se maintenant à un certain niveau probablement grâce à d'autres secteurs. Il est d'ailleurs reconnu que le secteur des services peut se développer d'une manière anormale là où l'industrialisation en ne pénétrant pas, maintient un niveau de revenu moyen très bas.

La difficulté de chiffrer l'importance du travail à domicile ne provient pas uniquement de l'absence du comptage par les recensements, mais aussi du fait qu'il est presque impossible de prendre les chiffres du recensement professionnel de 1846 comme base d'estimation. En effet, pendant

(144) Id.

(145) Id., pp. 43 et 44. — Beaucoup s'adonnent à la fabrication de la dentelle (même rapport p. 105).

(146) Id., p. 49.

(147) Id., p. 50.

(148) Varlez, o.c., p. LXIV.

que l'industrie linière se transforme dans les Flandres, des mutations profondes se produisent dans la main d'œuvre.

Les fileuses à la main ne vont pas travailler nécessairement à la filature mécanique, elles restent pour la plupart sans travail. Un certain nombre s'oriente vers la dentelle, mais malgré cela, le taux d'activité féminine diminue de 1846 à 1866.

Une grande partie du personnel domestique ⁽¹⁴⁹⁾ travaillant pour la bourgeoisie des villes comme Bruxelles et Anvers est probablement fournie par les Flandres. « Il n'est pas douteux que les Flandres constituaient, déjà à cette époque, la réserve de domestiques et de servantes à laquelle les grandes villes du Royaume faisaient appel. Toutefois, ce phénomène ne peut se traduire dans le recensement des professions, car les domestiques sont supposés faire partie du ménage de leur employeur et sont recensés à son domicile » ⁽¹⁵⁰⁾.

Un autre phénomène caractérise encore la mutation économique dans les Flandres. Une partie des travailleurs rejetés par la crise linière dans le chômage et ne trouvant pas à s'employer dans une industrie qui ne se crée pas sur place, devront chercher ailleurs leur subsistance. Les migrations alternantes vont être leur lot pour de nombreuses années. Nous y reviendrons ⁽¹⁵¹⁾.

(149) Au sens de service personnel.

(150) B. Verhaegen, o.c., volume I, p. 97.

(151) Voir chapitre 7.

Chapitre 4

Les journaliers et les domestiques

Ils constituent la catégorie la plus nombreuse ⁽¹⁵²⁾. Leur nombre dépasse celui du total des ouvriers du recensement industriel. On les rencontre dans tous les secteurs, aussi bien dans les mines que dans le lin. L'agriculture en compte un nombre impressionnant, au point qu'on a souvent assimilé journalier et ouvrier agricole. « Or le journalier n'est rien d'autre qu'un ouvrier payé à la journée. Ce terme est employé couramment pour désigner les cloutiers et les houilleurs » ⁽¹⁵³⁾.

La masse des journaliers, spécialement dans les Flandres, est une masse flottante, sans attaches avec un employeur. B. Verhaegen estime même qu'« on peut supposer que c'est parmi les journaliers que se rangent la plupart des chômeurs intermittents et des mendiants » ⁽¹⁵⁴⁾. D'après le tableau établi par Jacquemyns, ceci semble être particulièrement le cas pendant la crise économique des Flandres de 1845 à 1850 : ⁽¹⁵⁵⁾

| Professions ou métiers exercés par les indigents | 1841 | 1843 | 1845 | 1846 | 1847 | 1848 | 1849 | 1850 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Journaliers | 12.677 | 16.329 | 26.827 | 36.879 | 35.330 | 45.300 | 46.857 | 42.747 |
| Tisserands | 8.251 | 11.073 | 16.909 | 22.961 | 21.756 | 18.616 | 24.047 | 22.237 |
| Cultivateurs | 896 | 1.329 | 2.597 | 4.324 | 3.433 | 3.183 | 4.719 | 4.303 |
| Fileuses | 10.706 | 23.051 | 34.410 | 44.552 | 43.136 | 49.512 | 49.415 | 44.602 |

Dans le Hainaut les journaliers aussi bien industriels qu'agricoles atteignent les chiffres les plus élevés comparativement aux autres provin-

(152) Voir le tableau page 14.

(153) Hasquin, o.c., p. 292, note 175.

(154) B. Verhaegen, o.c., vol. I, p. 94.

(155) Jacquemyns, o.c., p. 309.

ces, avec un nombre particulièrement haut pour les premiers. Ici également il s'agit d'ouvriers « payés à la journée » sans attaches avec un employeur et leur nombre élevé est fonction de la croissance industrielle. « Le développement de l'industrie provoque des migrations du secteur agricole ou artisanal sans pourtant offrir, pendant la période de démarrage, les conditions favorables à la stabilisation professionnelle. Des effectifs nombreux sont occupés à des travaux temporaires, telles des constructions d'usines ou de voies de communication, ou de manière intermittente du fait des à-coups saisonniers ou conjoncturels de la production » (156).

Le journalier industriel est donc une sorte de nomade louant au jour le jour sa « force travail » à un patron cloutier, à un charbonnage. Hasquin a cité certains textes d'époque relatifs aux journaliers houilleurs. Tel, celui-ci, datant de 1781 et dans lequel S.L. Puissant, parlant d'ouvriers houilleurs, dit « que ce sont comme tous ceux des autres houillères, des journaliers qui quittent l'ouvrage quand ils le trouvent convenir, et qu'on congédie aussi quand on trouve à propos; on les paie par journées et autant qu'ils travaillent » (157). Un autre texte relatif à Jumet, en 1771 : « la plupart sont tous journaliers occupés à la clouterie et aux houillères et dont les premiers ne sont ordinairement payés de leur salaire que lorsqu'ils font la livrance de tems en tems, le salaire des autres étant réglé à la quinzaine tellement qu'il arrive souvent, et même tous les jours qu'ils n'ont pas d'argent pour acheter des grains aux jours des marchés » (158). Bien que ceux qui font « la livrance de tems en tems » paraissent bien être des ouvriers à domicile, on voit bien cette absence totale de sécurité de l'emploi. Ce qui caractérise les journaliers, c'est « une grande instabilité de travail (chômage saisonnier, conjoncturel...), une absence quasi totale de qualification ainsi qu'une mobilité professionnelle qui rend leur classement individuel dans un secteur économique défini très difficile. Issus souvent du secteur agricole, ils offrent leur travail selon les saisons ou les circonstances économiques, tantôt dans le secteur industriel, tantôt dans le secteur agricole. Parfois ils cumulent une petite exploitation agricole avec un travail salarié intermittent » (159).

B. Verhaegen croit qu'« on peut les considérer comme constituant le chaînon entre le phénomène du paupérisme, caractéristique au XVIII^e siècle, et celui du chômage du XIX^e siècle. Leur apparition est liée au début de la révolution démographique et industrielle du XIX^e siècle. A mesure que s'est développé le processus d'industrialisation, ils furent absorbés et stabilisés par l'expansion industrielle, ou forcés d'émigrer » (160).

(156) Verhaegen, o.c., vol. I, p. 94.

(157) A.G.R., Fonds d'Arenberg n° 9127, cité par Hasquin, o.c., p. 292, note 175.

(158) A.G.R., C.F., n° 4750, cité id.

(159) B. Verhaegen, o.c., vol. II, p. 41.

(160) B. Verhaegen, o.c., vol. II, p. 41.

Les journaliers agricoles ne semblent pas mieux lotis que les journaliers industriels. Au début du siècle, Thomassin⁽¹⁶¹⁾ parle des journaliers agricoles comme d'une pépinière de malfaiteurs. « Outre les différences qui distinguent les Wallons des Flamands, écrit-il, il faut encore considérer les habitants de la Hesbaye partagés en deux classes très dissemblables par leurs mœurs et leur caractère : la première se compose des fermiers propriétaires et locataires qui sont plus ou moins affables, hospitaliers, tandis que le reste des habitants ne vit que du travail de ses mains ; cette classe très nombreuse, puisqu'on ne compte que deux ou trois fermiers par village, est grossière et parfois brutale. Les fermiers tiennent ces ouvriers dans la dépendance à tel point que celui qui leur a déplu a souvent de la peine à trouver de l'emploi et que, pour s'en procurer, il se trouve forcé de quitter le village et même le canton. C'est ainsi que, n'ayant aucune propriété, ne trouvant point de travail, le naturel de ces manœuvres se développe insensiblement jusqu'aux préparatifs et à la consommation du délit. Telle est alors, dans sa situation, la haine qu'il porte aux propriétaires, jointe à une espèce de fierté, qu'il préfère la mort à une mendicité oisive, et, dès lors, déshonorante à ses yeux ; il aime mieux voler, sommer et chauffer que mendier ».

La « classe » des domestiques comprend les domestiques agricoles d'une part et ceux qui sont attachés au service personnel des bourgeois, d'autre part. Leur nombre « varie avec l'état de misère plus ou moins grande des populations »⁽¹⁶²⁾.

Plus encore que les journaliers, les domestiques agricoles sont dépendants de l'employeur. C'est ce que faisait remarquer Thomassin : « La plupart des fermiers propriétaires sont riches, mais le reste de la population, n'ayant aucune industrie que celle qu'elle peut exercer chez les fermiers, est à leur merci pour le prix des journées et croupit dans l'indigence, dévorée de tous les vices qu'elle entraîne à sa suite »⁽¹⁶³⁾. En 1828, le docteur Lebeau, dans sa topographie médicale du canton de Huy, fera un tableau très approchant de celui de Thomassin : « En Hesbaye, dit-il, — contrairement au Condroz — dix ou douze fermiers possèdent toutes les propriétés d'une commune, tandis que le reste d'une nombreuse population est obligée de trouver sa subsistance soit en les servant, soit en se livrant à des travaux étrangers à l'agriculture. Souvent forcé de s'expatrier pour aller chercher au loin le travail qui lui manque sur le sol natal, il rapporte chaque année dans sa famille, presque étranger pour lui, les cou-

(161) Louis François Thomassin, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, pp. 219, 221, cité par Vliebergh et Ulens, o.c., p. 59.

(162) B. Verhaegen, o.c., vol. I, p. 97.

(163) Louis François Thomassin, o.c., cité par E. Vliebergh et R. Ulens, *La population agricole de la Hesbaye au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1909, p. 108.

tumes et surtout les vices des peuples voisins. L'hiver les laisse sans autre ressource que la mendicité; dès leurs premières années, ils en ont contracté l'habitude, et cette plaie de la société suffirait pour dépraver l'individu né avec les plus heureuses dispositions » (164). Le contraste entre la situation du travailleur habitant en contrée à terre riche et celle du travailleur installé sur une terre ingrate n'est pas propre à la région étudiée par Lebeau : Hesbaye-Condruz. On la retrouve, par exemple, dans le pays de Waes pour lequel Thuysbaert a souligné la différence entre le « Hoogland » et le « Polder » : « Les grandes fermes du Polder ont un grand nombre de domestiques et de servantes tandis que *op den Hoogen*, les serviteurs logeant à la ferme sont exception ». Les journaliers (*daglooners*), sont aussi plus nombreux *in den Polder* que *op den Hoogen*; ces journaliers travaillent chez les fermiers du Polder à l'entreprise (*werken in taak bij de boeren*) (165).

(164) Docteur Lebeau, *Topographie médicale du canton de Huy*, Liège 1828, p. 86.

(165) Prosper Thuysbaert, *Het land van Waes, bijdrage tot de geschiedenis der landelijke bevolking in de XIX^e eeuw*, Courtrai, 1913, p. 221.

L'ouvrier est un objet

Le système économique que connaît notre pays au début du XIX^e siècle, par son essence même ne peut considérer le travailleur que comme un objet, une marchandise. Le salaire payé au travailleur sous le capitalisme des petites entités est, en effet, un coût. Il est la contrepartie du travail « acheté » par l'employeur. Aucune adéquation ne s'établit entre la personne qui fournit le travail et son salaire. La « personnalisation » du salaire n'interviendra que beaucoup plus tard sous l'effet de l'action syndicale.

Les entreprises, à l'époque, sont de petite taille, aucune ne peut dominer le marché et y imposer son prix. Le pouvoir politique, imprégné de l'idéologie du libéralisme économique maintient un régime juridique qui permet à la concurrence de jouer librement sur le marché. Or, cette concurrence « est défavorable aux entrepreneurs mais elle l'est encore plus aux travailleurs, qui en supportent en définitive le poids. Elle conduit les producteurs à abaisser leur prix de vente, mais aussi à comprimer leur prix de revient : pour y parvenir, ils réduisent les salaires, ils embauchent des femmes et des enfants, ils augmentent la durée du travail, etc. . . » (166)

En fait, dans ce régime les travailleurs subissent une double concurrence. Celle qui vient d'être signalée et que se font les entreprises en en répercutant finalement les effets négatifs sur le dos de leurs travailleurs. Celle ensuite que les travailleurs se font entre eux. Ils se présentent seuls devant l'entrepreneur, aucune entente

n'existe alors entre les travailleurs; elles sont d'ailleurs — nous le verrons plus loin — interdites à cette époque. « Un conflit les déchire, dont les postes de travail sont l'enjeu, et qui, aux époques de conjoncture funeste, s'exaspère et exerce une pression redoutable sur le taux des salaires » (167).

La concurrence, que l'idéologie libérale considère comme essentielle pour que le système économique soit efficace, ce sont les travailleurs qui en supportent tout le poids; « le prolétaire se présente tout nu et désarmé dans la jungle économique. Il y trouve deux concurrences superposées : la concurrence des patrons entre eux, sur le marché des produits, concurrence qu'ils invoquent et souvent avec raison pour déclarer impossible sous peine de faillite, toute amélioration des salaires; et, en outre, la concurrence des ouvriers entre eux, sur le marché du travail, où ils se trouvent isolés, inorganisés, en face de patrons qui, selon l'expression d'Adam Smith constituent, chacun à soi seul, une coalition naturelle. La classe ouvrière, en fin de compte, fait les frais de toute la concurrence, sur laquelle repose le régime » (168).

L'ouvrier-objet n'est pas seulement un fait, c'est une théorie enseignée par les économistes de l'époque (169).

L'explication de l'écrasement des salaires par le jeu des concurrences est fournie par les adeptes du marginalisme. Pour être satisfaisante une telle explication devrait parallèlement montrer s'il y a en fait exploitation de l'ouvrier par celui qui loue sa force de travail. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans la polémique qui a surgi à ce propos (170), mais il faut tout de même bien retenir que l'observation des faits nous montre qu'à l'époque une classe de la société « vit bien » tandis que l'autre est dans la misère noire. Or il se fait que la misère est essentiellement le lot de ceux qui n'ont pour vivre que la vente — ou la location si l'on préfère — de leur force de travail. Les impératifs du « marché », les lois « inexorables » de la concurrence ne paraissent donc pas, dans les faits, éliminer une exploitation très réelle de la masse des salariés par ceux qui détiennent le pouvoir économique, généralement parce qu'ils sont propriétaires des moyens de production.

(167) Goetz-Briefs, *Le prolétariat industriel*, p. 147.

(168) Jean Marchal: *Cours d'économie politique*, tome 1^{er}, 1^{re} édition, p. 97.

(169) G. de Molinari par exemple, voir plus loin, dernière partie.

(170) Voir Pierre Maurice, *Les théories modernes de l'exploitation du travail*, 1960.

Chapitre 5

Une misère incommensurable

Il serait probablement inexact d'affirmer que la « révolution industrielle » qui, après s'être amorcée sous le régime français, marquera un premier essor quelques années après la révolution de 1830, est la cause de la misère extraordinaire qui étreint la classe des ouvriers pendant les cinquante premières années de notre indépendance. Elle existe depuis longtemps, à l'état endémique selon le mot de Wolowski⁽¹⁷¹⁾, à l'état chronique, selon celui de Ducpétiaux⁽¹⁷²⁾.

Mais, normalement, en augmentant la capacité de production, l'industrialisation aurait dû faire reculer la misère. Il ne paraît donc pas exagéré de mettre en accusation, le système économique dans le cadre duquel se réalise l'industrialisation : le premier capitalisme industriel. On ne peut non plus s'empêcher de souligner que si le paupérisme⁽¹⁷³⁾ existe déjà avant l'avènement du capitalisme industriel, il est alors contemporain du capitalisme commercial.

(171) Wolowski, *Etudes d'économie politique*, p. 9.

(172) Ducpétiaux, *Mémoire sur le paupérisme*, p. 10.

(173) Eugène Buret, dans son ouvrage « *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France* » (édition de Bruxelles, en 1843) appelle misère « le dénûment qui réclame le secours de la charité publique ou privée. L'homme appartiendra, selon nous, à la misère, lorsqu'il ne sera plus en état de supporter seul sa pauvreté et celle des siens, lorsqu'il devra succomber infailliblement sous le poids, si personne ne vient à son secours ». Les *indigents* seront pour nous les sujets de la misère. Le terme *paupérisme* [. . .] ne signifie pas plus en espèce que celui de misère; seulement, il est plus général. La misère s'applique particulièrement aux individus, aux classes; elle fait toujours songer à des souffrances privées, tandis que le mot paupérisme embrasse tout l'ensemble des phénomènes de la pauvreté : ce mot anglais signifiera donc pour nous la misère en tant que fléau social, la *misère publique* » (p. 463, col. 1).

Le paupérisme au 18^e siècle

Une des premières causes de cette misère d'ancien régime est le chômage dont l'étendue est révélée par des documents d'époque analysés notamment par Bonenfant⁽¹⁷⁴⁾ qui signale que ce chômage se concentre sur deux catégories d'ouvriers : ceux qui appartiennent aux industries en décadence et « la grande masse de ceux n'ayant pas de formation professionnelle »⁽¹⁷⁵⁾.

L'industrialisation, sous la forme de *machinofacture* ne s'étant pas encore imposée, l'ouvrier sans qualification ne trouve pas à s'occuper car il n'y a encore guère de machines dont le « service » peut être assuré après quelques jours « d'apprentissage ». Cette carence, Bonenfant l'attribue, en s'appuyant sur Lewinski⁽¹⁷⁶⁾ et Pirenne⁽¹⁷⁷⁾, au « manque d'esprit d'entreprise des classes qui détenaient alors la plus grande richesse du pays : la noblesse et le clergé »⁽¹⁷⁸⁾. Il en résulte pour les ouvriers une situation d'indigence généralisée au point qu'on peut parler de paupérisme. Un dénombrement de la population bruxelloise en 1755 montre que, parmi les indigents secourus, on trouve « des femmes seules et des ouvriers dans la force de l'âge dont la famille parfois ne se compose que de deux personnes »⁽¹⁷⁹⁾. Ce même dénombrement révèle que « faute de ressources évidemment, nombre de familles ouvrières bruxelloises, comptant parfois jusqu'à huit personnes, en sont réduites à vivre dans une seule chambre »⁽¹⁸⁰⁾. A Anvers, selon Derival⁽¹⁸¹⁾ que cite Bonenfant, « la dernière classe des citoyens vit ramassée dans certains quartiers de la ville où elle habite des espèces de cabanes »⁽¹⁸²⁾. C'est encore Derival qui rapporte qu'à Bruges, les neuf dixièmes des femmes et des filles travaillent la dentelle et « se nourrissent de lait, de pain bis et d'un peu de beurre; si elles mangent par hasard des pommes de terre, elles les font cuire dans du lait aigre avec un peu de sel »⁽¹⁸³⁾.

Sans qu'on puisse citer des statistiques précises, de nombreux témoignages montrent que le travail infantile est très répandu. A Anvers, vers 1770, des enfants travaillent dans les rubaneries dès 7 ou 8 ans, il y en a dans le dévidage de la soie qui sont âgés de 6 ans, de 7 ans dans la

(174) Bonenfant, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'ancien régime*, Bruxelles, 1934, pp. 33 et ss.

(175) Id., p. 35.

(176) Lewinski, *L'évolution industrielle de la Belgique*, Bruxelles, 1911.

(177) Pirenne, *Histoire de Belgique*, Tome V, 1920.

(178) Bonenfant, o.c., p. 36.

(179) Id., p. 43.

(180) Id., pp. 43, 44.

(181) Derival, *Le voyageur dans les Pays Bas autrichiens*, Amsterdam, 6 vol., 1782.

(182) Bonenfant, o.c., p. 44.

(183) Id., p. 49.

préparation de la soie et dans la dentelle ⁽¹⁸⁴⁾. Dans le pays de Waes, le tissage occupe un grand nombre d'enfants de 7 à 8 ans ⁽¹⁸⁵⁾.

Parlant des ouvriers agricoles, Derival les dépeint « végétant dans la misère, logés dans des cabanes humides et malsaines. . . Ils sont les deux tiers de l'année sans travail et manquent souvent de nourriture » ⁽¹⁸⁶⁾.

Les ouvriers ruraux à domicile sont les plus misérables. Dans le Limbourg, « le bas peuplé qui travaille à la filature des laines mène une vie assez misérable; il se nourrit de pain de seigle très noir, quoiqu'assez agréable au goût et de lait et de café qu'il boit trois fois par jour » ⁽¹⁸⁷⁾. Selon les échevins de la Keure de Gand, en 1765, « ils vivent de pain bis, de pommes de terre, de lait battu, d'un peu de lard les dimanches et de l'eau; voilà toute leur subsistance. Il n'y a pas de gens plus misérables au monde » ⁽¹⁸⁸⁾.

L'emprise du capitalisme commercial sur ces travailleurs à domicile est signalée en 1764 par Willemsen ⁽¹⁸⁹⁾. Les marchands s'arrogent « un despotisme qui ne leur convient pas, en fixant le prix de la sueur de l'ouvrier chacun à sa guise, sans avoir d'autre tarif et sans suivre d'autre direction qu'un intérêt sordide et une avide cupidité qui leur ferme les yeux sur les lois divines et humaines » ⁽¹⁹⁰⁾. C'est le Sweating system que nous avons évoqué plus haut. Le truck-system également existe au XVIII^e siècle; citant le curé Thys ⁽¹⁹¹⁾ qui « considère le tisserand agricole de son pays comme le rebut de l'humanité, Van Houtte rapporte que ces « pauvres esclaves » ont deux maîtres : « le fermier qui les emploie pendant la saison et le petit industriel pour lequel ils travaillent pendant l'hiver. Celui-ci est le plus souvent un boutiquier chez lequel ils doivent se fournir et payer plus cher que le client ordinaire » ⁽¹⁹²⁾.

Les travailleurs à domicile sont qualifiés d'esclaves. Mieux, si on retrouve des plaintes des marchands vis à vis des tisserands à domicile, « toute l'organisation de cette industrie rurale à domicile, entièrement dominée par le capitalisme commercial, démontre l'inanité de pareilles plaintes, et la vérité est sans aucun doute sous la plume des grands baillis et hauts échevins des Pays de Waes et de Termonde, lorsqu'ils écrivent, en

(184) Id., pp. 50, 51.

(185) Id., p. 52.

(186) Id., p. 52.

(187) Id., p. 54.

(188) Id., p. 55.

(189) Willemsen, *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre*.

(190) Bonenfant, o.c., p. 54.

(191) Thijs, *Memorie of vertoog over het uytgeven en tot culture brengen der vage en inculte gronden in de Meyerge van's Hertogenbosch*, Malines, 1792.

(192) H. Van Houtte, *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime*, p. 488.

1765, que « les pauvres tisserands ne sont guère moins qu'esclaves des marchands » (193).

Les corporations de métiers dans les villes, qui coexistent toujours à cette époque, « ne sont plus que l'instrument de lutte de classes de petits patrons capitalistes; elles contraignent « l'ouvrier pauvre, mais homme à talents. . . de végéter toute sa vie dans le fond de la boutique d'un maître souvent ignorant, en lui vendant la sueur de son corps à quelques sols par jour » (194). Les associations de résistance ouvrière sont interdites (195) et l'analphabétisme est le lot de plus de 75 % de la population.

On trouve au XVIII^e siècle une situation paradoxale que l'enquête de 1840 révélera au siècle suivant: il est plus lucratif de mendier que de travailler. « Le plus grand nombre des mendiants, rapporte Taintenier (196), ont choisi ce moyen de préférence comme étant plus lucratif, quoiqu'ils eussent pu trouver leur subsistance par le travail » (197).

Bref, à l'époque moderne le paupérisme est un mal endémique en Belgique. Dès la fin du moyen âge, « on voit l'industrie rurale à domicile se placer au premier rang des activités industrielles du pays et, de bonne heure, elle revêt les caractères qu'elle conserve encore au XVIII^e siècle: subordination au capitalisme commercial, bas salaires, travail des femmes et des enfants. Dès cette époque, les corporations urbaines se transforment en syndicats patronaux et, dans la plupart des industries, l'ouvrier ne trouve plus guère de protection efficace contre les exigences des employeurs. Dès cette époque encore, l'influence du capital, s'exerçant sur l'agriculture elle-même, provoque la formation d'un prolétariat agricole aux conditions de vie misérables. Dès cette époque, l'augmentation du numéraire entraîne celle du coût de la vie, tandis que la surabondance de la population provoque non seulement le bon marché de la main d'œuvre, mais aussi le chômage, le vagabondage et l'émigration » (198).

Le paupérisme au 19^e siècle

A la veille de la révolution de 1830, la situation ne s'est guère améliorée malgré le début d'industrialisation du pays. Selon l'Exposé de la situation, en 1828, sur 3.905.235 habitants dans les provinces méridiona-

(193) Bonenfant, o.c., p. 58, citant Willemsen, o.c.

(194) Id., o.c., p. 59. La citation est d'un mémoire adressé en 1778 au Prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire.

(195) Id., o.c., p. 61. Bonenfant s'appuie sur Dechesne (interdiction aux tondeurs d'Eupen en 1763) et Des Marez (interdiction aux chapeliers à Bruxelles en 1786).

(196) F. J. Taintenier, *Traité sur la mendicité avec les projets de règlement propre à l'empêcher dans les villes et dans les villages, dédié à messieurs les officiers de Justice et de police*. 1774.

(197) Cité par Bonenfant, o.c., p. 67, note 2.

(198) Bonenfant, o.c., p. 73.

les des Pays-Bas (l'actuelle Belgique), on comptait 564.565 inscrits et secourus, soit 14,5 indigents sur 100 habitants. « La situation des classes populaires ne s'est donc pas améliorée au même rythme que la croissance de l'industrie. Le paupérisme, cette plaie de l'ancien régime, n'a pas cessé de ronger la Belgique » (199).

Cette situation se maintient pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. La commission spéciale pour la réforme de la bienfaisance le confirme dans son rapport de 1900 (200). Le nombre de secourus, selon la commission, a évolué ainsi :

| | |
|------------------|---------|
| 1828 (*) | 563.565 |
| 1831 à 1834 (**) | 671.128 |
| 1839 | 587.095 |
| 1846 | 700.141 |
| 1848 | 941.326 |
| 1849 | 901.781 |
| 1850 | 863.098 |

Les données recueillies par Ducpétiaux amènent à la même conclusion puisqu'à partir de ses différents tableaux, il établit qu'il y avait un habitant secouru sur 6,93 en 1828, sur 7 en 1839, sur 6,20 en 1846. A la moitié du siècle, le département de la Justice fit établir une statistique, portant sur les années 1848 à 1850 qui avait le grand avantage de distinguer entre indigents secourus toute l'année et indigents secourus une partie de l'année seulement. On verra, en consultant le deuxième tableau (201) que la première catégorie oscille autour de 400.000 unités. Pendant cette période, le nombre d'indigents est monté à un pour 4,65 habitants.

Répétons-le, ce serait une erreur de méconnaître, même pour la première moitié du XIX^e siècle, l'impact des phénomènes climatiques ou pathologiques (comme la maladie de la pomme de terre) (202). Les années 45 et suivantes vont atteindre un niveau particulièrement élevé d'indigence

* Selon un rapport aux Etats généraux des Pays-Bas. C'est le même nombre que celui de l'Exposé; un seul chiffre diffère; peut-être une faute d'impression.

** Moyenne.

(199) Robert Demoulin, *Guillaume 1^{er} et la transformation économique des Provinces belges (1815-1830)*, 1938, Liège, p. 224.

(200) *Réforme de la bienfaisance en Belgique*, Rapport de la Commission spéciale, Bruxelles, 1900, p. 79.

(201) Nombre de secourus en 1848, 49 et 50, page 63.

(202) Le tableau « phénomènes climatiques et pathologiques » essaie de montrer cette influence (voir page 65).

parce que, dans les Flandres, aux effets catastrophiques de la décadence de l'industrie linière vont venir se superposer, non seulement la maladie du seigle et la faible récolte de froment, mais aussi la maladie de la pomme de terre qui, sans ce fléau, aurait pu pallier la disette de céréales. Depuis la moitié du XVIII^e siècle, la pomme de terre était en effet entrée largement dans l'alimentation.

C'est un peu avant la moitié du XVIII^e siècle seulement qu'elle commence à se répandre dans notre pays. Si on en croit Torfs⁽²⁰³⁾, c'est à un Brugeois nommé Verhulst qu'on doit la « réhabilitation » de la pomme de terre, considérée antérieurement comme « nuisible et malsaine ». « Ce digne citoyen fit distribuer aux cultivateurs de Flandre, une grande quantité de pommes de terre, sous la promesse formelle de les planter. Cet engagement fut tenu et les fermiers ayant pu apprécier l'utilité de ce tubercule pour l'alimentation de l'homme et du bétail, s'empressèrent à l'envi d'en étendre la culture, si bien qu'en 1740, on vit paraître les premières pommes de terre aux marchés des villes...

« Cette acquisition de la pomme de terre valait à elle seule tout l'or et l'argent des mines du nouveau Monde. Il a été prouvé, en effet, qu'un hectare planté de pommes de terre rapportera plus de matière nutritive que s'il avait été ensemencé en froment ou en seigle : la différence de produit est d'un tiers sur le premier et de près de la moitié sur le second, en faveur de la solanée américaine. Aussi, les préventions s'évanouissant, on en apprécia bientôt la valeur comme production et aliment à bon marché, et, par un revirement assez ordinaire, on exalta ce tubercule autant qu'on l'avait d'abord dénigré. L'homme osa même défier la nature et les éléments, et, tout fier de sa nouvelle conquête, il dit d'un ton superbe : désormais, la famine est impossible. » « Ce fol orgueil, dit pompeusement Torfs, devait recevoir plus d'un châtiment éclatant. »

C'est en 1845 que la maladie de la pomme de terre fit son apparition dans les environs de Courtrai. Elle allait régner sur toute l'Europe avec plus ou moins d'intensité⁽²⁰⁴⁾. Au lieu de 849.309.717 kilogrammes, on ne récolta en Belgique que 110.350.900 kgs. En Flandre la perte fut la plus forte : 92,4 % en Flandre occidentale, 90,7 % en Flandre orientale⁽²⁰⁵⁾. L'année suivante fut encore plus désastreuse parce qu'à la suite des conditions climatiques, le seigle fut atteint par la rouille et on perdit plus de la moitié de la récolte. En même temps, le rendement de toutes les autres céréales baissa considérablement⁽²⁰⁶⁾.

(203) Louis Torfs, *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays Bas et particulièrement en Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Bruxelles 1859, p. 208.

(204) Torfs, *o.c.*, p. 228.

(205) G. Jacquemyns, *Histoire de la crise économique des Flandres (1845-1850)*, p. 254.

(206) Pour plus de détails sur la crise agricole des Flandres, on se reportera notamment à l'ouvrage de Jacquemyns.

Nombre d'habitants mis en rapport avec le nombre de secourus

| 1828 | | 1839 | | 1846 | |
|-------------|------------------------|-------------|------------------------|-------------|------------------------|
| Provinces | 1 habitant secouru sur | Provinces | 1 habitant secouru sur | Provinces | 1 habitant secouru sur |
| Luxembourg | 130,79 | Luxembourg | 61 | Luxembourg | 69,22 |
| Anvers | 14,67 | Limbourg | 14 | Anvers | 16,54 |
| Fl. orient. | 8,69 | Anvers | 10 | Namur | 8,96 |
| Limbourg | 7,75 | Namur | 9 | Liège | 7,89 |
| Namur | 7,70 | Liège | 9 | Limbourg | 7,62 |
| Fl. occid. | 6,68 | Fl. orient. | 7 | Hainaut | 6,05 |
| Liège | 6,17 | Brabant | 7 | Fl. orient. | 5,89 |
| Hainaut | 4,48 | Hainaut | 5 | Brabant | 4,85 |
| Brabant | 4,42 | Fl. occid. | 5 | Fl. occid. | 3,87 |
| Le Pays | 6,93 | | 7 | | 6,20 |

Source : Ducpétiaux, Mémoire sur le Paupérisme dans les Flandres, 1850, p. 17. Les données de 1828 sont établies d'après le Rapport aux Etats généraux des Pays-Bas déjà signalé, celles de 1839 d'après les exposés des Députations permanentes des Conseils provinciaux, et celles de 1846, d'après le Recensement général.

Nombre de secourus en 1848, 49 et 50

| | 1848 | | 1849 | | 1850 | |
|----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Anvers | 21.312 | 50.110 | 21.422 | 51.473 | 17.068 | 45.858 |
| Brabant | 53.745 | 97.161 | 53.402 | 96.856 | 52.351 | 95.048 |
| Fl. occ. | 143.460 | 61.020 | 132.329 | 52.854 | 130.788 | 49.156 |
| Fl. or. | 100.840 | 127.158 | 93.286 | 118.457 | 85.664 | 107.023 |
| Hainaut | 58.202 | 80.090 | 56.240 | 78.453 | 56.246 | 76.858 |
| Liège | 31.372 | 50.352 | 30.799 | 50.578 | 31.851 | 49.563 |
| Limbourg | 13.233 | 17.828 | 13.174 | 17.621 | 13.320 | 17.126 |
| Luxemb. | 1.133 | 3.024 | 988 | 3.200 | 944 | 3.084 |
| Namur | 10.313 | 20.973 | 10.106 | 20.643 | 10.326 | 20.824 |
| Pays | 433.610 | 507.716 | 411.746 | 490.135 | 398.558 | 464.540 |

1^{re} colonne: toute l'année — 2^e colonne: une partie de l'année.

Ce n'est donc point la révolution industrielle qu'il faut accuser de la misère dans les Flandres. C'est, au contraire, à la superposition de la crise agricole et à l'absence d'évolution de l'industrie du lin — elle-même due à l'opposition des classes dirigeantes des Flandres à l'introduction de la mécanisation — qu'il faut attribuer la situation. Déjà très forte avant la maladie de la pomme de terre, l'indigence va s'accroître; ainsi, en Flandre occidentale d'un indigent pour 4,41 habitants en 1843, on passa à 1 pour 2,60 en 1845, 1 pour 2,82 en 1846, 1 pour 2,71 en 1847, 1 pour 3,04 en 1848, 1 pour 3,31 en 1849 et 1 pour 3,66 en 1850.

On a beaucoup discuté de la valeur des statistiques des indigents qui, presque toujours sont des statistiques des indigents *secourus* par la bienfaisance officielle. Jacquemyns a évoqué ce problème, disant notamment que « de ce que dans certaines communes il ne se trouvait pas d'indigents sur les listes officielles, il faut conclure seulement à l'absence de ressources du bureau de bienfaisance; là, au contraire, où l'on avait de nombreux secours à distribuer, on comptait souvent un nombre exagéré de pauvres inscrits » (207).

Cette exagération est évoquée dans l'Exposé de la situation du Royaume (1841-1850) qui assure que le rapport des secourus à la population est plutôt le résultat du système de charité publique en Belgique et des abus qui y sont malheureusement inhérents que le reflet du degré réel de la misère. « En effet, dit l'Exposé, en attachant à la qualité d'indigent certains avantages, tels que la délivrance gratuite de passe-ports, de certificats et de papiers divers, l'admission aux bureaux des consultations gratuites d'avocats, les secours médicaux, et même dans un grand nombre de localités l'admission gratuite des enfants dans les écoles communales, etc., on encourage à certains égards les inscriptions sur les registres des pauvres. Il s'ensuit qu'un grand nombre d'ouvriers laborieux, qui gagnent un salaire suffisant pour satisfaire aux besoins ordinaires de l'existence, se voient contraints en quelque sorte de solliciter l'assistance des bureaux de bienfaisance et de se soumettre à la formalité de l'inscription pour échapper aux embarras d'une gêne momentanée et remédier à certains accidents extraordinaires » (208).

C'est là une opinion qu'on retrouve sous la plume des contemporains, ainsi par exemple chez Lebeau dans sa topographie du Canton de Huy (209), dans les rapports de la Députation permanente du Hainaut en

(207) Jacquemyns o.c., p. 299.

(208) Exposé p. 262. Le même « Exposé » dit, cependant, p. 296 : « Le manque ou l'insuffisance des moyens d'occupation peut être considéré comme l'une des principales causes de la misère et du paupérisme ».

(209) « Je n'hésite pas à ranger parmi les causes qui concourent à entretenir la misère de quelques-unes de ces communes, la distribution de secours à domicile. J'ai toujours remarqué qu'elle était en raison directe de la richesse du bureau de bienfaisance. Amay jouit d'un revenu considérable, et ce village est certainement le plus misérable du canton... » (p. 75).

**Phénomènes climatiques et pathologiques
et prix du froment et du seigle**

| | Froment | Seigle | |
|--------|---------|--------|--|
| 1801 | 15,95 | 10,17 | |
| — 1802 | 22,07 | 16,04 | gelées tardives. |
| 1803 | 19,57 | 15,43 | |
| 1804 | 16,28 | 10,33 | |
| 1810 | 18,19 | 9,18 | |
| 1811 | 20,52 | 12,08 | |
| — 1812 | 27,04 | 17,84 | sécheresse — orages violents. |
| 1813 | 21,16 | 12,82 | |
| 1814 | 18,31 | 11,40 | |
| 1815 | 21,85 | 14,70 | |
| — 1816 | 31,22 | 21,58 | résultat des invasions de 1814-15 |
| — 1817 | 35,41 | 24,70 | + pluies et mauvaise récolte de pommes de terre. |
| 1818 | 26,08 | 17,62 | |
| 1819 | 18,67 | 12,76 | |
| 1826 | 14,19 | 10,17 | |
| — 1827 | 17,13 | 12,04 | maladie |
| — 1828 | 19,69 | 11,52 | dite : |
| — 1829 | 23,21 | 12,89 | « cousin » du froment. |
| 1830 | 20,27 | 12,42 | |
| 1844 | 17,75 | 10,55 | |
| — 1845 | 20,22 | 13,79 | maladie de la pomme de terre |
| — 1846 | 24,27 | 18,71 | maladie du seigle (urède-rouille) et |
| — 1847 | 31,14 | 21,62 | maigre récolte du froment. |
| 1848 | 17,94 | 10,71 | |
| 1849 | 17,43 | 9,59 | |

1843 et 1844⁽²¹⁰⁾; elle sera reprise dans le Rapport de la Commission spéciale sur la réforme de la bienfaisance en Belgique⁽²¹¹⁾. Bonenfant reprenait la même explication pour le XVIII^e siècle déjà⁽²¹²⁾.

Ducpétiaux, lui, semble avoir évolué dans son appréciation. Dans son mémoire de 1844, il avait déjà soulevé cette question de la statistique de l'indigence et de sa fiabilité : « On a prétendu que le nombre de personnes secourues par les bureaux de bienfaisance, dans les différentes provinces du royaume, est généralement en rapport avec les ressources financières de ces établissements. *Le journal de Bruxelles* (du 28 juillet 1843) démontre que cette assertion est erronée et ne repose sur aucun fondement solide »⁽²¹³⁾. L'article du journal auquel se réfère Ducpétiaux fondait son argumentation sur l'absence de corrélation entre le nombre d'indigents et le revenu des bureaux de bienfaisance⁽²¹⁴⁾.

Dans son mémoire de 1850, Ducpétiaux semble avoir rallié l'opinion courante : « les listes dressées par les bureaux de bienfaisance, écrit-il, indiquent bien plus souvent les ressources dont disposent ces établissements que le caractère et l'étendue de la misère qu'il conviendrait de soulager »⁽²¹⁵⁾. Par contre, il dénonce une certaine indigence cachée, non révélée par les statistiques parce que les règles d'inscription sont loin d'être uniformes; « les usages varient à cet égard dans chaque localité, de telle sorte que l'individu porté comme indigent dans telle commune ne l'est pas dans telle autre, quoique placé cependant dans des circonstances absolument identiques. Ainsi, par exemple, dans le Luxembourg, l'existence de terrains communaux dont la jouissance est assurée à tous les habitants, est, pour un grand nombre de ceux-ci, un véritable secours qui équivaut aux aumônes distribuées ailleurs par les bureaux de bienfaisance. De là, sans doute, en grande partie, le nombre restreint d'indigents inscrits dans cette province »⁽²¹⁶⁾.

Les deux tableaux que nous reproduisons pages 67 et 69 donnent, le premier l'état de l'indigence en Flandre occidentale en 1845, l'autre la

(210) « Si, comme nous l'avons fait remarquer dans l'exposé de l'année dernière, la statistique officielle des personnes secourues dans une commune, prouve la richesse plus ou moins grande du bureau de bienfaisance, plutôt que le degré d'indigence de la population, il n'en reste pas moins vrai que la misère, surtout dans certaines parties du pays, s'accroît d'année en année » (Session 1844, p. 117).

(211) Bruxelles 1900, p. 90.

(212) « N'oublions pas, en effet, que le plus ou moins grand nombre des indigents secourus d'une commune peut dépendre dans une large mesure des ressources dont disposent les institutions de secours » (o.c., p. 25).

(213) Ducpétiaux, *Le paupérisme en Belgique*, pp. 8, 9.

(214) On trouvait en effet un indigent pour les revenus qui suivent : Ville de Virton : 417 f.; Arrondissement de Virton : 8 f.; Ville de Bastogne : 70 f.; Ville de Marche : 9 f.; Arrondissement de Neufchâteau : 20 f.; Ville de Neufchâteau : 9 f.; Ville de Malines : 21 f.; Ville de Liège : 15 f.; Ville de Turnhout : 13 f.; Arrondissement d'Anvers : 52 f.; Arrondissement de Turnhout : 31 f.; Ville de Verviers : 13 f.; Ville de Huy : 2 f.; Ville de Liège : 9 f.; Arrondissement de Verviers : 12 f.; Arrondissement de Waremme : 6 f.

(215) Ducpétiaux, *Le paupérisme dans les Flandres*, p. 276.

(216) Id., p. 18.

L'indigence en Flandre occidentale en 1845

| | Indigents | Population | 1 indigent pour |
|------------------------|---|----------------|----------------------------|
| Villes | | | |
| Bruges | 21.789 | 46.813 | 2,14 |
| Courtrai | 11.000 | 19.864 | 1,85 ⁽¹⁾ |
| Dixmude | 1.750 | 3.681 | 2,10 |
| Furnes | 1.776 | 4.780 | 2,68 |
| Iseghem | 3.300 | 8.847 | 2,67 |
| Menin | 3.000 | 8.208 | 2,73 |
| Nieuport | (compris dans l'arrondissement de Furnes) | | |
| Ostende | 3.250 | 14.110 | 4,34 |
| Poperinghe | 5.000 | 10.540 | 2,10 |
| Roulers | 3.766 | 10.392 | 2,57 ⁽²⁾ |
| Thielt | 2.901 | 12.394 | 4,27 |
| Thourout | 3.820 | 8.530 | 2,23 |
| Warneton | 1.224 | 5.938 | 4,85 |
| Wervicq | 1.455 | 5.747 | 3,95 |
| Ypres | 6.239 | 16.593 | 2,65 |
| TOTAL | 71.460 | 176.437 | 2,47 |
| Arrondissements | | | |
| Bruges | 10.666 | 63.118 | 5,91 |
| Courtrai | 38.572 | 120.308 | 3,11 |
| Dixmude | 16.033 | 44.765 | 2,78 |
| Furnes | 5.870 | 26.851 | 4,57 |
| Ostende | 7.187 | 30.160 | 4,19 |
| Roulers | 25.188 | 69.539 | 2,76 |
| Thielt | 20.589 | 61.415 | 2,90 |
| Ypres | 18.686 | 65.802 | 3,52 |
| TOTAL | 142.791 | 481.958 | 3,36 |
| Total Province | 214.251 | 658.395 | 2,60 ⁽³⁾ |

(1) En réalité : 1,81.

(2) En réalité : 2,75.

(3) En réalité : 3,07.

(Source: Jacquemyns, o.c., page 303.)

situation dans le Hainaut. Globalement, le niveau d'indigence est plus élevé en Flandre occidentale (1 indigent sur 3,07 habitants) que dans le Hainaut (1 indigent sur 5 habitants). Si l'interprétation qui fait dériver le taux d'indigence du niveau de richesse des caisses de bienfaisance était appliquée sans nuance, on arriverait à une situation inverse pour ces provinces, puisque la première est en grande difficulté économique tandis que la seconde est en voie d'industrialisation.

Chose curieuse, c'est pourtant bien à l'argument classique qu'a recours la Députation permanente du Hainaut dans son rapport : «... à Gosselies, pour une population de 4.766 âmes, la bienfaisance publique ne dispose que de 1911 francs par an, ou de 40 centimes par tête : aussi le nombre de personnes secourues n'est-il que de 1 sur 56. A Tournay, pour une population de 24.984 âmes, les maîtres des pauvres ont à leur disposition 105.210 francs par an ou 4 francs 24 centimes par tête : il n'est pas étonnant que le nombre des personnes secourues soit de 1 sur 2 » (217).

La députation permanente maintient l'argument à travers ses rapports successifs. En 1843, c'est le point de vue qu'elle défend. En 1844, elle y revient : « la statistique officielle des personnes secourues dans une commune, prouve la richesse plus ou moins grande du bureau de bienfaisance, plutôt que le degré d'indigence de la population » (218). Même opinion en 1846 : «... on ne peut, en aucune manière, juger de l'état du paupérisme dans notre province, par la somme des secours que les bureaux de bienfaisance distribuent aux indigents » (219). En 1845, en publiant les statistiques auxquelles nous venons de faire allusion, la députation avait qualifié les statistiques belges du paupérisme « complètement fausses » et estimait « qu'au lieu d'inférer des chiffres posés que le Hainaut *renferme relativement plus de familles nécessiteuses que les autres provinces*, on aurait dû en conclure uniquement que les bureaux de bienfaisance du Hainaut sont généralement mieux dotés et peuvent donner à la distribution de leurs secours plus d'extension que les bureaux de bienfaisance des autres parties du pays » (220).

En vérité, sans mésestimer totalement l'impact du niveau des revenus des bureaux de bienfaisance sur le taux d'indigence, ne se trouve-t-on pas en présence d'une bourgeoisie qui s'efforce de minimiser les révélations statistiques parce qu'elles sont déplaisantes pour ceux qui détiennent le pouvoir? On pourrait même se demander s'il n'y a pas là une préfiguration de la campagne contre les « abus » du chômage qu'on connaîtra durant l'entre deux guerres.

(217) Rapport de la Députation permanente du Hainaut, 1845, p. 131.

(218) Rapport de 1844, p. 117.

(219) Rapport de 1846, p. 185.

(220) Rapport de 1845, pp. 126-127. Cette conclusion n'est pas celle qu'on peut tirer des tableaux que nous donnons.

L'indigence dans le Hainaut en 1845

| Arrondissements | Indigents | Population | Soit un secours pour : — habitants | Recettes ordinaires |
|-------------------------|----------------|----------------|---|------------------------|
| Ath | 20.604 | 85.435 | 4 | 89.686,56 |
| Charleroi | 9.648 | 98.933 | 10 | 87.419,66 |
| Mons | 17.922 | 122.216 | 6 | 150.725,11 |
| Soignies | 15.160 | 70.598 | 4 | 93.879,65 |
| Thuin | 9.495 | 66.742 | 7 | 89.103,45 |
| Tournai | 18.770 | 101.884 | 5 | 115.099,78 |
| Total Communes | 91.599 | 545.808 | 6 | 625.914,21 |
| Villes | | | | |
| Ath | 3.400 | 8.315 | 2 | 11.927,29 |
| Chièvres | 815 | 3.125 | 4 | 1.158,24 |
| Charleroy | 691 | 5.881 | 9 | 5.071,46 |
| Chatelet | 857 | 3.009 | 4 | 5.158,32 |
| Fontaine l'Evêque | 550 | 3.053 | 6 | 2.264,97 |
| Gosselies | 131 | 4.766 | 36 | 1.911,34 |
| Mons | 7.094 | 21.241 | 3 | 115.432,75 |
| St-Ghislain | 159 | 2.008 | 13 | 4.594,35 |
| Braine-le-Comte | 1.310 | 4.588 | 3 | 5.479,62 |
| Enghien | 1.295 | 3.746 | 3 | 11.876,32 |
| Lessines | 1.160 | 4.975 | 4 | 5.463,15 |
| Rœulx | 746 | 2.758 | 4 | 6.292,03 |
| Soignies | 1.990 | 6.723 | 3 | 8.880,05 |
| Beaumont | 653 | 2.130 | 3 | 11.018,13 |
| Binche | 1.625 | 5.306 | 3 | 19.126,56 |
| Chimay | 377 | 3.102 | 8 | 7.383,94 |
| Thuin | 1.304 | 4.213 | 3 | 3.862,82 |
| Antoing | 165 | 2.162 | 13 | 2.993,57 |
| Leuze | 1.037 | 5.904 | 5 | 6.401,89 |
| Péruwelz | 1.365 | 7.511 | 5 | 8.812,88 |
| Tournay | 12.200 | 24.984 | 2 | 105.209,73 |
| Total des Villes | 38.924 | 129.500 | 3 | 350.319,41 |
| Total Province | 130.523 | 675.308 | 5 | 976.233,62 |

(Source : Rapport de la Députation permanente.)

Par ailleurs, on soulignera encore, avec Jacquemyns, que « la question de la richesse des bureaux de bienfaisance n'explique pas le grand nombre d'indigents dans les campagnes. Les revenus des bureaux de bienfaisance y étaient de beaucoup inférieurs à ceux des villes, et pourtant c'est dans les communes rurales que nous trouvons, lors de la crise, le plus d'indigents » (221).

Quelles que soient les tentatives de minimiser l'importance de la misère, l'étendue de la mendicité au XIX^e siècle est là pour en témoigner. Certes, il n'y a pas de statistique et celle des dépôts de mendicité n'en donne qu'une vue très partielle. Par contre, les témoignages sont extrêmement nombreux. Pour les Flandres, Jacquemyns en a cité un certain nombre montrant les mendiants se déplaçant en bandes, des fermes voyant défiler jusqu'à trois cents mendiants sur une journée (222). Il y a tellement de vols que le gouverneur de la Flandre orientale par exemple doit recommander aux administrations communales d'organiser des patrouilles de nuit à la suite de la mauvaise récolte de pommes de terre (223). En 1846, le même gouverneur recommanda de reprendre les patrouilles, qui se sont ralenties fin de l'hiver, cela parce que le nombre des vols augmente (224). Par une circulaire du 16 octobre 1845, il avait recommandé de sévir contre les bandes de mendiants « composées en grande partie d'hommes valides » qui se présentent la nuit à la porte des maisons isolées et des fermes. Il faut, dit-il, faire application de l'article 276 du Code pénal (225). Le 8 novembre 1846, une autre circulaire constate que nombre de mendiants et de vagabonds refluent vers Bruxelles; « toute commune, dit le gouverneur, doit procurer du soulagement à ses pauvres et les engager, par les secours qu'elle leur offre et par toutes les voies de la persuasion à ne pas s'éloigner de la localité » (226).

La faim provoque d'ailleurs des désordres et des émeutes, on pilla des boulangeries, des marchés publics. Le 17 mai 1847, il y eut même, à Gand, une émeute où des groupes de manifestants furent chargés au sabre et à la baïonnette (227). Il est vrai que la misère, à certains moments, poussa des miséreux dans les bras mêmes de la police; « les malfaiteurs, loin de craindre les gardiens de l'ordre, cherchaient maintes fois l'occasion de commettre des délits en présence des agents et des gendarmes. C'était, pour eux, le moyen de se faire envoyer en prison et de recevoir ainsi une nourriture suffisante pour ne pas mourir de faim (228). Un grand nombre

(221) Jacquemyns, o.c., p. 300.

(222) Voir Jacquemyns, o.c., pp. 314 et ss.

(223) Mémorial administratif de la Flandre orientale, 1844, 1^{er} semestre, p. 86.

(224) Id., 1846, p. 414.

(225) Id., 1845, 2^e semestre.

(226) Id., 1846, 2^e semestre, p. 788.

(227) Jacquemyns, o.c., p. 329.

(228) L'enquête de 1840 a révélé également cet état d'esprit (voir ci-après).

de vitres furent brisées par des indigents qui voulaient se faire emprisonner. Tous les rapports officiels et les journaux de l'époque signalent ces *briseurs de vitres*. Les voleurs qui n'avaient pas recours à ce procédé attendaient souvent le moment propice pour se faire attraper » (229).

Ce n'est pas uniquement en Flandre que se rencontre cette mendicité. La Chambre de commerce de Mons estime bien, en 1844, que la misère « a beaucoup perdu de sa rigueur » grâce à l'abondance de la récolte de pommes de terre et le bas prix des céréales » (230). Mais le Commissaire d'arrondissement est moins optimiste. Il se plaint de l'augmentation de la mendicité, surtout dans le Borinage. Il constate que la classe ouvrière est « dans un grand dénuement » et que toute mesure de répression serait inutile à cause du grand nombre d'individus à atteindre. Il recommande, dans les grandes communes, l'institution de maîtres des pauvres dont la mission serait de recueillir les dons chez les personnes aisées pour soulager les pauvres (231). Le Commissaire d'arrondissement de Tournai note également que la mendicité est loin de disparaître; « les uns mendient par paresse, d'autres par besoins, d'autres enfin par habitude ». Comme beaucoup de mendiants placent l'autorité devant le dilemme : mendier ou entrer au dépôt de mendicité « et attendu que de deux maux il faut choisir le moindre, la police n'hésite pas, elle évite à la commune les charges du dépôt » (232). Recrudescence aussi dans l'arrondissement de Thuin, mais ici, selon le commissaire d'arrondissement, « c'est plutôt parce que les moyens de la réprimer sont employés avec moins d'activité que parce qu'il manquerait du travail aux ouvriers » (233). Il développe la même opinion en 1846 (234) tandis que celui de Tournai, après avoir constaté les progrès de la mendicité en 1845, « au point que l'on voit dans certaines localités des mendiants s'attrouper au nombre de 30 à 40 personnes et demander l'aumône d'un ton plus ou moins impérieux », déclare que pour que ça change il faudrait « quelques années heureuses pour la classe ouvrière, il faudrait que l'on fût en mesure de procurer du travail à tous les bras inactifs » (235).

Un indice de l'importance atteinte par la misère à l'époque est d'autre part, le nombre impressionnant d'ouvrages et surtout de brochures qui sont publiés sur le sujet. Son niveau frappe tellement que la détection des causes, la recherche des remèdes à y apporter donnent naissance à une abondante littérature où l'on voit tourner en rond un remarquable manège

(229) Id.

(230) Rapport de la Députation permanente du Hainaut, Session de 1844, p. 323.

(231) Rapport de la Députation... session 1844, p. 50.

(232) Id., p. 55.

(233) Id., p. 58.

(234) Id., session de 1846, p. 75.

(235) Id., p. 49.

de lieux communs dont l'intention inavouée paraît bien être de disculper le régime et de donner bonne conscience aux détenteurs du pouvoir.

Parmi les « explications » avancées, il y a la « surabondance de la population ». Déjà dans son mémoire *Des moyens de soulager la misère*, Ducpétiaux se montre frappé par le fort accroissement de la population. Or, écrit-il, « si la population s'accroît avec trop de rapidité, la proportion entre le monde des ouvriers et la somme des capitaux destinés à rétribuer leur travail est dérangée, le salaire baisse et aussitôt arrive la misère. Il importe donc, pour maintenir le taux du salaire en rapport avec leurs besoins, que les classes laborieuses apportent dans leurs mariages la même prévoyance que dans la disposition de leurs modiques revenus » (236). On retrouve la même thèse dans le mémoire sur *Le paupérisme dans les Flandres*. Constatant que la moyenne de la population par lieue carrée géographique peut y être évaluée à près de treize mille habitants, Ducpétiaux conclut : « Il suffit de ce fait, combiné avec l'accroissement de la population pendant le commencement de ce siècle et avec la décadence de la principale industrie de ces deux provinces, pour expliquer en partie les effrayants progrès qu'y ont fait la misère et le paupérisme. Le nombre des indigents augmente en raison de la densité de la population. . . » (237). On retrouve l'idée, à la même époque, dans le Rapport de la Députation permanente du Hainaut qui estime que bien que « la position de la classe ouvrière soit, à beaucoup d'égards, moins mauvaise dans le Hainaut que dans le reste du pays », le problème du paupérisme doit être abordé dans le rapport. « Il est évident, y lit-on, que l'accroissement successif (238) de l'espèce humaine doit augmenter les difficultés de subsister, c'est-à-dire de se nourrir, de se vêtir, de se loger et d'élever une famille ». Le rapport considère cet accroissement comme la cause « la plus pressante » du paupérisme et « engendrant presque toutes les autres » (239).

Ducpétiaux, par ailleurs, fait remarquer « qu'une grande fécondité marche généralement de front avec une grande mortalité » (240) et estime « que le meilleur, le seul moyen de mettre un frein à l'accroissement excessif des naissances est de réduire, autant que faire se peut, la proportion des décès. C'est par une répartition aussi égale que possible du bien-être qu'on parviendra à rétablir l'équilibre troublé entre ces deux termes. La population, dans l'état normal, doit rester stationnaire ou à peu près, c'est-à-dire que les naissances doivent se borner à balancer les décès » (241) Comme ce sont « les classes les plus pauvres (qui) sont aussi

(236) Ducpétiaux, *Des moyens de soulager la misère*, 1832, p. 6.

(237) Ducpétiaux, *Le paupérisme dans les Flandres*, p. 53. La même thèse est reprise dans *Le paupérisme en Belgique*, du même auteur, 1844, p. 20.

(238) Peut-être faut-il lire « excessif ».

(239) *Rapport de la Députation permanente du Hainaut*, 1844, pp. 117 et ss.

(240) Ducpétiaux, *Le paupérisme dans les Flandres*, p. 214.

(241) Ducpétiaux, *id.*, p. 215.

d'ordinaire les plus prolifiques » (242), il « ne s'agit plus, pour arrêter l'accroissement anormal de la population, que de réduire le nombre de prolétaires et des indigents » (243). Le vrai remède est pourtant, pour Ducpétiaux, le « déplacement ». « Lorsque l'accroissement de la population excède les ressources d'un pays, c'est une indication pour que cette population aille chercher ailleurs sa subsistance. Tant qu'à côté des régions cultivées il restera des régions sans culture, il est dans l'ordre de la Providence que le nombre des hommes augmente en raison de l'étendue du domaine qui leur reste à conquérir » (244). C'est là le remède prôné par Ducpétiaux pour les Flandres où l'exubérance « est malheureusement un obstacle aux améliorations dont la situation des Flandres serait susceptible ». Ainsi, continue-t-il, « nous avons prouvé que le nombre des cultivateurs dépassait les besoins de la culture, que la concurrence des ouvriers tendait incessamment à déprécier le travail. Il y a donc évidemment surabondance de bras et de forces dans les Flandres. De là, la nécessité d'un déplacement. Ce déplacement, nous l'avons déjà dit, peut s'opérer de trois manières : par la constitution de nouveaux centres de population dans les Flandres mêmes, par la colonisation dans d'autres parties du pays, et enfin par l'émigration et la colonisation à l'étranger » (245).

Le comte Arrivabene défend la même thèse pour résoudre le problème de l'indigence : « ... quoi de plus naturel, de plus simple que de tâcher d'opérer le déplacement d'un certain nombre de familles de laboureurs »... « on fait ainsi un meilleur sort à ceux qui partent, et en éclaircissant les rangs des demandeurs de travail, on soulage ceux qui restent » (246).

Le déplacement ne fut pas seulement un remède théorique, ainsi, « dans le but de se soustraire, autant que possible à la dépense permanente occasionnée par l'entretien de leurs indigents au dépôt de mendicité de Mons, un certain nombre d'administrations communales des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg ont payé les frais de transport de vingt reclus qui avaient manifesté le désir d'émigrer en Amérique » (247).

(242) Id., p. 219.

(243) Id., p. 220.

(244) Id., p. 220.

(245) Id., p. 223.

(246) Arrivabene, *Sur la condition des laboureurs et des ouvriers belges et sur quelques mesures pour l'améliorer*, Bruxelles, 1845, p. 24.

(247) *Rapport de la Députation permanente du Hainaut*, 1852, p. 106.

Un premier témoignage : l'enquête de 1840 sur l'industrie linière

L'enquête de 1840 n'est pas une enquête spécialement menée sur la condition ouvrière. Instituée par un arrêté du Ministre de l'Intérieur, De Theux, le 25 février 1840, elle se voit essentiellement donner un objectif économique qui est de « constater la situation de l'industrie linière en Belgique et rechercher les moyens d'encouragement et de protection qu'il pourrait être utile d'employer dans l'intérêt de cette industrie ».

Le rapport de la Commission d'enquête comporte bien un chapitre intitulé : « état de la classe ouvrière »⁽²⁴⁸⁾; mais il ne faut pas s'y tromper : « classe » est employé, comme nous l'avons déjà souligné, dans le sens de « catégorie » et ouvrier a le sens « d'occupé au travail du lin ». Le nombre de ces personnes occupées à travailler le lin est beaucoup plus élevé dans le rapport que dans le recensement industriel de 1846. Nous avons vu que le nombre d'ouvriers du secteur lin et chanvre était alors de 60.023. La Commission, en 1840, dénombre 355.096 travailleurs⁽²⁴⁹⁾. Il s'agit donc aussi bien des artisans⁽²⁵⁰⁾ que des travailleurs à domicile et des ouvriers. C'est une image de la situation de toute la population laborieuse qui est fournie par ce chapitre du rapport de la Commission, bourgeoisie marchande et autre mise à part. On y trouve notamment cette masse de travailleurs à domicile exploités par les marchands et dont nous avons parlé plus haut.

Comme le montre le tableau ci-dessous une forte majorité de ces travailleurs sont localisés dans les deux Flandres; vient ensuite le Hainaut qui en compte un nombre assez important.

| | Fileuses | Tisserands |
|---------------------|----------|------------|
| Flandre occidentale | 98.385 | 24.430 |
| Flandre orientale | 122.226 | 32.718 |
| Hainaut | 33.358 | 8.236 |
| Brabant | 16.730 | 4.348 |
| Anvers | 3.685 | 2.491 |
| Luxembourg | 2.945 | 865 |
| Namur | 1.950 | 926 |
| Limbourg | 844 | 432 |
| Liège | 273 | 254 |
| | <hr/> | <hr/> |
| Totaux | 280.396 | 74.700 |

(248) *Enquête sur l'industrie linière, rapport de la Commission, octobre 1841*, Tome 1^{er}, pages 361 et ss. (désignée ensuite: Enquête 1840). Le tome 2 fut publié en juin 1841.

(249) *Id.*, p. 362.

(250) « De petits fabricants en grand nombre ne peuvent travailler, ce n'est pas seulement la classe des pauvres gens qui est en souffrance, mais aussi celle des petits fabricants » (Enquête 1840, Tome 1^{er}, p. 365).

« En restant assis, ils gagnent autant qu'en travaillant. »

Si réduites que soient les informations sur l'« état de la classe ouvrière », elles sont particulièrement éloquentes. Consacrant quelques pages à répondre à la question : « Le salaire que nos fileuses et nos tisserands reçoivent suffit-il à leurs besoins? », le rapport illustre bien cette réponse qui sera donnée par Van den Berghe, blanchisseur à Thielt : « En restant assis, ils gagnent autant qu'en travaillant » (251). Il suffit pour s'en rendre compte de relever quelques phrases du rapport de la Commission : « Les tisserands (à Avelghem) n'ont pas assez de forces pour travailler, ils tombent sur le métier » (252). « Les tisserands et les fileuses en général n'ont plus assez pour se vêtir, ils payent difficilement leur loyer; leur nourriture consiste en pain sec, en pommes de terre; ils logent dans de mauvaises maisons et n'ont pas de linge pour se couvrir et se coucher » (253). « Les fileuses des environs de Ninove sont tellement pauvres qu'elles ne peuvent plus se nourrir; elles mendient quand il y a possibilité. Il y en a qui préfèrent être emprisonnées pour avoir de la nourriture » (254).

Les enquêteurs se sont aussi rendus dans les habitations de quelques tisserands et rapportent l'état navrant de l'habitat. Deroch est sans doute un travailleur à domicile, car « il travaille à la tâche en recevant deux sous par aune »; « il ne mange jamais de viande, il ne prend pas de café le matin, mais du thé avec un peu de lait de chèvre, sans sucre; à midi son repas se compose de pain de seigle, de pommes de terre avec du lait battu; il ne fait usage que de très peu de beurre, il n'achète jamais de porc que pour en avoir la graisse, il s'impose beaucoup de privations; mais il y a des gens encore plus malheureux que lui et tout récemment il a trouvé moyen de donner une chemise. Dans toute la maison, la Commission n'a aperçu qu'un seul lit composé d'une paille sans draps et d'une couverture en étoupe de lin. Cette habitation consiste en deux pièces; l'une où se trouve le métier et le lit, l'autre où l'on fait la cuisine et l'on file. Pendant tout l'hiver, ces gens ne se chauffent qu'avec le petit bois qu'ils ramassent, ils travaillent depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à dix heures du soir » (255).

Le deuxième tisserand dont la Commission a visité l'habitation, Clément Keyser, semble être un artisan car il travaille « pour son compte ». Là, « dans toute la maison il ne se trouvait qu'un lit fort étroit, plus dégradé, plus mal garni que le lit de l'habitation précédente. Les membres de la Commission n'ont pas osé demander où se retiraient les six enfants

(251) *Enquête 1840*, Tome 2, n° 1861.

(252) *Id.*, tome 1, p. 383.

(253) *Id.*, p. 383.

(254) *Id.*, p. 384.

(255) *Id.*, p. 386.

pendant la nuit; ils ont aperçu à la suite de la cuisine et de l'atelier une troisième pièce sans meubles et fort mal close dans laquelle ne se trouvait aucune trace de paille, encore moins de matelas, ils ont craint d'apprendre quel était l'usage de cette dernière chambre » (256).

« La classe la plus malheureuse est celle qui ne mendie pas. »

Le tome 2 reproduit les interrogatoires menés par la Commission. Des réponses consignées, une première impression se dégage, c'est l'étendue extraordinaire de la mendicité.

Les tisserands « sont actuellement dévorés par la misère » répond De Vos, de Heulle (257). Le nombre des pauvres atteint des proportions impressionnantes non seulement en Flandre mais aussi en pays wallon; le bourgmestre d'Ath, Taintenier, déclare que le nombre des pauvres était de 2.749 en 1836, « il est maintenant de 3.000 environ. Notre population est de 9.000 âmes » (258). Gone, échevin de Fleurus signale : « nous comptons 1.000 pauvres, réellement pauvres, sur 3.300 habitants. Il y en a encore d'autres qui méritent de figurer sur la liste des pauvres » (259).

La mendicité prend à certains moments l'allure d'une institution, elle se concentre sur les jours « autorisés ». « Tous les lundis, on voit jusqu'à 7 à 800 mendiants venant de Baelegem et de Nederbrakel », répond Vandevelde, tisserand à Velsique (260). « J'ai trois cents pauvres le jeudi à ma porte, déclare Van De Mergel, cultivateur à Nederbrakel (261).

Les mendiants voyagent en bandes. « Dans les villages environnant Sottegem, signale J. Van Bossche, fabricant de lamés dans cette localité, où la mendicité est tolérée un jour par semaine, des bandes de 2 à 300 mendiants se présentent dans la même ferme » (262). Des tisserands « circulent dans nos campagnes, par 100 et 150, demandent du travail » répond Desloovere, cultivateur à Vive Saint-Eloi (263).

Les bandes de mendiants provoquent la peur. Ce phénomène sur lequel nous reviendrons plus longuement dans le tome 2, est révélé par certains témoignages : « La mendicité augmente toutes les semaines; il vient des pauvres par bande la nuit, qui demandent du pain et de la viande. Ces bandes sont déjà venues deux fois chez moi et j'ai donné de suite. Elles

(256) Id., p. 387.

(257) Id., tome 2, n° 224.

(258) Id., n° 1040.

(259) Id., n° 5117.

(260) Id., n° 2339.

(261) Id., n° 2408.

(262) Id., n° 2314.

(263) Id., n°128.

ne font pas de mal quand on donne de suite; je donne par la fenêtre. La mendicité nocturne se répand. La maréchaussée est en permanence toutes les nuits », déclare Jacques Steenkist, cultivateur et tisserand à Thourout ⁽²⁶⁴⁾. « Le nombre de mendiants est tellement augmenté que j'en ai peur; ils font des menaces. Notre population se compose de 500 et quelques familles. Je donne tous les mercredis; 140 mendiants viennent à ma ferme; outre cela, il y en a encore qui viennent tous les jours avec des menaces », dit Van Belle, cultivateur et échevin à Vianne ⁽²⁶⁵⁾.

Evidemment, on s'en doute, certaines personnes interrogées trouvent que les mendiants sont responsables de leur état. Aug. Gone, échevin à Fleurus, a cette réponse étonnante : « S'il ne mangeait pas tout en un jour, le travail de la semaine devrait généralement suffire » ⁽²⁶⁶⁾. De son côté, Burn, échevin, négociant à Zele trouve que « l'ouvrage ne manque pas; ce sont des fainéants. On a essayé de mettre des entraves au mariage des pauvres; on a supprimé le pain et la moitié du loyer à ceux qui se mariaient, on n'a pas réussi » ⁽²⁶⁷⁾. De Wits, notaire et bourgmestre à Nederbrakel, estime qu'« on devrait extirper la mendicité au moyen d'une mesure générale. J'avais l'intention de la faire défendre en recourant à la force, je ne l'ai pas fait parce que dans les communes voisines, il n'y a pas de moyen de répression, nos mendiants de la commune vont ailleurs. La réciprocité serait nécessaire. Quoique la chose ait été délibérée en conseil, j'ai dû y renoncer. Si on prenait des mesures générales, je serais disposé à payer 200 fr. par an » ⁽²⁶⁸⁾.

Cette peur du mendiant, cette accusation de fainéantise, cette volonté de traquer le pauvre et d'éliminer la mendicité, toutes ces réactions qu'on voit traduites par les réponses à l'enquête revêtent à nos yeux beaucoup d'importance ainsi que nous aurons l'occasion de le montrer, comme nous l'avons dit déjà, au volume 2. C'est qu'elles ont en effet, accrédité, au XIX^e siècle, l'opinion que la classe des ouvriers était alors la « classe dangereuse ». La confusion pauvres et ouvriers paraît certaine, comme dans cette réponse du bourgmestre de Wevelghem, Brabandere : « La population ouvrière étant très nombreuse, il s'en suit qu'il y a un grand nombre de pauvres » ⁽²⁶⁹⁾.

On trouve aussi cette opinion que les mendiants sont parfois plus heureux que ceux qui ne mendient pas. « Nous manquons de tout, déclare Waegebagh, tisserand à Audenarde, de vêtement comme de couchage. La

(264) Id., n°3430.

(265) Id., n° 537.

(266) Id., n° 5119.

(267) Id., n° 1682.

(268) Id., n° 2426.

(269) Id., annexe n° 23, p. 765, n° 15.

classe mendiante est dans une position moins triste que nous, parce qu'on la soutient; à nous, on ne donne rien » (270). Ce point de vue est confirmé par des tisserands de Renaix qui déclarent : « Beaucoup mendient, mais la classe la plus malheureuse est celle qui ne mendie pas [. . .]. Nous n'avons plus rien pour nous vêtir ni pour nous coucher » (271). Une fileuse de Renaix, J. Ghenens, déclare de son côté que « les mendiants sont dans un état moins malheureux que les personnes qui travaillent, les premiers obtiennent de la bienfaisance publique plus qu'on en a en travaillant » (272).

« J'en vois qui pleurent, qui désirent que cela finisse d'une manière ou de l'autre. »

Il se dégage des réponses à l'enquête une autre impression particulièrement pénible. C'est la lassitude, l'état de dépression dans lequel se trouvent les travailleurs. La fileuse que nous venons de citer, J. Ghenens, ne peut terminer l'interrogatoire. Les enquêteurs notent : « Des larmes sont venues interrompre cet interrogatoire » (273). Les ouvriers qui pleurent sur leur situation est chose souvent évoquée dans l'enquête.

A la question : « Y a-t-il plus de misère qu'autrefois dans le bas peuple? », Herregodts, de Grammont, répond : « Beaucoup plus, on voit des gens qui pleurent au marché; nous avons ici beaucoup de tisserands, ils ne peuvent avoir l'étoffe à un prix raisonnable » (274).

« Quel est le sort de votre population ouvrière? » demande-t-on aux bourgmestre et échevins de Waerschoot. « Beaucoup de tisserands doivent manger du pain sec, répondent-ils; ceux qui avaient un cochon n'ont plus rien, généralement ils prennent encore un peu de café, les fileuses n'en ont pas le moyen ». Ils affirment même que « la dépense dans les cabarets a aussi considérablement diminué » (275). « La misère ici, ajoutent les édiles communaux, est au comble sans exagération. Le samedi matin, on fait la distribution des aumônes; c'est un aspect vraiment déchirant; si on refuse deux liards à un homme, il pleurera; on a vu des hommes tomber de faiblesse » (276).

« Le sort des tisserands est très malheureux explique Vanacker,

(270) Id., n° 5301.

(271) Id., n° 5520.

(272) Id., n° 5389.

(273) Id., n° 5392.

(274) Id., n° 687.

(275) Id., n° 3010.

(276) Id., n° 3011.

« négociant en toile à Wevelghem, extrêmement triste. J'en vois qui pleurent, qui désirent que cela finisse d'une manière ou de l'autre » (277).

« Il y a des maisons où on ne trouve pas de lit, ce sont des feuilles d'arbres. . . »

De nombreuses réponses fournissent des informations sur la nourriture et sur la « literie » des ouvriers tisserands et des fileuses. « La nourriture de nos ouvriers, dit Van Maldeghem, fabricant de toiles à voile à Belem, se compose de pain, de pommes de terre, de lait, de lard trois fois par semaine, quatre à cinq fois par an de la viande, mais la plus petite viande » (278).

« Remarquez-vous que la misère augmente? » demande-t-on à Van De Keere, négociant en toile à Lichtervelde. « La pauvreté est tellement forte, répond-il, que le couchage manque complètement. Je parcours le pays, je trouve les fileuses et les tisserands autour d'un pot de pommes de terre sans beurre ni pain. Un chef de famille de Cortemarq qui ne mendiait pas est resté huit jours sans pain; un fermier l'ayant su lui en a donné, mais dès que le tisserand l'a eu dans les mains, il est tombé faible et est mort à la suite. Toute l'étendue de la misère n'est pas encore connue, une quantité de fileuses et de tisserands sont en train de vendre tout ce qu'ils possèdent en meubles et petits objets, c'est l'année prochaine qu'on saura mieux la situation véritable » (279).

Gustin, à Estinnes au Mont, déclare : « nos tailleurs, quand ils reçoivent leur semaine, l'ont déjà dépensée à l'avance; il y a de la misère, mais cela a toujours été comme cela; les ouvriers tailleurs n'ont jamais eu d'aisance, ils mangent plus de pain de seigle que de pain de froment, des pommes de terre, du fromage, très peu de beurre, du café avec de la chicorée. La moitié n'a pas de couchage, toute la famille couche ensemble sur la dure; ils ont encore du linge sur le corps mais des sabots pour chaussure » (280).

« Nos pauvres se nourrissent de seigle et de pommes de terre, déclare Joseph Danhé, fermier à Jodoigne, ils prennent beaucoup de café, un peu de lard, presque tous ont un cochon, ils font à leurs pommes de terre une sauce au vinaigre et au beurre. Les ouvriers ont les uns un journal et les

(277) Id., n° 5952.

(278) Id., n° 6770.

(279) Id., n° 4367.

(280) Id., n° 4692.

autres un demi-journal de terre qu'ils payent très cher. Leur couchage consiste en paille ou en étoupes » (281).

« Il y a, dit Brulois, fabricant de lamés et de toiles à Moorslede, des fileuses et des tisserands qui ne gagnent pas assez pour avoir du linge chez eux. Leur nourriture est très pauvre; ils ont des pommes de terre sans beurre et souvent sans pain. Quand leurs objets de couchage sont usés, ils ne peuvent plus les renouveler. La mendicité augmente de jour en jour, mais ceux qui ont été occupés au travail du filage et du tissage ont plus de peine que les autres à se décider à mendier, ils ont plus de moralité » (282).

Parlant de ceux qui ne sont pas mendiants, Van de Mergel, cultivateur à Nederbrakel, affirme que, pour cette classe, « . . . la pomme de terre est sa nourriture principale; elle ne connaît ni le lard, ni le lait, ce sont des pommes de terre sèches dont elle fait usage et elle n'en a pas toujours. Le matin, elle a le café. Il y a des maisons où on ne trouve pas de lit, ce sont des feuilles d'arbres; on pratique, à côté du foyer, un puits où le soir toute la famille se met. Là où il y a quelque literie, on met une charge en étoupe, c'est dégoûtant à voir. On se chauffe avec le bois qu'on ramasse ou qu'on vole. . . » (283).

L'enquête n'était pas, comme le sera celle de 1843, destinée à connaître le sort des enfants. Cependant, on y découvre l'une ou l'autre allusion. Ainsi Van Maldeghem, fabricant de toiles à voile à Belem, signale que « les tisserands ne font pas apprendre à lire à leurs enfants, mais nous ne remarquons pas, ajoute-t-il, qu'ils soient plus méchants » (284). A des tisserands de Renaix on demande: « que faites-vous de vos enfants? » Ils répondent: « nos enfants n'ont pas de travail. Ils n'ont qu'à courir pour chercher des pommes de terre » (285).

(281) Id., n°4986.

(282) Id., n° 6236.

(283) Id., n°2422.

(284) Id., n° 6771.

(285) Id., n° 6608.

Chapitre 6

Un témoignage essentiel : l'enquête de 1843 sur la condition ouvrière

C'est le problème de légiférer ou non sur le travail des enfants qui amena Nothomb, ministre de l'Intérieur à entreprendre une enquête sur « la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants ». Une commission, dont Ducpétiaux fut la cheville ouvrière, dépouilla les documents reçus et publia en trois volumes les résultats de cet important travail⁽²⁸⁶⁾.

Il faut remarquer que les ouvriers eux-mêmes ne furent pas interrogés au cours de cette enquête. Ce sont les chefs d'entreprise, les chambres de commerce et des manufactures, les ingénieurs des mines ainsi que les commissions médicales, les sociétés de médecine et les conseils de salubrité qui furent sollicités de donner leur avis. Les commissaires chargés de constater la condition des jeunes ouvriers dans les provinces avaient reçu comme instruction de s'attacher « à vérifier l'exactitude des renseignements transmis à l'administration supérieure par les chefs d'industrie, les chambres de commerce et les commissions et sociétés médicales ». Ils devaient compléter ces renseignements « de manière à présenter le tableau de la condition physique, morale et intellectuelle des jeunes ouvriers dans les districts qui leur auront été respectivement assignés ». On peut donc dire que l'enquête de 1843 voit la condition ouvrière comme elle est perçue par la bourgeoisie. Si la chose est regrettable, elle a par contre l'avantage de permettre de conclure que le tableau n'a pas été noirci et rend par

(286) A.R. du 7 septembre 1843. Les volumes furent publiés : le deuxième et le troisième en 1846 (contenant notamment l'avis de la commission) le premier en 1848 seulement sous le titre « *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants* », Imprimerie Lesigne, Bruxelles, 352, 666 et 672 pages.

conséquent les informations fournies exemptes d'exagération⁽²⁸⁷⁾.

Un témoin aussi peu suspect de critique vis-à-vis des charbonnages que le docteur Schœnfeld⁽²⁸⁸⁾ écrira à propos de l'enquête de 1843 que « les documents relatifs aux houilleurs publiés il y a environ onze à dix-sept ans (. . .) semblent écrits avec exagération et cependant ils sont exacts pour l'époque à laquelle ils se rapportent »⁽²⁸⁹⁾.

Il fallait évidemment choisir dans cette masse de documents. Comme nous l'avons déjà dit, nous tenterons, sur certains points comme l'alimentation, le logement, etc., de donner une vue d'ensemble en évitant soigneusement de ne retenir que les cas extrêmes, ce qui fausserait la vue de la situation réelle⁽²⁹⁰⁾.

1. The belgian way of life

Le menu de l'ouvrier

Pour l'alimentation, il est intéressant de donner une idée selon les différentes régions du pays. Les manières de se nourrir peuvent en effet varier selon les coutumes ou les productions particulières de l'endroit; de même, il faut tenir compte des degrés très différents d'industrialisation. C'est pourquoi nous avons choisi de parcourir les différentes provinces du pays, en commençant par les Flandres.

(287) 614 chefs d'entreprises ont adressé une réponse (après élimination des inutilisables) : Anvers : 49, Brabant : 101, Flandre occidentale : 20, Flandre orientale : 61, Hainaut : 156, Liège : 168, Limbourg : 4, Luxembourg : 13, Namur : 42.

14 chambres de commerce répondirent à l'enquête : Bruxelles, Louvain, Gand, Saint-Nicolas, Alost, Termonde, Mons, Charleroi, Tournay, Liège, Namur, Anvers, Ypres, Courtray.

La commission reçut des rapports des ingénieurs en chef des mines du Hainaut, de Liège et de Namur-Luxembourg. En plus, des rapports des ingénieurs des mines furent remis pour Mons, Charleroi, Liège et Limbourg (rive gauche de la meuse) ainsi que pour le sixième et le septième districts (Liège).

Ce sont les réponses des corps médicaux qui constituent incontestablement la partie la plus intéressante de l'enquête. Ils furent nombreux à répondre : L'Académie royale de médecine de Belgique, la Commission médicale du Brabant, le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles, la Commission médicale du Hainaut, le Conseil de salubrité publique de Liège, la Commission médicale de Namur, la Commission médicale d'Anvers, la Société de médecine d'Anvers, la Commission médicale de Malines, les médecins des hospices de Malines, la Commission médicale locale de Lierre, la Commission médicale de la Flandre occidentale, la Société de médecine de Gand, la Commission médicale de la province de Liège, la Commission médicale de Bruxelles. A ces rapports vinrent s'ajouter des lettres de médecins, telle celle du docteur Schoenfeld de Charleroi ou le mémoire du docteur Peetermans de Liège, etc..

(288) On aura l'occasion d'apprécier sa position plus loin.

(289) p. 271 du Mémoire que nous analysons plus loin.

(290) Pour la facilité de la composition, les références à l'enquête ont été placées entre parenthèses directement dans le texte. Ceci évite un trop grand nombre de notes en bas de page. Le chiffre romain renvoie au volume, le chiffre arabe à la page du volume où se trouve l'information. Certains renseignements complémentaires ayant été ajoutés, ils sont l'objet de références en bas de page.

Flandre orientale

A la question relative au régime alimentaire, les Chambres de commerce de cette province ont des réponses presque stéréotypées. « Du pain, des pommes de terre, le café et l'eau » répond celle de Saint Nicolas (II, 49). « Du pain, des pommes de terre, en majeure partie du lait, des légumes et quelquefois de la viande le dimanche » répète en écho celle d'Alost (II, 56). Termonde confirme : « . . . l'ouvrier vit de pain, de pommes de terre et de lard; sa boisson habituelle est du café fort léger; les plus pauvres sont même privés de lard; quand à la femme et aux enfants, ils ne vivent que de tartines, de café et de pommes de terre au vinaigre; il est rare que la famille mange une soupe ou des légumes » (II, 66). Les membres de cette dernière chambre ne disent pas autre chose; Vermeire répond que « le régime alimentaire habituel de l'ouvrier est sain : il consiste principalement en café, lait beurre, pain de seigle et de froment (ce dernier en petite quantité) et pommes de terre. La viande n'y entre quelquefois que pour une part bien minime, le salaire peu élevé ne lui permettant pas d'en faire un usage fréquent (II, 85); D'Hollander a la même énumération : « des pommes de terre, du pain noir et de la soupe au lait » (II, 94); le régime signalé par Vanden Steen est un peu plus substantiel : « Le matin, il déjeune ordinairement avec des tartines et du café; à midi, il mange des pommes de terre, du riz, de la soupe, de temps en temps un peu de viande, du lard et du poisson sec; il boit quelquefois un petit verre de liqueur spiritueuse le matin et un verre de bière le soir, quand il mange ses pommes de terre, mais surtout le dimanche » (II, 99). Pour la région de Gand, Mareska et Heyman ont longuement expliqué quel était le mode de nourriture des ouvriers :

« Ils se rendent à jeun à leur travail; à huit heures, ils déjeunent avec des tartines.

« Le dîner consiste en une soupe au lait battu ou en un potage maigre, qui est ordinairement préparé aux poireaux et aux pommes de terre, et en pommes de terre assaisonnées d'une sauce au vinaigre ou mêlées à des légumes communs, tels que choux, carottes, oignons, etc. Ils terminent le repas par une ou deux tartines.

« Pendant la récréation de l'après-midi, ils prennent un repas analogue à celui du matin.

« Le soir, en entrant chez eux, ils mangent encore des pommes de terre et un morceau de pain.

« La boisson ordinaire de l'ouvrier est une infusion faible de café à la chicorée, coupée d'un peu de lait. Le matin, en se rendant à la fabrique, il apporte avec lui, dans une petite marmite, la mesure de sa boisson pour la matinée; en rentrant à une heure, il apporte également la boisson destinée aux besoins de l'après-dinée. Il la réchauffe le plus souvent sur la chaudière de la machine à vapeur.

« Tel est l'ordinaire de nos ouvriers. Il subit des variations en plus ou en moins d'après leurs ressources. Le plus grand nombre y ajoutent de la viande et de la bière une ou deux fois la semaine. Les jours maigres ils mangent des moules ou

du poisson sec (stockvisch). Ils consomment autant de pain de froment que de pain de seigle. Les plus malheureux trouvent moyen de réduire encore ce modeste régime en se servant exclusivement de pain de seigle et en ne buvant que de l'eau.

« Les ouvriers les plus aisés, ceux qui trouvent, soit dans la nature de leur travail, soit dans l'absence de famille, ou dans la coopération de leurs enfants, des ressources plus grandes, se nourrissent d'une manière plus convenable, pour autant qu'ils n'aient point d'habitudes d'intempérance. Ils mangent de la viande quatre fois par semaine et ils assaisonnent leur dîner d'un verre de bière » (III, 378).

Flandre occidentale

On imagine que la situation n'est pas meilleure en Flandre occidentale. La Chambre de commerce d'Ypres signale même le sel ce qui indique peut-être que son énumération est exhaustive : « du café, du pain, des pommes de terre et du sel » (II, 212) et celle de Courtrai signale que « la nourriture de la classe ouvrière se compose de pain, de pommes de terre et de soupe au lait battu, aliment sain, mais que malheureusement la plupart de nos ouvriers ne peuvent pas toujours se procurer à défaut d'occupation ou d'un salaire suffisant » (II, 218). On appréciera la déposition de la Commission médicale de cette province : « La nourriture de la classe ouvrière de la campagne se compose de pain de seigle et de pommes de terre, quelquefois de pain de froment; les navets, les carottes, les choux, les haricots, les pois verts viennent quelquefois interrompre la monotonie de leur régime. Cette alimentation, presque exclusivement végétale est cependant de temps en temps variée par le lait, les œufs, la viande de porc, et rarement par la viande de bœuf ou de veau; au surplus, la nourriture de l'ouvrier dépend de la prospérité de son industrie (III, 305).

Quelques années après la date de la réponse que nous venons de reproduire, la crise alimentaire va mettre à l'avant-plan ces navets, qui, selon la commission médicale, rompaient la monotonie alimentaire des ouvriers des Flandres; « les navets remplacèrent le pain de seigle et les pommes de terre » dit Jacquemyns⁽²⁹¹⁾ qui a glané dans la presse des années 1846-1847 des données qui lui ont permis de tracer le tableau suivant :

« Des milliers d'individus ne mangèrent d'autre plat chaud qu'une soupe préparée avec de la verdure de navets, du colza et un peu de farine; les plus malheureux arrachaient les fanes des pommes de terre et les laissaient bouillir sans aucun assaisonnement.

« D'autres attendaient plusieurs heures aux marchés aux poissons, pour pouvoir enlever les peaux, les têtes et les entrailles de poisson que les

(291) Jacquemyns, o.c., p. 385.

On ne manquera pas, devant la description de la misère ouvrière au 19^e siècle, d'entendre de bons apôtres de l'harmonie sociale prétendre que le progrès économique, qui ne fait que s'amorcer alors, ne peut encore assurer une subsistance convenable. C'est toute la population — et non seulement l'ouvrier — qui en est réduit à un niveau de vie qui ne peut se comparer avec celui que connaît le 20^e siècle.

Nous ne connaissons pas pour notre pays un ouvrage comme celui qu'a écrit Jean-Paul Aron sur « Le mangeur du XIX^e siècle » et qui constitue à lui seul une réponse suffisante à cette objection. Nous nous bornons, comme « commencement de preuve » à reproduire quelques « Menus » bourgeois de la moitié du 19^e siècle. Ils sont assez éloquents pour se passer de commentaires.

Un contraste semblable pourrait être établi pour l'habitat, le vêtement...

nettoyeuses jetaient auparavant comme fumier. Ces restes étaient cuits avec de la verdure de navets, des fanes de pommes de terre ou des racines sauvages. Un jour, à Nederbrakel, on se disputa au débit de la chair d'un chien. Celle-ci fut vendue à raison de 6 centimes la livre. Plus de trois cents malheureux ne purent être servis. Il arriva qu'on déterra des chevaux abattus pour cause de morve, et des bestiaux morts d'épizootie.

« Un jour, après un incendie à Thielt, les pauvres des environs, accourus sur les lieux, dévorèrent quatorze animaux qui venaient d'être brûlés vifs.

« Les plus pauvres ramassaient dans la rue les épluchures de pommes de terre. Pour toute viande beaucoup mangeaient des chats, des rats et des chiens. » (292)

Rappelons, une fois encore, que les Flandres sont, dans les années décrites par Jacquemyns, victimes de véritables catastrophes agricoles, et qu'il est bon de retenir essentiellement les données de l'enquête de 1843 qui se situe avant ces événements. De plus, cette démarche permettra de comparer avec l'alimentation des ouvriers dans des provinces déjà plus avancées dans l'industrialisation, Liège et le Hainaut par exemple.

Liège

Si l'on en croit la Chambre de Commerce, le menu ouvrier n'est guère différent, c'est « le pain et la pomme de terre, un peu de graisse commune et du sel, rarement de la viande. Le café est devenu leur besoin indispensable » (II, 175). Le docteur Peetermans, généralement optimiste dans son rapport, estime que « l'ouvrier se nourrit bien, [. . .] il est convenablement vêtu et [. . .] il cherche à se loger le mieux possible » (III, 139). Son confrère, le docteur Fossion, l'est moins : « La nourriture de l'ouvrier, dans notre province, se compose presque exclusivement de pommes de terre et de pain. Le pain dont il fait usage est assez bon; c'est du pain moitié froment, moitié seigle. La viande n'entre qu'accessoirement dans l'alimentation de l'ouvrier; elle se vend à des prix trop élevés qui la lui rendent inaccessible. Il faut que l'ouvrier soit assez à l'aise pour que le dimanche ou deux fois par semaine, il se procure cet aliment savoureux et restaurant; encore est-il poussé fatalement à ne faire usage que des viandes les plus malsaines, telle que la charcuterie (III, 86) [. . .] la boisson habituelle de l'ouvrier est le café (87) [. . .] il ne fait usage de bière qu'exceptionnellement (87).

La Commission médicale de la province est plus nuancée et signale

(292) Jacquemyns, o.c., pp. 335, 336.

Inauguration Internationale des Chemins de fer
BRUXELLES-FRANCAIS.



BANQUET

du 15 Juin 1846.

Salle du Grand Concert à Bruxelles.

Premier Service.

- Potage à la Crécy.
- Potage à la Cortue.
- Carbot, sauce aux Crevettes.
- Filets de Bœufs à la Couloude.
- Oëtes de Veaux à la belle-oue.

ENTRÉES.

- Poulets nouveaux truffés, braisés.
- Alpique à la provençale.
- Épigramme à la jardinière.
- Croustade de Macaroni aux truffes.
- Mayonnaise de Volailles.
- Salade de filets de sole à l'Italienne.
- Pâté chaud à la financière.
- Canetons aux petits pois.

Second Service.

- Chapons truffés.
- Cervins de soie glacés.
- Jambon de Westphalie.
- Salmon au bleu.
- Whisson de Homards.

PIÈCES MONTÉES.

- Artichauts à la sauce.
- Petits pois à la Française.
- Crôte aux Champignons.
- Haricots verts, nouveaux.
- Gâteau Omes.
- Gâteau de mille feuilles.
- Gelée au kitch.
- Gelée d'orange.

DESSERT.

- Glaces, Améras, Raisins nouveaux, Fraises.
- Café et Liqueurs diverses.



Exp. Dubois, Restaurateur, Fosse aux Loups, Bruxelles.

d'abord quatre catégories d'ouvriers qui « vivent de pain noir ou de pain bis, de pommes de terre le plus souvent grillées et de café » (III, 573). Ce sont : « les ouvriers chargés d'une famille nombreuse, mais dont les enfants ne sont pas encore parvenus à cet âge où ils peuvent apporter leur quote-part à la communauté » et ceci, « quel que soit le salaire de ces ouvriers » ; « ceux qui, par paresse, par incurie ou par défaut d'intelligence ou par un état valétudinaire, n'acquièrent que peu d'aptitude ou manquent d'activité dans la profession qu'ils exercent ;

« ceux qui, malgré toute l'intelligence, toute l'activité et la meilleure volonté possible dépensent leurs forces et exposent leur vie dans l'exercice d'une profession peu lucrative et souvent meurtrière, sans en retirer qu'un salaire ingrat et insuffisant ;

« ceux enfin qui s'adonnent à une profession sujette au chômage par les plus légères commotions ».

A côté de ces quatre catégories, le docteur Fossion en distingue deux autres dont l'alimentation est un peu meilleure :

« Ceux qui ne se trouvent pas tout à fait dans ces conditions désavantageuses, qui ont une femme bonne ménagère, ou qui sont célibataires, peuvent y ajouter quelquefois de la viande de porc, un pot au feu au repas du soir, un peu de bière et des liqueurs spiritueuses.

« Les maîtres ouvriers des fabriques, des exploitations minières ou des établissements métallurgiques ; les bons ouvriers de ces derniers établissements mangent du pain de froment bluté, de la viande de porc et de boucherie, des légumes bien assaisonnés, boivent de la bière, des liqueurs spiritueuses, et même quelquefois du vin » (III, 573 et 574).

Hainaut

Autre province où l'industrie s'est implantée, le Hainaut paraît fournir une image assez semblable au point de vue alimentaire : les privilégiés ont un régime plus favorable. C'est ainsi que la Chambre de commerce de Mons constate que « la classe ouvrière de notre ressort se nourrit habituellement de pain de méteil, de pommes de terre, d'un peu de lard, de café et de bière. Les charbonniers, quand la hauteur des salaires le permet, ont généralement un régime plus substantiel ; ils mangent assez fréquemment de la viande de boucherie, ne consomment guère que du pain de froment et boivent beaucoup de bière » (II, 111). La Chambre de Charleroi est moins précise : « les ouvriers, en général, se nourrissent de pain de froment, de café au lait et de pommes de terre. Le dimanche, ils mangent de la viande ou prennent du bouillon » (II, 130). Selon celle de Tournai, les ouvriers en boucherie : « du pain, des légumes, rarement de la viande » (II,

DÉJEUNER

À l'occasion du Mariage de Monsieur

Louis Marquart de Terlinr,

avec Mademoiselle

Eulalie Van Damme.

Bruges, le 25 Janvier 1845.

MENU DE 40 COUVERTS

Huitres

6 Plats Chauds

Chatelettes d'agneaux aux pointes d'asperges

Pilets de bœuf aux truffes

Steak aux rouges

Rolet de chevreuil

Biscasset

Haricots dorés

6 Croûtes Pièces, & 6 Entrées

Ortolan en remoulade

Stein de gibier à la gelée

Pilets de sole en mayonnaise

Clapier de purée de gibier

Viande saumonée au lait de Montpellier

Ovide en galantine aux truffes

Dauphin d'anguilles

Boire de Sauglier

Bonaparte

Waté de saies gras

Jambon d'Anvers à la gelée

8 Douceurs

2 Macédoine de fruits

2 Mûrages français

2 Gâteaux suaves

2 Soudouende Calvilles

4 Pâtisseries

Coûteille à l'Espagnole

Pâtisserie Égyptienne

Pâtisserie Vénitienne

Pâtisserie à l'Italienne

Fromage à la Glace, Ananas, Fruits & Dessert

Contie aux sons de Mûrage

de Plandre à Bruges

142), les ouvriers des tanneries et des corroyeries paraissent à première vue des privilégiés, « ils ont de la viande provenant des peaux de la tannerie » (II, 146), mais on reste sceptique sur la qualité; les ouvriers de filerie et rubanerie mangent « le pain, les pommes de terre, quelquefois de la soupe, et très rarement de la viande » (II, 149); dans les diverses industries d'Ath : « le pain de froment, la soupe aux légumes, les pommes de terre, le café, la bière. Les uns ont de la viande de bœuf trois fois la semaine, d'autres deux fois, d'autres une fois et il en est qui n'en ont pas du tout » (III, 156); dans la fabrication du chocolat : « La viande et les légumes au repas principal; la soupe le matin et le soir (II, 161); les carriers de Basècles et Quevaucamps : « Soupes, soit au lait, soit aux herbes, pain, beurre, fromage, pommes de terre, café » (II, 162); fabrication de porcelaine : « La viande au dîner, les légumes le soir » (II, 164).

Le docteur Schoenfeld, de Charleroi, signale de son côté que l'ouvrier houilleur se nourrit principalement de pain, de café (ce liquide prédomine dans son alimentation) et de pommes de terre; le soir, après sa journée, il mange la soupe aux légumes; il ne mange de la viande et du bouillon qu'une fois par semaine, le dimanche; beaucoup s'en passent, surtout à présent que les bénéfices des journées sont très bornés » (III, 28).

Toutes les dépositions vont dans le même sens. Celle de la Commission médicale du Hainaut peut être considérée comme en faisant la synthèse :

« La nourriture de la classe ouvrière du Hainaut consiste généralement en soupe, pommes de terre et pain de seigle pour un tiers environ de cette classe, de méteil pour un autre tiers, et de froment pour le troisième tiers. Un tiers à peu près ne mange que très rarement de la viande, et les deux autres tiers en font usage une fois ou deux par semaine.

« Sa boisson se compose d'eau ou tisane, de petit café à la chicorée, pur ou au lait. La troisième partie seulement boit journellement de la bière; mais non les femmes et les enfants » (III, 4).

Anvers

La Chambre de Commerce d'Anvers nuance sa réponse : « A Anvers, les ouvriers reçoivent en général un salaire assez élevé pour se procurer une nourriture satisfaisante. Sous ce rapport, la position des ouvriers mariés est plus ou moins aisée, suivant le nombre de leurs enfants et l'état de leur santé; suivant que leur femme est économe ou dépensière, et qu'elle exerce elle-même un métier ou tienne une petite boutique. Les ouvriers raffineurs ont toujours reçu un bon salaire. La plupart se nourrissent de viande, au moins trois ou quatre fois la semaine; plusieurs en mangent même à leur



BANQUET

offert à Monsieur le Comte

MARQUE DE VESVRE DE BOCARVILLE

par les Membres de la

Société Royale de St. Sébastien

BRUGES

à l'occasion de son installation comme Chef homme de la dite Société
25 Octobre 1855

MEHT DE 128 COUVERTS

Huitres.

Potage riz au gras.

3. Relèves.

Cuibel sauce aux capres.

Filet de bœuf à la jardinière.

Côte de veau en tortue.

2. Hors d'Œuvres.

Reliques bouchées à la reine.

Croûtes de moulin panées.

4. Entrées.

Canots remisés champignons.

Roy de veau à la financière.

Simble de macarons à l'italienne.

Partenue de perdrix.

4 Pièces Froides.

Jambon des Ardennes.

Galantine de volaille.

Entra saumonée à l'huile.

Quignon de homards à la remoulade.

4 Rotis

Canot de chevreuil.

Dindonneaux.

Perdreaux.

Licou.

4 Entremets.

Crêches à la barigoule.

Chito pers à la française.

Davaoise à la vanille.

Louing à la diplomate.

Pâtisseries.

Coûteille en pâte d'amandes.

Glaces Fruits & Dessert

Comité aux soins de l'Hôtel de Commerce

déjeuner; le reste de leur nourriture se compose de pain, de pommes de terre, d'œufs et de poisson ». . . Dans quelques villes de province, le salaire est très minime; les ouvriers n'y mangent de la viande que très rarement; ils se nourrissent presque exclusivement de pommes de terre qu'ils ont cultivées eux-mêmes, et de pain qu'ils achètent chez leur chef » (II, 200).

Le médecin du bureau de bienfaisance de Turnhout confirme ces dernières considérations: alimentation végétale, sauf les imprimeurs, mieux payés et qui mangent un peu de viande (III, 291). La Commission médicale d'Anvers dit la même chose lorsqu'elle parle du tisserand en coutils de la ville de Turnhout; il se nourrit « exclusivement de pain et de pommes de terre; le café est sa boisson la plus ordinaire; il ne mange jamais de viande ni de bouillon; le salaire que son travail assidu lui procure, ne lui permet pas cette dépense » (III, 191); presque tous, par ailleurs, sont des ouvriers à domicile.

La Société de médecine d'Anvers donne un avis qui ne diverge pas: « La nourriture habituelle de la classe ouvrière consiste généralement en pain de seigle et en pommes de terre, et la boisson ordinaire est une infusion de café mêlé de chicorée. Parfois on ajoute à cette nourriture du lait battu, quelques légumes tels que navets, carottes, haricots et pois secs. Dans le plus grand nombre des communes rurales de notre province, il est très rare que les ouvriers journaliers mangent de la viande et du poisson. Dans les villes, au contraire, les ouvriers même peu aisés, peuvent encore assez facilement se procurer une nourriture animale, telle que poumons, tripes, foie de bœuf, mamelles de vache, boudins de sang de porc, moules, rognures de stokvisch, de morue, etc. . . » (III, 230).

Comme il s'agit d'une enquête d'opinion, on ne s'étonnera pas de voir les médecins de Malines dire de la situation dans cette ville, les uns qu'elle est convenable, les autres qu'elle est déplorable. C'est la Commission médicale locale qui penche pour l'optimisme: « le régime alimentaire de nos ouvriers est généralement assez convenable; les pommes de terre et le pain forment la base de la nourriture; la boisson presque exclusive est le café. Ce régime ne subit que de rares modifications à l'époque où les légumes abondent et dans la saison des moules. L'usage de la viande, celle de porc exceptée est relativement peu fréquent » (III, 271). Les médecins des hospices de Malines sont moins satisfaits et déclarent qu' « un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers sont mal nourris, mal vêtus et en même temps mal logés » (III, 278).

Brabant

Même si les appréciations de la situation varient, celle-ci semble se reproduire partout avec une similitude qui finit par lasser: pain, pommes



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NOTAIRES
de l'Arrondissement d'Andenarde
LE 5 MAI 1845.

BANQUET

ORDRE DU SERVICE.

MUTRES. ROTS.

Potage aux légumes.
Nors d'ortives.
Andouillettes à la Richelieu.
Bouchons à la Reine.
Deux grosses pièces.

Quartier d'agneau.
Lievres.
Dinde truffée.
Gibier assorti.
Pièces froides.

Onbot, sauce hollandaise.
Dés de veau en tortue.
Entrées.

Pâtés au gibier.
Galantines décorées.
Dumplings de gomaeds.
Entrées.

Fillets de bœuf aux tomates.
Rôte chaud à la Financière.
Agnon garni.
Fillets de veau aux truffes.
Saumon à la Mayonnaise.
Croustade aux champignons

Gâteaux au punch.
Meringues en Crème.
Vougan garni.
Pâtisseries décorées.

Dessert, Glaces, Fruits.

VINS.

S^t Julien.
Pauillac.
S^t Pierre.
Léonille.

Volnay.
Pomard.
Grande Mare.
Madrée.

Tours-tête.
Coteau.
Niersteiner.
Sillery-Mousoux.

de terre, café; très peu de viande. C'est ce que constate, à Louvain, la Chambre de commerce : « les pommes de terre, le pain de seigle, une fois par semaine de la viande, l'été du beurre et, en hiver, du lard fondu » (II, 36).

Bruxelles ne détonne pas dans cette « harmonie ». On peut dire qu'en général, déclare le conseil de salubrité publique de la ville, « leur régime alimentaire est mauvais et peu réparateur; le plus souvent, il se compose de pain de seigle pur ou de seigle mêlé à des proportions plus ou moins fortes de froment ou de seigle et de féculé de pommes de terre, de légumes parmi lesquels figurent au premier rang les pommes de terre, puis les carottes, les haricots, les navets, etc. Ces légumes sont presque toujours mal préparés, assaisonnés avec de mauvaises graisses et avec des condiments avariés, achetés à bon marché. Enfin, une infusion ou décoction de café ou de chicorée de qualité inférieure est le nectar qu'ils savourent avec le plus de délices, et qui leur fait oublier, du moins pour le moment, les privations et les peines de leur précaire existence » (II, 647). Après ces profondes considérations sur l'art de noyer sa peine dans la chicorée, le Conseil croit pouvoir affirmer que l'ouvrier de la ville jouit de moins de bien-être que celui de la campagne. « L'ouvrier des villes, avec des salaires plus forts, est moins heureux et a moins de bien-être que celui de la campagne; quels que soient les avantages que présentent les villes populeuses en ce qui regarde la facilité de se procurer les aliments les plus substantiels, la viande et le poisson, la classe ouvrière ne peut guère en jouir parce que ces aliments, par leur prix élevé, sont inabordables pour elle... » (II, 648).

Un avis contraire est fourni par la Commission médicale du Brabant pour laquelle « les ouvriers de la province sont généralement mal nourris; ils ne mangent guère que des pommes de terre cuites à l'eau; rarement ils y mettent de la graisse, du beurre ou du lard. Le pain dont ils font usage est souvent un mélange de farine de seigle et de froment, quelquefois de seigle uniquement, ou de farine de féverole; une légère infusion de café avec du lait est leur boisson favorite. Ils sont presque constamment privés de substances nutritives animales » (II, 383).

La Commission médicale locale de Bruxelles confirme que les menus ouvriers sont conformes à la règle générale : matin et quatre heures, légère infusion de café à la chicorée, un peu de lait, tartines; midi et soir : soupe aux pommes de terre, aux poireaux, aux choux, etc., pommes de terre au vinaigre ou mélangées à des choux, carottes, navets, oignons ou fèves. Parfois, en plus, une tartine avec du fromage. A propos de la viande, la Commission insiste sur la piètre qualité des morceaux qui échoient parfois aux ouvriers : « La plupart des ouvriers mangent de la viande le dimanche et le lundi, mais, trop souvent, au lieu de l'acheter à la boucherie, ils la prennent chez le charcutier; cette viande, fort salée, fumée, et quelquefois gâtée, est malsaine. S'ils l'achètent à la boucherie, l'insuffisance de leurs

ressources ne leur permet pas de faire un choix convenable; ils doivent se contenter des os, des tendons, des aponévroses, des muscles plats, en un mot de toutes les parties les moins estimées et qui ne contiennent que peu de principes fibrineux, si nécessaires à la reformation des tissus » (III, 622). En ce qui concerne le pain, la Commission fait remarquer que « la fleur que le boulanger a soin d'extraire de la farine n'entre jamais dans la confection des pains dits de ménage; il l'emploie de préférence à la fabrication du pain de gruau, des couques, des gâteaux, des tartes, etc. » (III, 623). . . « quelquefois même, pour augmenter le volume et le poids, on ajoute à la farine des substances non alimentaires tels que le sulfate de chaux (plâtre), le carbonate de chaux (craie) » (III, 624).

Namur-Luxembourg

On trouve moins d'informations sur ces provinces, mais la Chambre de commerce de Namur nous apprend pourtant que « le régime alimentaire de l'ouvrier se réduit à du pain, des pommes de terre, du café, quelquefois de la bière, rarement un peu de viande et souvent du genièvre ou de l'eau-de-vie » (II, 190).

Dans le Luxembourg, vers la moitié du XIX^e siècle, les ouvriers étaient également mal nourris: « le pain était une mixture sous forme de gaufres, de pommes de terre et de seigle; les senés servaient à faire de la choucroute; une soupe à base d'eau de poireaux et de pommes de terre additionnée de pain remplaçait le premier déjeuner du matin. Le pain se mangeait sec et l'orge suppléait au café. La viande ne faisait que très rarement apparition sur la table » (293).

Il n'est évidemment pas possible de traduire en statistique la situation alimentaire dont nous avons tenté de donner une idée. Mareska et Heyman, de Gand, ont signalé que sur 1000 ouvriers, 187 ne mangeaient jamais de viande ou à des intervalles très éloignés, 285 en mangeaient une fois par semaine, 377, deux fois et 221, quatre fois (294). Par ailleurs, Quetelet a établi la consommation moyenne de viande, par personne, pour 1845-1846, de la manière suivante: au Royaume-Uni: 27 kgs 546, en Suède: 20 kgs 200, en France: 20 kgs, aux Pays-Bas: 18 kgs 250, en Prusse: 16 kgs 923, en Belgique: 7 kgs.

Plus important que les quelques chiffres qu'on pourrait rassembler est, croyons-nous, le fait qu'à la presque unanimité, les interrogés, tous

(293) E. Vliebergh et R. Ulens, *L'Ardenne, sa population agricole au XIX^e siècle*, p. 130.

(294) III, 379. On remarquera que le total donne 1070 et non 1000.

appartenant à la classe bourgeoise, disent que les ouvriers vivent de pommes de terre, de pain dont la qualité est souvent mise en doute et de café : unanimité également pour constater que la viande figure rarement au menu ouvrier⁽²⁹⁵⁾. De plus, la qualité de la viande quand celle-ci est consommée par les ouvriers, est souvent mise en doute par les observateurs⁽²⁹⁶⁾.

Mareska et Heyman ont résumé la situation alimentaire de l'ouvrier du début des années 40 d'une manière qui peut servir de synthèse du sujet; non seulement disent-ils, les substances dont se nourrit l'ouvrier « lui sont pesées d'une main avare, mais elles pèchent encore le plus souvent par la qualité. La viande surtout est du plus mauvais choix. Les chairs fortement colorées et riches en osmazôme⁽²⁹⁷⁾ étant au-dessus de ses moyens, il doit se contenter des os, des tendons, des aponévroses⁽²⁹⁸⁾, des muscles plats et en général de toutes les parties de l'animal les moins estimées, et qui appartiennent plutôt aux aliments gélatineux et albumineux qu'aux aliments fibrineux ».

Si nous examinons maintenant ces diverses substances sous le point de vue de leur composition élémentaire, disent encore Mareska et Heyman, nous trouvons :

« 1° que les aliments féculoux forment la base de la nourriture des ouvriers (pommes de terre, pain);

2° que les substances gélatineuses et albumineuses (os, aponévroses, moules) ne concourent à leur alimentation qu'en petites quantités;

3° que les matières véritablement fibrineuses n'entrent qu'exceptionnellement dans la composition de leur régime » (III, 379).

La promotion immobilière : bidonvilles et « cloaques immondes »

Bien avant que soit entreprise l'enquête de 1843, on avait fait remarquer cette « relégation » dans les quartiers marginaux, de la population laborieuse groupée dans les villes; séparation entre gens aisés et gens pauvres que Buret avait soulignée à propos de l'Angleterre. A propos de Sunderland, par exemple, Buret disait : « la ville est divisée en deux parties,

(295) Le lecteur végétarien voudra bien reconnaître que le fait de ne pas manger de viande au XIX^e siècle prend un autre sens qu'à l'heure actuelle.

(296) Nous avons vu qu'il en était souvent de même pour d'autres aliments. Le café est souvent préparé avec des fèves avariées constate la Commission médicale d'Anvers (III, 216).

(297) Substance nutritive, base du bouillon (Petit Larousse).

(298) Membrane blanche résistante qui enveloppe les muscles et sert à les fixer aux os (Petit Larousse).

l'une haute, l'autre basse, la première occupée par les habitants aisés, la seconde par la population des ouvriers » (299).

Dès 1828, le docteur Courtois notait qu'à Liège, dans la partie centrale de la ville, « les rues sont en général fort étroites, il y en a beaucoup, surtout dans la ville basse et dans le quartier d'Outre-Meuse où le soleil ne pénètre presque jamais, où l'air ne circule pas, où forme des courans violens et les eaux croupissantes y exhalent en été une odeur infecte. Aussi, dans ces ruelles populeuses, habitées par la dernière classe, la plupart des individus sont pâles, bouffis, scrofuleux et rachitiques. La puberté y est tardive et la leucorrhée très commune. La disposition intérieure n'est pas plus favorable que l'extérieure : une foule d'individus de tout âge, de tout sexe sont souvent rassemblés dans des petites chambres obscures. On se ferait difficilement une idée de la misère et de la malpropreté qui règne dans ces galetas; et cette dernière ajoute encore aux causes de maladies » (300).

Situation semblable à Verviers : « Ce que j'ai dit de la classe inférieure de la ville de Liège, écrit le même, peut s'appliquer jusqu'à un certain point ici, avec cette différence que la propreté y est beaucoup plus recherchée, et que cette classe est beaucoup plus laborieuse » (301).

A la même date, le docteur Lebeau constatait la même situation dans la ville de Huy. Ici, la rue des Augustins, large et bien orientée « est formée de maisons plus vastes, occupées par des habitants aisés » (302). Il en est de même de la rue du Marché-aux-bêtes (303). Par contre, le quartier de la rue du Fort représente l'autre volet, la rue du Tilleul, notamment, « excessivement malpropre, presque exclusivement habitée par la classe indigente, donne passage à plusieurs ruisseaux qui descendent des montagnes, et qui, l'inondant à la moindre pluie, y entretiennent une humidité continuelle » (304). Le quartier de l'Aplez, « situé à l'extrémité nord de la rue du Fort, voisin de la Meuse, et bâti sur un sol très bas, est encore un de ceux dont l'insalubrité doit d'autant plus fixer l'attention des magistrats que l'état misérable de presque tous les habitants les expose davantage aux fréquentes causes de maladies qui s'y développent. Les vingt à trente mesures qui s'y trouvent contiennent chacune quinze à vingt individus, livrés à la plus grande misère et à tous les vices qu'elle engendre. . . » (305). Le quartier de Statte « forme une rue longue et étroite dont les maisons, élevées, mal

(299) Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, édition de Bruxelles à la Société typographique, p. 474, col. 1.

(300) R. Courtois, *Recherches sur la statistique de la province de Liège*, 1828, tome 2, p. 190.

(301) Courtois, o.c., p. 193.

(302) Docteur H. Lebeau, *Topographie médicale du canton de Huy*, Liège, 1828, p. 38.

(303) Id., p. 39.

(304) Id., p. 43.

(305) Id., p. 48.

bâties et en grande partie habitées par la classe ouvrière (. . .) Les habitants de cette partie de la ville sont remarquables par leur constitution lymphatique et par une disposition prononcée aux engorgements des glandes pulmonaires et mésentériques qui, chaque année, y font périr un grand nombre d'individus » (306).

A Amay, « la plus grande partie des maisons qui occupent la vallée sont très rapprochées de la colline et sont habitées par des personnes aisées. Le flanc et le sommet de la montagne sont couverts de cabanes, généralement occupées par des ouvriers de houillères et d'alunières, lesquels, faute de travail, sont réduits en ce moment à l'état le plus misérable » (307).

L'enquête de 1843 ne révèle pas une situation différente. L'exiguïté des logements ouvriers est presque généralement soulignée bien que les Chambres de Commerce répondent souvent de manière imprécise à la question relative à la manière dont l'ouvrier est logé. Voici d'abord la substance de ces réponses :

Louvain : assez bien (II, 36); *Gand* : il est impossible de répondre à cette question (II, 42); *St Nicolas* : assez bien (II, 49); *Termonde* : passablement (II, 66); *Vermeire*, de *Termonde* : assez proprement, avec cette précision : « une maison occupée par une famille ouvrière compte ordinairement deux pièces, un grenier et une petite étable » (II, 86); d'Hollander, de *Termonde* : pauvrement; *Mons* : « dans des maisons basses, humides et malsaines » (II, 111); *Tournai* : fabrication de bonneterie : « la salubrité laisse beaucoup à désirer chez plusieurs; cet état est d'autant plus préjudiciable, qu'ils sont constamment dans leurs habitations, dont plusieurs sont peu aérées, et que leurs métiers se trouvent le plus souvent dans la même pièce où couche la famille et où l'on fait le ménage, enfin où tout se fait, pour ceux qui n'ont qu'une seule pièce » (II, 142) — tanneries et corroyeries : très mal; « une chambre le plus souvent pour une famille » (II, 146) — fileries et rubaneries : très mal; « une chambre pour toute une famille, très souvent un seul lit pour père, mère, filles et garçons » (II, 149) — diverses industries : l'ouvrier travaillant dans les grands établissements industriels est généralement assez bien logé (II, 156) — fabriques de chocolat et commerce d'épicerie : fort mal; « une chambre ou deux pour toute une famille » (II, 161) — fabriques de porcelaine : la plupart des chambres ne sont pas fort saines (II, 164) — filatures et tissages de coton : assez mal (II, 166); *Liège* : « mal, une même pièce sert d'habitation, de cuisine et de chambre à coucher pour les parents et les enfants » (II, 175); *Anvers* : presque tous bien logés (II, 201); *Ypres* : mal logé, mal couché (II, 213).

Les rapports des commissions médicales confirment pour la plupart l'existence d'une seule chambre par famille. Le docteur Fossion, de Liège, le signale (III, 88). « Dans les grandes villes comme Anvers, une seule maison est presque toujours occupée par plusieurs ménages d'ouvriers,

(306) Id., p. 48.

(307) Id., p. 64.

Quand M^r Appert visitait Verviers le 30 mai 1848.

« La famille Biolley, qui inventerait le bien si l'Évangile ne l'enseignait aux riches, a voulu mettre le comble à sa prévoyante sollicitude, en construisant deux vastes rangées de bâtiments divisés, et formant un grand nombre de petites maisons ayant chacune une chambre, une cuisine, un petit corridor au rez-de-chaussée, une chambre et un grenier au premier, et un joli jardin derrière la maison. J'ai visité un de ces logements où se trouve un ouvrier avec sa femme, ses enfants et sa mère, parfaitement à l'aise, et comme le loyer est de 100 francs par an et que trois personnes et l'aîné des enfants travaillent, on le retient facilement par petites parties sur le gain des journées. »

(Voyage en Belgique, dédié au Roi, p. 148.)

« Pour suivre l'ordre de mes visites, je dois parler du Château des Masures, auquel je me suis rendu d'après l'aimable et prévenante invitation de son digne propriétaire, M. Edouard Biolley.

« Cette magnifique propriété, située à un quart de lieue de Pépinster, entourée de plus de deux cent cinquante hectares de forêts et jardins d'une grande beauté, est vraiment royale.

« Le château gothique, dont l'origine paraît remonter au roi Pépin, a été augmenté et embelli, dans le même style, avec une recherche, un talent qui donnent la plus haute idée du goût du noble propriétaire, son principal architecte et créateur. Les meubles, les ornements intérieurs, les tenturés, les mille objets curieux de ce château hospitalier, sont dignes de l'admiration des connaisseurs et donnent l'appréciation des sommes considérables employées pour réunir tous les genres de curiosités. Un chalet suisse, véritable ferme habitée par une famille intéressante, le bassin, les cours d'eau, les ponts, les prairies et surtout la délicieuse chapelle, forment un ensemble séduisant et grandiose. »

(Voyage en Belgique, dédié au Roi, pp. 145-146.)

chaque famille n'ayant ordinairement à sa disposition qu'une seule chambre » (III, 231), déclare la société de médecine de cette ville. C'est aussi la constatation du Conseil de salubrité publique de Bruxelles : « le plus souvent, l'ouvrier ne possède pour lui et sa famille qu'une seule pièce qui sert à tous les besoins du ménage; cette pièce, fréquemment trop exigüe pour le nombre de personnes dont se compose la famille, se trouve à l'étage ou au rez de chaussée; au rez de chaussée, elle est presque toujours carrelée, froide, et présente souvent des murs ruisselants d'humidité; à l'étage, elle est ordinairement planchée, plus chaude et plus sèche; mais dans l'un et l'autre cas, on n'y respire qu'un air profondément altéré dans sa composition. . . » (II, 650).

La qualité du logement ouvrier fait surgir les mêmes qualificatifs sous toutes les plumes. Habitations « étroites, humides, froides et sombres » (Commission médicale d'Anvers, III, 216); « resserrées, froides et humides » (Chambre de Commerce de Liège, II, 174); « basses, humides, resserrées, froides sans air et sans lumière » (Commission médicale du Hainaut, III, 5). Mareska dénomme « cloaques immondes » ce qu'on désigne sous le nom d'enclos ou d'impasses (III, 386) où sont situées 3.586 des 14.372 maisons que compte Gand à l'époque; « Il existe, en outre, dans notre ville 226 caves habitées. Ainsi, le quart, et nous oserions dire le tiers de la population se trouve entassé sur une superficie qui ne forme sans doute pas la trois centième partie de celle de la ville » (III, 389).

Le travailleur à domicile, dont l'habitation doit en même temps fournir abri à la famille et lieu du travail, est dans une situation particulièrement pénible. « . . . sa maison est trop petite pour lui et sa famille, rapporte la Commission médicale d'Anvers; la pièce où se trouve son métier sert en même temps de chambre à coucher et est encombrée d'effets de toute espèce » (III, 191). Faut-il ajouter que les descriptions de mobiliers sont à l'avenant; les considérations du conseil central de salubrité publique de Bruxelles reflètent assez bien ce qui se retrouve un peu partout.

Les ouvriers, dit le Conseil, n'ont « pour reposer leurs membres, fatigués par le travail, qu'un affreux grabat, qu'une espèce de large bac contenant une méchante paille sur laquelle s'étendent, père-mêle, père et mère, garçons et filles, qui la tête au chevet, qui la tête au pied du lit, et n'ayant pour se garantir du froid qu'une sale et grossière couverture, souvent en lambeaux. Certes, nous ne pouvons pas nous arrêter à faire le triste tableau de ce que nous avons vu dans ce genre; mais nous voulons, au moins, en donner un échantillon qui résume assez bien la condition d'une infinité de familles ouvrières. Dans une commune voisine de la ville de Bruxelles, vit une famille composée du père, de la mère et de sept enfants, dont l'habitation est sise en pleine campagne; le père, la mère et deux filles de l'âge de douze à quatorze ans environ, exercent la profession de tisserands en coton. Leur logement est au rez de chaussée et se compose d'une petite pièce carrée dans laquelle se trouvent deux métiers à tisser qui en remplissent tout l'espace, puis d'une espèce de réduit attenant à cette pièce et juste assez grand pour contenir un métier; c'est dans ce réduit que la famille a trouvé moyen de se loger la nuit, en

fixant au dessus du métier, et à 80 centimètres environ de distance du plafond, un immense bac garni d'une mauvaise paille; c'est dans ce réduit encore que nous avons rencontré les provisions du ménage, consistant en quelques légumes, plus quelques lapins vivants partageant et corrompant avec la famille l'air déjà si peu salubre de cette pièce. Le pauvre ménage dont nous nous occupons ne mange jamais de viande; sa nourriture se compose exclusivement de pain, de pommes de terre et de faible café au lait. . . (II, 653).

La situation est assez semblable à Liège : « . . . les pièces sont basses, habituellement enfumées », quant au mobilier, le Conseil de salubrité publique de Liège écrit : « . . . les lits sont de misérables grabats dégoûtant de malpropreté » (III, 88). La Commission médicale de la province de Liège établit pourtant des nuances dans la manière dont les ouvriers sont logés. Il y a d'abord les « ouvriers chargés d'une famille nombreuse, mais dont les enfants ne sont pas encore parvenus à un âge où ils peuvent apporter leur quote-part à la communauté »; ceux-ci habitent « une cave, une mansarde, une chambre mal éclairée, de quelques pieds carrés dans une rue étroite et populeuse ou dans une gorge humide servant à toute la famille, aux malades comme à ceux qui sont en santé, à la femme, au mari, aux enfants des deux sexes et même aux animaux domestiques. Ceux-ci partagent la couche de la famille qui consiste le plus souvent en une litière de paille qu'on ne renouvelle que lorsqu'elle est convertie en fumier ». Ensuite, les ouvriers « qui ont une femme bonne ménagère, ou qui sont célibataires », ils habitent « des chambres plus grandes, mieux éclairées, moins humides, une paille meilleure mais toujours encombrement et situation malsaine ». Enfin, les maîtres-ouvriers et les bons ouvriers des mines ou de la métallurgie sont mieux logés (III, 574).

A quoi les personnes interrogées attribuent-elles cette situation déplorable de l'habitat ouvrier? Pour le docteur Mareska (Gand) « les manufactures sont la cause indirecte de l'existence des impasses puisque partout on les voit naître et se multiplier avec elles et la crainte de porter atteinte au droit de la propriété les a fait tolérer » (III, 391, 392). Mais la cupidité des propriétaires est mise en cause. C'est ainsi que la Commission médicale de la Flandre occidentale, bien qu'elle pense que les habitations des ouvriers de la province réunissent toutes les conditions désirables de salubrité, admet qu'il existe néanmoins des exceptions assez nombreuses, « surtout pour la portion la plus pauvre de cette classe de la population ».

Ces infortunés, dit la Commission, séjournent dans de misérables chaumières construites avec quelques morceaux de bois et du limon; le chaume qui les couvre garantit à peine de la pluie et du vent; il n'y a ni planche, ni pavement et il arrive souvent que le sol de ces habitations est couvert d'une boue infecte qui exhale une odeur méphitique et rend ces tristes réduits d'autant plus insalubres qu'ils abritent tous les animaux domestiques qui appartiennent à la famille. Cet état de choses ne se voit pas seulement à la campagne mais il existe aussi dans les villes des emplacements où séjournent quelquefois jusqu'à cent personnes éparses

dans de misérables taudis qui ne sont guère plus salubres que les habitations dont nous venons de parler. Il est vraiment déplorable, conclut la Commission, de voir jusqu'à quel point est poussée la cupidité de certains propriétaires qui, pour faire valoir leurs capitaux, extorquent à ces infortunés des loyers qui dépassent le plus souvent leurs moyens et leur donnent pour abri des repaires dont la description, quoique fidèle, ne rencontrerait que des incrédules, tant elle serait hideuse » (III, 305).

Droit de propriété souverain, cupidité des propriétaires. . . de toute façon, c'est la spéculation du type capitaliste qui est mise en cause. La Commission médicale de Liège le souligne : « Les habitations des ouvriers de la province sont en général mal ordonnées, mal construites et insuffisantes. Dans les campagnes, c'est sur les terrains les plus humides, les plus bas; dans les villes, c'est dans les rues les plus étroites, les plus tortueuses qu'on élève les constructions qui doivent donner asile à la classe ouvrière, parce que les terrains dont le prix est le moins élevé sont les plus favorables aux spéculations de cette nature. Ces constructions se font sans surveillance aucune » (III, 580).

Voilà qui suffit, croyons-nous, à situer la qualité du logement ouvrier à l'époque; logement? ou plutôt, des réduits qui « représentent fort bien un tombeau vivant où viennent se reposer les malheureux ouvriers après douze heures de travail » (Commission médicale de Bruxelles, III, 631). C'est au point que Desmazières, gouverneur de la Flandre orientale adresse le 27 juillet 1844 une circulaire aux administrations locales dans laquelle il recommande aux bureaux de bienfaisance de faire de temps en temps « blanchir à la chaux l'intérieur des habitations des pauvres » et de fournir « à ceux qui sont dépourvus de literies de la paille de couchage » (308). Quelques années plus tard, le journal quotidien « Le Hainaut » (9 mars 1849) donnera de l'habitat de la classe indigente montoise une description qui vaut celle de Mareska pour Gand :

« ... Notre intention n'est pas de faire le tableau de l'aspect hideux que présentent certaines parties de ces quartiers populeux, de décrire les quelques cloaques d'insalubrité qu'ils renferment, ces maisons où la lumière ne pénètre que difficilement et où l'air constamment vicié tue les plus fortes organisations; de conduire nos lecteurs dans ces ruelles et ces impasses aux noms caractéristiques et qui sont presque les mêmes dans toutes les sentines séculaires de l'insalubrité des villes, sur une place dite des pestiférés ou dans ces vastes pandemonium de la misère, dont l'un a nom Troustoufi; — de pénétrer avec eux dans ces constructions pourries par des suintements pestilentiels, de leur montrer ces murs rongés par les insectes, les escaliers sur lesquels le pied glisse dans une boue infecte, ces fenêtres qui s'ouvrent sur des cours, sortes de fosses de quelques pieds carrés où l'air s'imprègne d'émanations fétides... »

Un espoir de vie moins grand que sur le champ de bataille de Waterloo

La situation alimentaire et celle de l'habitat laissent assez présumer ce que pouvait être la santé des ouvriers du XIX^e. L'enquête de 1843 comprenait une question ainsi conçue : « quel est, en général, l'état de santé de vos ouvriers, et en particulier celui des enfants? ». On est assez étonné de lire les réponses des industriels à cette question. Un pourcentage important se déclarent satisfaits de l'état de santé des ouvriers.

La Chambre de commerce de Bruxelles affirme que les réponses sont unanimes; « tous les ouvriers jouissent en général d'une bonne santé, et plus particulièrement encore les enfants » (II, 23); elle ajoute que le travail assigné aux enfants « est un exercice manuel utile, propre à les développer et nécessaire pour en former plus tard de bons ouvriers dans la branche qu'ils ont embrassée » (II, 24). L'état sanitaire dans les fabriques est caractérisé de « très satisfaisant » par cette Chambre; la cause essentielle des maladies, c'est la boisson (II, 24).

Pour la Chambre de Louvain, la santé est, en général, assez bonne (II, 35), selon celle de St Nicolas, « l'état de tous est satisfaisant » (II, 49), Alost : bon (II, 55), Termonde (verreries) : satisfaisant (II, 85), Termonde (d'Hollander) : très satisfaisant (II, 94), Termonde (Vandersteen) : généralement bon (II, 99).

A Tournai, les industriels se déclarent généralement satisfaits également : dans la bonneterie la santé est assez bonne (II, 142), chocolaterie et commerce d'épicerie : très bon (II, 161), fabriques de porcelaine : en général les ouvriers se portent bien (II, 163), fabriques de chaux et extraction de pierres : fort bon (II, 165), filature et tissage de coton : satisfaisant (II, 167), industries du canton d'Ath : parfaitement bon (II, 156).

Quel crédit faut-il accorder à ces opinions? Les industriels avaient évidemment tout intérêt à se déclarer satisfaits de la santé de leurs ouvriers. Il y en a même un — dans une fabrique de grains de plomb du Brabant — qui déclare que les ouvriers n'éprouvent aucun inconvénient de ce travail; lui-même cependant « n'a jamais pu s'y faire et il a été très gravement malade au commencement, à tel point que sa vie a été en danger. Maintenant encore il ne pourrait rester dix minutes dans l'atelier, sans se trouver incommodé et sans éprouver des douleurs à la région épigastrique » (II, 457).

Il faut reconnaître pourtant que certains employeurs constatent des déficiences sanitaires; l'un d'eux (tissanderie de linge damassé et nouveautés, à Molenbeek St Jean) admet que « l'expérience est venue démontrer l'existence d'abus regrettables. Les enfants restent généralement chétifs et perdent de bonne heure leurs facultés physiques et morales » (I, XII). Un autre (filatures de laine à Elvaux) déclare qu'il est « évident que le travail à un âge trop tendre, ou l'excès à un âge trop avancé, ont sur les petits malheureux qui y sont soumis, l'influence la plus désastreuse » (I, XIV). Déjà quelques années avant l'enquête, le docteur Courtois avait évoqué le

travail des femmes dans les fabriques de draps à Verviers; là, écrivait-il, les femmes qui sont employées à faire mouvoir les machines à tordre « périssent presque toutes d'anévrisme du cœur. Cet exercice pénible et continu des bras amène nécessairement une congestion de la poitrine qui finit tôt ou tard par devenir funeste. On voit par là que ce n'est pas seulement à Liège que les femmes du peuple sont employées à des travaux pénibles ce qui avait fait dire aux anciens auteurs que Liège était *l'enfer des femmes* » (309). Dans l'enquête, la Chambre de commerce de cette dernière ville constate encore que « l'état de santé des ouvriers et des enfants présente plus d'un côté affligeant »; la Chambre estime pourtant « qu'il faut moins l'imputer à la profession qu'ils exercent qu'aux habitations qui sont ordinairement resserrées, froides et humides » (II, 174). A Tournai, la Chambre de commerce reconnaît que dans les laineries et corroyeries, l'état sanitaire n'est guère bon, « beaucoup sont scrofuleux » (II, 146); dans les fileries et rubaneries, « les ouvriers sont en général malingres et d'une complexion qui annonce peu de force physique, les enfants sont disposés au rachitisme, beaucoup sont scrofuleux » (II, 149).

Même du côté médical, les constatations sont plutôt optimistes. C'est ainsi que pour le docteur Peetermans, de Seraing, « la population ouvrière du bassin de Seraing présente en général une constitution robuste et pleine de vie. La physionomie, la démarche et la gaieté de l'ouvrier indiquent assez le degré d'aisance dont il jouit, malgré les temps difficiles dans lesquels nous vivons et tout fait croire qu'habitué au travail, il souffre peu des peines du labeur journalier dont la durée a cependant augmenté, surtout dans les charbonnages » (III, 117). . . « Ce qui prouve encore, ajoute-t-il plus loin, que la constitution physique de nos classes ouvrières est bonne et que le travail qui remplit toute leur existence ne détériore pas cette constitution autant qu'on le croit bien, c'est que nous possédons un assez bon nombre de vieillards, verts encore, parmi les femmes surtout, lesquelles ont néanmoins leur part dans les travaux industriels de toute espèce » (III, 119). Le docteur Mercier, de la Commission médicale de Namur est d'un avis semblable puisqu'il estime que les habitants de la province de Namur « et ses ouvriers en particulier sont doués d'une bonne constitution et que l'état sanitaire laisse peu à désirer » (III, 170).

A peine plus nuancée apparaît la déposition du Conseil central de salubrité publique de Bruxelles pour lequel « la constitution physique des ouvriers est, en général, bonne, à part les ouvriers de quelques établissements plus ou moins insalubres, à part ceux qui étaient déjà d'une constitution plus ou moins molle et chétive en commençant leur carrière indus-

(309) R. Courtois, *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège*, tome 2, p. 178.

trielle, on peut dire qu'ils offrent presque tous des apparences de santé et de force. Voilà ce qui est vrai, quand on considère la population ouvrière en masse; mais si l'on descend aux détails, si l'on examine cette population dans quelques travaux spéciaux, dans quelques industries particulières, le tableau devient plus affligeant; alors disparaissent les apparences de la santé et de la vigueur, alors se présentent à l'observateur des teints hâves et décolorés, des constitutions débiles, épuisées, rabougries, etc.

« Relativement à la masse, ce sont des exceptions, nous le répétons; mais les exceptions sont nombreuses, très nombreuses, et il importe de les signaler à l'attention et à la sollicitude du gouvernement » (II, 566).

On est un peu étonné de cette appréciation générale qui ne correspond guère avec le tableau de l'hygiène industrielle dont nous parlerons dans un instant. Il convient cependant d'attirer l'attention sur le fait que les statistiques de miliciens ajournés ou exemptés, recueillies par plusieurs médecins et livrées à la Commission d'enquête indiquent souvent un pourcentage plus important de miliciens réformés dans les districts industriels. C'est ce qu'a montré par exemple le docteur Fossion, de Liège à travers ce tableau (III, 47 à 60) :

Miliciens ajournés ou exemptés définitivement pour
maladies ou infirmités physiques

| Années | District de Liège (partiellement industriel) | District de Verviers (partiellement industriel) | District de Huy (agricole) | District de Waremmé (agricole) |
|---------|---|--|----------------------------------|--------------------------------------|
| | un milicien exempté sur : | | | |
| 1836 | 6,39 | 10,24 | 13,88 | 12,90 |
| 1837 | 7,62 | 11,06 | 12,52 | 13,79 |
| 1838 | 9,75 | 10,97 | 14,63 | 16,55 |
| 1839 | 7,81 | 7,78 | 13,53 | 12,32 |
| 1840 | 9,64 | 13,04 | 15,79 | 15,90 |
| 1841 | 8,06 | 13,55 | 23,41 | 19,48 |
| Moyenne | 7,90 | 13,10 | 15,11 | 14,98 |

Fossion a aussi comparé la mortalité de différentes régions et arrive à la constatation qu'elle est plus forte là où l'industrie est plus largement implantée, les cantons les plus agricoles (Huy et Waremmé) ayant la mortalité la plus faible (III, 56) :

| Années | Ville de Liège | Ville de Verviers | Ville de Huy | District agricole de Liège | District agricole de Verviers | District agricole de Huy | District agricole de Waremme |
|----------------------------|----------------|-------------------|--------------|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Un décès sur ... habitants | | | | | | | |
| 1830 | 32 | 26 | 33 | 39 | 37 | 46 | 38 |
| 1831 | 31 | 32 | 40 | 45 | 44 | 57 | 51 |
| 1832 | 31 | 31 | 31 | 41 | 41 | 51 | 52 |
| 1833 | 27 | 18 | 35 | 36 | 34 | 45 | 49 |
| 1834 | 24 | 18 | 32 | 27 | 22 | 34 | 38 |
| 1835 | 27 | 32 | 31 | 35 | 42 | 43 | 47 |
| 1836 | 30 | 27 | 38 | 38 | 41 | 47 | 51 |
| 1837 | 27 | 25 | 34 | 35 | 35 | 44 | 41 |
| 1838 | 28 | 31 | 37 | 38 | 44 | 47 | 48 |
| 1839 | 27 | 27 | 36 | 27 | 42 | 46 | 42 |
| 1840 | 32 | 25 | 37 | 35 | 39 | 50 | 42 |
| 1841 | 32 | 26 | 34 | 43 | 39 | 49 | 43 |
| 1842 | 31 | 25 | 34 | 36 | 38 | 52 | 50 |
| Moyenne des 13 années | 29,15 | 26,39 | 34,77 | 36,54 | 38,31 | 47,00 | 45,54 |

Pour le Hainaut ⁽³¹⁰⁾, l'ingénieur des mines Bidaut a établi une statistique montrant que les cas de réformes sont beaucoup plus élevés chez les houilleurs et les verriers (II, 272) :

| Professions | nombre de miliciens | | |
|----------------------------------|---------------------|----------|----------------------|
| | présentés | acceptés | exemptés ou ajournés |
| Houilleurs | 123 | 85 | 38 |
| Journaliers | 39 | 35 | 4 |
| Voituriers | 6 | 6 | — |
| Cloutiers | 24 | 23 | 1 |
| Briquetiers | 2 | 1 | 1 |
| Tailleurs d'habits | 3 | 3 | — |
| Plafonneurs | 10 | 10 | — |
| Forgerons | 16 | 15 | 1 |
| Cordonniers | 5 | 5 | — |
| Verriers | 24 | 18 | 6 |
| Menuisiers | 3 | 3 | — |
| Carriers et tailleurs de pierres | 24 | 21 | 3 |

Le docteur Mareska, de Gand, a également établi une statistique des réformés et bien qu'il croit à l'influence des « factoreries » sur l'état de

(310) Exactement pour Dampremy, Roux, Jumet, Lodelinsart, Gilly, Montigny-sur-Sambre, Farciennes, Lambusart, Felui et Arquennes.

santé des ouvriers, on sent pourtant une tendance à en minimiser l'importance : « La preuve que nous avons fournie de la détérioration constitutionnelle de nos ouvriers, dit-il, fait présumer que le travail, dans les factoreries, n'est pas sans influence sur le grand nombre de difformités constatées à Gand par le Conseil de recrutement. Cependant, il serait injuste de mettre cette augmentation sur le compte de l'industrie seule. D'abord, les réformés dans les différentes localités ne sont pas en proportion avec l'extension que l'industrie y a prise; ensuite, trop de causes tendent à augmenter progressivement, surtout dans les grandes villes, l'affaiblissement des constitutions, pour qu'on puisse considérer le nombre élevé des exemptions comme provenant uniquement de l'extension du système manufacturier » (III, 408).

Le tableau établi par Mareska est celui-ci :

| Villes | Exemptions sur 100 pour défaut de taille | pour défauts corporels | Total sur 100 | Population en 1840 |
|------------------------|--|---------------------------|------------------|-----------------------|
| Gand | 15,34 | 26,87 | 42,21 | 93,421 |
| Audenaerde | 16,66 | 11,53 | 28,19 | 5,614 |
| Alost | 20,81 | 20,82 | 41,63 | 14,787 |
| Termonde | 16,80 | 13,60 | 30,40 | 7,786 |
| Saint Nicolas | 25,09 | 13,86 | 38,95 | 18,477 |
| Lokeren | 21,54 | 13,00 | 34,54 | 10,289 |
| Renaix | 40,31 | 13,04 | 53,33 | 12,489 |
| Grammont | 22,95 | 18,03 | 40,98 | 7,243 |
| Ninove | 13,11 | 16,39 | 29,50 | 4,446 |
| Deinze | 21,31 | 18,03 | 39,34 | 3,640 |
| Eekloo | 17,24 | 21,37 | 38,61 | 8,947 |
| Arrondissements | | | | |
| Gand | 20,80 | 18,08 | 38,88 | 264,069 |
| Audenaerde | 29,84 | 10,54 | 40,38 | 111,227 |
| Alost | 21,12 | 15,34 | 36,46 | 135,747 |
| Termonde | 17,35 | 13,16 | 30,51 | 93,624 |
| Saint Nicolas | 19,57 | 13,50 | 33,07 | 111,176 |
| Eekloo | 20,95 | 16,82 | 37,77 | 53,564 |

Il y a donc une partie des répondants à l'enquête qui non seulement paraissent optimistes, mais on croit percevoir une tendance assez prononcée à disculper l'industrie. La Commission médicale de la province de Liège qui est convaincue que beaucoup d'ouvriers industriels ont une constitution préférable à celle des ouvriers agricoles, estime qu'« on ne peut attribuer ces résultats qu'au bien-être que procure le salaire plus élevé des ouvriers des établissements métallurgiques, salaire qui leur donne la

possibilité de se procurer des aliments plus nutritifs et des habitations plus confortables » (III, 493).

Des témoignages en sens contraire atténuent pourtant l'impression première que la situation industrielle est plus favorable que le travail agricole à la santé de l'ouvrier.

Ainsi, la Commission médicale du Brabant, croit que « si les travaux agricoles, renfermés dans de justes limites, sont plus propres à entretenir la santé florissante qu'à produire des maladies, il n'en est pas de même de ceux qu'exige l'industrie des villes [...] si nous avons vu les campagnards jouissant d'une bonne constitution physique, nous ne pouvons en dire autant de la classe ouvrière de nos villes » (II, 356).

« Les travaux agricoles, dit le Conseil de salubrité publique de Liège, sont tous compatibles avec le libre exercice des organes et la vigueur de la constitution. Les ouvriers qui s'y consacrent exclusivement sont, en général, plus forts que les artisans et les ouvriers employés à la grande industrie : cependant, ils ne sont pas non plus tout ce qu'ils pourraient être » (III, 45).

« Quoique l'homme des champs supporte pendant une bonne partie de l'année des fatigues poussées quelquefois à l'extrême, affirme de son côté le rapporteur de la Commission médicale de Namur, il se trouve, cependant, sous le rapport hygiénique, dans des conditions de santé que l'on ne rencontre plus chez celui qui est employé dans les fabriques, principalement lorsqu'elles ont leur siège dans les villes » (III, 172). Et celle d'Anvers a constaté qu'« en général, les individus occupés aux travaux agricoles sont plus robustes » (III, 217), constatation qui ressemble fort à celle des médecins des hospices de Malines : « les ouvriers occupés aux travaux agricoles jouissent généralement d'une complexion plus robuste et d'une santé plus florissante que ceux employés dans l'industrie » (III, 275). C'est ce que pense également le médecin du bureau de bienfaisance de Turnhout (III, 285).

« Les personnes vouées aux travaux agricoles sont, toutes choses égales d'ailleurs, déclare la Commission médicale de la Flandre occidentale, d'une constitution meilleure et plus robuste, d'un caractère plus énergique, plus franc, plus jovial, que celles qui travaillent sédentairement dans les établissements industriels » (III, 301).

Quelle est l'importance du facteur travail industriel par rapport à la concentration en habitat urbain, là où les opinions sont plutôt négatives vis-à-vis du travail en usine? L'enquête est beaucoup trop peu précise pour qu'on puisse le déceler avec exactitude. Quand le docteur Lebon, de Nivelles, écrira, quelques années après l'enquête, que le risque de mort à la bataille de Waterloo était comme 1 à 30 et que pour la classe pauvre et indigente de Nivelles, le risque est seulement de 1 à 25 ⁽³¹¹⁾, c'est l'habitat qu'il mettra essentiellement en accusation : « Si l'on divise la population nivelloise en deux catégories : 1^o la classe bourgeoise et aisée, 2^o la classe ouvrière et indigente, on constate, pour l'année qui vient de s'écouler, qu'il

(311) Docteur Lebon, *Habitations de la classe ouvrière et indigente à Nivelles*, 1852, p. 22.

est mort, dans la première classe, une personne sur 51, et, dans la seconde, une personne sur 25. C'est donc une différence de 67 pour cent au détriment de la classe ouvrière et indigente, différence due principalement aux habitations insalubres. La différence est plus grande encore si l'on compare la mortalité des jeunes enfants dans ces deux classes; l'an dernier, il est mort à Nivelles 93 enfants de 5 ans et au-dessus; dans ce nombre, la classe ouvrière était pour 71 et la classe aisée pour 22 seulement » (312).

L'hygiène industrielle, que nous allons aborder à travers l'enquête toujours, apparaît fort déficiente pourtant. En donner une idée à travers les éléments rassemblés par les enquêteurs permettra d'éclairer un peu le jugement à porter sur la question.

Il faut éloigner les poules de l'usine, sinon elles crèvent. . .

La situation hygiénique dans les *filatures* apparaît comme particulièrement déficiente et la description sanitaire que donne le rapporteur de la Commission médicale du Brabant détonne assez bien dans le concert optimiste que nous venons d'évoquer : « . . . d'une figure pâle, étiolée, souvent amaigrie par la misère et un travail excessif, on voit ces ouvriers, les enfants surtout, étiolés avant l'âge. Leur ventre est développé, pâteux, leur digestion pénible; les scrofules, le rachitisme, le carreau, impriment à leur économie le cachet de la dégradation physique. Leur poitrine est étroite, le système musculaire peu prononcé, leur intelligence nulle; ils n'ont de penchant que pour la débauche, la dépravation. Les jeunes filles sont tourmentées par des affections vermineuses; d'un teint pâle, d'une constitution chétive, elles sont victimes des affections chlorotiques, anémiques, sont mal réglées, souvent incapables de devenir mères, et, si elles le deviennent, ce n'est qu'en courant les plus grands dangers pour elles et pour leurs enfants. L'ostéomalaxie, le rachitisme, déformant leur bassin, l'accouchement naturel est souvent périlleux, quelquefois impossible avec les seules forces de la nature » (II, 370).

Ce même rapporteur parle longuement de cette situation hygiénique; après avoir, entre autres, décrit « les lieux bas, humides, mal aérés » où se fait l'impression dans les filatures, il écrit : « la gaieté, l'enjouement, font place à la tristesse qui vient imprimer ses rides et ses sombres couleurs sur le front des jeunes enfants; pâles, bouffis, le corps amaigri, les articulations tuméfiées, le ventre démesurément développé, ces enfants sont plongés dans un morne silence, et minés par une fièvre lente. . . » (II, 379).

(312) Id., pp. 22, 23.

La plupart des petites filatures — qui sont presque toujours des filatures à la main — sont situées dans les caves froides et humides. Voici une description donnée par les enquêteurs du Conseil central de salubrité publique de Bruxelles :

« L'atelier est dans une cave froide et humide, où l'air, se renouvelant difficilement, est corrompu et fétide. Les hommes et les enfants qui travaillent là du matin au soir, sont constamment soumis aux causes les plus puissantes de maladies : air froid et humide, corrompu par l'acte respiratoire même de ceux qui travaillent dans ces bouges malpropres, et par l'emploi du savon pour la préparation du coton; insolation nulle, fatigue corporelle, nourriture grossière et insuffisante, tout enfin est là de nature à altérer profondément la constitution, et à disposer l'organisme humain aux plus cruelles affections, la phthisie pulmonaire et les scrofules. . . »; et ceci, ajoute le rapporteur, « on peut l'appliquer à toutes ces petites filatures à la main, si nombreuses à Bruxelles. Suivant la déclaration du chef, les enfants seraient encore plus malheureux dans quelques autres petites filatures; il assure qu'on y emploie des enfants de cinq à six ans, et que ces petits malheureux, qu'on fait travailler depuis quatre ou cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, ne gagnent guère que 60 centimes par semaine » (II, 493).

Cette situation n'est pas particulière au Brabant. La Commission médicale de la Province de Liège, sous la rubrique « ouvriers de fabriques de draps et filatures », donne des ouvriers la description suivante : « L'aspect des ouvriers de fabriques est en général peu satisfaisant. Leur physionomie, toute particulière, les fait facilement reconnaître. Cet aspect résulte de ce que, de père en fils, ils ont presque toujours exercé la même profession; de ce que, de père en fils, ils ont toujours été soumis aux mêmes influences, au même régime, aux mêmes habitudes, aux mêmes privations.

« Petits, maigres ou bouffis, leur peau est pâle, luisante et comme macérée; ils paraissent vieux avant leur maturité; ils sont ridés avant la vieillesse; le torse est déformé, les extrémités inférieures faibles et contournées chez un grand nombre.

« L'atmosphère chaude et humide des fabriques; le peu d'aérage et d'élévation des étages dans la plupart d'entre elles; le manque d'espace, la mauvaise disposition et l'humidité des locaux qui leur servent d'habitats; un salaire insuffisant; une alimentation pauvre; un travail peu actif, d'une trop grande durée, égale pour tous, pour l'adulte comme pour l'enfant; les excès d'onanisme ou vénériens sollicités par les mauvais exemples, par le contact incessant d'ouvriers des deux sexes; l'abus du genièvre quand le salaire le permet, sont autant de causes qui, réunies ou isolées, prédisposent la population des fabriques aux tempéraments lymphatique ou scrofuleux et aux maladies chroniques qu'ils engendrent » (III, 539). 539).

La même Commission signale plus loin que, dans les filatures de lin, les jeunes filles (8 à 15 ans) qui surveillent les métiers à filer, « ont toutes, ou presque toutes, la peau blafarde et comme macérée. Leur constitution ne peut qu'aller en se détériorant chaque jour, parce que chaque jour elles restent plongées pendant quatorze heures et demie dans cette atmosphère débilitante, et que leur salaire ne suffit pas pour qu'elles prennent des aliments capables de stimuler convenablement leurs fonctions languissantes » (III, 543).

Dans les autres secteurs, même hygiène déplorable du milieu de travail. Le Conseil Central de salubrité publique de Bruxelles visite une petite *fabrique de chapeaux de feutre et de soie* dont le chef déclare que la profession « n'a rien de nuisible », que la santé des ouvriers est « assez bonne ». Or, « on n'y respire qu'une atmosphère puante, et chargée de duvet fin et de poils très déliés; les ouvriers qui y travaillent sont chargés de ces poils et de ce duvet, qui pénètrent dans toutes les ouvertures naturelles. . . » (II, 438). Ailleurs, le même conseil parle des *tisserands* : « On ne peut se faire une idée de la misère qui existe chez les ouvriers tisserands : leurs habitations sont mauvaises, étroites, malpropres et humides, et leur nourriture grossière, se composant de soupe et de mauvais pain de seigle, est souvent insuffisante : ils mangent tout au plus de la viande une fois par an, le jour de la kermesse. » (II, 528).

A Herenthals, dans une *fabrique de draps et baies*, la Commission médicale d'Anvers note ce détail peu ragoûtant : « Les laines destinées à la fabrication des draps sont d'abord lavées avec de l'urine en putréfaction. Quoique les ouvriers aient déclaré à l'un de nous qui s'est rendu sur les lieux pour recueillir des renseignements, qu'ils n'étaient nullement incommodés par les émanations qui ont lieu pendant cette opération, nous sommes convaincus qu'elles ne peuvent qu'exercer une influence fâcheuse sur la santé. Nous avons proposé aux fabricants de substituer un alcali (cristal de soude) à ce dégoûtant liquide, et ils ont promis de le faire » (III, 194).

Très souvent, les ouvriers travaillent dans des caves. Dans une *fabrique de plombs de chasse*, « l'atelier est dans une cave donnant sur la rue, n'ayant que deux mètres d'élévation et fort peu aérée »; l'enquêteur du Conseil central de salubrité publique de Bruxelles doit en sortir avant d'avoir terminé son enquête. Détail typique : « Le puits où se fait la projection du plomb a attiré aussi notre attention : une pompe, placée sur ce puits, semble indiquer qu'on se sert pour les besoins domestiques de l'eau qu'il fournit. Nous avons interrogé à cet égard la servante de la maison, et ses réponses ambiguës nous ont fait croire que nos présomptions étaient fondées : un voisin nous a d'ailleurs assuré que l'eau de ce puits était employée dans le ménage » (II, 458).

Les ouvriers des *fabriques de papier* n'échappent pas aux mauvaises conditions hygiéniques. « Le rachitisme est fréquent chez les papetiers, rapporte le Conseil médical de la Province de Liège : un cinquième environ des ouvriers travaillant à la cuve dans les papeteries à l'ancien système, sont rachitiques » (III, 545) Le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles fait une constatation semblable : « Les ouvriers qui travaillaient là ont produit sur nous une pénible impression; la pâleur de la face, la déformation anticipée des traits, dénotaient assez la funeste influence de leur travail. Un formeur de cinquante ans, tout courbé et voûté, paraissait

bien avoir soixante et dix ans. Les enfants, à face blême, nous ont présenté tous les caractères de la constitution scrofuleuse la mieux prononcée : en les voyant, on peut assurer d'avance qu'ils ne deviendront jamais des hommes » (II, 412).

Le même Conseil visite une *fabrique d'allumettes chimiques* où travaillent 5 ou 6 enfants de 8 à 12 ans. « Cette fabrique est détestable; les enfants y travaillent dans un mauvais hangar, froid, humide, malpropre, ouvert à tous vents, car les fenêtres, en face desquelles ces malheureux petits êtres accomplissent leur rude tâche, se font remarquer par l'absence d'un bon nombre de carreaux » (II, 520).

Ailleurs, il décrit un *atelier de laveur de cendres d'or et d'argent* : « Une pièce au rez de chaussée compose l'atelier; c'est un mauvais chenil, sale, infect, où la poussière et les ordures de toutes espèces sont en excès. Un mauvais fourneau et une marmite en fer sont les instruments qui servent aux opérations du raffinage.

« Un enfant de dix à douze ans, pâle, blême et étiolé, travaille, pour quelques sous, du matin au soir dans un chenil précité, où l'air et la lumière font également défaut.

« On ne peut que gémir sur le sort du petit malheureux condamné à vivre dans une atmosphère aussi nuisible, car sa santé et sa constitution ne peuvent qu'en recevoir de fâcheuses atteintes.

« Nous le répétons, on ne saurait rien imaginer de plus sale, de plus misérable et de plus dégoûtant que l'atelier de ce laveur de cendres et d'argent » (II, 521 et 522).

On imagine bien qu'il ne trouve pas mieux dans les *usines de produits chimiques*; dans un établissement : « au bout d'un certain temps les ouvriers portent sur la figure un cachet tout particulier, dû à la nature de leur travail; ainsi, ils pâlisent, maigrissent, commencent à tousser et sont pris d'une diarrhée qui devient souvent fâcheuse. Deux ouvriers sont morts, depuis peu, de phtisie pulmonaire » (l'établissement occupe 5 ouvriers) (II, 394). Dans une autre où deux ouvriers travaillent à raison d'un franc par jour : « Les gaz acide carbonique et oxyde de carbone, trouvant de la peine à s'échapper, s'accumulent dans la fabrique et en rendent le séjour très nuisible; à certaines époques de l'opération, le dégagement de ces gaz est si abondant, que les poules vaguant dans la cour intérieure, tombent, au dire même du propriétaire, quelquefois asphyxiées, et qu'il a fallu prendre l'habitude de les chasser dans la campagne pour les soustraire à une mort certaine » (II, 395).

La Chambre de commerce de Mons ne trouve pas excessif le travail des enfants dans les charbonnages. « Les enfants admis dans nos charbonnages sont loin d'être exposés aux fatigues excessives, aux dangers permanents qui compromettent sans cesse la santé et la vie des jeunes ouvriers des deux sexes » (II, 109). Opinion qui ne rencontre pas celle de la Commission médicale du Hainaut dont le rapporteur s'écrie, après avoir décrit les mauvaises conditions de labeur et d'alimentation du mineur de fonds : « Doit-on s'étonner, d'après cela, de voir nos borains sortir de la fosse comme des morts sortiraient du tombeau, et se livrer d'abord, dans le premier cabaret venu, à la satisfaction d'un besoin trop longtemps comprimé, et qui, pour cela même, dégénère bientôt en un excès aussi nuisible que la longue abstinence qu'ils ont supportée » (III, 22).

Bidaut, ingénieur du 2^e district, 1^e division (Charleroi), après avoir énuméré les raisons pour lesquelles il faut interdire le travail des femmes dans la mine, ne mâche pas ses mots :

« le gouvernement apporte, dans notre pays, des soins minutieux à l'amélioration des races de diverses espèces animales; la reproduction de l'une d'elle est entourée de précautions infinies; chaque jour, des mesures nouvelles témoignent d'une sollicitude plus grande à cet égard : ne devrait-on pas s'occuper également de l'amélioration physique de la race humaine, ou, au moins, tâcher d'en arrêter la dégradation? » (II, 261/62).

Bidaut croit qu'en tête des causes de « l'influence délétère exercée par l'exploitation des mines sur ceux qui la pratiquent », il faut placer « les efforts physiques trop considérables des jeunes mineurs, condamnés à des positions si forcées par la forme et l'exiguïté des excavations dans lesquelles ils se meuvent »... Mais ce n'est pas tout, ajoute-t-il plus loin : « Souvent, en proie à la transpiration que font ruisseler sur leurs corps appauvris des efforts continus, ils ont les pieds, parfois les jambes, parfois même une partie du tronc plongés dans l'eau froide. Ils sont tantôt exposés à un courant d'air actif et froid, mais pur; tantôt à un air tiède et vicié par son mélange avec les hydrogènes carbonés, l'acide carbonique, etc. » (II, 269).

L'ingénieur de la première division du Hainaut aborde ensuite la question de la remontée des mineurs par le système des échelles :

« Enfin, après dix ou douze heures de ce supplice, que chaque jour leur ramène, leur tâche est finie : ils sont, ou trempés de sueur, si le contact des fluides froids ne l'a point arrêtée, ou bien mouillés de la tête aux pieds : il serait naturel de penser qu'ils vont immédiatement remonter à la surface et changer de vêtements. Il en serait ainsi, si les exploitants, et malheureusement aussi les mineurs du second district, n'avaient pas, contre les échelles, des préventions irrationnelles et funestes, qui empêchent, en général, les premiers d'en placer, et les seconds de s'en servir quand il y en a. Mais les mineurs sont remontés au jour à l'aide des machines d'extraction. Or il est impossible de mettre ce moyen de locomotion à la disposition de chacun de ceux qui se présente isolément pour en profiter. Il faut donc attendre, la plupart du temps, que le nombre de mineurs qui peuvent remplir un

cuffat soit complet, et quelquefois, que la machine ait achevé l'extraction entière du combustible. Que deviennent, cependant, les hiércheurs? Ils sont dans les chambres d'accrochage, grelottant sous l'influence du courant d'air frais venant de la surface, et exposés aux suppressions de transpiration et à toutes les maladies des appareils respiratoire et digestif, qui en sont les conséquences » (II, 269/270).

Mais Bidaut est ingénieur, il n'est pas médecin et on se demande si la prévention des mineurs contre les échelles est tellement « irrationnelle ». Ce n'est pas, en tous cas — et, semble-t-il, à juste titre — l'avis du docteur Fossion, rapporteur pour le Conseil de salubrité publique de Liège :

« Dans certaines houillères, celle de Sainte Marguerite par exemple, les ouvriers remontent par des échelles; dans d'autres, c'est par le cufat. Il y a quelques années, on ne permettait à aucun ouvrier de remonter par le cufat. Ce mode d'ascension avait plus d'une fois occasionné des malheurs effroyables, que l'on voulait désormais éviter. Les chaînes peuvent se rompre et se sont en effet rompues fréquemment. Des morceaux de houille, des pierres qui tombent d'une grande hauteur, ont quelquefois écrasé des malheureux ouvriers. On abandonna donc le cufat, et on prescrivit aux ouvriers de remonter par les échelles.

« Ce dernier mode d'ascension offre également des inconvénients graves qui, pour ne pas être aussi frappants, n'en sont pas moins pernicieux. Les échelles fatiguent les ouvriers : ils ont bras et jambes brisés quand ils remontent à la surface; la respiration est anhéleuse. Que l'on juge combien doit être essoufflé un homme qui, fatigué et éreinté par le travail, doit monter 150 à 200 toises, et on appréciera les inconvénients de tout genre que présentent les échelles. Elles usent la vie lentement, en produisant des maladies, des infirmités qui compensent les avantages qui y sont attachés » (III, 73).

Déjà le docteur Courtois attribuait « l'anémie » du mineur à l'utilisation des échelles : « Ceux qui étaient obligés de se servir d'échelles pour remonter à la surface, après leur journée, étaient plus sujets que les autres à contracter des asthmes, des palpitations que ceux qui descendaient et remontaient à l'aide de paniers » (313). Quelques années après l'enquête, le docteur Hanot condamnait sans retour le système des échelles dans les puits de mines.

C'est dans ces termes qu'il décrit la remontée de « cet ouvrier fatigué, qui, arrivé à la fin de sa journée, vient s'asseoir tristement aux pieds des échelles, se repose, gémit; puis, rappelant le reste de ses forces, monte par la voie étroite que nous connaissons, à une hauteur de quatre à cinq cents mètres. Pour surcroît de malheur, c'est enveloppé de cet air vicié qui a parcouru les travaux, c'est dans cette suite de puits étroits, rétrécis, gorgés de l'atmosphère du fond qu'ils sont chargés de reporter au jour, que doit monter l'ouvrier mineur dans la plupart des houillères, inondé de sueur, mouillé par la pluie de niveau qui lui tombe d'une manière incessante sur le corps halétant dans ce fluide impur qui le presse pas à pas de ses

(313) Docteur R. Courtois, *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège*, 1828, p. 172.

flots étouffants. C'est à travers tant de maux que l'ouvrier, chaque jour, doit sortir de son travail pour revoir le jour, où il s'assied essoufflé sur la trappe du tombeau dont il sort : je dis tombeau, et ce n'est pas au figuré que j'emploie ce mot ; car, comme je vais le démontrer, c'est dans cette voie de sortie que *gît la grande cause de mortalité* des mineurs : ce sont ces milliers d'échelons au sommet desquels il doit chaque jour hisser tout le poids de son corps sur la force de ses bras, c'est cet air impur dans lequel il monte, livré aux angoisses de l'essoufflement occasionné par ces grands mouvements contre nature qui tendent à arrêter, par leur mode d'action nuisible, la fonction gemelle de la respiration et de la circulation, comme nous le verrons bientôt, qui sont cause de la vieillesse et de la mort prématurées de l'ouvrier mineur. En effet, si nous avons vu déjà qu'à 45 ans l'ouvrier mineur était souvent hors d'état de travailler, c'est aux échelles qu'il doit ce funeste présent. Je le répète : cette voie de retour est le tombeau anticipé de l'homme des mines » (314).

*
* *

Nous avons souligné précédemment qu'il y a une tendance à disculper l'industrie de la responsabilité d'influence négative sur la santé des ouvriers. Ce qui nous est rapporté de l'hygiène des établissements industriels tend à disculper la grande industrie et à culpabiliser la petite. Nous avons trouvé un avis opposé, c'est celui de la Commission médicale de la province de Liège qui pense que « l'air des grands établissements industriels étant plus vicié que celui des établissements de la petite industrie, parce que la population des premiers est comparativement de beaucoup supérieure à celle des seconds, qu'on y emploie des machines qui, par le frottement des rouages, vaporisent une partie des corps gras dont ils sont chargés et que l'éclairage au gaz qui y est introduit vicie l'air bien plus que ne le fait l'éclairage à l'huile dont on se sert dans les petits établissements, il doit en résulter que les ouvriers occupés sédentairement à la petite industrie sont moins exposés aux maladies chroniques que ceux qui travaillent dans les grands établissements industriels » (III, 495).

Mais à côté de cette opinion liégeoise, c'est la petite industrie, et souvent, croyons-nous, l'industrie à domicile qui est mise en accusation.

Une autre institution liégeoise, le Conseil de salubrité publique, déclare que dans la grande comme dans la petite, on emploie des enfants beaucoup trop jeunes, mais « dans la petite industrie, il n'y a pas non plus de frein à la durée du travail et à son intensité. Sollicités par l'appât du gain, obligés de lutter pour ne pas être écrasés par le fléau de la concurrence, les ouvriers prolongent leurs journées jusque tard dans la nuit. Je connais des fabricants de fourchettes qui travaillent depuis cinq heures du matin jusqu'à onze du soir » (III, 41). Il s'agit sans doute là de travailleurs à domicile. Cette remarque du Conseil le confirme : « Certes, les houilleurs et les ouvriers des fabriques sont à plaindre : la nature de leurs travaux

(314) Docteur Hanot, *De la mortalité des ouvriers mineurs*, 1846, p. 86.

soumet leur constitution à de rudes épreuves; mais les ouvriers qui travaillent chez eux à la pièce ou à la journée, en un mot, tout ceux qui vivent de la petite industrie, ne sont pas toujours mieux partagés » (III, 120). C'est la même catégorie — (et avec la même accusation de céder à l'appât du gain. Oh! ironie) — que vise le docteur Peetermans, de Liège : « ... toujours excités par l'appât du gain, n'étant retenus par rien, ils travaillent, dans le temps de presse, pour ainsi dire nuit et jour » (III, 120). Par contre, dès qu'il s'agit de grands établissements industriels, ils sont, paraît-il, « bien construits, spacieux, aérés », on a soin d'y entretenir « une température qui leur est salutaire » (médecin du bureau de bienfaisance de Turnhout, III, 287).

Cette opposition entre l'appréciation de l'hygiène dans les grands établissements et celle rencontrée dans les petits est formulée de manière radicale par la Commission médicale du Brabant :

« Les grands établissements industriels sont dirigés, la plupart du temps, par des hommes instruits et de cœur, qui, loin de regarder leurs ouvriers comme des esclaves ou des machines, ont pour eux, si ce n'est des égards, au moins de la bonté. Aussi les voit-on faire des sacrifices d'argent pour doter leurs établissements des bénéfices d'une saine hygiène, et détruire, par les dispositions qu'ils donnent à leurs ateliers, les mauvais effets que la confusion, l'encombrement, le défaut d'aérage, l'humidité, amènent avec eux. Ici les ouvriers ne sont ni harassés d'ouvrage, ni plongés au milieu d'une atmosphère corrompue; aussi sont-ils moins souvent malades, prennent-ils moins souvent les germes de cruelles maladies, qui les conduisent au tombeau.

« Dans la plupart des petits établissements industriels, au contraire, où le maître, privé d'éducation, n'est dominé que par l'appât du lucre, dont l'âme est souvent inaccessible aux sentiments généreux, les ouvriers sont bien plus souvent atteints de maladies funestes pour eux et pour leurs descendants, parce qu'ils sont plus maltraités, que leur salaire est moins élevé, et qu'ils ne jouissent pas des mêmes conditions hygiéniques que les ouvriers employés dans les établissements précédents » (III, 360).

La commission médicale du Brabant est aussi très radicale lorsqu'elle se penche sur la santé des dentellières dont beaucoup sont évidemment des travailleuses à domicile. Elle fait exception pour « celles qui travaillent en fabrique » mais qui sont peu nombreuses. Quant aux autres, elle décrit ainsi leur situation :

« Rassemblées dans des chambres basses, étroites et humides, mal aérées, dans des rues où les rayons du soleil ne pénètrent jamais, le tronc courbé sur leur tabouret, leurs yeux fixant toujours des objets de petit volume, gagnant peu, et plongées souvent dans la misère, elles ne tardent pas à éprouver l'influence débilante de telles conditions. [...] D'autre part, la débauche, les excès, un mauvais régime, concourent puissamment à développer dans cette classe nombreuse d'artisans, une foule d'affections qui détériorent leur santé. La phtisie pulmonaire fait périr, chaque année, un grand nombre de dentellières. L'anémie, l'aménorrhée, la chlorose, les

déviations thoraciques et vertébrales, le rachitisme, les scrofules, les engorgements des viscères abdominaux et des extrémités pelviennes, sont, en outre, les difformités et les maladies qu'on observe très fréquemment chez elles. Il y a peu de dentellières qui ne soient atteintes de l'une ou l'autre de ces infirmités. Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, que l'état de santé est chez elles l'exception, l'état de maladie la règle générale » (II, 371, 372).

« L'ouvrier qui cherche sa vie dans le travail, y rencontre de nombreuses chances de maladies et de mort ».

Les réponses à l'enquête de 1843 insistent en général plus sur l'hygiène que sur la sécurité au travail. On le comprend. Le manque d'hygiène frappe l'enquêteur qui se présente dans l'atelier tandis que pour déceler l'importance des accidents, une enquête dans le temps est nécessaire ainsi que le fait remarquer le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles : « Nous ne possédons pas les données suffisantes pour répondre. . . Ces données, nous n'avons pu les acquérir parce qu'elles ne peuvent être fournies que par une observation continuée pendant plusieurs années sur chaque industrie en particulier. Il y a ici des recherches statistiques importantes à faire et nous nous faisons un devoir de les signaler à l'attention du gouvernement » (II, 621).

Les accidents du travail paraissent, malgré le manque de renseignements, être une plaie très conséquente du travail industriel au XIX^e, surtout là où « l'on fait usage de beaucoup de machines et de métiers munis d'un grand nombre d'engrenages et de courroies, on observe fréquemment des mutilations des extrémités, des fractures, des plaies par arrachement, l'enlèvement complet du cuir chevelu lorsque la chevelure s'engage dans les boucles des courroies et même la mort par broiement » (III, 541). Le docteur Mareska, qui a étudié spécialement les manufactures de coton, assure que « les tableaux statistiques prouvent qu'un cinquième des ouvriers employés dans les fabriques ont été atteints par les mécaniques. Encore ce rapport n'exprime-t-il pas le nombre réel des malheurs puisque obtenu par la voie d'interrogation directe dans les ateliers, il ne peut comprendre ni les accidents qui ont causé la mort immédiate, ni ceux qui ont éloigné à jamais les ouvriers du travail » (III, 445). Selon Mareska, le plus grand nombre de victimes se rencontre parmi les enfants (III, 446) et il rapporte que, dernièrement, les ouvriers d'un établissement se sont cotisés entre eux pour faire célébrer une messe en l'honneur de la vierge afin d'invoquer son intercession pour voir mettre un terme aux nombreux accidents dont la fabrique était, depuis quelque temps, le théâtre » (III, 447).

Les dangers courus par les mineurs ont évidemment retenu l'atten-

tion; « la plupart de ces accidents sont des blessures légères, des contusions. Néanmoins, il en est qui sont très graves : tels sont ceux qui surviennent à la suite d'explosions, de chutes, de coups d'eau, d'éboulements, etc. Ce sont des fractures du crâne, des commotions cérébrales, des déchirures de la moëlle épinière, des fractures comminutives des membres, des luxations, des brûlures qui envahissent toute la surface du corps, l'asphyxie » (III, 66). Comme pour le reste, le docteur Peetermans est optimiste pour sa région (Seraing) : « les accidents deviennent également d'une rareté assez remarquable, dans les houillères principalement, grâce aux soins des propriétaires, des directeurs et des chefs de ces établissements. . . » (III, 118). L'importance des accidents survenus pendant la descente ou la remonte dans les mines passe généralement inaperçue dans les dépositions. Le tribut payé par les mineurs au système mis à leur disposition est cependant énorme. Voici un tableau qui concerne la période courant de 1821 à 1840⁽³¹⁵⁾ :

| | Nbre d'ouvriers | Nbre d'accidents | Blessés | Tués | Total blessés + tués |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------|---------|-------|----------------------------|
| Belgique | 37.171 | | | | |
| Nombre total d'accidents | | 1.352 | 882 | 1.710 | 2.592 |
| <i>A la descente</i> par cuffats | | 226 | 50 | 261 | 311 |
| <i>ou à la remonte</i> par échelles | | 95 | 30 | 73 | 103 |
| Total | | 321 | 80 | 334 | 414 |
| Premier district des mines | 16.896 | | | | |
| Nombre total d'accidents | | 432 | 287 | 532 | 819 |
| <i>A la descente</i> par cuffats | | 42 | 5 | 47 | 52 |
| <i>ou à la remonte</i> par échelles | | 70 | 22 | 55 | 77 |
| Total | | 112 | 27 | 102 | 129 |
| Deuxième district des mines | 8.345 | | | | |
| Nombre total d'accidents | | 261 | 151 | 346 | 497 |
| <i>A la descente</i> par cuffats | | 60 | 21 | 61 | 82 |
| <i>ou à la remonte</i> par échelles | | 6 | 1 | 5 | 6 |
| Total | | 66 | 22 | 66 | 88 |
| Province de Hainaut | | | | | |
| Première division des mines | 25.241 | | | | |
| Nombre total d'accidents | | 693 | 440 | 878 | 1.318 |
| <i>A la descente</i> par cuffats | | 102 | 26 | 108 | 134 |
| <i>ou à la remonte</i> par échelles | | 76 | 23 | 60 | 83 |
| Total | | 178 | 49 | 168 | 217 |

Remarque : La première division regroupe le premier et le deuxième districts.

(315) G. Lambert, *De la descente et de l'ascension des ouvriers dans les mines*, mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut p. 111.

Il nous semble que la déposition du Conseil central de salubrité publique est la synthèse de l'opinion contemporaine de l'enquête de 1843 :

« L'ouvrier qui cherche sa vie dans le travail y rencontre de nombreuses chances de maladies et de mort; mais ces chances ne proviennent pas exclusivement du travail, ou, du moins, n'en proviennent pas directement. Il serait injuste d'attribuer au travail seul les maladies si fréquentes et la mortalité si grande parmi la classe laborieuse; il faut lui reconnaître sa part d'influence et d'intervention dans ces tristes résultats; mais il faut tenir compte aussi de la condition des travailleurs, en général si misérable et si malheureuse, de l'abandon dans lequel on les a toujours laissés, de l'impossibilité où ils se trouvent de se nourrir convenablement, de leurs habitudes de débauche, d'ivrognerie et de malpropreté, de l'insalubrité de leurs habitations; il faut tenir compte, disions-nous, de tout cela et convenir que ces diverses circonstances exercent une influence bien plus funeste que le travail et qu'elles contribuent puissamment à augmenter la mortalité parmi les ouvriers » (II, 655, 656).

Il faut pourtant noter une tendance de beaucoup à faire endosser la responsabilité des accidents par les travailleurs eux-mêmes. « En général, écrit le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles, ces blessures ne peuvent être attribuées qu'à l'imprudance ou à la maladresse de ceux qui les ont reçues » (II, 410). Le docteur Mareska, dans le mémoire de la Société de médecine de Gand est à peine plus nuancé : « ... tous les fabricants affirment que la plupart des accidents sont dus à l'imprudance de ceux qui en sont les victimes. Nous pensons également que l'habitude de vivre au milieu des dangers rend téméraire, et que beaucoup de malheurs pourraient être évités si les ouvriers étaient moins indociles et prenaient les précautions qui leur sont indiquées par leurs maîtres » (III, 336). Il est vrai que plus loin, Mareska écrit encore : « Tous les jours, à côté de vous, vos camarades sont victimes de leur témérité et vous tombez constamment dans les mêmes fautes. Les maîtres sont témoins des nombreux accidents qui vous frappent, ils connaissent les dangers et votre imprévoyance, et ils négligent les précautions les plus simples. Quelques fabricants se sont efforcés de défendre, autant que possible, les ouvriers contre les périls attachés à leurs travaux; mais le plus grand nombre n'ont rien fait. Aucune considération ne saurait excuser une pareille insouciance, nous allions dire un pareil mépris pour la santé et la vie des ouvriers. L'absence presque générale de moyens préservatifs contre les accidents, révèle dans l'organisation des établissements industriels une lacune que nous nous faisons un devoir de signaler au gouvernement » (III, 447).

A propos des accidents dans les usines, la Commission médicale de la Province de Liège rejette aussi la responsabilité sur les ouvriers mineurs (III, 526); elle y revient même à plusieurs reprises : « Les accidents qui proviennent des éboulements de la couche de houille, du toit de la veine ou du faux-toit, résultent ordinairement de l'imprévoyance des ouvriers et de leur précipitation à placer les étauçons » (III, 601).

Le truck system, forme de surexploitation de l'ouvrier

Une forme d'exploitation patronale qui eut pendant longtemps un effet néfaste sur le revenu des travailleurs, est le truck system. Il consiste, de la part de l'employeur à payer une partie du salaire en nature ou à imposer de dépenser une partie du salaire dans un magasin lui appartenant. Ainsi, il réalise un bénéfice sur le salaire de l'ouvrier. Comme souvent la marchandise est vendue à un prix supérieur ou bien qu'il s'agit de choses dont l'ouvrier n'a pas un besoin urgent, la pratique a une répercussion directe sur le niveau de vie de l'ouvrier.

Peu d'indications se trouvent dans les réponses à l'enquête de 1843, pour la simple raison qu'aucune question directe n'appelait ces réponses, on ne pouvait guère attendre des employeurs consultés qu'ils avouassent spontanément la pratique du système en cause.

Le terme se trouve cependant dans le Rapport de la Commission (T. I, p. LXI), là où elle parle de l'enquête de la Chambre de Commerce d'Anvers : « Ce qui contribue, répond en effet la Chambre à la 22^e question, à aggraver la position de ces ouvriers, c'est que les salaires leur sont payés souvent en nature et non en espèces. Ainsi, la liberté de l'ouvrier est entravée, et on l'oblige quelquefois à accepter en paiement des objets autres que ceux dont il a le plus impérieusement besoin. Les fabricants de Turnhout ont fait très récemment un arrangement entre eux pour donner un salaire uniforme à leurs ouvriers; mais il serait à désirer qu'ils convinssent aussi de les payer tous en argent sur le même pied » (T. II, pp. 200/201).

Sur cette situation à Turnhout, plus d'indications ont été fournies par la Commission médicale d'Anvers parlant des Tisserands en coutils de cette région :

« Si les renseignements qui nous sont parvenus sont exacts, nous devons signaler encore ici des abus qui contribuent puissamment à retenir les ouvriers dans un état de dépendance qui détruit toute émulation, tout désir d'améliorer leur position et les énerve au moral. Voici ce dont il s'agit : Les fabricants font des avances aux tisserands, qui travaillent tous à la pièce ou à la tâche; c'est un abus qui leur est très nuisible, car il arrive fréquemment qu'ils dépensent ces avances en débauches, avant même de commencer à tisser la pièce. D'un autre côté, plusieurs fabricants ont adopté, dit-on, un mode de paiement, connu sous le nom de *système de troc*. Les ouvriers sont payés en marchandises au lieu d'argent; les fabricants tiennent boutique en même temps, de tous les articles dont les ouvriers ont besoin, jusqu'au pain et au beurre qu'ils doivent payer plus cher que chez les boulangers. Les ouvriers sont forcés de prendre ces marchandises de leurs maîtres, quelle qu'en soit la qualité, et à tel prix qu'il leur plaît de fixer; ces prix sont ordinairement plus élevés que dans les autres boutiques, et de cette manière, les ouvriers sont frustrés d'une grande partie de leur salaire.

« Il serait d'autant plus à désirer que l'autorité pût intervenir par des moyens efficaces pour mettre fin à cet abus, que déjà ce mode de paiement s'étend, à ce qu'il

parait, à d'autres industries. A Turnhout, les fabricants de dentelles forcent les ouvrières à venir acheter le fil chez eux. Ils le leur vendent à un prix exorbitant. On nous assure qu'on leur fait payer 16 florins (30 fr.) la livre, la même qualité qu'on vend ailleurs 4 florins (7 fr. environ). Pour obliger les ouvrières à prendre leur fil, ces fabricants n'achètent que les dentelles de celles qui ont chez eux un compte courant. Quelques bijoutiers à Boom et à Niel semblent avoir adopté déjà le même système » (III, 192).

Le recensement de 1846 révélera que le paiement en nature est souvent le lot des travailleurs agricoles. C'est du moins le cas pour plus de la moitié des communes de Flandres. En Wallonie, sur 1614 communes recensées en 1846, 1371 déclarent que les journaliers ne sont pas nourris dans les exploitations. C'est la misère et l'instabilité de l'emploi qui contraignent les journaliers à accepter le salaire en nature ⁽³¹⁶⁾. L. Bellefroid écrit dans l'introduction à Agriculture-Recensement général de 1846, tome I, p. CCIV ⁽³¹⁷⁾ : « Il y a, dans ces provinces (les Flandres) des localités où les journaliers étaient heureux alors de trouver à échanger leur travail contre la nourriture et lorsqu'ils recevaient outre leur repas, une chétive rémunération en argent, il était rare que celle-ci dépasse 30 ou 40 centimes, somme à peine suffisante pour payer 2 à 3 kgs de pommes de terre et tromper ainsi la famine de leur famille ».

2. L'âge de l'insouciance avant l'invention de la « politique familiale »

Sur quatre ouvriers : un enfant

Le recensement de l'industrie, en 1846, sur un total de 314.842 ouvriers en dénombre 66.385 de moins de seize ans, ce qui représente un jeune de moins de seize ans pour un peu plus de trois ouvriers dépassant cet âge ⁽³¹⁸⁾. Les pourcentages des enfants travaillant dans différents secteurs montrent que c'est surtout le textile qui occupe un fort contingent d'enfants. 32,6 % contre 15,5 % dans les industries diverses, 16,6 % dans les industries minérales.

Selon l'âge, le travail des enfants se répartissait ainsi :

(316) B. Verhaegen, o.c., tome I, pp. 146, 147.

(317) Cité par Verhaegen, id., p. 149, note 78.

(318) Voir le tableau page 11.

| | Garçons | Filles |
|-------------------------|---------|--------|
| 9 ans ou moins | 0,5 % | 1,6 % |
| plus de 9 ans à 12 ans | 1,9 % | 2,7 % |
| plus de 12 ans à 16 ans | 9,1 % | 5,3 % |

La Commission d'enquête de 1843 avait cru pouvoir conclure de tous les chiffres qui lui furent adressés « que le nombre des jeunes enfants employés dans les divers établissements industriels est beaucoup moins considérable qu'on ne serait tenté de le supposer » (I, CXV) tandis que l'Académie royale de médecine affirmait, au contraire, que « le nombre de ces enfants est très considérable » (II, 326).

Nous tenterons de résumer les renseignements qui ont été fournis aux enquêteurs par les industriels, les ingénieurs des mines, les Chambres de commerce et les corps médicaux.

Les résultats de l'enquête auprès des industriels

A partir des réponses des industriels — sur un total de 497 fabriques — la commission a établi le tableau ci-dessous. Elle fait cependant remarquer « qu'il ne s'agit ici que d'une portion minime de la population ouvrière et que le nombre des enfants et des jeunes gens est très inégalement réparti entre les diverses industries. Il est particulièrement élevé dans les fabriques de coton, de lin et de drap, dans les ateliers de dentellerie et de broderie et dans les mines de houille (I, p. IV et V). L'enquête ne peut donc être considérée comme s'étendant à toutes les industries et elle ne fournit ici « aucune donnée positive sur le nombre d'enfants » occupés (I, p. III).

| | Sexe masculin | | Sexe féminin | | Total | |
|------------------------|---------------|-------|--------------|-------|-------------|-------|
| | Nbre absolu | % | Nbre absolu | % | Nbre absolu | % |
| au-dessous de 9 ans | 532 | 13 | 164 | 15 | 696 | 13 |
| de 9 à 12 ans | 1.615 | 36 | 684 | 61 | 2.299 | 42 |
| de 12 à 16 ans | 5.638 | 131 | 1.881 | 170 | 7.519 | 138 |
| de 16 à 21 ans | 5.768 | 134 | 3.377 | 304 | 9.145 | 170 |
| de 21 ans et au-dessus | 29.520 | 686 | 5.002 | 450 | 34.522 | 637 |
| Totaux | 43.073 | 1.000 | 11.108 | 1.000 | 54.181 | 1.000 |

La situation dans les charbonnages

On jugera à quel point le tableau ci-dessus sous-estime le nombre d'enfants en le mettant en regard du nombre d'enfants travaillant dans les charbonnages du Hainaut seulement. Ce tableau est donné par l'ingénieur en chef de la première division des mines (Hainaut), J. Gonot (II, 225) :

| | Sexe masculin | | Sexe féminin | | Total | |
|---------|---------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| | - de 16 ans | + de 16 ans | - de 16 ans | + de 16 ans | - de 16 ans | + de 16 ans |
| Surface | 600 | 3.000 | 900 | 1.200 | 1.500 | 4.200 |
| Fond | 3.600 | 18.000 | 900 | 1.800 | 4.500 | 19.800 |
| Total | 4.200 | 21.000 | 1.800 | 3.000 | 6.000 | 24.000 |

Il y a donc, pour le Hainaut, 16 % de femmes parmi les ouvriers houilleurs; 6% sont des filles de moins de 16 ans. Au total, 20 % des houilleurs sont des enfants de moins de 16 ans. Près du quart des ouvriers du fond sont des enfants parmi lesquels 900 filles de moins de 16 ans. Comment se répartissent ces enfants dans les mines du Hainaut? On ne trouve que des indications dans les rapports. Delneufcour donne les chiffres suivants (II, 237) :

| | | Femmes | | Hommes | | Total | |
|---------------|---------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | | - de 16 ans | + de 16 ans | - de 16 ans | + de 16 ans | - de 16 ans | + de 16 ans |
| Mines du | Fond | 589 | 1.142 | 2.179 | 12.044 | 2.768 | 13.186 |
| Borinage | Surface | 549 | 1.020 | 250 | 1.869 | 799 | 2.889 |
| Mine de | Fond | — | — | 12 | 147 | 12 | 147 |
| Blaton | Surface | — | — | — | 33 | — | 33 |
| Mines du | Fond | 22 | 4 | 399 | 1.349 | 421 | 1.353 |
| Levant | Surface | 14 | 46 | — | 489 | 14 | 535 |
| de Mons | | | | | | | |
| <u>Totaux</u> | | 1.174 | 2.212 | 2.840 | 15.931 | 4.014 | 18.143 |

Il se dégage surtout de ce tableau que, là où on emploie des enfants, c'est surtout au fond qu'ils travaillent. Il semble aussi que lorsqu'on emploie des femmes, une large proportion sont des filles. Le pourcentage de femmes est sensiblement le même que ci-dessus puisqu'il dépasse 15 %; de même pour le pourcentage de filles: il dépasse ici 5 %. Enfin, le pourcentage des moins de 16 ans est près de 19 (20 ci-dessus). Le nombre des enfants travaillant au fond n'atteint pas tout à fait le quart des houilleurs du fond.

Pour l'arrondissement de *Charleroi*, Bidaut, ingénieur des mines du deuxième district a recensé les effectifs de 17 exploitations de houille des plus importantes représentant environ la moitié du total du personnel occupé dans les charbonnages. Les pourcentages qu'il obtient sont les suivants (II, 255) :

| | |
|-------------------------|-----------------|
| Enfants âgés de 9 ans : | 0,07 % du total |
| 10 | 0,28 |
| 11 | 1,56 |
| 12 | 3,31 |
| 13 | 4,02 |
| 14 | 5,06 |
| 15 | 4,76 |
| 16 | 5,53 |

Ici encore, le pourcentage de femmes dans l'ensemble est semblable à celui de l'ensemble du Hainaut puisqu'il atteint 17 %. Le pourcentage de filles dépasse légèrement 7 %, celui de l'ensemble des enfants, 24 %. En gros, les pourcentages sont donc un peu plus faibles dans le Borinage, un peu plus forts à Charleroi.

Pour les provinces de *Namur et Luxembourg*, Gautier, ingénieur des mines, ff d'ingénieur en chef de la deuxième division des mines signale que « le nombre total des ouvriers employés dans cette division à l'extraction de la houille et travaillant dans l'intérieur des mines est de 863, dont 841 du sexe masculin et 12 seulement du sexe féminin. Sur ce nombre, l'on compte 232 jeunes ouvriers de 12 à 16 ans, parmi lesquels il ne s'en trouve que 2 du sexe féminin » (II, 296). Le pourcentage des enfants occupés au fond est donc ici fort élevé puisqu'il atteint presque 30 % alors qu'il n'est que de 25 % à peu près pour l'ensemble du Hainaut.

Pour *Liège*, Devaux, ingénieur en chef des mines de la 3^e division, estime — sur la base des rapports des 5^e, 6^e et 7^e districts — que « sur environ 17.550 ouvriers, il y a approximativement 1.200 garçons de 10 à 16 ans et 6 à 700 femmes dont la moitié à peu près de 10 à 16 ans » (II, 301). Voici le détail pour les districts, relevé dans les différents rapports :

| | Total des ouvriers houilleurs | — de 16 ans | |
|--|----------------------------------|--------------|--------|
| | | garçons | filles |
| 5 ^e district (Liège, Limbourg, rive gauche de la Meuse) | 6.135 | 676 | 110 |
| 6 ^e district (Liège) | 3.181 | 390 | 36 |
| 7 ^e district (Liège) | 836 | 134 | |
| Totaux | <u>10.152</u> | <u>1.346</u> | |

Le pourcentage des enfants par rapport au personnel total ne serait donc que d'un peu plus de 13 % contre 20 % dans le Hainaut. Mais quelle foi faut-il accorder à ces chiffres? Le rapport de l'Académie royale de médecine de Belgique signale en effet que « sur 17.701 ouvriers employés, en 1840, dans les houillères de la province de Liège, on comptait 6.090 enfants » (III, 326), ce qui fait passer le rapport de 13 % à plus de 34 %. Il est fort probable que le pourcentage réel était au moins aussi fort que dans le Hainaut.

Ajoutons encore que le nombre de filles travaillant dans les charbon-

nages ne cessera d'augmenter jusqu'à la guerre de 1870. C'est ce que montre le tableau que voici⁽³¹⁹⁾ :

| Années | Ouvrières travaillant à l'intérieur | | Ouvrières travaillant à la surface | | Total mineurs |
|--------|--|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| | Femmes | Filles de — de 16 ans | Femmes | Filles de — de 16 ans | Hommes + Femmes |
| 1845 | 2.098 | 953 | 1.936 | 1.035 | 41.435 |
| 1850 | 2.274 | 1.221 | 1.771 | 1.142 | 47.949 |
| 1860 | 5.148 | 3.142 | 2.604 | 2.046 | 78.232 |
| 1870 | 5.151 | 3.656 | 2.921 | 1.880 | 91.993 |
| 1876 | 4.579 | 3.306 | 3.260 | 2.285 | 108.343 |
| 1880 | 4.714 | 3.262 | 3.540 | 2.206 | 102.930 |
| 1885 | 4.256 | 1.612 | 3.847 | 2.241 | 103.095 |
| 1887 | 3.201 | 1.032 | 3.762 | 2.380 | 100.739 |
| 1888 | 3.327 | 1.026 | 4.051 | 2.450 | 103.477 |
| 1889 | 3.233 | 960 | 4.132 | 2.663 | 108.382 |
| 1890 | 3.170 | 945 | 4.368 | 2.763 | 116.779 |

Source : *Éléments d'enquête sur le rôle de la femme dans l'industrie, les œuvres, les arts et les sciences en Belgique*, Exposition universelle de Chicago, 1893, p. 117.

Les rapports des Chambres de commerce

Il n'est pas possible de retirer des chiffres précis des renseignements fournis par les Chambres de commerce. Tout ce qu'on peut en retenir, ce sont des indications, des tendances générales.

Une fabrique de tulle de *Bruxelles* occupe — déclare le rapport de la Chambre de commerce de Bruxelles — 30 enfants de 8 à 12 ans (toutes des filles) contre 30 travailleurs de 21 ans et plus (II, 3); une fabrique d'impression de foulards, de soie et de mousseline de laine de la même localité occupe 25 garçons de 9 à 12 ans pour 38 ouvriers de 21 ans et plus (II, 4). Voici un tableau établi à partir des données fournies par la Chambre de commerce de Bruxelles.

(319) Rappelons que la loi du 13-12-1889, art. 9, stipula qu'à partir du 1^{er} janvier 1892, les filles et les femmes âgées de moins de 21 ans ne pourront être employées dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières. Les femmes et filles employées avant cette date n'étaient pas soumises à cette disposition.

| Désignation de l'établissement | - de 9 ans | | 9 à 12 ans | | 12 à 16 ans | | 16 à 21 ans | | 21 ans et + | | Total |
|---------------------------------------|------------|----|--------------------|-----|-------------|----|-------------|--------------------|-------------|-----|-------|
| | H. | F. | H. | F. | H. | F. | H. | F. | H. | F. | |
| Rubannerie, tissage de laine et soie | 20 | 6 | 30 | 5 | 39 | 19 | 20 | 19 | 133 | 27 | 318 |
| Fabricant de tulle | — | — | — ⁽³²⁰⁾ | 30 | — | 10 | — | — | 16 | 14 | 70 |
| Atelier de mécanique | — | — | — | — | 2 | — | 30 | — ⁽³²¹⁾ | 170 | — | 202 |
| Atelier de mécanique | — | — | 2 | — | 2 | — | 4 | — | 61 | — | 69 |
| Filature de lin | — | — | 3 | 29 | 3 | 60 | 4 | 147 | 66 | 124 | 436 |
| Papiers peints | — | — | 3 | — | 10 | — | — | — | 20 | — | 33 |
| Fabrique de papier | 2 | — | 2 | — | — | — | — | — | 12 | 45 | 61 |
| Impression d'indiennes | — | — | 15 | — | 10 | — | 3 | 7 | 102 | 10 | 147 |
| Impression de foulards, de soie, etc. | — | — | 26 | — | — | 4 | 3 | — | 38 | — | 71 |
| Teinturerie | — | — | 3 | — | 5 | — | 18 | 3 | 29 | 2 | 60 |
| Totaux | 22 | 6 | 84 | 64 | 71 | 93 | 82 | 176 | 647 | 222 | 1.467 |
| Tissage d'étoffes | 8 | — | 7 | — | — | — | 15 | — | 35 | — | 65 |
| Totaux généraux | 36 | — | 155 | 164 | — | — | 273 | — | 904 | — | 1532 |

(320) 8 à 12 ans.

(321) 16 à 20 ans.

A *Louvain*, il y a $1/4$ à $1/3$ d'enfants de moins de 16 ans (II, 33), $1/7$ à *Saint Nicolas* (II, 46), $1/5$ à *Alost* sauf dans la dentellerie où ils sont la $1/2$ des adultes (II, 52), à *Termonde*, on trouve 3 enfants sur 20 adultes écrit le président de la Chambre de commerce (II, 58) tandis que d'autres membres signalent des proportions de 1 à 5 (fabriques de ficelle et rubaneries de fils), 1 à 10 dans les huileries et amidonneries (II, 79), 1 à 3 dans les filatures et fabriques de couvertures de coton, 1 à 8 dans les fabriques d'huile, les corderies et papeteries (II, 96).

A *Mons*, peu nombreux dans les carrières, les verreries, les laminaires, les faïenceries, les fabriques de laine, de tabac et de pipes, les enfants sont proportionnellement nombreux dans les sucreries de betteraves, $1/4$ dans les filatures de coton, tandis que dans les houillères, il y a $1/5$ à $1/8$ d'enfants. A *Charleroi*, il y a $1/6$ des ouvriers qui n'atteignent pas 16 ans (II, 121). Sur 10 ouvriers, à Tournai, il y a un garçon; sur 15 ouvrières, une fille (II, 141); $1/3$ dans la fabrication des tapis et la filature des laines (II, 144), $1/6$ dans les tanneries et fabriques de cuir (II, 145), $1/4$ dans la fabrication du fil à coudre, $1/2$ dans la fabrication des cordons (II, 147); $1/4$ dans les fabriques d'indiennes; $1/10$ dans les carrières (II, 152); $1/3$ dans les chocolateries (II, 160), $1/8$ dans les carrières (II, 164); $1/10$ dans les filatures de coton; $1/5$ dans le tissage (II, 166). A *Liège*, la proportion est de $1/4$, $1/3$ et même parfois de moitié, particulièrement dans les industries où les machines jouent un rôle. A *Namur*, 13 % en moyenne (II, 184).

A *Anvers*, 3 sur 8 dans les fabriques de soie à coudre, $1/5$ dans les fabriques d'étoffes de soie, $1/12$ dans une fabrique de calicots et tulles, $1/3$ dans une fabrique de toiles et coutils, $5/10$ dans deux fabriques de papier peint, $1/5$ dans une fabrique de siamoise, fabriques de drap et dans une fabrique de matière servant de préparation au feutrage de vieux articles en laine, $2/3$ dans les fabriques de tabac et cigares.

Les rapports des collègues médicaux

L'*Académie royale de médecine*, nous l'avons déjà dit, signale que le nombre des enfants au travail est « très considérable », « — la proportion moyenne d'une filature pour les enfants est d'un tiers. Sur ce nombre, la moitié ont l'âge de six ans et demi à dix ans; l'autre moitié de dix à quinze ans. Dans les autres industries, le nombre des enfants employés est également très considérable » (II, 326). Le *Conseil de salubrité publique de Bruxelles* a mené dans le Brabant une enquête consciencieuse qui a duré environ six mois et porté sur au moins 170 fabriques et ateliers; les renseignements rassemblés sont malheureusement difficiles à résumer dans un tableau. La *société de médecine de Gand*, qui a mené son enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton de cette ville, estime l'ensemble des ouvriers du coton à 9 ou 10.000 et établit dans un tableau la proportion des jeunes. Les auteurs du rapport, Mareska et Heyman, ont établi la comparaison avec les données fournies par les industriels :

| Ages | Résumé des réponses des industriels | | Mareska et Heyman | |
|------------------------|--|---------|----------------------|---------|
| | Sexe | | Sexe | |
| | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin |
| Au-dessus de 9 ans | 8 | 7 | 5 | — |
| De 9 à 12 ans | 73 | 41 | 50 | 17 |
| De 12 à 16 ans | 122 | 100 | 170 | 177 |
| De 16 à 21 ans | 280 | 338 | 170 | 322 |
| De 21 ans et au-dessus | 517 | 514 | 605 | 484 |
| Totaux | 1.000 | 1.000 | 1.000 | 1.000 |

Le début de la carrière ouvrière : six ans, mais, de préférence après la première communion ce qui évite les « crédits d'heures » pour aller au catéchisme

Généralement, il semble que l'âge d'entrée au travail se situe vers la 9^e année. C'est du moins ce qui apparaît du tableau reproduit pages 130, 131 et que nous avons établi d'après les réponses des Chambres de commerce.

Souvent cependant c'est à un âge plus précoce que les enfants commencent leur vie de travail. Ainsi à Termonde où la fabrication de ficelle et la rubanerie engagent les enfants dès six ans. La dentellerie fait tout particulièrement exception à cet âge moyen. A Ypres, c'est dès 5 ans. Il s'agit ici, évidemment, des fameuses « écoles pour dentellières » qui, en Flandre orientale, en 1856, rassembleront 19.785 jeunes ouvriers. Il devait y en avoir un nombre déjà considérable en 1843 bien que la crise de l'industrie linière n'aie pas encore probablement rejeté les fileuses vers la dentellerie au moment de l'enquête. Le rapport du jury de l'exposition de l'industrie belge de 1847 note, qu'à cette date en tout cas, « il est peu d'industries qui puissent prétendre à occuper autant de bras en Belgique » ; mais, à ce moment, « . . . nos villes ne sont plus seules en possession de l'exploiter. Les campagnes s'en sont emparées aussi comme d'un moyen de remplacer, jusqu'à un certain point, le travail des fileuses. Dans les Flandres surtout, il y a peu d'écoles de village où elle ne se soit introduite avec avantage » ⁽³²²⁾. Le rapport dit encore que ce sont les mains délicates des jeunes enfants du sexe féminin qui « dès l'âge de six à huit ans, commencent à apprendre l'art de conduire ces fuseaux légers » ⁽³²³⁾. Citant, par ailleurs, l'école des filles pauvres à Bruges, le rapport estime qu'elle

⁽³²²⁾ p. 105. Nous reviendrons sur la question au chapitre 7. Sans doute faut-il lire en *position* de l'exploiter.

⁽³²³⁾ p. 105.

« échappe au principe qui prive, en général, les établissements de charité d'être placés sur la même ligne que les fabricants ordinaires. Le jury a pensé qu'il ne serait pas juste d'appliquer ce système aux écoles de dentelles non subsidiées; parce que ces maisons sont de véritables ateliers travaillant en concurrence avec le commerce ordinaire et, souvent même, pour son compte » (324).

A Bruxelles, « dans la fabrication des dentelles, les jeunes ouvrières commencent déjà à apprendre dès l'âge de six ans » (II, 8).

Dans les houillères, si — évidemment — on n'imagine pas des enfants descendant à l'âge de six ans, on en trouve dès l'âge de 9 ans. Et encore! la Chambre de commerce de Taminés signale avoir « les preuves dans les relevés faits il y a environ trois mois par l'administration des mines que des enfants ont commencé leur état d'ouvrier houilleur à l'âge de six ans et au-dessous » (I, p. XVI). Les rapporteurs de la Commission disent cependant ne pas avoir confirmation de ce fait et croient qu'il s'agit de travaux de surface (triage); par contre, la Chambre de commerce de Namur, après avoir rappelé l'article 9 du décret impérial du 3 janvier 1813 défendant de laisser descendre dans les mines des enfants au-dessous de dix ans, note que « cette partie de la loi n'est pas fidèlement observée » (II, 183). Ceci ne confirme pas évidemment que les enfants commencent à six ans. D'autre part, le docteur Schœnfeld, de Charleroi, croit que ce décret « est généralement observé dans notre contrée, et si l'on emploie parfois des enfants plus jeunes, ce sont des enfants de veuves ou d'ouvriers très pauvres » (III, 29).

L'Académie royale et la Commission médicale du Hainaut affirment que l'âge d'accès à la mine est dix ans. La seconde trouve d'ailleurs que cet âge est trop bas : « Notre conscience de médecins, de citoyens d'une nation libre, nous crie que pour livrer nos frères aux travaux propres à ces souterrains, il faut qu'ils soient assez forts pour ne pas en recevoir d'atteinte dans leur organisation, ni d'empêchement dans leur éducation. C'est pourquoi nous pensons qu'on ne doit permettre la descente en question qu'après l'âge de treize ans, pour les travaux qui ne demandent point d'efforts musculaires, et de quatorze ans pour le service des wagons » (III, 21).

Un tableau établi par l'ingénieur Bidaut pour l'arrondissement de

(324) p. 110. — Une dépêche de Ganser, procureur général à Gand, à De Haussy, ministre de la Justice, le 6 mars 1848, apprend qu'une femme de médecin exploite plusieurs écoles de ce type : « ...hier s'est présenté chez moi le sieur Hamelrath, docteur en médecine à Ypres, dont l'épouse, faisant le commerce de dentelles, emploie un grand nombre d'écoles de jeunes dentellières. Le commerce souffre considérablement à raison des événements politiques actuels, et Hamelrath a diminué de 10 % le salaire qu'il payait à ses ouvrières. (Du reste, il en est de même à Gand.) — Pour ce motif, le docteur Hamelrath est devenu, m'a-t-il dit, l'objet de menaces de la part de la populace d'Ypres (Archives de la police des étrangers, dossier général, 15 B in Wouters, Dokumenten betreffende de geschieden der Arbeidersbeweging, Deel I, n° 623).

L'âge du début de la vie de travail selon les chambres de commerce

Chambre de :

| | |
|---|--|
| Bruxelles Dentelle Rubanerie, tissage de laine et de soie Tulle Ateliers de mécanique Filature de lin Manufactures de papier peint Fabriques de papier Impression d'indiennes Impression de foulards, soie et mousseline de laine Teinturerie Tissage d'étoffes | dès 6 ans au-dessous de 9 ans 8 ans 9 à 12 ans 9 ans 9 ans au-dessous de 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans au-dessous de 9 ans |
|---|--|

| | |
|----------------|-------------|
| Louvain | 12 à 13 ans |
|----------------|-------------|

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Gand Filatures | 9 ans ⁽¹⁾ |
|--------------------------|----------------------|

| | |
|----------------------|------------|
| Saint-Nicolas | 9 à 12 ans |
|----------------------|------------|

| | |
|--------------|----------------------|
| Alost | 9 ans ⁽²⁾ |
|--------------|----------------------|

| | |
|---|------------------------------------|
| Termonde Fabrication de la poudre et construction de navires Fabrication de ficelles et rubaneries | 8 à 10 ans 15 à 17 ans 6 ans |
|---|------------------------------------|

| | |
|---|--|
| Mons Filatures de coton Sucreries de betteraves, fabriques de pipes, faïenceries, verreries Fabriques de laine, de tabac, carrières, laminoirs Houillères (travaux souterrains) | 7 à 8 ans 9 ans 12 ans 10 ans |
|---|--|

| | |
|------------------|-------------|
| Charleroi | 10 à 12 ans |
|------------------|-------------|

| Chambre de : | |
|--|---|
| Tournai Bonneterie Fabrication de tapis Tanneries, corroyeries Filerie, rubanerie Diverses industries à Ath Carrières Chocolaterie Carrières de pierres Fabrique de porcelaine Fabrique de chaux, extraction de pierres Filatures et tissages de coton | 12 ans 9 à 10 ans 15 ans 7 ans 9 ans 12 ans 15 ans 10 ans (garçons) 17 ans (filles) 16 ans 10 ans 11 ans |
| Liège | avant 10 ans |
| Namur Faïenceries, houillères, mines, papeteries, filatures, fabriques d'objets en terre plastique Forges, fonderies de fer, coutellerie, cristallerie, fabriques de cuivre Exploitation de marbre, houillères | 10 ans dès la première communion ⁽³⁾ 9 ans |
| Anvers Fabriques Dentelle | 8 à 9 ans 6 ans ⁽⁴⁾ |
| Ypres Industrie dentellière Autres industries | 5 ans 7 ans |
| Courtrai Tissage, filatures de lin | 7 ans ⁽⁵⁾ |
| <p>(1) « Quelques parents amènent leurs enfants au-dessous de cet âge » (II, 38). (2) « On en prend quelques fois à 7 ans, mais c'est un abus » (II, 52). (3) « Ils doivent commencer jeunes pour parvenir à être ouvriers à l'âge où ils en ont la force » (II, 183). (4) « Les dentellières dans les écoles commencent vers 6 ans » (II, 194). (5) « Ce travail n'est point fatigant et ne peut énerver leur constitution » (II, 215).</p> | |

Charleroi⁽³²⁵⁾, dont nous ne donnons que les totaux, fournit des renseignements précis sur l'âge des enfants occupés dans les mines de cette région (II, 254).

| | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 ans | 17 ans | Total et plus |
|--------|---|----|----|-----|-----|-----|-----|--------|--------|------------------|
| Hommes | 3 | 9 | 53 | 106 | 119 | 142 | 147 | 163 | 2.763 | 3.505 |
| Femmes | | 3 | 13 | 34 | 51 | 72 | 55 | 71 | 428 | 727 |
| Total | 3 | 12 | 66 | 140 | 170 | 214 | 202 | 234 | 3.191 | 4.232 |

La proportion des moins de seize ans est donc importante.

L'âge de la première communion est parfois signalé comme l'événement marquant l'entrée au travail. On en trouve le motif dans le rapport de la Commission médicale de Liège, parlant de la fabrique d'épingles de Francotte : « Les enfants sont admis, en général, après qu'ils ont fait leur première communion, mais on en rencontre quelques uns âgés de moins de dix ans. Les fabricants préfèrent les premiers quand ils peuvent s'en procurer autant que l'exigent les besoins de l'industrie, parce qu'une fois entrés dans la fabrique, ils n'ont pas besoin de la quitter pour se rendre au catéchisme » (III, 549).

« Quand les travaux ne sont QUE de douze heures, les enfants ne se plaignent pas de la fatigue »

Détecter exactement la durée de la journée de travail n'est pas plus commode que de préciser l'âge de début de travail, qu'il s'agisse des adultes ou des enfants. En matière de durée du travail des enfants au XIX^e siècle, on cite en général les chiffres les plus élevés, c'est-à-dire ceux qui heurtent le plus, de même — pour produire le même effet — on cite souvent les plus bas pour l'âge d'entrée au travail. La situation réelle est évidemment plus nuancée et il est fort difficile d'établir, à travers l'enquête, une moyenne de la durée du travail, ce qui pourrait donner une idée un peu plus approchante de l'image réelle. Faute de pouvoir y arriver, nous avons établi un tableau, qu'on trouvera pages 136, 137, à partir des réponses des Chambres de commerce à la quatrième question qui leur était posée⁽³²⁶⁾.

(325) Ce tableau concerne les mines suivantes : Marcinelle (Nord), Carabinier français, Ardinoises, Pays de Liège, Gouffre, Monceau Fontaine, Réunion (Mont sur Marchienne), Bayemont, Sacré madame, Falmée, Lodelinsart, Bascoup, Courcelles (Nord), Sars le Moulin, Sacré Français, Mariemont, L'Olive.

(326) « Quelle est la durée habituelle du travail journalier pour les enfants? Signalez les cas où cette durée vous paraît excessive. » — Il se dégage clairement des réponses que les Chambres ont bien distingué les deux éléments dans leurs rapports; elles n'ont pas répondu à la première partie de la question par des renseignements relatifs à la seconde partie. On peut donc faire confiance aux chiffres qu'elles fournissent, d'autant plus, comme nous l'avons déjà signalé, que les dirigeants des chambres n'avaient aucun intérêt à noircir le tableau.

Ce tableau comprend deux colonnes; les Chambres répondant à la question soit en donnant le nombre d'heures de travail journalier, soit par le détour des heures de début et fin du travail. Pour rester aussi près que possible des données de l'enquête, nous reprenons les deux formulations. L'« impression » qu'on retire c'est que généralement la journée de travail est de douze heures — un peu moins en hiver faute d'éclairage — avec une heure environ pour les repas. Evidemment, comme pour l'âge du début de travail, il y a de nombreuses exceptions.

Une chose qui apparaît certaine à travers l'enquête, c'est que la durée du travail des enfants est la même que celle des adultes. A partir des réponses des industriels, les rapporteurs Visschers et Ducpétiaux l'ont affirmé nettement: « la durée du travail est, sauf de rares exceptions, la même pour les enfants et les jeunes gens que pour les adultes; elle est généralement de douze heures et varie entre huit et quinze heures » (I, p. V).

De cette affirmation, on trouve maintes confirmations dans les réponses venues d'autres milieux.

Dans les mines du Borinage, répond la Commission médicale du Hainaut, la durée du travail « est la même pour l'adulte et pour l'enfant, douze à quatorze heures en général. . . » (III, 21), dans les autres centres d'exploitation, elle n'est que de 7 à 8 h. (id.). Ceci laisserait supposer une durée du travail plus longue dans les mines du Borinage, mais on ne trouve pas confirmation de cette opinion; c'est ainsi que le docteur Schœnfeld de Charleroi parle de douze heures de travail journalier: « . . . c'est à dix ans, limite inférieure de l'âge des enfants employés, que l'enfant de l'ouvrier mineur devient traîneur ou hiercheur. Le minimum de la journée de travail de cet enfant est de neuf heures, depuis sept à huit heures du matin jusqu'à six, ou depuis cinq à six heures de relevée jusqu'à quatre heures du matin; le maximum de la journée est de douze heures, et ce maximum est plus généralement suivi, car les ouvriers traîneurs sont, comme les autres, à leur tâche et non à la journée. L'enfant se lève à six heures du matin, se lave tant bien que mal la face et les mains, déjeune de café faible au lait, à la chicorée, et de pain; il emporte avec lui son bidon plein du même liquide et du pain un peu beurré; dans le courant du travail, il mange et boit selon que le besoin se fait sentir; le soir il mange de la soupe ou de la salade, se lave et se couche. La distance de la fosse à l'habitation est souvent grande; souvent ces enfants jouent après le travail et jouissent alors de l'air pur des champs » (!) (III, 30). A Liège aussi, il y a assimilation de la durée du travail des enfants à celle des adultes: « la durée du travail des enfants est la même que celle du travail des adultes » répond la Chambre de commerce (II, 170) et le docteur Fossion donne exactement le même avis: « . . . leur travail dure autant que celui de l'adulte » (III, 41). L'Académie de médecine l'affirme également en précisant que c'est une situation généralisée:

« La durée du travail des enfants des deux sexes dans les manufactures, mines et usines, est la même que celle des hommes forts » (II, 328). Même situation à Gand dans les manufactures de coton pour lesquelles les docteurs Mareska et Heyman signalent que « la durée du travail pour les enfants est la même que celle pour les ouvriers adultes » (III, 366). Cette durée, ils la décrivent ainsi : « la durée habituelle des travaux, dans nos établissements, est donc de douze à quatorze heures, cinq fois par semaine et de sept à neuf heures le lundi, ce qui revient à soixante-sept ou soixante et dix-neuf heures par semaine, d'après les saisons » (III, 364). Froidement, les deux médecins font remarquer : « quand les travaux ne sont que de douze heures, les enfants ne se plaignent pas de la fatigue » (III, 366).

Evidemment, presque partout, « la journée de travail est coupée par trois intervalles de repos, à savoir, une demi heure le matin, une heure à midi et une demi heure l'après dînée » (I, p. V), mais la Commission médicale locale de Bruxelles constate que l'ouvrier travaille douze heures en été, non compris les heures de repos; elle ajoute, elle aussi, que « les enfants sont en général assimilés aux adultes sous le rapport de la durée du travail » (III, 635). A Ypres, selon la Chambre de commerce, les dentellières et les garçons boulangers travaillent de manière continue (II, 210).

Lorsqu'il y a prolongation du travail, l'assimilation subsiste. C'est ce qu'a noté le Conseil de salubrité publique de Bruxelles, parlant d'une fabrique de dentelles désignée Etablissement A : « la journée des plus jeunes enfants est généralement égale en durée à celle des adultes, elle peut se prolonger pendant quatorze ou quinze heures (...); quelquefois les ouvrières (...) travaillent la nuit ou le dimanche (...); quand il y a un travail extraordinaire la nuit ou le dimanche, les enfants doivent y prendre part » (II, 460). Le même conseil le note aussi à propos d'une fabrique de tabacs et cigares (Etablissement B); la durée du travail, en été, va de 6 heures du matin à 7 heures du soir, en hiver, de 7 heures à 7 heures, mais, ajoutent les enquêteurs, « il arrive quelquefois, dans des cas pressants, que l'on dépasse ces limites ordinaires de travail; cependant on ne les dépasse guère que d'une heure. *Les enfants doivent alors travailler comme les ouvriers faits* » (II, 429).

Les rapporteurs de la Commission de 1843 ont cru pouvoir conclure — à la suite des réponses des industriels — que dans la plupart des industries, il n'y a pas de travail de nuit; ce travail n'existait guère à l'époque que dans les mines et les usines à feu continu, quelques filatures de lin, et, occasionnellement, lorsque l'ouvrage est pressé, dans les fabriques de drap et de coton. Les enfants — toujours selon les rapporteurs — y sont astreints de même que les adultes (I, p. V). Le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles signale certaines industries où le travail dure 24 heures : dans une fabrique de papier (Etablissement B), « les meuniers travaillent encore 24 heures de suite, mais on nous a assuré que bientôt on les relayerait de

douze en douze heures » (II, 406). Il en est de même dans un établissement similaire (Etablissement F, II, 409) où les ouvriers gagnent 2,72 fr. pour les 24 heures et à l'Etablissement G, où, pour 24 heures de travail consécutif ils ne gagnent que 1,35 à 1,44 fr. (II, 411); à l'Etablissement H, les meuniers travaillent également 24 heures. La Commission médicale de Liège constate que « les ouvriers en zinc, de même que ceux qui sont employés à la réduction des autres métaux, travaillent vingt-quatre heures et se reposent le même laps de temps » (III, 531); mais, ajoute la Commission liégeoise, « les dix-neuf heures qui restent sont employées à un travail de surveillance, qui n'est nullement pénible, et à la fonte des lingots » (III, 531); les enfants qui sont occupés uniquement au triage des débris de vieux creusets « quittent cette occupation quand ils le jugent à propos, sans jamais être astreints à un travail continu » (III, 531).

La Commission médicale locale de Bruxelles n'a pas rencontré de jeunes ouvriers occupés pendant la nuit (III, 637). Il en est de même dans les manufactures de coton gantoises si on en croit le docteur Mareska : « La plupart des fabricants, dit-il, considéreraient les travaux exceptionnels de nuit comme nuisibles à leurs intérêts. La main-d'œuvre, disaient-ils, est plus chère à cause de la lumière, et l'ouvrage est moins bon : ce sont là deux conditions fâcheuses dans un pays où l'exigence du consommateur est grande, et où, par la réduction du marché, l'écoulement des produits est devenu plus difficile » (III, 365).

Les Chambres de commerce répondent de même que, dans la plupart des branches, il n'y a pas de travail de nuit, bien que parfois celui-ci se présente en période de presse. La Chambre de Bruxelles signale une exception « pour les établissements où les mécaniques sont multipliées, fort coûteuses, et où les chefs ont par conséquent un intérêt fort grave à leur faire produire tout ce qu'elles peuvent; telles sont ici les machines à fabriquer le tulle et à filer le lin. Telle est aussi la fabrique d'acides où deux ouvriers sont occupés toutes les nuits » (II, 13); à Termonde, « chez quelques rubaniers, on travaille le soir, en hiver de sept à neuf ou dix heures » (II, 80). La Chambre de commerce de Mons a constaté que c'est seulement dans les houillères que les enfants travaillent la nuit, ils sont « rarement » âgés de moins de 13 ans et ne travaillent pas le jour (II, 104). Gonot, ingénieur des mines de la première division du Hainaut estime qu'un tiers des moins de 16 ans travaillent la nuit (II, 226); Delneufcour, du 1^{er} district de la première division estime que dans les mines du Borinage, deux-septièmes — soit 750 à 800 — des ouvriers de 10 à 16 ans travaillent la nuit (II, 238); selon Bidaut, pour Charleroi (2^e district, 1^{re} division), 178 mineurs de moins de 17 ans travaillent la nuit (II, 267). A Namur, selon la Chambre de commerce, les enfants, dans les mines, « font leur période de nuit » et « la fonte des cristalleries exige un travail de nuit auquel les enfants prennent part » (II, 184). A Tournai, dans

| La durée du travail selon les chambres de commerce | | |
|--|-----------------------------------|--|
| Chambre de commerce de : | Durée du travail par jour | Heures de début et de fin du travail |
| Bruxelles | 8 à 9 h. | |
| Rubannerie | 11 à 12 h. | |
| Tulles | 12 à 13 h. | |
| Ateliers de mécanique | — | de 6 h. à 19 h. |
| Filatures de lin | — | de 7 h. à 18 h. |
| Fabriques de papier | 11 h. | |
| Papiers peints | Été : 12 h. Hiver : 9 h. | |
| Dentellières | — | de 6 h. à 21 h. |
| Imprimeurs d'indiennes | Été : 12 h. Hiver : 9 h. | |
| Tissage d'étoffes | Été : 12 h. Hiver : 9 h. | |
| Fabrique d'acides | 12 ¹ / ₂ h. | |
| Louvain | Été : 12 h. Hiver : 8 h. | |
| Gand | — — | Été : 5 à 20 h. Hiver : de l'aube à 21/22 h. |
| Saint-Nicolas | — — | Été : 5 à 20 h. Hiver : 7 à 20 h. |
| Alost | — — | Été : 6 à 20 h. Hiver : 7 à 20 h. |
| Termonde | — | 6 à 18 h. |
| Delwart-Landas | Été : 12 h. | — |
| Vermeire | Hiver : 7/8 h. | — |
| J. d'Hollander | — | 6 à 19 h. |
| Van den Steen | 8/10 h. | — |
| Mons | — — — | Été : 6 à 19 h. Hiver : 7 à 18 h. Houillères : 4 à 16 h. |
| Charleroi | 9/12 h. | — |

| Chambre de commerce de : | Durée du travail par jour | Heures de début et de fin du travail |
|---|--------------------------------|---|
| Tournai | | |
| Bonneterie | ± 12 h. | — |
| Tapis | 12 h. | — |
| Tanneries, Corroyeries | — | 6 à 20 h. |
| Filerie, rubanerie | 13 h. | — |
| Diverses industries (Ath) | Été : 12 h. Hiver : 8 h. | |
| Fabriques de chocolat et commerce d'épicerie | — | 6 à 20 h. |
| Fabrication de porcelaine | 12 h. | — |
| Fabrication de chaux et extraction de pierres | Été : 10 h. Hiver : 8 h. | — |
| Filature et tissage de coton | Comme les adultes | |
| Liège | 12 h. 8 h. (houillères) | fréquemment porté à 13/14 h. |
| Namur | | |
| Houillères | 8 h. | |
| Fabriques | 12 h. | |
| Filatures | 14 h. | |
| Forges, fabriques de cuivre et de couteaux | 10/12 h. | |
| Verreries | 11 h. | |
| Tailleurs sur cristaux | 10 h. | |
| Carrières de marbre | Été : 11 h. Hiver : 8/9 h. | |
| Anvers | 10/11 h. | |
| Ypres | | |
| Dentelle | — | Été : 7 à 19 h. (en ville) 6 à 20 h. (à la campagne) Hiver : ³ / ₄ d'h. en moins. |
| Boulangers | — | 2 h. du matin à une heure fort avancée de la nuit. |
| Courtrai | moindre que pour les ouvriers. | |

la chocolaterie et le commerce d'épicerie, lorsque les enfants travaillent la nuit, « c'est le samedi, de manière qu'ils se reposent le dimanche » (II, 160). La Chambre de commerce d'Ypres rapporte que les apprentis boulangers, souvent, « sont à l'ouvrage depuis deux heures du matin jusqu'à dix heures du soir » (II, 210). Celle de Gand signale que lorsque les enfants sont occupés la nuit, « on cesse à 9 heures du soir pour reprendre à 10 heures et le travail est continué avec un intervalle d'une demi heure à minuit jusqu'au jour » (V, 39).

L'enfant, petit moteur électrique de la machine du 19^e siècle, ou jeune lamineur « dont la fibre musculaire est puissamment stimulée par la crainte du danger », ou jeune houilleur « qu'il est cruellement utile de faire descendre de bonne heure »

La plupart des réponses à l'enquête de 1843 présentent les travaux dont on charge les enfants comme travaux légers : travaux de petits manœuvres, d'aide ouvrier, etc.

Dans les fabriques de bas, répond la Commission médicale d'Anvers, « les enfants de dix à onze ans sont employés au dévidage; ce travail n'excède pas leurs forces, et sa durée ne dépasse pas une limite convenable » (III, 187), à la Fabrique de papiers peints Delhuvette, à Turnhout, « les jeunes ouvriers de 9 à 16 ans sont employés à pendre et à sécher le papier, et à peindre les images » (III, 204). A Louvain, on répond qu'ils aident les ouvriers (II, 33); à Saint Nicolas, les garçons rattachent et dévident dans les filatures (II, 46) tandis que les filles assortissent et épiluchent les laines (II, 46); à Alost, les enfants bobinent le fil et le coton, battent le fil, égalisent les couleurs dans les imprimeries, font les commissions (II, 52); à Termonde, ils sont occupés à la fabrication de la dentelle (II, 90); à Namur, les enfants sont manœuvres légers dans les fabriques de papier et dans l'extraction plastique, dans les filatures de coton, ils surveillent les machines (II, 183).

La Chambre de Tournai fournit de nombreuses réponses du même genre : « Les garçons font leur apprentissage sur les métiers à bas, etc. Les filles apprennent à coudre et à bobiner » (Bonneterie, II, 141), « préparation de la matière première à placer sur métiers; ils sont aussi chargés des dernières manipulations que l'on fait subir aux marchandises avant de les livrer à la consommation » (Filerie et rubanerie, II, 147), « étendre, au moyen de petites brosses, sur des tamis en drap, les couleurs dont on se sert pour imprimer » (Fabriques d'indiennes, II, 152), « mise en forme des chocolats et menues préparations » (Fabriques de chocolat, II, 160), « taille des pierres...; les jeunes filles achèvent la polissure des carreaux à paver, qui ont subi une première opération au moyen du manège (Carrières, II, 162), « déblayer le banc de rocher des petites pierres et la chaux des résidus; ils font aussi des marchés de terrassements » (Fabrication de chaux et extraction de pierres, II, 164), « dans la filature, quelques petites soigneuses et rattacheuses; dans le tissage, les bobineurs de la trame » (Filature et tissage de coton, II, 166).

Il ne faut pourtant pas trop s'illusionner sur la légèreté du travail dévolu aux enfants. Le travail de dentellerie par exemple apparaît à

première vue comme un travail léger. La Chambre de commerce d'Anvers signale pourtant comme une exception aux travaux « qui ne fatiguent point et qui ne sont pas susceptibles de nuire au développement » (II, 194) le travail des dentellières de Turnhout et de quelques localités de la Campine : « les jeunes filles étant pour la plupart enfants de tisserands, les ateliers de tissage leur servent d'écoles; elles travaillent dans ces endroits humides et malsains depuis sept heures du matin jusqu'à midi, et depuis une heure de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir, et cela dès l'âge de six ans. Le mauvais air qu'elles respirent continuellement, joint à leur position assise et plus ou moins courbée, ne peut manquer d'être funeste à leur santé et à leur croissance : aussi, elles contractent ordinairement des difformités et vieillissent avant le temps » (II, 195).

Dans le même sens, la description fournie par l'Académie royale de médecine attire l'attention sur des travaux souvent présentés comme légers : ceux des enfants employés comme rattleurs dans les filatures de fil et de coton à la mécanique : « Ces derniers sont chargés de surveiller les fils, de rattacher ceux qui se rompent, de nettoyer les bobines, de ramener le coton qui s'échappe du ventilateur, au risque de se faire broyer les doigts et les mains par les rouages des machines. Ce sont, à proprement parler, dit un auteur moderne, les aides, les élèves, et presque toujours les souffredouleurs du fileur. Ajoutez que ces diverses occupations exigent de l'enfant une attention et une activité qui ne soient jamais interrompues, car le moteur est là qui les presse, et toute distraction de leur part, par cela seul qu'elle serait préjudiciable au fileur, serait punie de la manière la plus sévère » (II, 329).

Ce travail est pourtant fréquent : à Gand, selon Mareska et Heyman, « tous les garçons, à l'exception de quelques enlacheurs et apprentis tisserands, sont des rattleurs et des monteurs... » (III, 357).

Il est encore d'autres travaux, comme ceux des « épingleries à tête battue » exercés presque exclusivement par des enfants de 10 ans et moins, dont la Commission médicale de Liège décrit l'activité : « Ces petits enfants introduisent, à l'aide de la main gauche, la tige de l'épingle dans la tête, placent cette tête sous un mouton du poids de 4 à 5 kilogr., qu'ils font mouvoir quatre à cinq fois de suite par un levier à l'aide de la jambe droite alors que la main gauche est déjà occupée à introduire une nouvelle tige dans une autre tête et ainsi de suite tant que la journée dure » (III, 549). Et cette journée dure 12 heures ! La même commission médicale fait montre d'une admiration assez désarmante devant le travail des lamineurs qui débutent dès l'âge de 12 à 15 ans et travaillent 12 heures par jour : « leur activité est admirable; on ne comprendrait point l'adresse dont ils font preuve en saisissant le métal en ignition, en le passant d'une filière à l'autre, si l'on ne connaissait pas tout ce que peut une longue habitude sur de jeunes sujets, dont la fibre musculaire est puissamment stimulée par la

crainte du danger, l'incandescence des barreaux de fer qu'ils manient, le bruit et la vitesse des machines et des lamineurs » (III, 533). C'est là un effet de l'environnement auquel on n'aurait pas pensé!

Le travail des enfants dans les mines ne paraît pas appuyer l'hypothèse des « travaux légers ». Evidemment le docteur Peetermans fait encore une déposition optimiste ⁽³²⁷⁾ sur ce sujet : « l'emploi des chevaux, un air plus pur et l'assèchement des travaux souterrains ont enfin mis un terme à la plupart des causes qui, dans les charbonnages, produisaient spécialement ces effets (les maladies qu'il a décrites auparavant) sur l'enfance employée ci-devant au traînage des produits, espèce de travail très nuisible et pour lequel elle était très recherchée » (III, 131)... les accidents « sont actuellement d'une excessive rareté » (id.)... et il va même jusqu'à considérer « les inconvénients attachés au travail du jeune mineur comme moins grands et moins défavorables à sa constitution physique, que ceux qui résultent des professions sédentaires embrassées par d'autres enfants » (III, 132). Mais Peetermans a borné ses recherches aux mines de sa localité. Les ingénieurs des mines de la troisième division (Liège) nous apprennent effectivement que « dans les grandes mines, comme dans celles du canton de Seraing, où le trainage est exécuté presque partout par des chevaux, les enfants sont occupés à reporter les lampes, nettoyer les rigoles, porter des matériaux, fermer les portes et ils sont à peu près en même nombre le jour que la nuit » (II, 310). Mais il n'en est pas partout de même; « dans les mines moins importantes, comme celles qui se trouvent au nord de la Vesdre, rapportent ces ingénieurs, les enfants sont employés comme traîneurs et l'extraction étant plus active le jour que la nuit, on emploie beaucoup plus d'enfants pendant le jour que pendant la nuit » (II, 310). Le docteur Fossion aussi est plus nuancé que Peetermans : « Il est de ces enfants, et c'est le plus grand nombre, dont l'occupation consiste à conduire la houille, soit au puits d'extraction pour être immédiatement chargé dans le cuffat, soit dans les galeries principales qui sont assez élevées et assez larges pour que les chevaux puissent y circuler. Dans les anciennes houillères, le charbon était chargé dans des espèces de paniers que l'on devait traîner sur la terre toujours recouverte de pierres, de morceaux de houille, etc. Cette tâche était extrêmement fatigante; elle épuisait les forces des petits malheureux que l'on voue au métier de houilleur. Les galeries étaient quelquefois tellement basses que les enfants de dix à douze ans devaient se courber et se plier pour y circuler. Depuis quelques années, cet état de choses s'est beaucoup amélioré... » (III, 77).

Pour le bassin de Charleroi, une situation assez semblable est décrite

(327) Signalons que le docteur Peetermans était chargé depuis dix ans du service médico-chirurgical des trois charbonnages de l'Espérance à Seraing (III, 131).

par le docteur Schoenfeld: « Dans un petit nombre de fosses de peu d'importance, appelées cayats, on emploie encore l'ancien mode de traînage. Ce mode, qui consiste à faire tirer par les enfants un traîneau sur lequel est placé un cuffat, a des inconvénients graves pour l'enfant qui doit faire beaucoup d'efforts pour vaincre la résistance que rencontre le traîneau. Depuis dix à douze ans, on emploie rarement ce mode de transport dans l'intérieur des mines et ceux qui, autrefois, ont travaillé à ce genre de traînage se font remarquer à l'observateur par la stature et la constitution que j'ai décrites au commencement de ma lettre; ceux-là ont été *écrasés* dans les fosses, suivant l'expression pittoresque des ouvriers » (III, 30).

Le « hierchage » par les enfants était donc une plaie avant l'enquête de 1843. Le docteur Lebeau, en 1828, y faisait déjà allusion. Ce mal, pour le docteur hutois naît du dénuement absolu de la majorité des habitants des communes de la rive gauche de la Meuse. Ce « travail forcé auquel sont obligés de se livrer, trop jeunes, les malheureux enfans des paysans; à peine ont-ils sept à huit ans que le plus grand nombre vont déjà aux travaux des houillères ou des alunières. Qu'on se figure comment doit se développer un infortuné, obligé de traîner chaque jour pendant dix heures un poids au-dessus de ses forces, dans la position la plus gênante, et renfermé dans une mine dont l'air humide et vicié n'est jamais corrigé par la lumière du soleil... » (328). Il n'est pas certain que ce genre de travail infantile, générateur d'une « foule de graves accidents », rendant les enfants « impropres au travail à un âge où d'autres ont acquis un plus grand degré de force (Chambre de commerce de Namur, II, 183), soit éliminé au moment de l'enquête. C'est ainsi que Bidaut, ingénieur de la première division du premier district (Charleroi), constate que le transport des « substances provenant du percement des excavations pratiquées dans les mines » est assuré par « 1 un certain nombre d'individus mâles ayant dépassé seize ans; 2 toutes les femmes employées dans les travaux intérieurs; 3 tous les individus mâles au-dessous de seize ans, excepté ceux qui sont employés comme aides des catégories de mineurs que je viens de désigner » (II, 263). On trouve confirmation de cette dernière constatation dans les considérations de la Chambre de commerce de Charleroi à propos du travail des enfants dans les mines :

« Il est une partie des travaux imposés aux enfants dans les mines de houille qui nous paraît nuisible à leur santé. Souvent ils sont employés à *hiercher*, c'est-à-dire à tirer ou pousser les chariots chargés de charbon pour les conduire depuis l'endroit où travaille le mineur proprement dit, jusqu'au puits d'extraction: c'est un travail très fatigant. Obligé quelquefois par le peu de hauteur de la galerie, à ramper, le jeune ouvrier s'attache au corps une sangle, terminée par une chaîne accrochée au chariot ou wagon. Il se traîne alors, comme il le peut, sur les pieds et

(328) Docteur Lebeau, *Topographie médicale du Canton de Huy*, 1828, p. 86.

les mains, tandis qu'un autre enfant, placé derrière le chariot, le pousse devant lui avec la tête et les mains. Ceux-là sont écrasés dans les fosses, suivant l'expression des ouvriers. Ce travail est d'autant plus au-dessus de leurs forces, qu'ils sont obligés de l'accomplir dans les galeries basses et étroites, exposés tantôt à des courants d'air très frais, tantôt à une température assez élevée, et ayant constamment à lutter contre les mauvais effets de la poussière de charbon et des gaz délétères. Heureusement que déjà la science a apporté quelques changements au système suivi depuis longtemps; et, dans certaines exploitations, des chemins de fer rendent plus facile la traction des chariots chargés de houille. Il serait à désirer que ce système fut mis indistinctement en usage dans toutes nos exploitations, notamment dans les remises à forfait. Les ouvriers hiercheurs se font généralement remarquer par leur constitution rachitique.

« La sûreté des mines exige que les galeries soient coupées par des portes, afin de prévenir de dangereux courants d'air, qui, dans les entrailles de la terre, pourraient produire de terribles accidents. Ce sont ordinairement des enfants qui sont chargés de la garde de ces portes, qu'ils doivent ouvrir aussitôt qu'un ouvrier ou qu'un chariot se présente, et qui se referment d'elles-mêmes, ordinairement dans l'obscurité, car on ne leur fournit pas toujours de la lumière, et dans l'humidité pendant tout le temps que dure la journée de travail, ces enfants arrivent souvent à un état d'imbécilité qu'ils conservent toute leur vie, indépendamment de l'altération de leur constitution physique » (II, 122, 123).

On peut même être sûr que le hiérchage par les enfants persiste plusieurs années après l'enquête. Ainsi le docteur Hanot écrit encore à ce sujet en 1846 :

« Le genre de travail qui m'a paru le plus rude et le plus dur, c'est le traînage du charbon dans les différentes galeries : il se fait ordinairement par des jeunes gens forts et robustes, et le plus souvent étrangers au pays charbonnier, car les ouvriers de la localité s'en gardent bien en général. Au reste, ce service fatigant, qui a lieu, pour la plupart des houillères, dans la voie d'arrivage de l'air frais, où celui-ci n'a pas encore pu se vicier, s'accorde bien avec la dépense de forces que ce travail exige. Le charbon est transporté au moyen de chariots dont la grandeur varie; les roues marchent ordinairement sur des rails en fer » (329).

Hanot a d'ailleurs une curieuse position en face de ce problème. Il n'est pas un tenant de l'adaptation de la machine à l'homme, mais de l'homme à la machine.

« Moi, je soutiens, écrit-il, et j'en ai la preuve, qu'il est infiniment plus dangereux de laisser commencer à descendre dans les travaux des mines un homme fait qu'un jeune enfant : je vais plus loin, et je dis qu'il est cruellement utile de faire descendre de bonne heure un enfant qu'on destine à la profession de houilleur; car, je le répète, on se fait à tout, et c'est dans le jeune âge, comme je l'ai prouvé, qu'on doit s'y prendre pour y parvenir. Cet enfant s'habitue à grimper pour monter aux

(329) Docteur Hanot, *De la mortalité des ouvriers mineurs*, Bruxelles, 1846, p. 82. L'essentiel de cet ouvrage est un mémoire présenté par l'auteur à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

échelles; il s'habitue à se nourrir d'un air peu riche en oxygène : les positions gênantes qu'on est forcé de tenir dans ce genre de travaux lui deviendront familières; il basera de bonne heure son alimentation sur sa respiration, dont la somme d'activité de fonction se dosera sur elle; sa poitrine ne prendra pas une ampleur inutile et dangereuse pour lui : en effet, j'ai cru remarquer que les hommes au thorax large et développé devenaient plus tôt asthmatiques que ceux dont celui-ci est long et étroit; et il s'établira un équilibre organique entre le milieu dans lequel il est appelé à vivre et la constitution physique qui lui sera convenable; enfin, sa nature se sera moulée sur son genre de vie, et il aura acquis droit de domicile dans ces sombres demeures qui, pareilles au sol africain pour ce Samoyède transplanté, tuent celui qui voudrait venir les habiter, passé un certain âge » ⁽³³⁰⁾.

C'est ce que Hanot appelle « la période d'acclimatement » de l'enfant houilleur :

A son entrée dans les travaux des mines, il s'opère une révolution complète dans ses habitudes, sa manière de vivre. Il se lève maintenant à deux heures du matin et on sait quelle influence a la privation du sommeil sur la santé, et surtout sur celle d'un enfant : il doit, pour gagner la fosse où il travaille, voyager par toutes les intempéries des saisons; il va descendre les échelles, respirer un air vicié (*), être contraint dans une attitude plus ou moins immobile et gênante, puis ensuite il remontera par les échelles que nous connaissons. Ajoutez à cela la cessation de ses jeux, le changement de son régime, et vous conviendrez qu'une révolution aussi bouleversante, qui s'opère tout à coup autour de cette tendre organisation, suffit déjà pour imprimer à ce jeune sujet une teinte de souffrance intérieure qu'on lit dans ses traits. Aussi le voit-on bientôt pâlir et maigrir; son appétit diminue; il devient triste; il répugne au mouvement; enfin, il présente tous les symptômes, que nous connaissons déjà, de dépérissement et d'affaissement physique : c'est la période d'*acclimatement* » ⁽³³¹⁾.

Hanot n'est pas inventeur de cette curieuse attitude, puisqu'en 1843 déjà, le docteur Vandebroek relatait que « quelques médecins, ce me semble, ont émis à ce sujet une opinion bien étrange en avançant que la limite d'âge adoptée pouvait être plutôt diminuée qu'augmentée, *parce que*, disaient-ils, *les enfants employés dans les mines acquièrent facilement l'habitude du travail et qu'ils souffrent moins, plus tard, des inconvénients attachés à l'exercice de leur profession.* Cette manière de voir, ajoutait Vandebroek, n'est que spécieuse, et je vais tâcher de le démontrer » ⁽³³²⁾. Avant cela Vandebroek s'était déjà, lui, prononcé contre l'article 29 du décret du 3 janvier 1813 ⁽³³³⁾ interdisant de laisser descendre les enfants de

(330) Hanot, o.c., pp. 102/103.

* « On sait que plusieurs de ces enfants, fixés invariablement dans une impasse, qui est un bout de galerie fermé par une porte qu'ils sont chargés d'ouvrir, se trouvent par conséquent inactifs dans un air peu renouvelé ».

(331) Id., pp. 106, 107.

(332) Docteur Vandebroek, professeur de chimie, de métallurgie et d'hygiène à l'école provinciale des mines du Hainaut, *Aperçu sur l'état physique et moral de certaines classes ouvrières*. Présenté à M. le ministre des Travaux publics, Bruxelles 1843 1843, p. 51.

(333) Confirmé par l'article 7 du règlement de la députation des États du Hainaut le 17 sept. 1833.

moins de dix ans; non seulement, affirmait-il, « cette injonction ne se trouve pas toujours observée », mais « la limite qu'elle assigne ne me paraît pas suffisante » (334). Cette limite pour Vandebroek aurait dû être portée à 15 ans.

On peut donc conclure que, dans les mines, les enfants exercèrent très longtemps les fonctions de hiercheurs dans des conditions extrêmement pénibles. Petit à petit, ils furent remplacés par des moyens mécaniques. Ce dernier phénomène est important à noter. Il paraît en effet certain qu'un des éléments les plus pénibles du travail des enfants dans les usines au début de l'industrialisation, est qu'on leur fit jouer le rôle de force motrice.

La Commission médicale d'Anvers l'a bien remarqué en écrivant que dans la grande corderie, « ... on n'admet pas les enfants au-dessous de treize ans, parce qu'un moulin à bras remplace l'ouvrage des enfants qui ne font que tourner » (III, 189). Plus significative encore cette autre notation de la même chambre à propos de l'Industrie de la taille du diamant : « Dans les ateliers de M. Borie, qui occupe au-delà de cent ouvriers, les disques sur lesquels le diamant est poli, sont mis en mouvement par une machine à vapeur. Les ouvriers qui travaillent chez eux impriment ce mouvement au disque au moyen d'un moulin à bras, qui est tourné par un apprenti adolescent » (III, 202).

Mouvoir les tours et les roues, était une fonction souvent dévolue aux enfants; chez les fabricants de ficelles à Termonde, ils tournent la roue du fileur (II, 79), dans les faïenceries de Mons, ils tournent les roues des tours (II, 103), de même dans celles de Namur (II, 183)...

Parfois, c'est un autre mouvement mécanique qu'ils doivent assurer, comme celui de « ploquer » : « Dans un établissement où l'on fabrique des couvertures de laine, rapporte l'Académie royale de médecine, on se sert de machines mobiles, dites machines à boudiner, auxquelles il faut imprimer des mouvements successifs de va-et-vient. Pour faire reculer la machine poussée en avant par les boudineurs, les enfants occupés à ploquer, ne pouvant se servir de leurs membres inférieurs, appliquent à cet effet la partie antérieure et moyenne de la jambe contre le support de la machine qui est élevée sur des roulettes et, de ces actions fréquemment répétées, il résulte que les os flexibles des jeunes ouvriers cèdent sous l'effort, et subissent, à la longue, une incurvation qui constitue une déformation permanente des jambes de ces enfants » (II, 340).

Le Comité de salubrité publique de Bruxelles décrit le genre de

(334) Vandebroek, *Réflexions sur l'hygiène des mineurs et des ouvriers d'usines métallurgiques, suivies de l'exposé des moyens propres à les secourir en cas d'accidents...*, Mons, 1840, p. 232.

travail des enfants dans les fabriques de papier peint : « Tout l'appareil nécessaire à l'impression du papier ne constitue pas autre chose qu'un levier du second genre, c'est-à-dire que la résistance à vaincre se trouve entre le point d'appui et la puissance, mais bien plus rapprochée du premier que de la dernière. La puissance, c'est l'enfant qui, saisissant à pleines mains le bras du levier au-delà de la résistance, saute sur ce bras et lui imprime, en se courbant, tout le poids de son corps. Dans cette action, qui se répète constamment, la région épigastrique subit une compression très considérable, d'où doit résulter naturellement un refoulement des organes abdominaux, refoulement singulièrement susceptible de provoquer peu à peu la formation des hernies. On conçoit aisément que cette manière de travailler peut encore avoir d'autres inconvénients pour les organes intra abdominaux, par la secousse vive qu'ils ont à chaque instant à supporter ».

Par ailleurs, dans une fabrique de passementerie, « l'enfant (il s'agit d'enfants de 12 à 15 ans qui travaillent 12 1/2 h. par jour) quand il travaille au métier, est assis sur une traverse étroite et tenu en place par une lanière de cuir passant sur la région sacro-lombaire; tandis que ses pieds sont toujours en mouvement pour faire jouer les pédales du métier, la moitié supérieure du tronc est fortement précipitée en avant, et la chute serait infaillible s'il n'était soutenu par deux courroies passant sur les parties latérales et antérieures de la poitrine, qui, par conséquent, éprouve continuellement une forte compression » (II, 467).

Chapitre 7

La situation après un quart de siècle de progrès industriel

En 1865, le Docteur Meynne publie sa *Topographie médicale de la Belgique* (335). C'est la date que nous choisisons pour tenter d'apprécier l'évolution de la situation. Le choix est quelque peu arbitraire. Il eut été séduisant d'essayer d'établir une comparaison de rythme décennal; en 1855, en effet, Ducpétiaux publie un important travail sous le titre: *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique* (335a) auquel on a souvent recours, probablement parce qu'on y trouve des données chiffrées. Nous avons déjà dit pourquoi nous n'avons pas choisi la « voie chiffrée ». Il faut ajouter que, d'une part, le nombre de budgets étudiés par Ducpétiaux est assez réduit et que, d'autre part, la plupart des commentaires qui accompagnent la présentation des budgets sont repris à l'enquête de 1843, c'est-à-dire vieux de vingt ans.

Meynne a, lui aussi, souvent recours aux données de cette enquête, mais avec la volonté d'établir la comparaison. C'est pourquoi il nous paraît une bonne référence de départ pour l'étude de la situation à l'aube de la deuxième génération de la Belgique indépendante. D'autant plus que quelques années plus tard — en 1868 — une nouvelle enquête est publiée par l'Académie de médecine tandis que le ministère des travaux publics en commande une qui prendra partiellement figure de contre enquête, la première ayant suscité l'ire des associations charbonnières. L'année sui-

(335) Dr Meynne, *Topographie médicale de la Belgique*, Manceaux, Bruxelles, 1865, 582 p.

(335a) E. Ducpétiaux, *Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique — Subsistances — salaires — population*, Hayez, 1855, Extrait du tome VI du Bulletin de la Commission centrale de statistiques, 340 pages.

vante, c'est le ministre de l'Intérieur qui commande une enquête qui clôture ainsi la période que nous nous sommes assigné de passer en revue.

Nous ne ferons donc appel aux *Budgets économiques* de Ducpétiaux qu'au moment où ce travail nous paraît apporter des éléments éclairant notre démarche ^(335b). Il en sera de même de l'enquête menée à l'initiative du ministre de l'Intérieur Rogier, en 1860 sur la condition de travail des femmes et des enfants ^(335c). Celle-ci, en effet, n'est pas essentiellement révélatrice de la condition ouvrière; il s'agit en fait d'un sondage de l'opinion des milieux industriels sur l'opportunité de légiférer sur le travail des femmes et des enfants.

Les dernières enquêtes avant 1870 révèlent que l'attention s'est centrée surtout sur le travail des femmes et des enfants dans les mines et, accessoirement, dans la métallurgie. C'est là que le capitalisme industriel s'est fortement ancré; aussi assistera-t-on à une réaction énergique de sa part lorsque des médecins le mettront en accusation à travers les révélations de leurs témoignages sur la condition des femmes et des enfants au travail.

1. Les mutations dans la population ouvrière

Le nombre des « ouvriers » paraît avoir augmenté d'un tiers environ d'un recensement à l'autre — de 1846 à 1866 —. Ceci pour autant que l'estimation pour 1846 soit relativement exacte. Il y a donc environ 500.000 ouvriers en plus alors que la population globale elle-même n'a augmenté que d'à peine 500.000 unités.

Le tableau ci-dessous reprend ⁽³³⁶⁾, pour le pays, le nombre d'ouvriers par groupes professionnels. Encore faut-il considérer que le recensement de 1866 n'a pas recensé certaines professions en comptant séparément maîtres et ouvriers.

(335 b) Nous donnons pourtant en annexe le tableau synthétique publié par Ducpétiaux pages 146 à 148 de son étude parce qu'il permet de comparer — avec les réserves nécessaires — la situation selon les provinces.

(335 c) Le Rapport Rogier a été publié dans les Actes parlementaires, session 1859-1860, Chambre des Représentants, document n° 41. — Voir page 481 (17 janvier 1860) : dépôt du rapport., — pages 247 à 251 : projet de 1843, objections suscitées, situation à l'étranger, nouveau projet du gouvernement, — pages 886 à 889 : annexes reprenant les documents des milieux industriels gantois, lettres, pétition, etc., — pages 977 à 1000 : réponses des chambres de commerce et des députations permanentes.

(336) D'après Verhaegen, o.c., Vol. II, p. 292.

| | |
|-------------------------|-----------|
| Agriculture | 338.823 |
| Grande industrie | 199.851 |
| Petite industrie | 182.942 |
| Artisanat | 165.108 |
| Commerce et artisanat | 40.265 |
| Moyenne industrie | 37.426 |
| Transports | 3.853 |
| Services personnels | 466 |
| Commerce | 54 |
| Pêche | 43 |
| Total | 968.831 |
| Journaliers industriels | 301.401 |
| Total | 1.270.232 |

Il faut ajouter 130.000 domestiques dont la ventilation n'a pas été faite dans les services personnels. Ce qui porte le total à 1.400.232.

Lorsqu'on compare les trois recensements de 1846, 1856 et 1866, on constate que la population enregistre une expansion importante dans le sillon industriel Sambre et Meuse, spécialement dans les provinces du Hainaut et de Liège, les plus industrialisées. Elle stagne, au contraire, dans celles où l'industrie ne se modernise presque pas; spécialement dans les Flandres où l'industrie linière a été maintenue dans une situation arriérée pour les motifs que nous avons soulignés.

Le tableau ci-dessous montre cette évolution :

| | 1846 | 1856 | 1866 |
|------------|-----------|-----------|-----------|
| Anvers | 406.354 | 434.485 | 465.607 |
| Brabant | 691.357 | 748.840 | 813.552 |
| Fl. occ. | 643.004 | 624.912 | 642.217 |
| Fl. or. | 793.264 | 776.960 | 805.835 |
| Hainaut | 714.708 | 769.065 | 845.438 |
| Liège | 452.828 | 503.662 | 557.194 |
| Limbouurg | 185.913 | 191.708 | 195.302 |
| Luxembourg | 186.265 | 193.754 | 199.910 |
| Namur | 263.503 | 286.075 | 302.778 |
| PAYS | 4.337.196 | 4.529.461 | 4.827.833 |

L'industrialisation est donc accompagnée d'une augmentation de la population ⁽³³⁷⁾ tandis que la misère dans les Flandres provoque la stagnation. « Si le prolétariat agricole des Flandres, dit Dechesne ⁽³³⁸⁾, y avait

(337) A. De Laveleye: *Etudes diverses, La Belgique*, Bruxelles 1864, pp. 38, 39.

(338) L. Dechesne: *Histoire économique et sociale de la Belgique*, Liège, 1932, pp. 410, 411.

favorisé autrefois le développement des industries à domicile, il n'y aida guère celui de la grande industrie mécanique. Au contraire, celle-ci s'épanouit surtout en Wallonie, où pourtant les salaires étaient plus élevés, mais où elle était attirée par le charbon et elle continua à y accélérer l'accroissement de la population, tandis que celui des Flandres se ralentissait. Le prolétariat flamand ne favorisa qu'une seule industrie mécanique importante : le filage du coton, fournissant aux usines de Bauwens la plus grande partie de son personnel... ».

« Ils étaient morts mais ne s'étaient pas plaints »

Cette stagnation de la population — cette diminution même, lorsqu'on compare les recensements de 1846 et 1856 — dans les deux Flandres doit certainement une part à la mortalité provoquée par la misère invraisemblable. Après la crise de l'industrie linière, la situation de la campagne avait bien changé constatait Varlez (339); « des centaines de villages avaient vu leur population décimée; selon l'expression du représentant Toussaint, de Thielt, beaucoup de Flamands avaient imité la garde impériale; ils étaient morts, mais ne s'étaient pas plaints ».

Crise industrielle et crise agricole jumelées avaient eu raison d'une population qui jusque-là avait été en expansion. A la fin du siècle, certains croyaient que sans la crise agricole la misère n'eut pas provoqué la diminution de la population. Degand Dopchie, par exemple, secrétaire communal d'Ellezelles, écrivait en 1898 qu'à son avis les ouvriers tisserands « auraient peu souffert de la crise industrielle si celle-ci ne se fût compliquée d'une crise agricole intense (maladie des pommes de terre, mauvaise récolte des céréales)... Ce fut la famine avec toutes ses horreurs. Le tiers de la population d'Ellezelles — 2.000 habitants sur 6.000 — tomba à charge de la bienfaisance publique... C'est à partir de 1846 et 1847 que commença l'exode annuel de nos ouvriers vers la France, où beaucoup se sont fixés à cette époque. La population d'Ellezelles, qui était, au 31 décembre 1843 de 6.377 habitants, était tombée à 5.618 en 1846. Chaque année, depuis lors, un millier d'ouvriers, hommes, femmes, enfants et adolescents, se rendent encore en France pour s'y livrer aux travaux agricoles et rapporter à leur famille de quoi vivre pendant l'hiver » (340).

Augmentation des décès et de l'émigration d'une part, baisse des mariages et des naissances, d'autre part, furent les facteurs de la diminution de la population dans les Flandres, spécialement en Flandre occidentale.

(339) L. Varlez, *Les salaires dans l'industrie gantoise, II. Industrie de la filature du lin*, p. XLVI.

(340) Degand Dopchie: La commune d'Ellezelles pendant le XIX^e siècle, 1898, p. 56., cité par Vandervelde: *L'exode rural et le retour aux champs*, Paris, 1903, p. 164.

C'est dans les arrondissements liniers que ces facteurs furent le plus ressentis. Jacquemyns l'a montré à l'aide de nombreux tableaux statistiques ⁽³⁴¹⁾. Il suffira de retenir quelques chiffres seulement. En 1847, il y a 1 décès pour 27,5 habitants dans les arrondissements liniers alors qu'il y en a un pour 34,2 dans les arrondissements non liniers ⁽³⁴²⁾. La même année, en Flandre orientale, il y a un mariage pour 262,1 habitants dans les arrondissements liniers et un pour 219,5 dans les non liniers; en Flandre occidentale, un mariage pour 272,6 habitants dans les arrondissements liniers et un pour 194,2 dans les non liniers ⁽³⁴³⁾. Toujours pour 1847, la Flandre orientale compte une naissance pour 45,1 habitants dans les arrondissements liniers contre une pour 39,2 habitants dans les arrondissements non liniers. Les arrondissements liniers de Flandre occidentale enregistrent en 1847 5.706 décès de plus que de naissances alors que les non liniers en enregistrent 893 seulement ⁽³⁴⁴⁾.

Quant à l'émigration, elle affecte également les arrondissements liniers en particulier. De 1845 à 1850 les districts liniers de la Flandre occidentale ont 4.150 émigrés en plus que d'immigrés, alors que les districts non liniers n'enregistrent qu'une différence de 31. En Flandre orientale, les chiffres, pour la même période, sont respectivement de 11.159 et 4.397 ⁽³⁴⁵⁾.

Migration professionnelle à rebours

Mais ce type de migration n'est peut-être pas celui qui affecte le plus les deux Flandres. A côté de cette émigration pour aller s'installer dans d'autres provinces ou à l'étranger, il y a une migration professionnelle importante parce qu'elle traduit aussi une situation économique qui rétrograde : c'est l'augmentation du nombre des personnes qui refluent vers les professions agricoles. De 1846 à 1866, la part de l'agriculture dans la population productive passe de 31,7 % à 36,6 % ⁽³⁴⁶⁾. Ceci provient essentiellement d'une disparition progressive du travail à domicile qui constituait antérieurement l'occupation principale, l'agriculture étant l'occupation d'appoint. Cette « migration professionnelle à rebours » comme l'appelle B. Verhaegen ⁽³⁴⁷⁾ est facilitée par la politique agricole protectionniste qui permet une hausse des prix agricoles de 1822 à 1880. « On

(341) G. Jacquemyns, *Histoire de la crise économique des Flandres*, pp. 352 et ss.

(342) Id. p. 361.

(343) Id. p. 367.

(344) Id. pp. 374 et 380.

(345) Id. pp. 385 et 386.

(346) B. Verhaegen : *Contribution à l'Histoire économique des Flandres*, vol. I, p. 220.

(347) Id. p. 220.

peut comparer la politique agricole de cette période avec la politique qui, entre 1839 et 1848, tenta de préserver l'industrie linière à domicile. Dans les deux cas, sous prétexte de protéger les revenus de la masse rurale, les mêmes intérêts furent défendus, à savoir ceux des propriétaires fonciers; les mêmes conséquences en résultèrent, c'est-à-dire l'engorgement d'un secteur professionnel voué à brève échéance à une crise de réorganisation profonde. Le développement de l'industrie à domicile durant la première moitié du XIX^e siècle avait abouti à la misère effroyable de 1845-1848. Du gonflement des effectifs agricoles après 1850 résulteront, pour l'agriculture belge, les années catastrophiques d'après 1880... (348).

Ce gonflement des effectifs agricoles ne résulte que partiellement de celui des effectifs occupés sur place. Une large partie provient des ouvriers qui se déplacent pour livrer leurs services dans l'agriculture d'autres provinces où l'industrie a pompé la main d'œuvre, mais aussi à l'étranger. « L'apport de revenus que les travailleurs saisonniers procuraient aux entreprises agricoles flamandes remplit la même fonction en 1866 que le cumul d'une occupation industrielle en 1846 » (349). Ici encore la provenance essentielle de ces « saisonniers » se situe dans des districts liniers. « Tous d'ailleurs ne sont pas des Flamands : il en est un assez grand nombre qui viennent de la partie nord du Hainaut, des Arrondissements d'Ath et de Tournai. Avec une précision tout à fait remarquable, leur zone d'émigration coïncide avec la zone de dispersion de la ci-devant industrie linière à domicile » (350). « Les Franschmans dit Ronse, sont des ouvriers agricoles flamands ou hennuyers qui font en France les travaux des champs » (351); début du XX^e siècle, il estime la proportion de ces saisonniers par rapport au nombre total d'ouvriers agricoles masculins de la Flandre orientale, de la Flandre occidentale, des arrondissements administratifs d'Ath, de Soignies et de Tournai à 33,52 % (352).

Bien qu'il soit difficile de chiffrer le mouvement, un certain nombre de travailleurs à domicile sont devenus, en 1866, des saisonniers dont les effectifs sont repris dans les 338.823 ouvriers agricoles du recensement. Ceux-ci constituent environ le tiers des ouvriers en 1866 dont le total est de 968.831 (353). C'est pourtant dans les régions où fut travaillé le lin à domicile que ce mode de travail subsistera le plus tard d'une manière importante (354).

(348) B. Verhaegen, id. p. 220/221.

(349) Id. p. 222.

(350) E. Vandervelde: *L'exode rural et le retour aux champs*, p. 162.

(351) Edmond Ronse: *L'émigration saisonnière belge*.

(352) Id., pp. 74, 75.

(353) B. Verhaegen, o.c., tome 2, p. 292.

(354) L. Dechenne, *Histoire économique...*, pp. 440 et ss.

Dans le tableau ci-dessous ⁽³⁵⁵⁾ reprenant le nombre d'ouvriers dans les deux Flandres, il faut tenir compte qu'une partie de ces ouvriers sont — sans que nous puissions en déterminer l'importance — des ouvriers saisonniers (repris dans l'agriculture) et des ouvriers à domicile. De plus, au total du tableau, il faut ajouter 70.231 journaliers industriels (dont 29.751 femmes) et 35.393 domestiques (dont 22.556 femmes).

| | |
|-------------------|---------|
| Agriculture | 155.036 |
| Dentelle | 61.971 |
| Tissage | 28.441 |
| Filature | 48.574 |
| Lin | 10.670 |
| Couture, broderie | 8.554 |
| Confection | 5.789 |
| Chaussure | 5.911 |
| Bois | 5.737 |
| Bâtiment | 5.711 |

Les groupes les plus nombreux

Les groupes les plus importants sont donc, cette fois, les ouvriers agricoles, les journaliers, les dentellières, les fileurs et les domestiques; les tisserands se classant en 6^e position seulement.

Les fileurs, au moment du recensement de 1866, sont tous pratiquement des travailleurs en usine. Dans le coton, il y avait déjà 360.000 broches en 1846. Il y en a 650.000 en 1860 ⁽³⁵⁶⁾. Dans le lin, il n'y avait en 1846 que 92.000 à 95.000 broches; en 1860, il y en a 180.000 ⁽³⁵⁷⁾. Ces filatures, situées pour une bonne part à Gand, sont de grandes filatures avec une quantité de broches et un niveau de concentration plus élevé que la moyenne du pays. 82,9 % des fileurs sont des travailleuses ⁽³⁵⁸⁾.

Les tisserands en coton sont également des ouvriers travaillant en fabrique. Ceux qui tissent le lin sont encore pour une grande part des travailleurs à domicile; le tisserand en lin, en effet, à l'époque « reçoit le fil du fabricant et lui rend la toile qu'il ne vend plus guère au marchand » ⁽³⁵⁹⁾.

Les dentellières, d'après le recensement de 1846, étaient au nombre de 49.000. Ce chiffre a augmenté de manière extraordinaire bien que le

(355) D'après B. Verhaegen, tome 2, p. 84.

(356) B. Verhaegen, Tome 1, p. 227.

(357) Id.

(358) Id., p. 228.

(359) *Exposé de la situation du royaume, 1831-1860*, Tome III, p. 141.

docteur Van Holsbeek croyait impossible d'en connaître le nombre exact; il l'estimait à plus de cinquante cinq mille ⁽³⁶⁰⁾. Van der Dussen par contre l'estimait à 150.000 ce qui est le chiffre de l'exposé de la situation du royaume ⁽³⁶¹⁾ qui lui-même ne correspond pas au chiffre du recensement de 1866 parce que, dans celui-ci, les élèves des nombreuses écoles dentellières n'ont pas été reprises. Or le nombre de ces écoles dépasse à l'époque celui des fabriques de dentelles. « On estime généralement le nombre des manufactures de dentelles en Belgique à huit cents et celui des écoles dentellières à mille » ⁽³⁶²⁾. C'est surtout dans les Flandres qu'on retrouve écoles et fabriques, 900 des premières, 380 des secondes; il y a peu de fabriques dans les provinces de Luxembourg, de Limbourg, de Liège, une cinquantaine dans le Haïnaut et la même chose dans la province de Namur ⁽³⁶³⁾.

Cette progression extraordinaire du nombre des dentellières, surtout dans les Flandres, est probablement dûe à la crise industrielle du lin qui, jumelée avec la crise agricole, a rejeté une importante quantité de main d'œuvre féminine vers la dentelle; le travail saisonnier en France et dans nos provinces, wallonnes surtout, était principalement le fait des hommes. Au moment du recensement de 1866, la crise du coton subissait encore les effets de la guerre de sécession (1861-1865) qui avait provoqué un chômage important, l'arrêt de l'exportation des cotons américains empêchant les patrons gantois de se procurer leur matière première habituelle ⁽³⁶⁴⁾.

Sans perdre de vue que « l'immense majorité travaille au foyer domestique » ⁽³⁶⁵⁾, on peut tenter de se faire une idée de la répartition des dentellières entre les ateliers et les « écoles ».

Van der Dussen divise les établissements dentelliers en deux classes : les ateliers laïcs et les ateliers du clergé. « Chacune de ces deux classes, ajoute-t-il, pourrait être subdivisée en fabriques et en écoles, si beaucoup de fabriques, tant laïques qu'appartenant au clergé, ne cherchaient pas à déguiser leur véritable caractère en prenant le titre d'écoles » ⁽³⁶⁶⁾. Selon cet auteur le nombre de ces dernières pour le pays était de 900 contre 700 manufactures de dentelles. A partir des chiffres cités par Van der Dussen, nous avons reconstitué le tableau ci-dessous, forcément incomplet puisqu'il ne correspond pas aux totaux généraux que lui-même donne.

(360) Docteur Henry Van Holsbeek, *L'industrie dentellière en Belgique — étude sur la condition physique et morale des ouvrières en dentelles*, Bruxelles, 1863, p. 8.

(361) Benoît van der Dussen, *L'industrie dentellière belge*, Bruxelles, 1860, p. 83.

(362) Van Holsbeek, o.c., p. 9.

(363) Id., p. 9.

(364) Louis Varlez, *Les salaires dans l'industrie gantoise, I l'industrie cotonnière*, p. 56.

(365) Van der Dussen, o.c., p. 83.

(366) o.c., p. 93.

| Provinces | Manufactures de dentelles | Ecoles dentellières | |
|------------|------------------------------|---------------------|---------|
| | | religieuses | laïques |
| Anvers | 100 | 15 | 10 |
| Brabant | 110 | 15 | 5 |
| Fl. occ. | 180 | 157 | 243 |
| Fl. or. | 200 | 200 | 250 |
| Hainaut | 50 | 7 | |
| Liège | (peu) | — | |
| Luxembourg | 10 | quelques écoles | |
| Limbourg | 2 | — | |
| Namur | 2 | — | |

Comme population de ces écoles, Van Der Dussen signale que 1.200 filles pauvres fréquentent les écoles dentellières de la province d'Anvers, il y a 500 élèves dans celles du Brabant et 227 apprentis dans le Hainaut. Ce sont les deux Flandres qui en comptent évidemment le plus grand nombre : 15.000 apprentis en Flandre orientale et 30.000 apprentis rien que dans les écoles de la Flandre occidentale dépendant des congrégations religieuses. L'*Exposé de la situation du Royaume* pour 1841-1850 signalait 73 écoles manufactures comptant 2.850 élèves pour la province d'Anvers. Pour le Brabant où les renseignements sont incomplets : 6 écoles avec 842 élèves. La Flandre occidentale comptait 483 écoles avec 25.000 élèves. Pour la Flandre orientale, l'*Exposé* relève 369 écoles manufactures avec 17.082 ouvrières élèves; avec les dentellières à domicile, cela fait 34.000 ouvrières (367). Ces chiffres sont fort imprécis mais ils montrent cependant l'importance du nombre d'enfants dentelliers. Voici un tableau récapitulatif d'après l'*Exposé de la situation du Royaume* de 1861 à 1876. Il donne d'abord le nombre des « ateliers de charité et d'apprentissage dont la plupart sont des écoles dentellières (368).

| | 1845 | 1851 | 1854 | 1857 | 1860 | 1863 | 1866 | 1869 | 1872 | 1875 |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Pour garçons | 7 | 12 | 21 | 28 | 43 | 40 | 42 | 24 | 21 | 61 |
| Pour filles | 550 | 717 | 819 | 869 | 625 | 579 | 526 | 464 | 424 | 357 |
| Pour les deux | 54 | 56 | 69 | 65 | 70 | 61 | 33 | 26 | 22 | 12 |
| Total | 611 | 785 | 909 | 962 | 738 | 680 | 601 | 514 | 467 | 430 |

Quant au nombre d'élèves des écoles-manufactures, signalé par le

(367) *Exposé de la situation du royaume*, 1841-1850, p. 301.

(368) *Id.*, 1861 à 1876, tome 2, pp. 50, 51.

même Exposé ⁽³⁶⁹⁾ il apparaît comme moins élevé que dans les estimations précitées :

| | | | | | | | | | | |
|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Garçons | 1.605 | 1.347 | 2.096 | 2.013 | 3.272 | 2.859 | 2.055 | 1.310 | 1.174 | 2.207 |
| Filles | 34.391 | 32.531 | 41.008 | 42.388 | 34.027 | 30.729 | 31.226 | 25.873 | 25.575 | 19.974 |
| Total | 35.996 | 33.878 | 43.104 | 44.401 | 37.299 | 33.588 | 33.281 | 27.183 | 26.749 | 22.181 |

Les ouvriers dans la grande industrie

Les provinces de Hainaut-Liège enregistrent, en 1866, dans la petite, la moyenne et la grande industrie, un nombre d'ouvriers dépassant celui des deux Flandres. Pour la grande industrie, la proportion dépasse le double. Par contre les ouvriers de l'artisanat sont plus nombreux dans chacune des deux Flandres que dans les deux provinces wallonnes ensemble. De même, le nombre de journaliers industriels est beaucoup plus élevé en Wallonie.

Si on met en regard le nombre de journaliers industriels, des ouvriers agricoles, ainsi que celui de la petite, moyenne et grande industrie, on obtient le tableau ci-dessous.

| | Fl. occ. | Fl. orient. | Deux Fl. | Hainaut + Liège |
|-------------------------|----------|-------------|----------|-----------------|
| Journaliers | 39.296 | 30.935 | 70.231 | 94.163 |
| Ouvriers agricoles | 56.652 | 98.384 | 155.036 | 76.761 |
| Petite Industrie | 18.856 | 40.057 | 58.913 | 60.228 |
| Moyenne Industrie | 963 | 6.026 | 6.989 | 11.919 |
| Grande Industrie | 20.188 | 29.644 | 49.832 | 132.809 |
| Ouvriers de l'Artisanat | 41.241 | 53.439 | 94.680 | 32.627 |

L'essor de l'industrie est amorcé en Wallonie. Pour ne citer que quelques chiffres, l'augmentation, en tonneaux, de la production métallurgique dans le Hainaut a le profil suivant au cours des trente premières années de l'indépendance ⁽³⁷⁰⁾ :

| | Hauts fourneaux | Fonderies | Fabriques de fer | Platineries et Fenderies |
|------|-----------------|-----------|------------------|--------------------------|
| 1830 | 7.960 | | 7.220 | |
| 1840 | 52.628 | 4.000 (*) | 20.848 (*) | 1.646 (*) |
| 1850 | 62.821 | 7.361 | 34.369 | 2.490 |
| 1860 | 183.910 | 23.578 | 101.455 | 3.377 |

(*) 1841

(369) Id., p. 53.

(370) Source : A. Warzée, *Mémoire sur l'histoire métallurgique du Hainaut*, Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Années 1860-1862.

Les ouvriers houilleurs restent le groupe le plus nombreux. Leur nombre évolue ainsi :

| | |
|--------|--------|
| 1840 — | 39.150 |
| 1850 — | 47.949 |
| 1860 — | 78.232 |
| 1870 — | 91.993 |

Les ouvriers du fer augmentent aussi rapidement mais ils ne viennent pourtant qu'en second rang.

| | usines minéralurgiques | usines sidérurgiques |
|-------------|---------------------------|-------------------------|
| 1846 à 1850 | 12.595 | 7.475 |
| 1851 à 1855 | 16.670 | 10.428 |
| 1856 à 1860 | 22.615 | 13.806 |
| 1861 à 1865 | 27.779 | 18.082 |
| 1866 à 1870 | 33.805 | 21.038 |
| 1871 à 1875 | 40.994 | 25.510 |

2. Vers 1865, la misère n'a pas reculé

C'est donc à cette date que le docteur Meynne publie sa « topographie médicale de la Belgique » ⁽³⁷¹⁾. Il y constate que la misère n'a pas reculé. Une estimation datant des environs de 1860 répartit le million de familles existant alors dans le pays de la manière suivante ⁽³⁷²⁾ :

- 100.000 familles riches ou dans l'aisance,
- 420.000 familles de la petite bourgeoisie parmi lesquelles une partie n'est pas toujours exempte de privations,
- 480.000 familles d'ouvriers de différentes classes dont une moitié vivent dans la gêne continuelle ou dans un état rapproché de la pauvreté.

Etablissant la comparaison avec la période des premières enquêtes, Meynne considère que « plusieurs grandes catégories de travailleurs sont restés dans une situation très précaire; le chiffre des pauvres n'a pas diminué; les salaires, pour une grande part des travailleurs, sont insuffisants » ⁽³⁷³⁾. C'est une constatation semblable que le docteur Lebon faisait

(371) Voir plus haut.

(372) P. 468.

(373) Id., p. 450.

pour Nivelles vers 1850 puisque sur 902 ménages inscrits sur le livre officiel de l'indigence, 379 y sont à cause de l'insuffisance du salaire. Parmi les chefs de ces 902 ménages, 259 étaient des journaliers, 67 des journalières et 56 des dentellières (374).

Meyne constate encore que « l'état sanitaire ne s'est pas amélioré dans les classes infimes; les excès de toute nature sont grandissant tous les jours; en un mot, la plupart des calamités que constatent les rapports (375) que nous allons lire, sont à peu près ce qu'elles étaient il y a vingt ans » (376).

Quelques pages plus loin, il écrira même que « depuis le commencement du siècle, et en laissant de côté l'époque de famine de 1846-1848, la proportion des indigents s'accroît sans cesse (c'est lui qui souligne). L'on se demande avec inquiétude ce que deviendra la société, si le salaire devient de moins en moins en rapport avec les premiers besoins de la vie, et si chaque chômage, chaque crise industrielle, chaque mauvaise récolte doivent fatalement plonger de nouvelles familles dans la catégorie des indigents? » (377).

Après avoir examiné ce qu'il range parmi les causes de mortalité dans le pays, Meyne conclut que la misère prime toutes les autres: « La pauvreté est la cause morbigène qui domine toutes les autres parce qu'elle comprend toutes les mauvaises influences. Elle entraîne une habitation insalubre, un air vicié, une alimentation insuffisante ou non convenable, souvent un excès habituel dans le travail, de la malpropreté, l'exercice de métiers dangereux, et parfois aussi le désordre, l'imprévoyance ou le découragement. L'action du sol et du climat, la contagion, et même l'hérédité, cèdent la place devant ce facteur multiple et universel qui, à lui seul explique la déchéance physique d'une foule d'ouvriers et de pauvres » (378).

Là où l'industrie a amélioré la situation, c'est surtout pour les classes aisées

Il semble que le docteur Meyne évoque surtout ici la misère qui règne dans les Flandres; là où l'industrie s'est implantée, la situation paraît différente. C'est ainsi qu'alors que dans les années 40, la mendicité est

(374) Docteur Lebon, membre du Bureau de bienfaisance, *Quelques renseignements sur la population indigène de Nivelles qui a participé, en 1851, aux secours publics*, Manuscrit 4°, 1853, 20 p. Ce manuscrit est déposé au Fonds Quetelet sous le n° 3021 Bg.

(375) Il s'agit des rapports de l'enquête de 1843.

(376) Meyne, o.c., p. 450.

(377) Id., p. 468.

(378) Id., p. 503.

encore signalée comme une plaie par les rapports de la Députation permanente du Hainaut, ceux qu'elle publie quelque dix ans plus tard la prétendent en voie d'être éliminée dans la province. Le commissaire d'arrondissement de Tournay constate, en 1858, que la mendicité est presque nulle; « le travail ne fait défaut dans aucune commune » (379). Celui de Charleroi constate une diminution considérable du nombre des mendiants; il en conclut qu'il faut donc tenir la main à la répression de la mendicité surtout celle des enfants « parce qu'elle inspire à ceux-ci l'éloignement pour le travail et le goût du vagabondage » (380). Celui d'Ath conseille de faire des distributions en nature plus qu'en argent; il faut cependant veiller à la qualité des biens distribués car « il faut éviter tout ce qui peut porter atteinte à la considération des membres des bureaux de bienfaisance » (381).

Les avis des commissaires sont les mêmes les années suivantes: en 1859 et en 1860. En 1861, le commissaire d'Arrondissement de Mons signale même que « les bras manquent presque partout et il n'y a que des hommes vicieux, des vieillards ou des infirmes privés de famille qui puissent être réduits encore à la mendicité » (382).

Pour le docteur Meynne, « ...la position des ouvriers dans les bassins de Mons, de Charleroi et de Liège a été sensiblement améliorée, depuis la rédaction de ces Rapports (383). Le salaire a été augmenté, les conditions hygiéniques du travail minier ont été améliorées mais tout ce qui a été dit sur l'état insalubre de leurs habitations, sur les excès du lundi, sur les abus des liqueurs fortes, sur le défaut d'ordre et de prévoyance, tout cela est encore parfaitement applicable aux travailleurs actuels » (384).

L'exposé de la situation du royaume 1851-1860 signale que la différence et l'augmentation des salaires des ouvriers agricoles suit à peu près les limites qui séparent les provinces flamandes des provinces wallonnes: « Dans la région flamande, où l'agriculture est la plus avancée, l'ouvrier de la campagne ne gagne pas autant que dans la région wallonne où les établissements industriels et les exploitations minières sont en grand nombre.

« La même différence existe encore dans la nourriture qu'on lui donne ou qu'il prend à domicile. L'ouvrier flamand se contente de pain de seigle, de pommes de terre et de lait battu; quelquefois un morceau de lard ou de viande salée viennent faire diversion à ce régime peu fortifiant. Dans sa

(379) *Députation permanente du Hainaut*, Rapport 1858, p. 352.

(380) *Id.*, p. 375.

(381) *Id.*, p. 362.

(382) *Id.*, Rapport de 1861, 2^e partie, p. 9.

(383) Les rapports de l'Enquête de 1843.

(384) Meynne, o.c., p. 457.

famille, la nourriture est encore plus mauvaise. L'ouvrier wallon, au contraire, ne consomme guère que du pain de méteil ou d'épeautre, et la viande entre pour une part dans son alimentation ».

Les métiers pratiqués dans le nord du Pays, tisserands, fileurs de coton, terrassiers, dentellières et brodeuses sont moins bien rémunérés que ceux pratiqués dans la partie sud : mécaniciens, houilleurs, armuriers, forgerons, fondeurs, mineurs, tailleurs de pierre, paveurs, etc. De plus, « les métiers des fileurs de coton, des dentellières et brodeuses sont par eux-mêmes beaucoup plus nuisibles que les professions qui se rattachent à la métallurgie. » A quoi il faut encore ajouter les séquelles de la période de 1840 à 1850 (385).

L'amélioration perceptible dans les régions industrialisées avait déjà été signalée dans les Budgets économiques de Ducpétiaux, mais il y est uniquement question du Hainaut où, disent les commentaires, la situation « est généralement beaucoup meilleure que dans la plupart des autres provinces, et particulièrement dans les Flandres. Les districts où se trouvent les mines, les usines métallurgiques qui assurent aux ouvriers un travail continu et bien rétribué sont les plus favorisés sous ce rapport » (386).

Le truck system semble régner d'une manière assez générale. « Dans plusieurs rapports successifs, dit la Chambre de commerce de Roulers, en 1863, nous avons signalé le regrettable trafic pratiqué au détriment de l'ouvrier, forcé d'accepter en rémunération de son travail des denrées ou des marchandises... L'usage de payer le salaire en marchandises *plus ou moins avariées, en pains d'un poids douteux*, s'est notablement restreint sans doute, mais il est des établissements qui en perpétuent habilement la mauvaise tradition... Il est telle jeune enfant, ouvrière en dentelle, dont la dette s'élève à 80 ou à 100 francs, et difficilement l'on comprend la sincérité d'un crédit aussi large en regard d'un salaire plus que réduit. *L'absence de Contrôle*, l'incurie des parents (387), l'appât du luxe et le désir de river de pauvres êtres au métier où leur santé s'étiole, donnent la clef de ces grosses additions... ». Déjà en 1859, la députation permanente d'Anvers répondant à l'enquête Rogier croyait « devoir signaler au gouvernement l'abus criant des salaires en nature imposé par nombre de patrons à leurs ouvriers. Ce mode de paiement, ajoutait la députation, attribue au maître un double gain et inflige au travailleur une double perte » (388).

(385) Meyne, o.c., p. 493.

(386) Ducpétiaux, *Budgets économiques...*, p. 83.

(387) Ce thème revient souvent. La chambre de commerce d'Anvers, répondant à l'enquête Rogier déclarait que « c'est un triste spectacle de voir, dans tant de manufactures, de pauvres petits êtres chétifs et étiolés assujettis à des travaux rudes ou malsains et exploités par des parents qui détruisent ainsi le germe de leur santé et de leur intelligence ». (p. 977, réponse du 12 sept. 1859).

(388) Rapport Rogier cité, p. 977, réponse du 7 octobre 1859.

Meyne assure même que le système est pratiqué par certains responsables de la bienfaisance : « Dans combien de villes n'existe-t-il pas de maîtres des pauvres, qui sont en même temps débiteurs de denrées ou d'étoffes? Et qui ne comprend combien ce seul fait place les pauvres dans une position dépendante et précaire vis à vis de ces trafiquants, qui ont pour ainsi dire un pouvoir arbitraire sur les secours publics qui passent par leurs mains? » (389).

Il faut encore souligner que Meyne fait ressortir que les classes aisées ont surtout bénéficié de l'évolution favorable de la situation.

Après avoir évoqué la récession de la mortalité et l'accroissement de la population, il souligne qu'on « doit surtout se garder de conclure des résultats avantageux que nous venons d'indiquer, que toutes les couches sociales y participent. Il y a, au contraire, un contraste frappant entre la situation sanitaire des personnes aisées et celle des classes infimes. Bien loin d'être en progrès, les classes prolétaires sont plutôt en recul. Leur vie moyenne est de beaucoup plus courte que celle des gens riches et elle tend à diminuer sans cesse. De l'avis de tous les médecins, les maladies atoniques deviennent de plus en plus communes parmi elles; les cachexies et affections diathésiques s'étendent tous les jours; les constitutions subissent un affaiblissement graduel, une déchéance lente, mais continue. Donc, s'il y a progrès sous le rapport sanitaire, pour les habitants aisés, s'il y a une légère amélioration pour certaines catégories de travailleurs (ouvriers en métallurgie, houilleurs, menuisiers, maçons, etc.) et pour la petite bourgeoisie, il y a en revanche abâtardissement progressif pour les pauvres en général » (390).

Parlant plus spécialement de la ville de Liège, Meyne constate « que c'est parmi les ouvriers qui *vivent le plus misérablement* que les décès ont été les plus nombreux. Ces états sont ceux de terrassier, briquetier, balayeur de rues, égoutier, etc. La classe des ouvriers houilleurs a eu aussi beaucoup de victimes » (391). Dès qu'il y a épidémie, « ce sont les pauvres qui paient le plus lourd tribut » (392).

Les accidents de travail deviennent progressivement la rançon — plutôt une des rançons — payées par les ouvriers à l'industrialisation. « Les décès par accidents involontaires, écrit Meyne, sont nombreux dans notre pays industriel et riche en produits miniers. Dans l'espace de cinq années (1851-1855) le chiffre total s'en est élevé à 7.362 cas, soit en moyenne près

(389) Meyne, o.c., pp. 526, 527. Il est en tout cas un fait : la distribution des secours en nature est recommandée aux bureaux de bienfaisance. Ainsi, à Ath, en 1858. (Rapport de la Députation permanente, p. 362).

(390) Meyne, o.c., p. 486.

(391) Id., p. 233.

(392) Id., p. 440.

de 1.500 annuellement, ou 18 décès sur 1.000 décès généraux... Les provinces industrielles sont naturellement celles qui ont eu la plus large part dans ces accidents. »

Liège a eu 33 cas sur 1.000 décès généraux
 Hainaut a eu 30 cas sur 1.000 décès généraux
 Namur a eu 26 cas sur 1.000 décès généraux
 Luxembourg a eu 17 cas sur 1.000 décès généraux
 Brabant a eu 15 cas sur 1.000 décès généraux
 Fl. orientale a eu 12 cas sur 1.000 décès généraux
 Anvers a eu 12 cas sur 1.000 décès généraux
 Fl. occidentale a eu 10 cas sur 1.000 décès généraux
 Limbourg a eu 9 cas sur 1.000 décès généraux

Le même auteur a aussi souligné l'importance des accidents dans les mines; de 1831 à 1840: 1.016 tués, de 1841 à 1850: 1.306, de 1851 à 1855: 1.047. Les accidents dans les fabriques de tissage, les filatures, draperies etc. sont moins souvent mortels; « Dans les manufactures cotonnières de Gand, on compte que sur 1.000 ouvriers il y en a 19 qui conservent des difformités, suites d'accidents divers... » (393).

La situation alimentaire s'est détériorée

Le docteur Burggraeve, professeur à l'université de Gand soulignait déjà en 1955 la persistance de l'absence de viande dans l'alimentation ouvrière: « Le régime de l'ouvrier de fabrique consiste principalement en féculents, bouillies de riz ou d'orge, infusions de café à la chicorée, pommes de terre, toutes substances qui élèvent d'un faible degré la température animale et qui laissent le corps sans énergie. Le pain seul est pour lui un aliment complet, puisqu'il renferme à la fois des matières azotées et non azotées. En fait de substances animales, il ne mange que des débris de boucherie, des os, des parties tendineuses qui ne lui fournissent qu'un bouillon gélatineux incapable de le soutenir » (394).

Burggraeve évoque surtout la situation à Gand, après avoir rappelé ce que Mareska et Heyman en avaient dit en 1845. Ses considérations sont d'ailleurs confirmées dans les « observations » annexées aux budgets envoyés de l'arrondissement de Gand pour l'enquête de Ducpétiaux en 1855. La situation alimentaire y est décrite dans des termes fort proches de ceux de l'enquête de 1843 et, de plus, il y est dit que ce régime alimentaire est à peu près uniforme pour les diverses catégories d'ouvriers.

(393) Meyne, o.c., pp. 220, 221.

(394) Dr Burggraeve, *Le choléra indien considéré sous le rapport hygiénique, médical et économique*, Hoste, Gand, 1855, p. 214.

Evolution du prix de certaines denrées selon Ducpétiaux

| OBJETS | Quantités | 1830-1834 | 1835-1839 | 1840-1844 | 1845-1848 | 1849 | 1850 | 1851 |
|---------------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | | Moyenne annuelle | Moyenne annuelle | Moyenne annuelle | Moyenne annuelle | | | |
| Froment | 100 kg | en F. 25,30 | en F. 21,19 | en F. 26,06 | en F. 30,46 | en F. 24,92 | en F. 23,55 | en F. 26,04 |
| Seigle | — | 16,51 | 15,14 | 18,14 | 24,91 | 16,72 | 14,70 | 17,87 |
| Pain de froment, de farine non blutée | — | 27,12 | 22,77 | 26,80 | 28,59 | 29,71 | 21,26 | 23,05 |
| Pain de seigle | — | 15,62 | 13,05 | 15,15 | 18,82 | 14,03 | 13,12 | 15,13 |
| Viande de vache | — | 66,80 | 63,70 | 61,88 | 68,66 | 75,54 | 73,67 | 70,96 |
| Pommes de terre | — | 4,43 | 4,36 | 4,96 | 7,03 | 7,03 | 5,12 | 7,60 |
| Légumes | — | 15,85 | 18,62 | 11,64 | 11,26 | 11,87 | 11,30 | 13,15 |
| Oignons | — | 16,34 | 15,32 | 14,32 | 12,83 | 13,08 | 12,14 | 14,50 |
| Riz | — | 50,75 | 37,19 | 38,93 | 49,35 | 35 | 30,90 | 36 |
| Pois secs | — | 19,27 | 18,87 | 21,76 | 28,91 | 27,83 | 20,13 | 23,07 |
| Gruau d'orge | — | 26,42 | 24,39 | — | 38,71 | 28,47 | 26,87 | 29,89 |
| Beurre | — | 131,70 | 148,61 | 152,45 | 170,49 | 171,97 | 156,80 | 155,60 |
| Café | — | — | — | 171 | 150,62 | — | — | — |
| Sel | — | 25,76 | 24,60 | 25,83 | 26,22 | 27,61 | 27,48 | 27,60 |
| Poivre | — | 100,38 | 115,75 | 99,43 | 104,64 | 103,39 | 102,56 | 108,22 |
| Savon noir | — | 47,69 | 52,97 | 47,95 | 46,53 | 49,87 | 53,41 | 54,21 |
| Sel de soude | — | — | — | 53,91 | 40,71 | 41,92 | 36,26 | 37 |
| Amidon bleu | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Amidon blanc | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Paille de seigle | — | 3,75 | 4,44 | 5,25 | 5,07 | 4,28 | 3,34 | 4,23 |
| Charbon gros | — | 2,43 | 2,82 | 2,66 | 2,93 | 2,49 | 2,19 | 2,19 |
| Charbon menu | — | 1,82 | 1,86 | 1,81 | 2,03 | 1,57 | 1,42 | 1,39 |
| Bois à brûler | le stère | 8,55 | 8,76 | 9,29 | 10,14 | 8,44 | 8,80 | 8,56 |
| Balais | les 100 | 9,08 | 9,01 | 8,57 | 9,69 | — | — | — |
| Huile de colza (pour lampes) | 100 litres | 86,44 | 90,06 | 87,98 | 81,92 | 84,56 | 97,70 | 94,63 |
| Lait doux | — | 12,23 | 13,10 | 11,43 | 10,42 | 12,50 | 12,89 | 14,88 |
| Bière | — | 12,49 | 11,49 | 12,06 | 9,34 | — | — | 10,50 |
| Vinaigre de bière | — | 13,19 | 11,62 | 13,97 | 16,32 | — | — | 14 |

| OBJETS | Quantités | 1852 | 1853 | 1854 | 1855 | 1849-1854 | Moyenne de | Prix de détail |
|---------------------------------------|------------|--------|--------|--------|--------|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | | en F. | en F. | en F. | en F. | Moyenne annuelle | 1849-1854 augmentée de 15 % | à Bruxelles Juillet 1854 |
| Froment | 100 kg | 27,17 | 28,81 | 45,51 | 38 31 | 29 | 33 35 | — |
| Seigle | — | 19,90 | 21,42 | 31,57 | 27,21 | 20,36 | 23,41 | — |
| Pain de froment, de farine non blutée | — | 22,82 | 24,47 | 35,70 | 35,12 | 26,17 | 30,10 | 0,43 le kg |
| Pain de seigle | — | 15,68 | 17,81 | 25,50 | 26,14 | 16,88 | 19,41 | 0,28 — |
| Viande de vache | — | 66,24 | 66,94 | 79,17 | 94,54 | 72,09 | 80,80 | 1 — |
| Pommes de terre | — | 7,47 | 8,47 | 9,73 | 11,86 | 7,57 | 8,70 | 0,12 — |
| Légumes | — | 12,82 | 13,58 | 13,04 | 15,83 | 12,63 | 14,52 | 0,25 — |
| Oignons | — | 15,16 | 15,58 | 16,24 | 17,92 | 14,45 | 16,62 | 0,25 — |
| Riz | — | 35,50 | 35 | 40 | 49,90 | 35,40 | 40,71 | 0,36 — |
| Pois secs | — | 21,45 | 26,61 | 34,56 | 34,97 | 25,61 | 29,45 | 1,20 — |
| Gruau d'orge | — | 27,50 | 28,74 | 32,98 | 44 | 29,07 | 33,43 | 1,50 — |
| Beurre | — | 155,93 | 169,20 | 185,08 | 202,80 | 165,76 | 190,62 | 1,75 — |
| Café | — | 142 | 145 | 172 | 162,50 | 153 | 175,95 | 2 — |
| Sel | — | 27,34 | 27,45 | 27,00 | 27,65 | 27,41 | 31,52 | 0,30 — |
| Poivre | — | 111,78 | 117,88 | 133,14 | 162,17 | 112,83 | 129,75 | 1,50 — |
| Savon noir | — | 51,12 | 48,28 | 48,38 | 56,79 | 50,88 | 58,51 | 0,56 — |
| Sel de soude | — | 37,30 | 31,72 | 31,43 | 33,15 | 35,94 | 41,33 | 0,38 — |
| Amidon bleu | — | 50 | 52 | 85 | 100 | 62,33 | 71,68 | 0,88 — |
| Amidon blanc | — | 80 | 80' | — | 90 | 76,67 | 88,17 | 1 — |
| Paille de seigle | — | 4,20 | 4,62 | 5,56 | 5,20 | 4,37 | 5,02 | 0,06 — |
| Charbon gros | — | 2,18 | 2,23 | 2,44 | 2,89 | 2,29 | 2,63 | 3 les 100 kg |
| Charbon menu | — | 1,36 | 1,36 | 1,59 | 2,04 | 1,45 | 1,66 | 2,20 — |
| Bois à brûler | le stère | 8,31 | 8,04 | 9,04 | 9,07 | 8,53 | 9,81 | 2,20 — |
| Balais | les 100 | 9 | 9 | 11 | 11,42 | 9,67 | 11,12 | 0,10 la pièce |
| Huile de colza (pour lampes) | 100 litres | 85,45 | 85,24 | 96,27 | 112,04 | 90,64 | 104,25 | 0,96 le litre |
| Lait doux | — | 13,38 | 13,11 | 13,37 | 14,05 | 13,35 | 15,35 | 0,12 — |
| Bière | — | 10,50 | 10,50 | 13 | 11,49 | 11,12 | 12,78 | 0,13 — |
| Vinaigre de bière | — | 14 | 14 | 17 | 19,92 | 14,75 | 16,96 | 0,24 — |

« En général, les ouvriers font trois repas par jour. Le premier, le matin, à leur lever (en été à 5 heures et en hiver à 6 heures), consiste en café mélangé de chicorée, avec des tartines de pain de seigle, ou des pommes de terre. Le second, à midi, consiste dans une maigre soupe de lait battu, avec un mélange de farine de sarrasin ou de seigle, de gruau, de quelques croûtes de pain de seigle, ou de riz, suivie d'une portion de pommes de terre avec une sauce au lard ou autre graisse. Mais ce dernier plat est déjà limité à la classe plus ou moins aisée, et il en est beaucoup qui n'ont pas le bonheur de se régaler d'un pareil diner, quelque frugal qu'il soit.

Quand les denrées alimentaires renchérisent, on économise particulièrement le beurre, l'huile, la graisse et les assaisonnements.

L'ouvrier peu aisé ou indigent ne mange guère de pain de froment ou de méteil.

Les carottes et les navets, depuis la maladie des pommes de terre, entrent pour une large part dans l'alimentation de beaucoup d'ouvriers. On en prépare une espèce de potage, avec des fèves, des pois, du riz ou du gruau, et un peu de graisse.

Le troisième repas se prend vers le soir et consiste généralement en café-chicorée, avec des tartines de pain de seigle ou des pommes de terre.

Les ouvriers plus aisés, et ceux qui travaillent chez les fermiers et les fabricants, déjeunent, en outre, à 8 heures du matin, et goûtent à 4 heures de relevée.

L'usage de la bière et d'autres boissons, ainsi que celui de la viande, est devenu très rare. Dans d'autres temps, lorsque l'industrie linière florissait, presque chaque tisserand ou ouvrier engraisait un porc pour la consommation de son ménage. Cet usage tend à disparaître, et même lorsque des ouvriers le suivent encore, ils sont souvent dans la triste nécessité de vendre leur porc pour en consacrer le prix à des besoins plus pressants » ⁽³⁹⁵⁾.

Très voisines sont les observations qui accompagnent le budget venant de la commune de Wijngheene et qui est celui d'un tisserand non secouru :

« Les familles de cette catégorie sont, en général, soigneuses, économes et se contentent du strict nécessaire. Elles ne font jamais usage de pain de froment, de méteil, de viande, d'œufs, de poisson, de bière. Le seigle et les pommes de terre forment la base exclusive de leur alimentation. Chaque famille a une chèvre qui lui fournit son laitage; le sel et le vinaigre constituent pour elle une assez forte dépense... ⁽³⁹⁶⁾.

Bien que l'ouvrier agricole de l'arrondissement de Waremmes paraisse mieux loti parce qu'au lieu d'une chèvre comme à Wijngheene, il nourrit presque toujours une vache, une truie et un cochon qu'il engraisse, en fait, sa situation est également précaire. Etabli sous le contrôle du baron Edm. de Selys Longchamps, le budget est accompagné de cette remarque : « J'admets que la vache soit assez bonne laitière pour fournir tout le lait et

(395) Ducpétiaux, *Budgets économiques...*, p. 40.

(396) Id., p. 66.

tout le beurre dont il a besoin pendant l'année entière. Mais il ne peut guère compter sur ce produit pour son ménage; le plus souvent il est obligé de vendre son beurre ou son lait, et de manger son pain sec, pour se procurer d'autres aliments ou des vêtements. A l'exception de la kermesse, où il se permet de la viande fraîche, il n'a d'autre viande pendant toute l'année que celle du cochon qu'il a engraisé; il en conserve la plus grande partie pour le temps de la moisson. Hors de là, il n'en mange qu'un peu le dimanche... » (397).

Meynne, dans sa Topographie souligne sans équivoque que la situation alimentaire s'est détériorée : « Il n'y a pas quarante ans que tous les ouvriers, dans les Flandres, mangeaient habituellement du beurre, du poisson, des œufs, du laitage et souvent de la viande. Le hareng était un met recherché et très répandu. L'ouvrier se régalaient souvent de lapins; c'était encore un manger de prédilection. Il achetait alors un lapin pour 50 ou 60 centimes... » (398). Il est vrai qu'à cette date — plus exactement en 1828 — le docteur Courtois constatait que « les aliments sont très abondants et d'une nature très variée. La qualité en est bonne en général, lorsque leur nature n'est pas altérée par de coupables spéculations ou par suite de la température » (399). Mais il ajoutait, et ceci est important, « que de différences dans les substances dont ils (les repas) se composent, suivant les classes et les localités » (400)... « Dans les villes, la classe inférieure est mal nourrie » (400).

Quoiqu'il en soit de ce que Meynne pense de la situation à la fin du premier quart du 19^e siècle, il trouve en 1865, que la situation s'est détériorée quant à l'alimentation. A ce moment, selon notre auteur, on paie le lapin 2,50 fr ou 4 fr. « et ce n'est pas qu'ils soient devenus rares puisque le canton de Roulers seul en expédie annuellement près de 200.000 en Angleterre. Malheureusement, telle est la situation, que notre immense production de porcs, de moutons, de beurre, d'œufs, de lapins, etc. semble ne plus exister pour le tiers de la nation » (401). Au fond, Meynne rencontre en 1865, la même situation que celle décrite par Courtois : ce sont les classes aisées qui mangent bien et les classes défavorisées qui font ceinture. Chez ces dernières, dit-il, les classes « inférieures », la nourriture est insuffisante ou trop uniformément composée de substances végétales. Meynne estime que deux millions de Belges ne mangent de la viande qu'à de rares intervalles (402).

(397) Id., p. 402.

(398) Meynne, o.c., p. 441.

(399) Courtois, o.c., tome 2, p. 181.

(400) Id., p. 182.

(401) Meynne, o.c., p. 441.

(402) Id., p. 443, note 1.

La vie du poisson trente fois plus protégée que celle des travailleurs

Encore faut-il souligner que la qualité des aliments pour les ouvriers est souvent mauvaise; « Toutes les denrées mauvaises : les grains avariés, les déchets des viandes, le poisson à moitié gâté, le lard rance, les mauvais fromages, les légumes grossiers, les pommes de terre aqueuses ou piquées, le pain mal fait, les fruits verts, tout cela ne trouve d'écoulement que chez les pauvres et les petits ouvriers » (403). La qualité des produits alimentaires semble bien être un problème de tout le 19^e. Le docteur Kuborn, qui publie en 1897, un *Aperçu historique sur l'hygiène publique en Belgique depuis 1830*, signale qu'avant la loi du 4 août 1890, cette qualité était déplorable.

« ...la tromperie sur la quantité et la qualité des denrées alimentaires, rapporte-t-il, devenait de plus en plus générale. Liés aux propriétaires des magasins qui leur avaient livré la marchandise à crédit, les débiteurs, ne pouvant se libérer, n'osaient se plaindre. Parfois assignés devant les juges de paix par leurs créanciers, ils faisaient entendre des doléances. Mais les choses n'allaient pas plus loin. A Bruxelles, par exemple, sur 508 échantillons de denrées saisies par l'administration communale, le laboratoire de la ville en rejetait 181 comme suspects. Le débit de viandes malsaines se pratiquait aussi partout sur une grande échelle. On a vu tel abattoir refuser ou détruire en dix ans (1878 à 1888) au delà de 270.000 kg de viande; dans la capitale, on dut enfouir sur une année 73.250 kg de viandes malsaines, 5.000 pièces de gibier, de volaille, plus une énorme quantité de poissons, mollusques, crustacés.

« Des distilleries agricoles, on vit expédier vers les grandes villes des bêtes péripneumoniques vivantes; à l'arrière-saison notamment, à l'époque des kermesses de village, on égorgait des porcs malades, des bêtes souffreteuses, atteintes de phtisie tuberculeuse, de tumeurs à l'aine, au pis, au genou, et cela sous l'œil impassible de l'autorité.

« Les abattages clandestins d'animaux malades étaient communs, surtout à la campagne. A défaut d'autres consommateurs, les usines à saucissons étaient là.

« De ces tueries, de ces abattoirs privés, s'écoulaient sur la voierie, dans les rigoles, le sang de toute espèce d'animaux. Il n'était pas rare de rencontrer des fabriques de saucissons annexées à des clos d'équartissage.

« Ceux-ci d'ailleurs, pas plus que l'enfouissement, n'offraient des garanties suffisantes contre les nocturnes spéculateurs ayant à tâche de faire rentrer dans la consommation les viandes saisies.

« Quant aux débitants de viandes de charcuterie, ils pouvaient plus impunément encore livrer leurs produits malsains soit dès l'origine, soit par suite d'altérations consécutives subies par la durée.

« Il existait bien des règlements communaux, mais, en dehors des grandes villes, ils n'offraient aucune garantie sérieuse.

« En somme, toutes les classes sociales souffraient d'un état de choses attentatoire à l'hygiène et à la morale. Toutes les classes en étaient victimes, et plus

(403) Id., p. 427.

spécialement les classes ouvrières et nécessiteuses. Les médecins, les commissions médicales constataient chaque jour l'étendue du mal, mais leurs efforts restaient impuissants vis à vis des administrations communales. En 1865, le Conseil supérieur d'hygiène s'était occupé de la question... » (404).

On pourrait établir une belle collection des méthodes de falsifications alimentaires utilisées à l'époque. Par exemple, le quotidien *Le Hainaut* du 3 juillet 1849 explique quels sont les produits utilisés dans les falsifications les plus courantes de la chicorée : la brique pilée, l'ocre, la terre, le pain torréfié, les débris de semoule ou de vermicelle, le gland torréfié, les semences de graminées torréfiées, les fêverolles, les haricots, les pois torréfiés, les coques de cacao, la poudre de vieilles écorces, la betterave et la carotte torréfiées.

Cette situation avait fait dire au docteur Vandebroek, de Mons, au Congrès d'hygiène de 1852, que « la vie du poisson qui peuple nos étangs est trente fois plus protégée que celle du travailleur ! (article 475 du Code pénal mis en regard de l'article 25 du Code de la pêche fluviale) » (405).

Au premier congrès de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, en septembre 1962, Kayser, de Schaarbeek, signalait de son côté que « prétendant venir en aide à l'insuffisance des ressources de l'ouvrier, l'industrie lui fournit, depuis quelques années, un grand nombre de substances économiques et principalement une matière connue sous le nom de graisse d'hôtel, qui n'est autre chose que le produit d'une ébullition prolongée des os et de tous les déchets des cuisines d'hôtel » (406).

La « promotion immobilière » n'a pas changé

En 1851, le Congrès d'hygiène publique avait révélé des conditions de logement aussi déficientes que celles de 1840. C'est au point qu'une question posée au Congrès envisageait « la défense de mettre des caves en location pour servir de logements » ; ce qui valut au Congrès une intervention de Dumortier, échevin de Tournay qui crut devoir déclarer : « je ne crois pas que l'habitation des caves soit toujours insalubre » (407). Un autre intervenant, le docteur Vandermeulen, conseiller communal à Lokeren, décrit de cette façon l'état du logement : « ...tout le mal que nous voulons

(404) pp. 75, 76.

(405) Compte-rendu, p. 109. L'article 475, 6° condamnait d'une amende de 6 à 10 fr « ceux qui auront vendu ou débité des boissons falsifiées ; sans préjudice des peines plus sévères qui seront prononcées par les tribunaux de police correctionnelle, dans le cas où elles contiendraient des mixtions nuisibles à la santé ».

(406) *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, compte-rendu du premier Congrès tenu à Bruxelles, 1863, p. 508.

(407) Congrès d'hygiène publique, session de 1851, p. 27.

combattre, gît dans l'intérieur des maisons des pauvres, gît dans ces demeures pestilentielles où femmes et hommes, grands et petits sont accumulés pêle-mêle, sans air, sans espace, sans soleil. Aussi longtemps que ces réduits existeront, tous les efforts du gouvernement, tous les efforts des communes, des comités de salubrité publique, des administrations locales, seront frappés de stérilité. Nous aurons beau élargir nos rues, en faire enlever les immondices, aussi longtemps que ces réduits infects seront debout, aussi longtemps qu'ils ne seront pas remplacés par des maisons convenables, par de bonnes cités ouvrières, je désespère de l'hygiène publique... » (408). Il sera aussi signalé au Congrès que même les lieux d'aisance sont l'objet de spéculation. C'est Van Oye, conseiller communal et professeur à l'école d'agriculture de Thourout qui le fait remarquer : « Dans plusieurs petites villes de la Flandre, il existe de ces lieux d'aisances publics, établis, dans un but de spéculation, par des particuliers. Ces lieux d'aisance, que fréquentent les campagnards au sortir de l'église, sont devenus de véritables foyers d'infection » (409).

A peu près à la même époque, le docteur Lebon, membre du Bureau de bienfaisance et du Conseil d'hygiène publique de Nivelles, écrit qu'en cette ville les propriétaires des maisons insalubres louées aux ouvriers ne s'occupent nullement de savoir si leurs locataires seront ou non dans des conditions de salubrité; « ils s'inquiètent peu d'augmenter pour ces derniers les chances de mortalité, pourvu qu'ils augmentent leur revenu » (410). Parmi les nombreuses descriptions d'habitations ouvrières de Nivelles, on n'en retiendra qu'une, les autres étant de la même veine : « la cour étroite qui précède ce misérable réduit, est resserrée entre de hautes murailles; elle formait un vrai cloaque, dans un coin qui tient lieu de latrine, on apercevait un monceau de fèces humaines; le sol, mal pavé, présentait, à chaque pas, des cavités remplies d'eau boueuse et d'urine croupissante, liquides qui ne pouvaient disparaître qu'en s'infiltrant dans le sol ou par évaporation; un égoût à ciel ouvert, venant des maisons voisines, charriait à travers cette cour, des immondices et des eaux ménagères qui allaient s'accumuler sous le seuil de la porte de l'habitation, où un passage leur était jadis ouvert » (411). « Demandez, dit plus loin le docteur Lebon, au médecin du pauvre, quel triste spectacle il lui arrive de rencontrer quand il est appelé la nuit dans un de ces déplorables taudis dont je vous ai crayonné une esquisse; il vous dira : j'ai vu sur de sales grabats et même sur de la paille jetée sur le carreau, des familles entières qui n'avaient pour se couvrir que des lambeaux de couverture ou des

(408) Id., p. 34.

(409) Id., p. 39.

(410) Docteur Lebon, *Habitations de la classe ouvrière et indigente à Nivelles*, 1852, p. 7.

(411) Id., p. 12.

paquets de haillons; elles y gisaient pêle-mêle, sans distinction d'âge ni de sexe : les enfants à côté des adultes, les filles à côté des garçons, les malades à côté des valides; ici un même lit réunit un père, sa femme et sa nièce, jeune fille de 15 ans; ailleurs encore, un jeune homme avec sa mère paralysée et une sœur scrofuleuse » (412). Dans le manuscrit que nous avons déjà cité et qui date de 1851, le même docteur Lebon recense les 902 ménages indigents de Nivelles et explique que les logements occupés par ceux-ci se ventilent de cette manière : 375 n'avaient qu'une pièce, 406 en avaient 2, 70 en comptaient 3, 44 atteignaient 4 pièces et 7 seulement en avaient 5. 79 de ces habitations étaient insalubres et 91 absolument insalubres. D'autre part, sur 93 décès d'enfants, 71 étaient des enfants d'ouvriers, 22 de la classe aisée.

Quelques années après les constatations qui précèdent, le Dr Burggraeve considérait l'habitat comme le facteur le plus important dans la propagation des épidémies. Après avoir longuement cité Mareska et Heyman, il fait appel au témoignage apporté vingt ans plus tard par le Dr Lesseliers à la Société de médecine de Gand et qui arrive aux mêmes témoignages : « toutes ces habitations se trouvent dans les conditions suivantes : dans une cour peu spacieuse ou bien dans une rue le plus souvent étroite et dont le sol est plus élevé que celui des demeures, se trouvent serrés les uns contre les autres des tas de pierres qu'on appelle maisons. Celles-ci sont composées d'une porte et d'une, deux ou trois fenêtres, qui ordinairement ne sont pas susceptibles de s'ouvrir. Toutes indistinctement ne reçoivent le jour que par un seul de leurs quatre côtés. Les ouvriers, les pauvres, sont couchés là par masses dans des alcoves, dans des coins et des recoins, sur des lits fort peu élevés au-dessus du sol ou bien sur des paillassons jetés sur le sol même » (413).

Le même Burggraeve n'enregistre pas une amélioration bien sensible de l'habitat ouvrier lorsqu'il en parle à la deuxième session du Congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales (414) : « En ce qui concerne la ville de Gand, je dois le dire avec regret, ces améliorations ont été de nul effet ou illusoires. On y a introduit quelques mesures de propreté, mais on a laissé subsister ce que les habitations actuelles présentent de vicieux quant à leur situation et leur distribution... » (415). « Les maisons ouvrières, dans les déplorables conditions où elles sont aujourd'hui, sont un obstacle non seulement à la santé de l'ouvrier, mais à sa moralité, qu'on n'aille pas, après cela, lui faire un

(412) Id. p. 14.

(413) Dr Burggraeve, *Le choléra indien...*, 1855, pp. 204, 205.

(414) Gand, 1963.

(415) *Annales de l'Association internationale pour le progrès des Sciences sociales*, compte-rendu du Congrès de Gand, 1864, p. 550.

reproche de chercher des distractions et des amusements souvent grossiers au cabaret. Le foyer domestique n'est pas une abstraction; quand tout y manque, l'air, la lumière, la chaleur, c'est bien le moins qu'on permette à l'ouvrier d'aller chercher ces conditions vitales au dehors... » (416).

Le docteur Meynne, dans sa topographie médicale de 1865, constate que « l'encombrement se retrouve dans la demeure de tous les pauvres et de la plupart des ouvriers. Ils habitent d'ordinaire des ruelles étroites, des quartiers resserrés et populeux, des cours intérieures, des logements composés d'une pièce ou de deux tout au plus. Toute la famille y vit pêle-mêle au milieu d'une atmosphère profondément corrompue. Ces habitations sont généralement sombres, basses d'étage : le soleil y pénètre à peine et les vents ne viennent pas les purifier » (417). La mortalité, ajoute cet auteur, « est à peu près double dans les quartiers agglomérés et pauvres » (418). On ne peut cependant trop tabler sur ce qui précède car toutes les citations de Meynne pour appuyer ces affirmations datent des travaux relatifs aux années 40 et même antérieures.

« Avec le petit carré de choux si moralisateur... »

Sur l'état déplorable de l'habitat ouvrier, l'opinion apparaît donc unanime. Elle l'est moins sur les causes de la situation. On trouve même au Congrès de Gand de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, une opinion qu'on rapprochera de celle souvent émise à l'heure actuelle sur le problème du logement des ouvriers étrangers. Jacquemyns, de Gand, explique à l'auditoire pourquoi, à son avis, on ne construit pas plus de logements ouvriers dans cette ville (ce qui, selon lui, ferait baisser les loyers) : « Il y a à Gand une foule de particuliers qui ont 1.000 à 1.500 fr disponibles et qui pourraient, du jour au lendemain, bâtir une maison d'ouvriers, si cela leur offrait un placement avantageux et leur rapportait un intérêt de 12 à 15 p.c. Pourquoi ces particuliers ne le font-ils pas? Pour une raison bien simple; c'est qu'une maison d'ouvriers est le plus souvent très mal habitée; qu'elle est exposée à de nombreuses dégradations, qu'il y a des chances de non-paiement, et que le propriétaire qui est censé avoir 12 à 15 p.c. de son argent, retire un loyer en réalité beaucoup moindre qu'il ne perçoit qu'avec des peines infinies. Je connais tel propriétaire qui a imaginé l'expédient de déléguer un agent de police pour recevoir ses loyers » (419).

(416) Id., p. 551.

(417) Meynne, *Topographie...*, p. 427.

(418) Id., p. 429.

(419) *Annales...*, p. 545.

Les formules ayant en vue de permettre à l'ouvrier de devenir propriétaire de son logement grâce à un système de financement patronal soulèvent certaines objections, dont il faut reconnaître qu'elles ne manquent pas d'une certaine pertinence. « Que résulte-t-il de ce fait que l'ouvrier peut devenir propriétaire?, se demande Laussedat, de Bruxelles. D'abord l'engagement qu'il contracte le lie, non plus à la glèbe, mais à l'établissement. Il ne peut plus, lorsqu'il a payé, pendant deux ou trois ans, ses annuités, discuter son salaire avec l'industriel, parce qu'il ne peut abandonner sa maison dont il a déjà payé une partie. Il ne peut pas non plus aller dans une autre usine, où le salaire serait plus considérable » (420). Et si l'usine vient à licencier l'ouvrier par suite de crise, la solution devient impossible constate-t-il encore.

Le docteur Burggraeve, pour sa part, n'hésite pas à mettre le régime en cause. Bien qu'il ne cache pas son admiration pour Liévin Bauwens, « un des grands instruments » de la pensée de Napoléon, il n'hésite pas à déclarer :

« A cette époque, l'idée industrielle n'avait pas encore l'extension qu'elle a prise aujourd'hui. Il fallait trouver des ouvriers et surtout des ouvrières. Là était la grande difficulté. On est parvenu à trouver quelques ouvriers et quelques ouvrières, mais par suite d'un préjugé des autres classes de la société, ces ouvriers et ouvrières étaient considérés comme tombé tellement bas, qu'on leur donnait un sobriquet particulier; on leur avait infligé le nom d'un poisson, si commun à cette époque, qu'il servait à nourrir les porcs et à engraisser les champs.

« La population ouvrière ne pouvait tomber plus bas. Pour ces misérables, qu'on ne considérait plus comme des hommes, on a construit des bouges. Je me sers de ce mot, parce que je n'en ai pas d'autre. Quiconque avait un terrain presque sans valeur, mal situé ou marécageux, y bâtissait le plus grand nombre de logements possible, sans se soucier des conditions de salubrité. Ainsi se sont formés les enclos; nous en avons encore aujourd'hui qui contiennent quatre cents maisons.

« Ces maisons sont restées ce qu'elles étaient. On y a passé le badigeon; et l'on a pu décerner à ceux qui les habitaient des prix de propreté. Car remarquez jusqu'où va l'héroïsme de ces pauvres gens: ils ont su conquérir des prix de propreté au milieu de la boue. Mais l'état insalubre de ces habitations continue à exercer son influence sur nos populations. Aussi, à l'heure qu'il est, notre population ouvrière n'a plus de sang dans les veines [...] alors que dans le restant de la population, la moyenne de vie tend constamment à s'accroître et que nous sommes presque arrivés en Europe à 48 années d'existence moyenne, la vie de nos ouvriers est de 18 ans à peine... » (421).

On est loin d'avoir réalisé partout le minimum nécessaire comme Ch. Potvin le trouve à Hornu où le propriétaire a fondé une cité ouvrière en même temps que l'exploitation industrielle. Là, dit Potvin, « l'ouvrier a sa maison, avec le petit carré de choux si moralisateur »... (422).

(420) Id., p. 565.

(421) Id., p. 569.

(422) Id., p. 589.

En somme, comme pour l'alimentation, ce qui est frappant, pour l'habitat, c'est l'inégal profit retiré par les classes privilégiées et les classes défavorisées des bienfaits du progrès économique. Burggraeve le signale aux participants du Congrès de Gand : « Messieurs les étrangers, vous avez admiré nos grands quartiers, nos quartiers de luxe, il est bon que vous visitiez également nos quartiers ouvriers. Là, vous verrez que tout manque : l'air et l'espace » (423). C'est aussi ce que constate, à la même date le docteur Meyne :

« L'ouvrier pâtit même souvent de nos idées de progrès; et lorsqu'on invoque l'intérêt général, en réalité le sien est presque toujours oublié. J'en citerai deux exemples, mais il serait facile d'en produire un grand nombre.

« Lorsque la ville de Bruxelles a établi cette belle œuvre qui devait donner de l'eau en abondance à tous les habitants de la capitale, on n'a pas manqué de faire valoir des raisons de santé et d'intérêt général. On a, en effet, amplement pourvu aux choses de luxe et de commodité; on a établi de beaux jets d'eau et un système régulier d'arrosage. Les riches ont pu avoir de l'eau à tous leurs étages; mais en revanche la plupart des fontaines et pompes publiques ont été supprimées. De manière que le peuple, la masse, la généralité, se sont trouvés beaucoup plus gênés qu'auparavant. Il y avait de l'eau pour arroser les arbres des boulevards, mais il n'y en avait plus pour les pauvres.

« Depuis quelques années, nous avons vu dans plusieurs villes, percer de grandes artères « pour assainir des quartiers de travailleurs »; mais nulle part nous n'avons vu les travailleurs profiter de ces projets. Chaque fois, pendant l'exécution du travail, le but d'hygiène se transforme en un but de luxe et de spéculation, et les ouvriers sont forcés de déguerpir. Toutes les petites masures démolies sont remplacées par de grandes maisons dans lesquelles il n'y a pas la moindre place pour le prolétaire; pas même aux mansardes, comme c'était jadis l'habitude. Chaque vaste démolition fait ainsi expulser des centaines de familles pauvres qui sont obligées, sans indemnité, d'aller beaucoup plus loin et de payer plus cher parce que l'on construit bien moins pour les classes inférieures que l'on ne démolit. C'est ainsi que d'excellents projets hygiéniques tournent en réalité au désavantage des misérables. Aussi, l'étude pratique des constructions ouvrières est-elle, comme nous le dirons tantôt, une des mesures réparatrices les plus urgentes envers ceux qui souffrent » (424).

Quant aux domestiques agricoles, souvent, ils logent dans les écuries. « Jadis, écrit Vliebergh, à propos de l'Ardenne au XIX^e siècle, les domestiques logeaient pour la plupart dans les écuries; leur lit était suspendu à la voûte et on y montait au moyen d'une échelle » (425). C'était également le cas dans les fermes de Hesbaye, où, pourtant, parfois, « ils ont une chambre au dessus de l'écurie. Il n'y fait pas toujours très propre, mais c'est quelque peu la faute des domestiques eux-mêmes; ils font leur lit; à

(423) Id., p. 550.

(424) Meyne, *Topographie...*, p. 529.

(425) E. Vliebergh et R. Ulens, *L'Ardenne, sa population agricole au XIX^e siècle*, 1912, p. 128.

certains intervalles, ils ont droit à des draps propres, mais bien souvent il faut que la fermière leur impose de nouveaux draps, sinon ils conservent ceux qu'ils ont, disposés à dire que la literie nouvelle est moins chaude » (426). Dans le pays de Waes, Thuysbaert estimait que « la manière de passer la nuit (*de slaping*) constitue la différence essentielle entre le fermier (*de boer*) et le domestique (*de knecht*). Le domestique dort dans l'écurie (*stal*), le fermier à la ferme. Le domestique (*de paardenknecht*) dort dans l'appentis (*de Kluis* — littéralement : cellule, ermitage!), une petite chambre de fortune (*een klein soms metig vertrek*), près de l'écurie. Les autres domestiques dorment dans le « couvent » (*het « covent »*), une place exigüe près de l'étable » (427).

Sur ce problème de la « literie », des informations sont fournies par les commentaires des *Budgets économiques* de Ducpétiaux. Dans l'arrondissement de Gand, « beaucoup d'indigents couchent sur la paille ou des feuilles sèches et se couvrent de quelques lambeaux ou de leurs habillements » (428) A Wijngheene, c'est à un autre usage encore que les feuilles sèches servent; là, elles sont « un excellent combustible pour les familles et ne leur coûtent que la peine de les recueillir... »! (429).

Pour l'habillement, Burggraeve trouve qu'on est en recul. « L'état que l'enquête constatait en 1845, est devenu aujourd'hui l'exception. Tout ce luxe a disparu; les enfants surtout sont à peine vêtus — quand, mutilés par les dents des machines, on les porte à l'hôpital pâles et exténués, c'est à peine si leur nudité est couverte. L'espèce d'indifférence qu'ils semblent opposer à l'intempérie de l'air, est du stoïcisme. ... Habités à la peine, ils ne connaissent point la plainte, même dans leurs douleurs les plus poignantes. Le travail seul soutient leur existence fiévreuse et leur fait oublier leur misère » (430).

3. La condition des ouvrières dentellières

Le système des écoles dentellières — qui sont de réelles manufactures — a comme résultat que les petites filles commencent à travailler dans cette branche à un âge extrêmement tendre. Certains auteurs se refusent à

(426) Id., *La population agricole de la Hesbaye au XIX^e siècle*, 1909, p. 123.

(427) P. Thuysbaert, *Het land van Waes*, p. 122.

(428) Ducpétiaux, *Budgets économiques...*, p. 41.

(429) Id., p. 66.

(430) Burggraeve, *Le choléra indien...*, p. 217.

établir une distinction entre la manufacture et l'école dentellière, mettant l'une et l'autre sur le même pied. Wagener, par exemple, d'une enquête faite dans les écoles communales de Gand, peut conclure que « sur 850 enfants qui, de 1864 à 1866, ont quitté (ces) écoles à l'âge de 10 ans, 483, c'est-à-dire plus de 56 % sont entrés aux fabriques ou aux écoles dentellières. C'est dans les mêmes établissements qu'ont été employés 751 enfants sur 1401 (plus de 54 %) qui, pendant la même période, ont quitté nos écoles à 11 ans ».

« Nous n'avons pas voulu continue-t-il, dans les calculs qui précèdent, séparer des fabriques les écoles dentellières, et dans les indications que nous avons fournies au sujet des enfants qui, au sortir de nos écoles, continuent à recevoir de l'instruction, nous avons cru ne pas devoir tenir compte de ces établissements hybrides qui, tout en se décorant du titre spécieux d'écoles, ne sont, en général, que des exploitations industrielles, beaucoup plus préjudiciables à la santé que les manufactures » (431).

Ouvrière dentellière à quatre ans, mais il y a des intervalles de repos pour apprendre des cantiques

Toutes les sources sont d'accord sur la précocité du travail des petites dentellières. Ainsi l'Exposé de la situation du Royaume pour 1841-1850, dans son commentaire à propos de la Flandre orientale signale qu'on les admet à tout âge, « même à cinq et quatre ans, cependant la plupart d'entre elles ne sont admises qu'à l'âge de six à sept ans; elles y restent rarement après 20 ans » (432). Dans cette province, il y a également des garçons de 6 à 14 ans qui ont du apprendre la dentellerie (433).

En Flandre occidentale, selon la même source, l'enseignement dispensé aux enfants dans les écoles dentellières est insignifiant, « les conditions d'hygiène manquent et la durée du travail est de 10, 12 et même 14 heures pas jour ». L'auteur ne peut « s'empêcher de déplorer le développement excessif que prend la fabrication de la dentelle et la position précaire dans laquelle se trouvent, en présence d'une crise toujours imminente, la plupart des enfants qui fréquentent les écoles dentellières » (434).

Wagener rapporte qu'en 1856, les écoles dentellières comptaient une population de 19.785 jeunes ouvrières « condamnées au travail à partir de

(431) A. Wagener, *De la nécessité au point de vue de l'instruction primaire, d'une loi sur le travail des enfants dans les manufactures*, Gand, 1867, p. 17.

(432) *Exposé de la situation du Royaume, 1841-1850*, p. 300.

(433) *Id.*, p. 301.

(434) *Id.*, p. 298.

l'âge de six ans » (435). Considérant soulignait en 1863 que le travail dans ces écoles durait 12 à 15 heures (436).

Un autre auteur dont le propos n'est pas d'étudier particulièrement la situation sociale note que « l'apprentissage commence ordinairement à l'âge de six ans; il est suivi d'un travail gratuit de deux à quatre années, pendant lesquelles on les instruit en leur fournissant la matière. Après ce laps de temps, elles touchent une rétribution sans être encore ouvrières parfaites; mais elles payent à l'école ou à l'atelier particulier une indemnité mensuelle de 1,60 fr à 1,80 fr et le prix de la matière première qu'elles emploient » (437).

Van Holsbeek qui estime que jusqu'à 13-14 ans, les enfants ne devraient travailler qu'une demi-journée, donne une description plus éloquentes encore la durée du travail chez les dentellières.

« En général, dans les ateliers, la durée du travail est proportionnée à l'âge des ouvrières; ainsi, pour les enfants de six à sept ans, la journée de travail commence à huit heures du matin et se termine à six heures du soir pour les plus jeunes et à huit heures pour les plus âgées. Pour les filles âgées de douze à seize ans, la journée de travail commence en été à six heures du matin, pour se terminer à huit heures du soir.

« La durée du travail journalier est interrompue par des intervalles de repos. Ces intervalles sont employés dans certains ateliers, soit au repas, soit à donner aux enfants des leçons de catéchisme, de politesse, ou à leur apprendre des cantiques. Ces leçons, outre leur avantage moral, ont encore celui de permettre aux enfants de quitter la position assise, et de leur procurer quelque exercice musculaire. On ne peut donner que des éloges à ces dispositions réglementaires.

Si la durée du travail est réglée dans la plupart des ateliers d'apprentissage, il n'en est pas de même dans les ouvroirs dont nous parlons plus haut. La durée du travail varie au gré de la maîtresse. Celle-ci, étant payée à la pièce, est intéressée à travailler le plus possible, surtout quant elle n'a pas d'autres ressources. La journée des plus jeunes enfants est généralement égale à celle des adultes; elle peut se prolonger pendant quatorze ou quinze heures » (438).

Même certaines chambres de commerce réagissent contre le système des écoles dentellières. C'est ainsi que la Chambre de commerce et des fabriques de Gand dans la lettre qu'elle avait adressée au ministre Rogier et qui est à l'origine de l'enquête que ce dernier décide en 1859 (circulaire du 20 juillet aux Gouverneurs) écrit :

« Dans le principe, la bienfaisance avait été le mobile des fondateurs de ces écoles; mais lorsque après d'assez grands sacrifices, le développement de l'industrie dentellière et l'instruction des ouvrières qu'on avait formées eurent permis la

(435) Wagener, o.c., p. 18.

(436) Considérant, o.c., p. 18.

(437) A. Meulemans, *La Belgique, ses ressources agricoles, industrielles et commerciales*, Bruxelles, 1864, p. 219.

(438) Van Holsbeek, *L'industrie dentellière en Belgique*, 1863, pp. 26, 27.

réalisation de bénéfiques, l'idée première, dans beaucoup de cas, dégénéra, et le gain devint la préoccupation principale de quelques directeurs.

« La majeure partie des filles pauvres de la campagne se livrent dès l'âge le plus tendre, dans quelques-unes des écoles dentellières, à un travail trop prolongé et préjudiciable au plus haut point à leur santé.

« L'intérêt public commande au gouvernement des mesures promptes et efficaces contre les abus qui ne sauraient manquer d'être cause dans l'avenir de la dégénérescence de notre population ouvrière... » (439).

La Chambre de commerce de Bruges également réagit contre les « écoles-manufactures ». A la séance du 15 mars 1860, au Conseil Supérieur de l'Industrie et du Commerce, un de ses membres, Thooris, le rappela après qu'un membre de la Chambre de commerce de Gand, Groverman, eût interpellé le Conseil sur la nécessité de remédier « aux abus qui se produisent dans certaines écoles-manufactures » (440).

Messieurs, je crois pouvoir revendiquer, pour la Chambre de commerce de Bruges, l'honneur d'avoir, la première, éveillé l'attention sur ce point. Dans le rapport qu'elle a publié, il y a deux ans, elle a fait connaître au pays tout entier ce qui se passait dans les écoles-manufactures, qui sont, dans certains de nos cantons, aussi nombreuses, et plus nombreuses que les communes mêmes, car il n'y a pas de commune qui n'en ait au moins une, et plusieurs en ont trois ou quatre.

Peu importe par qui sont dirigées ces écoles-manufactures; là n'est pas la question; mais le fait est, qu'il s'y commet des abus extrêmement graves. On y soumet les enfants, à partir de l'âge de cinq ans, au travail de la dentelle, qui est presque la seule industrie exploitée dans ces cantons, travail dont vous connaissez probablement tous les inconvénients, sous le rapport de la santé et de l'hygiène. On y astreint ces enfants à un labeur, qui commence, en été comme en hiver, avec le jour; qui dure, pendant l'été, aussi longtemps que le jour, et qui, pendant l'hiver, se prolonge dans la nuit. Ces petits êtres, dans un âge où le jeu, où le plein air, où l'exercice sont un besoin pour leur développement, sont astreints à rester, pendant de longues heures, courbés, littéralement courbés, pliés en deux, sur le carreau à dentelles, et ils n'ont, pendant toute la journée, que quelques instants pour se livrer à l'exercice.

Voilà un premier abus, et qui, depuis qu'il s'est introduit dans nos Flandres, a produit des résultats extrêmement déplorables.

Un second abus consiste dans le paiement des salaires. Quelque peu d'ouvrage que fassent ces enfants, ils gagnent quelque chose. Il n'y a pas de dentelle, si mauvaise qu'elle soit, qui ne finisse par trouver un acheteur. Ces enfants, je vous en parle en connaissance de cause, parce que j'ai fait les calculs, font des dentelles qui ont une valeur tellement minime, qu'il leur revient de 8 à 9 centimes par jour. Cela se conçoit, on ne peut attendre davantage d'enfants aussi jeunes.

Mais, sur ces 8 ou 9 centimes que vaut leur travail quotidien, on leur en retient, sous prétexte d'apprentissage, 5, 6 et quelquefois 7. On pourrait même

(439) Enquête Rogier citée, p. 887

(440) *Bulletin du Conseil supérieur de l'Industrie et du Commerce*, Tome I, Session 1860-1861, pp. 537 et ss.

citer des établissements où l'on exige des enfants au delà de la somme payée pour leur ouvrage.

Dans d'autres établissements, et ici il ne s'agit plus de commençants, voici ce qui se passe.

L'ouvrage fait, le chef de l'établissement, quel qu'il soit, s'en empare. Je dois ajouter, il est vrai, qu'il existe sur ce point une convention quelquefois consentie, une convention quelquefois imposée; mais enfin il y a une convention. Le chef de l'établissement s'empare de la dentelle, et la vend, soit à un intermédiaire, soit directement aux consommateurs. Eh bien, on a constaté juridiquement, il y a un an à peu près, que, sur le travail qui valait 16 francs, l'ouvrière n'en recevait que 9, et ce travail avait été exécuté en vingt et un jours, par des ouvrières de seize à dix-sept ans. Voilà donc que, sous prétexte du prix d'école, on retient à peu près 50 % de la valeur du produit. Evidemment, il y a là un abus grave.

Malheureusement, les moyens qui sont actuellement donnés aux autorités, aux particuliers, aux tribunaux sont trop faibles, et l'on ne peut pas atteindre ces abus. Lorsque le public s'en occupe, lorsqu'un journal les signale, savez-vous ce qu'on fait? On poursuit ce journal en calomnie. Il y a actuellement en Belgique dix journaux qui sont poursuivis pour calomnie, et cela parce qu'ils ont révélé un abus pareil.

Je crois donc, messieurs, qu'il est important, qu'il est urgent, qu'il est essentiel que le Gouvernement avise à des moyens, quels qu'ils soient. Nous n'avons pas à nous occuper ici de rechercher ces moyens, c'est au Gouvernement, c'est au pouvoir législatif à faire la loi. Nous ne pouvons qu'attirer son attention sur ce point; mais je crois qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable que le Gouvernement s'en occupe dans un bref délai. Il y a dans les campagnes des deux Flandres une quantité d'enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de dix-huit à vingt ans, que l'on exploite dans ces écoles de la manière la plus indigne.

Entre autres moyens que l'on emploie pour attacher ces enfants à l'école, on leur fait, au moment de leur entrée, des avances pour une somme beaucoup plus forte que la valeur du travail qu'ils peuvent produire pendant deux ou trois mois, pendant un an même; et on les retient sous prétexte de remboursement, par le travail, des avances qui leur ont été faites. Lorsque la première avance est à peu près remboursée par le travail, on leur en fait une seconde. Ces enfants sont, de cette façon, toujours débiteurs envers l'établissement, et on les retient ainsi, jusqu'à l'âge de majorité, à travailler au grand bénéfice de ces écoles-manufactures.

On a même cité des faits assez curieux. Ils se sont déroulés, il n'y a pas bien longtemps, devant le tribunal de Courtrai.

M. BUYSE-VAN ISSELSTEYN. — L'administration des hospices a eu à soutenir un procès pour les orphelins.

M. THOORIS. — On avait trouvé un moyen fort ingénieux de retenir les ouvrières à l'établissement. Non seulement on s'emparait du produit de leur travail, mais on leur réclamait encore une somme assez forte. On avait établi un compte fort habile, fort détaillé, par lequel les enfants étaient débiteurs envers l'établissement pour avances, fournitures de fil, fournitures d'outils, etc. Et, en fin de compte, rien n'était moins exact; c'était une vengeance exercée contre eux, afin de les tenir sous la chaîne.

La santé est l'exception, l'état de maladie la règle générale

Le docteur Van Holsbeek a étudié soigneusement l'état de santé des dentellières et conclut que « nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que l'état de santé est chez elles l'exception, l'état de maladie, la règle générale » (441). Régime de travail, mais aussi alimentation défec- tueuse et habitat dans « ces antres immondes » où logent la plupart des dentellières, sont les causes de cette situation (442). Van Holsbeek estime d'ailleurs que « les manufactures sont la cause indirecte de l'existence des impasses, puisque partout on les voit naître et se multiplier avec elles, et la crainte de porter atteinte au droit de la propriété les a fait tolérer » (443).

L'école doit ici être mise sur le même pied que l'atelier, « dans la plupart de ces écoles, religieuses ou laïques, les abus sont scandaleux, révoltants, incroyables » (444).

C'est un écho à peu près semblable qui nous est révélé pour le Limbourg par le rapport établi le 20 mai 1869 par la Chambre de commerce de Hasselt à propos de l'école dentellière tenue par les Sœurs Noires à Saint-Trond :

« 102 apprenties ou ouvrières, écrit-elle, ont fréquenté cet atelier en 1868. Les jeunes filles y sont admises dès l'âge de *six ans*. A l'expiration de leur terme d'apprentissage, qui est de trois ans, les apprenties reçoivent une somme de 15 francs à titre de gratification. Quelques-unes, profitant de la faculté qui leur est laissée de rester attachées à l'établissement, en qualité d'ouvrières salariées, conti- nuent à y aller travailler. Leurs travaux, dans ce cas, se font pour le compte de l'atelier. Celles d'entre les ouvrières qui se distinguent par une grande habileté parviennent à gagner 15 à 16 francs par mois, en travaillant pendant onze heures par jour, c'est-à-dire depuis sept heures du matin jusqu'à sept heures du soir. A midi, elles jouissent d'une heure de repos. Toutefois, la journée de travail n'est que de sept heures pour les filles âgées de moins de onze ans. » A propos de cet atelier, la Chambre fait encore remarquer que les ateliers dirigés par des ouvrières laïques sont beaucoup moins bien que celui des sœurs noires, mais n'en conclut pas que celui-ci ne laisse rien à désirer ou puisse être cité comme modèle à suivre. « Loin de là; écrit-elle, car si, d'une part, cet atelier facilite aux enfants l'apprentissage de la fabrication des dentelles, il est, d'autre part, cause qu'à Saint-Trond les filles de la classe ouvrière restent en grande partie privées des bienfaits de l'instruction primai- re... L'éducation intellectuelle, paraît-il, y est peu ou point estimée; c'est à peine si l'on enseigne aux enfants les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Aussi ne consacre-t-on à cet enseignement que *deux heures par semaine*, tandis qu'on retient les enfants pendant *sept heures par jour* courbées sur le carreau à dentel- les » (445).

(441) Van Holsbeek, o.c., p. 74.

(442) Id., p. 46.

(443) Id., p. 46.

(444) Wagener, o.c., p. 18.

(445) Cité dans l'Enquête 1870-1871 du Ministère de l'Intérieur, I, p. 209.

Finalement, les dentellières n'ont plus comme perspective que le dépôt de mendicité, cette institution sinistre dont nous parlerons au tome 2. « Obligées de cesser de bonne heure, par suite de maladies, le métier qui subvient à leur existence, le plus grand nombre de dentellières sont contraintes, vers leur cinquantième année, d'aller frapper à la porte du dépôt de mendicité, ce dernier asile de la classe ouvrière, où vont s'engloutir tant de souffrances et de misères dont les riches ne soupçonnent pas même l'existence ⁽⁴⁴⁶⁾.

(446) Van Holsbeck, o.c., pp. 163, 164.

Chapitre 8

La condition des ouvriers houilleurs à la veille de la guerre de 1870

C'est la discussion autour de la situation des ouvriers houilleurs qui, à ce moment, paraît avoir pris le pas sur les débats autour de l'industrie linière, problème de la moitié du siècle. Deux problèmes semblent avoir retenu l'attention; d'abord celui du travail des enfants dans les mines; ensuite celui de l'amélioration de la salubrité dans les charbonnages. C'est surtout la publication du rapport Kuborn fait pour l'Académie de médecine qui sera l'élément explosif. Mais le remue ménage qu'il provoque tient au fait qu'avant ce rapport comme après, à travers les réactions qu'il suscite, c'est le capitalisme industriel, fortement installé dans les charbonnages, qui se défend contre les accusations relatives à la condition des ouvriers houilleurs.

1. Le travail des enfants dans les mines

Le congrès d'hygiène publique de 1851 l'avait évoqué en parallèle avec le travail des enfants dentelliers

Au Congrès d'hygiène publique de 1851, convoqué par Rogier pour stimuler le zèle des comités locaux de salubrité, la question de la réglementation du travail des enfants est évoquée les 22 et 23 septembre. Un vœu souhaitant que le projet de la Commission de 1843 aboutisse enfin devant les chambres législatives suscite, en faveur des enfants houilleurs, une intervention du docteur Van den Broeck, membre du Comité de

salubrité de Mons. Van den Broeck, qui était professeur de chimie, de métallurgie et d'hygiène à l'école provinciale des mines du Hainaut, s'était déjà prononcé en 1840 contre l'admission des enfants au travail minier avant l'âge de 15 ans (447). En 1843, il estimait « que l'hygiène et la morale s'opposent également à l'emploi des femmes dans les exploitations charbonnières » ; mais le médecin montois ne se fait guère d'illusions, « qu'on ne s'y trompe pas, dit-il, ces considérations si puissantes pour le médecin et pour le législateur, ne pèsent en aucune façon dans la balance industrielle. Là où la question d'argent est tout, comment peut-on prétendre que l'humanité puisse être quelque chose ? » (448). Au Congrès de 1851, Van den Broeck fait remarquer que, malgré le décret de 1813, des enfants de moins de 10 ans descendent encore au fond de la mine en cette moitié du XIX^e siècle : « Aux termes d'une ancienne loi, les enfants ne peuvent descendre dans les mines au-dessous de l'âge de 10 ans. Cependant, il y a considérablement d'enfants au dessous de cet âge qui sont reçus dans les mines et qui y rendent seulement, il est vrai, de petits services, tels que fermer les portes, etc. Mais il n'en est pas moins vrai que par suite du défaut d'air et de lumière, les enfants s'y abâtardissent, leur constitution s'y détériore. Je voudrais que la loi remédiate de pareils faits en défendant de laisser descendre dans les mines les enfants au dessous de 15 ans. A cet âge, les enfants peuvent rendre des services utiles et leur constitution est assez forte pour qu'elle ne se détériore pas par le travail souterrain. Il est bien entendu qu'il s'agit des enfants mâles. Quant aux filles, elles ne pourraient descendre dans les mines avant l'âge de 18 ans » (448).

Malgré une intervention du docteur Mareska, de Gand, qui eut souhaité qu'on restât dans les généralités, un autre gantois, le capitaine Rousseau, appuie Van den Broeck, et, assurant bien connaître le pays borain où il est né, il affirme pouvoir garantir que « si le système actuel est maintenu, la population boraine s'étiolera de plus en plus. On fait descendre les enfants tellement jeunes dans les fosses, dit Rousseau, qu'il est impossible qu'ils vivent longtemps. Souvent à l'âge de 16 ou 17 ans, ils sont atteints de maladies des poumons, ils sont rachitiques, ils n'ont plus de forme. Un Borain de 40 ans, sain et robuste est chose (450) presque impossible à trouver aujourd'hui. Cependant, autrefois, cette race était forte, elle était renommée à cet égard. Aujourd'hui, elle est dans un véritable état de décadence » (451).

(447) Vandebroek, *Réflexion sur l'hygiène des mineurs et des ouvriers d'usines métallurgiques, suivies de l'exposé des moyens propres à les secourir en cas d'accidents...*, Mons, 1840, p. 13.

(448) *Aperçu sur l'état physique et moral de certaines classes ouvrières...* Bruxelles, 1843, p. 10.

(449) Congrès d'hygiène publique, session de 1851, compte-rendu des séances, p. 73.

(450) Sic.

(451) Congrès d'hygiène publique, o.c., p. 73.

Visschers, conseiller au Conseil des mines et membre du Conseil supérieur d'hygiène, membre de la Commission de 1843, rappelle que celle-ci avait proposé d'interdire la descente des femmes dans la mine; « nous croyons, dit-il, que la place de la femme est au foyer domestique et non dans les grottes souterraines, mêlée avec les hommes » (452). Il est beaucoup moins exigeant pour les jeunes gens : « quant à l'âge des ouvriers mineurs, il faut concilier les intérêts de l'industrie avec les intérêts des populations et je crois qu'à l'âge de douze ans, l'enfant est ordinairement assez fort pour que l'on n'ait pas à craindre, comme effet de son séjour dans les mines, la dégénérescence de la race » (453). Ancien directeur de l'administration des mines, Visschers veut répondre à l'accusation de Van den Broeck. Il admet « que la population des ouvriers mineurs est une population souffrante, souvent étiolée. Mais, ajoute-t-il, ce que je ne puis croire, c'est que malgré les soins que les ingénieurs des mines mettent à exiger des ouvriers des livrets, on ait admis des enfants au-dessous de dix ans dans l'intérieur des mines. Quelquefois, concède Visschers, on admet des enfants de neuf à dix ans à l'extérieur des mines, pour nettoyer le charbon, pour tirer les pierres et les mettre de côté. Mais ce n'est là qu'un exercice gymnastique et non une industrie dangereuse » (454).

Contre l'opinion de Visschers, Lombard, président de la Commission médicale de la province de Liège, vient appuyer la position de Van den Broeck et Rousseau en signalant qu'au temps où les enfants descendaient encore dans les mines de Liège, ce travail leur était néfaste : « ... nous avons eu la preuve des ravages que produit sur les enfants leur descente dans les mines à un âge trop tendre. Les enfants de nos houilleurs étaient beaux, forts, d'une bonne constitution. A l'âge de huit ou neuf ans, ils descendaient dans nos mines; ils n'y passaient pas deux ans, rarement trois, sans être atteints de rachitisme, sans s'étioler, sans que leur constitution fut complètement détériorée. Nos houilleurs formaient une race abâtardie, dont la vie était très courte. » (455) Lombard estime que la limite de douze ans est insuffisante parce qu'à cet âge ils sont aussi vulnérables qu'à 9 ou à 8 ans.

La tendance Visschers l'emportera pourtant, appuyée notamment par Ducpétiaux qui souligne que d'autres enfants au travail sont également à prendre en considération : les enfants travaillant dans la dentelle : « On parle des mines, mais il est dans certaines industries des maux beaucoup plus grands encore que ceux que vous déplorez pour les enfants employés dans les houillères. Ainsi dans les Flandres, où vous n'avez pas de grandes

(452) Id., p. 74.

(453) Id., p. 74.

(454) Id., p. 74.

(455) Id., p. 75.

industries, au moins dans les communes rurales, il y a une industrie réellement meurtrière, qui emploie, dans ce moment 30.000 enfants. Un grand nombre de ces enfants, depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier, depuis le point du jour jusque bien avant dans la soirée, sont occupés à faire de la dentelle, le corps plié en deux sur un carreau. C'est là le plus grand des supplices, et s'il est un vœu qu'il y aurait lieu d'émettre, c'est que ce martyr, auquel sont condamnés un grand nombre d'enfants dans les Flandres, ait un terme; et ce terme, vous ne l'aurez que par une loi générale qui s'appliquera à ces enfants comme à ceux que l'on emploie dans les houillères » (456).

Bourson, directeur du *Moniteur*, tentera encore de faire admettre une disposition additionnelle par laquelle le Congrès aurait émis le vœu que l'âge des enfants admis dans les mines soit d'au moins 14 ou 15 ans (457). Mais l'opinion défendue par Visschers, Ducpétiaux, Mareska et Arrivabene (458) fut seule retenue : le projet initial fut voté par l'Assemblée sans modification.

L'enquête de l'Académie de médecine sur l'emploi des femmes dans les travaux souterrains des mines

Tenace, le docteur Van den Broeck écrit, le 22 février 1867 à l'Académie de médecine, dont il est correspondant, pour solliciter son appui auprès du gouvernement afin que celui-ci soumette aux chambres un projet de loi statuant sur l'admission des femmes et des enfants dans les travaux souterrains des mines. Une commission spéciale fut constituée, composée des docteurs Vleminckx, Boulvin, Sovet et d'un correspondant, le docteur Kuborn, qui fut chargé des fonctions de rapporteur. Celui-ci, au début de son rapport (459), a insisté sur le soin que mirent les commissaires à rassembler leur information. « Ils ne se sont pas bornés à compulser les nombreux documents publiés dans ces dernières années par les Collèges médicaux et les Chambres de commerce, les rapports des Députations permanentes, les communications que le ministère de l'Intérieur a mises à leur disposition; ils se sont directement adressés aux praticiens du pays qui, par les localités qu'ils habitent, se trouvent dans la position la plus

(456) Id., p. 76.

(457) Id., p. 77.

(458) Le comte Arrivabene était membre du conseil supérieur d'hygiène.

(459) Le rapport de la commission a été publié dans le *Bulletin de l'Académie 3^e série*, tome II, p. 802. Il fut publié en tiré à part sous le titre : « Rapport sur l'enquête faite au nom de l'Académie de médecine de Belgique, par la Commission chargée d'étudier la question de l'emploi des femmes dans les travaux souterrains des mines ». Nos références renvoient à la pagination du tiré à part que nous désignons : « Rapport Académie 1868 ».

favorable pour fournir des renseignements précis. Ils se sont transportés dans les différents districts houillers, tantôt pour élucider des points obscurs ou contestés, tantôt pour recueillir des faits dont ils soupçonnaient l'existence mais qu'on semblait enclin à cacher afin de ne pas compromettre les intérêts mal entendus. Ils ont voulu traiter d'une façon complète l'important sujet soumis à leurs investigations, n'émettre aucune allégation qui ne s'appuyât sur des faits. Ils ont procédé à la recherche de la vérité avec indépendance et impartialité. Ils n'hésitent pas davantage à dire le mal et ses sources, quelque pénible que ce puisse être; à affirmer qu'ils parlent, comme sous la foi du serment, « sans crainte et sans haine » (460).

Les causes

Selon les renseignements recueillis par l'Académie, il y a, au moment de l'enquête 13.524 femmes et filles qui travaillent dans les mines dont 9122 à l'intérieur (461). Trois causes de cette situation sont dégagées par le rapporteur.

La première est la misère qui, elle-même, procède de deux causes. « Bien souvent elle est due à l'absence de prévoyance et au manque d'ordre; quelquefois à la privation des ressources que fournissait à la famille son chef frappé par la mort ou réduit à l'impuissance; plus rarement à la cherté des denrées alimentaires. On dit que les femmes entrent alors dans les mines par vertu, pour échapper à la prostitution; nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette allégation » (462).

Le rapporteur semble surtout avoir été frappé par une seconde cause sur laquelle il revient souvent : la vanité féminine! « Il n'est guère, écrit-il, de profession qui donne plus de liberté avec des salaires plus élevés que celle de l'ouvrier mineur »... « Le travail dans les mines leur procure facilement le gain nécessaire à leur ajustement. Il en est beaucoup qui, à l'instar des hommes, font double tâche, c'est-à-dire passent des vingt-quatre heures dans la fosse. La vanité, innée chez les femmes, est portée d'autant plus haut qu'on a moins développé en elles les qualités du cœur susceptibles d'en contrebalancer l'influence » (463).

Enfin, le rapport signale — c'est là une cause, ou une accusation que nous avons déjà rencontrée à plusieurs reprises — la « cupidité des parents ». « Le désir du chef de famille de tirer de ses enfants qu'il considère

(460) Rapport Académie 1868, p. 3.

(461) Voir tableau page 189.

(462) Rapport Académie 1868, p. 15.

(463) Id., p. 16.

Le nombre de mineurs travaillant dans les charbonnages en 1868

| | Hainaut | | Namur | | Liège | |
|-----------------------|---------|-----------------------|--|---------|--------|---------------------|
| | Nombre | Salaire | Nombre | Salaire | Nombre | Salaire |
| A L'INTERIEUR | | | | | | |
| Hommes | 35.918 | 3,81 | 1.409 | 3,71 | 12.486 | 3,25 |
| Femmes | 4.289 | 2,25 | 54 | 1,89 | 817 | 1,76 |
| Garçons | 6.840 | 1,70 | 277 | 1,75 | 1.576 | 4,52 ⁽¹⁾ |
| Filles | 3.554 | 1,46 | 13 | 1,29 | 125 | 1,39 |
| SURFACE | | | | | | |
| Hommes | 10.027 | 2,60 | 348 | 2,55 | 2.613 | 2,34 |
| Femmes | 1.556 | 1,49 | 161 | 1,36 | 940 | 1,23 |
| Garçons | 1.531 | 1,19 | 34 | 1,15 | 308 | 0,93 |
| Filles | 1.258 | 0,99 | 65 | 0,91 | 422 | 0,78 |
| RECAPITULATION | | | | | | |
| Intérieur | Hommes | 49.913 ⁽²⁾ | soit en tout, femmes et filles, 13.524 ⁽⁴⁾ , dont 9.122 à l'intérieur ⁽⁵⁾ | | | |
| | Femmes | 5.160 | | | | |
| | Garçons | 8.693 | | | | |
| | Filles | 3.962 ⁽³⁾ | | | | |
| Surface | Hommes | 12.988 | | | | |
| | Femmes | 2.657 | | | | |
| | Garçons | 1.873 | | | | |
| | Filles | 1.745 | | | | |
| | | 87.001 | | | | |

(1) Il s'agit probablement d'une erreur typographique. Sans doute faut-il lire : 1,52.

(2) En réalité, le total est 49.813.

(3) En réalité, le total est 3.692.

(4) En réalité : 13.254.

(5) En réalité : 8.752.

(Source : Rapport Académie 1868, pp. 14 et 15).

comme un capital, le plus de profits possible. Cette cupidité a quelquefois pour mobile la paresse ou le désir de faciliter la satisfaction de certains goûts, de certains plaisirs plus ou moins avouables » (464).

Le genre de travail effectué

Le rapporteur a classé en huit catégories les types de travaux effectués par les femmes et les enfants dans les charbonnages. Ou plutôt, il n'a pas parlé de travail, son expression est : « voici le lot qui échoit aux femmes, aux filles ou aux enfants dès l'âge de 12 ans » :

1° Le transport par gaillots dans les fausses voies, ou voies intermédiaires, du charbon pendant le jour, des pierres et des terres pendant la nuit. Les galeries comptent parmi les moins élevées. On donne à ce genre de travail le nom de *hierchage* ou *trainage*;

2° Le remblayage des tailles pendant la nuit, lequel consiste à remplacer le charbon extrait par les pierres détachées pour avancer la voie;

3° Le boutage, opération qui sert à faire passer le charbon de la taille dans la voie à l'aide de pelles.

Ces divers travaux occupent les deux sexes;

4° Le maniement des freins, le soin d'attacher des charriots sur les plans inclinés, qui sont nombreux dans les systèmes d'exploitation en tailles d'allongement;

5° La manœuvre des treuils, employés soit pour élever le charbon sur des plans inclinés en vallées, dits défoncements, soit des pierres des puits en voie de creusement ou d'approfondissement, connus sous le nom d'*avaleresses*;

6° Le service des pompes;

7° La ventilation des travaux préparatoires.

Les deux dernières opérations, dans la plupart des fosses, ainsi que la manœuvre des freins et des treuils, sont plus spécialement réservées aux femmes ou filles;

8° Les fonctions auxquelles sont préposés les enfants en dehors du trainage et du remblayage consistent à accompagner les raccommodeurs de voies, à transférer du bois d'une place à l'autre, à aller rallumer les lampes éteintes pour les reporter dans les tailles, à suivre les trains de wagons conduits par des chevaux » (465).

Quant à la durée de ce travail, elle « varie entre huit et douze heures. La tâche commence vers 4, 5 et 6 heures du matin. Aux ouvriers de jour succèdent aussitôt les ouvriers de nuit » (466).

(464) Id.

(465) Id., pp. 16/17.

(466) Id., p. 18.

Une forte mortalité infantile

Après avoir noté quelques améliorations intervenues dans le travail du hierchage depuis que fut menée l'enquête de 1843, le Rapport imprimé l'avis envoyé par un docteur du Hainaut déclarant notamment : « La jeune enfant qui est envoyée dans les fosses, à l'âge de 11 ans, ne verra plus la lumière du jour que le dimanche, du moins pendant la plus grande partie de l'année. Elle quitte le foyer paternel vers trois heures du matin, pour n'y rentrer que de 6 à 8 heures du soir. Si de 11 à 13 et 14 ans, le travail en lui-même n'est pas toujours pénible, cette absence d'insolation, jointe à un air souvent impur, est déjà nuisible au développement des forces physiques (...); l'influence fâcheuse du travail des mines sur la constitution, spécialement chez la femme, est toujours manifeste. Généralement pâles, de petite taille, les filles de fosse, comme on les désigne, ne sont réglées que fort tard, la plupart deviennent mères avant d'être suffisamment aptes à remplir, même au point de vue animal, les devoirs de la maternité » (467).

Kuborn croit d'ailleurs que les perfectionnements apportés « ne sont, à bien des égards que des palliatifs » (468); il y a, en effet, des causes qui sont inhérentes à la nature du travail. Ces considérations, l'auteur les écrit après avoir évoqué la pénible situation des mineurs soumis continuellement aux brusques changements de température : « Couverts de sueur et de poussière, les femmes et les enfants se trouvent selon la nature de leur travail, exposés alternativement pendant neuf à dix heures, à un courant actif d'air tantôt froid et pur, tantôt tiède et vicié; la tâche finie, ils se présentent au cuffat pour remonter au jour; ils attendent leur tour dans les chambres d'accrochage, grelottant là encore, sous le courant d'air froid et humide qui arrive de la surface, se préparent à subir toutes les conséquences des brusques suppressions de transpiration. Cette circonstance est très commune dans les mines où la cage ne transporte personne si l'extraction n'est terminée » (469).

Le rapporteur cite encore une série de témoignages relatifs aux effets du travail minier sur la grossesse et la parturition. C'est à cet endroit qu'il fait état des réticences que les enquêteurs ont rencontrées dans leur recherche de la vérité : « On avait prévenu les membres de la Commission qu'ils auraient quelque peine à découvrir la vérité, si elle était mauvaise. Ils s'en aperçurent aisément dans les interrogatoires auxquels ils procédèrent. Ils comprirent le mobile de la réserve des praticiens, en voyant avec quelle insistance ceux qui consentaient à fournir des éclaircissements écrits, de-

(467) Id., pp. 21, 22.

(468) Id., p. 23.

(469) Id., p. 23.

mandaient à ce qu'on ne publiât pas leurs noms. Il résulte toutefois des investigations de la Commission, que le travail des femmes, admises jeunes dans les mines, imprime souvent à leur système osseux des dispositions vicieuses, incurve la colonne, rétrécit le bassin; que chez elle, les avortements, les accouchements avant terme, sont très fréquents; que la mortalité à la naissance, est plus forte que chez les enfants des ménagères... » (470).

Revenant plus loin sur la mortalité dans les communes charbonnières et tout en regrettant la défectuosité des statistiques, Kuborn cite les quelques chiffres suivants :

« Les villes de Courtrai, Ath, Nivelles, Huy, Andenne, Lessines, comprennent une population de 64.713 habitants; les puissantes communes charbonnières de Seraing, Quaregnon, Gilly, Châtelet, Dampremy, Hornu, de 68.456. Pendant la période précitée, le nombre de décès d'enfants en dessous de 7 ans, s'est élevé à 2.359 pour les premières, à 3.060 pour les secondes, ce qui donne pour celles-ci 44 décès, pour les autres 36 sur 1.000 habitants, moyenne annuelle, 11 et 9.

« Dans ce relevé, quelques chiffres sont frappants.

« Ainsi Ath, qui possède une population de 8.472 âmes, fournit 243 décès en quatre années, tandis que Hornu, qui n'en compte que 6.674, en fournit 271. La commune de Seraing, sur 4.105 décès en général, compte 1.034 décès d'enfants en dessous d'un an, soit 257 décès sur 1.000, chiffre calculé sur une moyenne de 9 années (1857-1866 exclusivement); c'est énorme.

« La proportion des enfants décédés en dessous de 7 ans dans la même commune, pendant la période quaternale de 1862 à 1865, est de 160 pour 1.000 décès en général et de 48 pour 1.000 habitants, soit une moyenne annuelle de 152 et de 12 » (471).

« Les plus belles filles appartiennent d'abord aux maîtres ouvriers »

Kuborn et les enquêteurs paraissent avoir été surtout frappés par la situation de la moralité des femmes travaillant à la mine. C'est un des points du rapport qui sera furieusement contesté dans la controverse dont nous parlerons plus loin.

« ...Toutes les licences, toutes les privautés sont permises. Pendant ce retour, au crépuscule, bien souvent la fille des houillères s'écarte un peu de la bande pour se livrer sans honte, ni pudeur, presque sous les yeux de ses compagnons de travail.

« Enfin, elle rentre au logis, monte à son étroite chambre. Elle y cherche du regard le matelas où se trouve une place vide. En voilà une que vient de quitter un logeur pour aller à son travail. Qui repose à l'autre? C'est son frère, son père, son oncle, son cousin, un étranger peut-être! A-t-elle le temps de s'en préoccuper; elle est fatiguée! Elle prend la première place venue, sans que son imprudente mère s'inquiète des conséquences qui peuvent résulter de cette insouciance.

(470) Id., p. 30.

(471) Id., pp. 50/51.

« Fait-elle sa toilette? Elle agit comme si elle était seule; tout près pourtant des hommes se lavent à moitié nus comme elle.

« Pourquoi rougirait-elle? Ses sœurs sont à côté qui en font autant; le fait est passé dans les habitudes.

« Sa mère qui tient la poêle où frit une tranche de lard, est là aussi, simplement vêtue d'une chemise et d'un jupon, la gorge découverte! » (472).

La description du comportement au charbonnage est particulièrement implacable dans ses accusations vis à vis des « maîtres-ouvriers » :

« La femme mariée a souvent pour amant un des hommes qu'elle tient en logement. Partout ou à peu près, mais spécialement dans les grands centres, tels Seraing, Charleroi, Gilly, Dampremy, Quaregnon, Lodelinsart, les plus belles filles appartiennent d'abord aux maîtres ouvriers. Des tolérances de toute espèce sont le gage de leurs faveurs.

« Voici, nous dit-on, le procédé mis en usage pour les obtenir. La jeune fille est placée dans un endroit où elle peut être facilement surveillée. On cherche à l'allécher par l'appât d'une augmentation de salaire. Si elle refuse on l'isole sous l'un ou l'autre prétexte; on lui donne la tâche la moins facile, et cela dure jusqu'au moment où elle consent à l'échanger, au prix proposé, contre une autre moins pénible.

« Parmi les jeunes filles qui travaillent dans les fosses, il est vraiment exceptionnel d'en rencontrer qui soient encore vierges à quatorze ans! Dans une houillère près de Gilly, une femme de fosse nous débita que l'on venait de renvoyer un chef mineur marié, pour avoir rendu mères deux jeunes filles de 16 à 17 ans. Tout récemment, dans le bassin de Seraing, un maître ouvrier, marié aussi et père d'une nombreuse famille, a vu naître un troisième enfant de sa concubine âgée de moins de 20 ans. Un autre, un contremaître aussi, ayant femme et cinq enfants vient de retirer de la houillère, pour la mettre en chambre, une jeune fille de 16 à 17 ans, dont il a obtenu dans la fosse même les premières faveurs. Un quatrième avait un enfant d'une fille à peine nubile issue du premier mariage de sa femme; il couchait dans la chambre de celle-ci avec cette fille. Nous pourrions multiplier les exemples que nous avons recueillis... » (473).

Selon Kuborn, la situation ne s'est guère améliorée depuis vingt ans. Après avoir cité des statistiques de naissances illégitimes, il conclut ainsi :

« Au dire des directeurs de charbonnages, ce ne serait pas dans les travaux que se commettraient les actes d'amour; c'est là du moins que se fixent les rendez-vous pour le moment du retour ou l'arrivée du lendemain. Citons cependant un exemple odieux qui prouve que la surveillance la plus active peut être trompée. Il y a deux ou trois ans, dans une des houillères en amont de Liège, une fille, bien jeune encore, reçut un coup à la tête et perdit connaissance. Un mineur travaillant à proximité, lui porte secours et s'apercevant sans doute qu'elle n'était qu'évanouie, assouvit sa passion sur elle.

« Croit-on que l'idée bestiale l'eût seul guidé? Du tout. Il était atteint d'un chancre qu'il communiqua à sa victime. Son viol lui était commandé par cet

(472) Id., pp. 33, 34.

(473) Id., p. 38.

abominable préjugé, que dans ces sortes de maladies on guérit plus sûrement et plus promptement en se livrant à une fille vierge! Voilà comment la pudeur des ouvrières est protégée dans certaines fosses!» (474).

Que faire?

La grande plaie, pour le Rapport de l'Académie, c'est l'absence de formation, d'instruction des femmes qui, toute jeunes, se rendent à la fosse. A Seraing, le rapporteur a interrogé « toutes les femmes ou filles, d'où qu'elles proviennent, travaillant ou ayant travaillé dans les houilles, et qui se sont présentées à son cabinet pendant l'espace d'un an. Sur 117 femmes ou filles :

19 savaient lire, écrire et un peu chiffrer;

32 à peine lire ou épeler;

66 rien du tout » (475).

La formation ménagère est absolument nulle. « ...N'ayant aucune idée d'ordre, aucune notion d'économie domestique, ne connaissant rien aux travaux du ménage, paresseuse par ignorance, négligée dans sa tenue, ne sachant ni pétrir la pâte, ni faire un ragoût, ni même peler une pomme, encore moins coudre, tricoter, ravauder des bas, raccommoder le linge, elle prépare à son mari, qui trouve, à son retour, la table nue et le foyer glacé, la pire des existences, et à ses enfants l'exemple d'une union mal assortie, avec toutes ses conséquences... » (476).

La travailleuse à la mine n'a aucune notion de puériculture; « L'enfant est exposé tous les jours aux nombreux dangers qui le menacent dans le jeune âge; quelles précautions prend-elle pour le vêtir en rapport avec la saison, sans nuire à la liberté de ses mouvements; pour ne gêner ni la respiration, ni la circulation, ni la digestion? Elle ne donnera pas l'alimentation appropriée à un tendre estomac, mais les mets dont elle use elle-même; elle sortira par un temps froid et humide en le portant sur le bras ou sur le dos; elle restera enfermée avec lui dans une pièce enfumée par le tabac et le charbon, non ventilée, servant de lavoir, de séchoir, chauffé outre mesure à l'aide d'un poêle sur lequel elle cuit des aliments. A-t-elle à vaquer à quelque occupation? elle laissera l'enfant se rouler à terre au milieu des ordures et se couvrir de malpropreté; elle n'aura pas même l'attention de le décrasser pour le retour du père; elle ne songera pas à retenir celui-ci au logis par la vue d'un enfant propre ou d'une épouse avenante... » (477).

(474) Id., p. 42.

(475) Id., p. 45.

(476) Id., pp. 42, 43.

(477) Id., p. 49.

Kuborn ne voit qu'un remède : la femme doit quitter la fosse et s'occuper du ménage. « L'aisance, la moralité et la santé n'existent que dans les ménages où la femme est rendue à son vrai rôle, nulle part ailleurs » (478). Cela revient comme un leit-motiv : « Dans les ménages de houilleurs dont la femme ne pénètre pas dans les mines, il y a plus de propreté, d'aisance, de moralité, de bonheur au foyer domestique, que dans les circonstances opposées » (479)... « A Bois du Luc, où la houille est exploitée depuis 1810, aucune femme ne descend dans les fosses. Nous avons visité de nombreux ménages et nous y avons rencontré l'ordre et la prospérité. Les pièces étaient vastes, bien aérées, bien éclairées, les lits soignés. De petites filles de 6 à 7 ans tricotaient sur le seuil, de petits garçons joufflus, l'air de santé au visage, jouaient au dehors... » (480). Dans la Région de Liège également, là où les femmes ne descendent pas à la fosse, « ...on constate aisément qu'il y a dans les ménages un esprit d'ordre et de prévoyance assez marqué » (481).

Au Bleyberg, « ...les garçons ne sont admis dans les mines qu'à partir de quinze ans, les jeunes filles en sont exclues absolument, ainsi que des fonderies. Les mères de famille ne quittent pas le foyer domestique, leur moralité est à l'abri de tout reproche. Les grèves, les débats relatifs aux salaires, ne se présentent jamais au Bleyberg. Les deux cinquièmes des ouvriers sont propriétaires de leurs habitations » (482).

Le rapport du docteur Kuborn fit l'objet de discussions au cours de six séances de l'Académie de médecine, du 16 janvier au 6 juillet 1869 (483) pour déboucher, à la réunion du 30 décembre 1869 sur cette conclusion :

« L'Académie royale de médecine, éclairée par le rapport de sa Commission ainsi que par la longue discussion à laquelle ce document a donné lieu, émet l'avis, ainsi que l'ont fait déjà un grand nombre de directeurs de charbonnages, que le travail des femmes et des filles dans les fosses n'est pas en harmonie avec leur organisation; qu'à d'autres points de vue d'ailleurs, il convient d'en recommander la prompte suppression, la bonne constitution du foyer domestique ainsi que le bien-être physique et moral de la population houillère y étant particulièrement intéressés » (484).

(478) Id., p. 71.

(479) Id., p. 85.

(480) Id., p. 62.

(481) Id., p. 63.

(482) Id., p. 68.

(483) *Bulletin de l'Académie royale de médecine*, année 1869, tome 3, 3^e série, pp. 11, 99, 366, 483, 632, 730 (livre n° 1, 2, 4, 5, 7, 8).

(484) A l'unanimité moins deux voix (Kuborn, *Aperçu historique...*, p. 162).

2. La salubrité des charbonnages s'est-elle améliorée?

Si la plupart des témoignages convergent pour nous dire qu'en un quart de siècle la situation des ouvriers ne s'est guère améliorée, il s'en trouve pour assurer que celui des ouvriers houilleurs — contrairement à ce que révèle l'enquête de l'Académie de médecine — a fait de grands progrès.

Le docteur Meynne par exemple, dans son ouvrage de 1865, estime que « les industries dans lesquelles le salaire a subi une hausse sensible, appartiennent pour la plupart aux quatre provinces méridionales. Ce sont particulièrement les branches qui tiennent à la métallurgie et aux extractions minières. Dans l'industrie houillère, ajoute Meynne, il y a également, depuis une vingtaine d'années, une amélioration remarquable. Les mines ont été mieux aérées, les travaux les plus fatigants sont faits par des machines et les salaires ont été plus que doublés... » (485).

Avant lui, Considérant croyait pouvoir affirmer, en 1863, cette amélioration du travail dans les mines; « ...le nombre des *hiercheurs*, — on appelle ainsi les enfants chargés de traîner, souvent en s'aidant des pieds et des mains, les chariots de charbon dans la *taille* — tend à diminuer de plus en plus. Des chemins de fer ont été établis dans les galeries pour y faciliter la traction, et dans certaines houillères du pays de Liège, on n'emploie même plus à cette besogne que de petits chevaux ardennais. Dans nos usines et nos manufactures, la substitution de plus en plus complète des machines au travail des bras a singulièrement allégé la tâche des enfants en même temps que celle des adultes, et, sous ce rapport, le progrès est loin d'avoir dit son dernier mot » (486).

Ces auteurs avaient peut-être été influencés dans leur jugement par le docteur Schoenfeld qui s'était fait le héraut de la « période de salubrité » des mines. Que l'industrialisation ait amélioré les salaires par rapport au niveau où ils étaient restés en Flandre, dans l'industrie linière non évoluée, c'est certain. Mais Schoenfeld insiste surtout sur l'amélioration des conditions mêmes du travail dans les mines.

La « période de salubrité » des charbonnages

Originaire de Hildburghausen où il est né en 1796, le docteur Martin Schoenfeld avait étudié la médecine à l'université de Würzbourg. A la

(485) Docteur Meynne, *o.c.*, p. 463.

(486) N. Considérant, *Du travail des enfants dans les manufactures et dans les ateliers de la petite industrie*, Bruxelles, 1863, p. 14.

sortie de celle-ci, il prend du service dans l'armée des Pays-Bas et est envoyé à Charleroi. En 1830, il devint chef du service sanitaire de la garnison de cette ville. Après la révolution belge, il obtient, le 8 février 1831, la grande naturalisation (487).

Une lettre du 20 novembre 1842 qu'il avait envoyée à Guillery, professeur à l'Université de Bruxelles sur « l'état hygiénique et moral des ouvriers-enfants employés aux mines de charbon dans le district de Charleroy », et insérée dans le tome III de l'enquête de 1843 (488), faisait déjà état d'améliorations dans les mesures de sûreté et de salubrité dans les mines dont, disait-il, « tout fait espérer qu'on obtiendra dans peu d'années des résultats satisfaisants » (489).

C'est surtout dans le Mémoire qu'il adresse à l'Académie de médecine (490) en réponse à la question mise en concours pour 1856-1857 (491) que Schoenfeld présente sa thèse de la transformation des conditions de salubrité dans les charbonnages. Il importe de rappeler qu'à l'époque les charbonnages sont en plein essor capitaliste et que Schoenfeld est médecin attaché à un charbonnage (492). Nous aurons l'occasion de voir au fil de ses publications que l'auteur ne paraît pas avoir pris beaucoup de distance vis à vis de sa fonction dans l'industrie.

Après avoir dit tout le bien qu'il pense des révélations de l'enquête de 1843, Schoenfeld affirme que tout cela a bien changé. « Il faut se garder, écrit-il, de juger l'atmosphère du fond d'après les écrits dont nous venons de parler; on croirait facilement que les houilleurs n'ont pas assez d'oxygène à absorber et que leur sang a du mal de se dépouiller convenablement de son carbone.

« Les charbonnages ne forment pas une population robuste et belle; c'est une génération qui se ressent beaucoup des pernicieuses influences qui ont agi sur leurs parents et aïeux. En outre, elle éprouve l'effet des nombreuses causes fâcheuses auxquelles sont assujetties toutes les autres familles ouvrières des localités industrielles; mais c'est une race d'ouvriers dont les conditions physiques se sont singulièrement améliorées depuis environ quinze ans et s'améliorent encore de jour en jour, attendu que l'atmosphère de travail est en général meilleure que celle de beaucoup d'ateliers situés à la surface. Il est incontestable qu'en général les travaux des mines sont encore mal jugés et qu'il y a même des médecins qui en ont une idée très vague. On en connaît quelques généralités; mais on en ignore les particularités

(487) Notice de L. Dekeyser dans la *Biographie de Belgique*, tome 21, col. 747.

(488) *Enquête de 1843*, tome III, pp. 26 à 35.

(489) *Id.*, p. 31.

(490) Dont il est devenu correspondant le 29 octobre 1842.

(491) Docteur Martin Schoenfeld, *Recherches sur l'état sanitaire des houilleurs pendant la période de salubrité des mines en Belgique*. Mémoire adressé à l'Académie royale de médecine de Belgique sur la question suivante qu'elle avait mise au concours pour 1856-1857 : « Exposer les causes, les symptômes, le caractère et le traitement des maladies propres aux ouvriers employés aux travaux des exploitations houillères du royaume ». Les mémoires des concours et des savants étrangers publiés par l'Académie royale de médecine de Belgique, tome III, Bruxelles, 1855, pp. 261 à 424. — Tiré à part 1859, 4^e 163 p.

(492) Il le signale lui-même p. 406 de son Mémoire.

nombreuses et importantes. Cependant, tous les hommes compétents savent que les agents gazeux, emportés rapidement, ne peuvent plus exercer d'action funeste sur les houilleurs.

« Le contraste de l'état sanitaire entre les houilleurs d'autrefois et ceux de notre temps n'a échappé à aucun des praticiens. Ils ont constaté un heureux changement et tous sont d'accord pour admettre que les *maladies dites propres* à ces ouvriers ne se montrent presque plus et qu'il faut maintenant biffer bien des pages de pathologie écrites au milieu de criconstances d'une autre époque » (493).

Schoenfeld est assez vague sur la frontière séparant les deux périodes de salubrité dans les mines : « Il nous est impossible de fixer avec quelque précision la date de cette amélioration dans les conditions hygiéniques de l'ouvrier des mines de charbon; d'ailleurs, elle ne s'est pas établie d'une manière égale dans tous nos bassins » (494). Cette explication est plausible. On voit bien qu'une telle transformation ne puisse se faire en quelques semaines ou quelques mois. Ce qui paraît plus sujet à être considéré avec scepticisme — surtout si on pense à l'évolution ultérieure de la santé des mineurs — c'est l'optimisme dont fait preuve Schoenfeld sur la situation à la moitié du XIX^e siècle. Son appréciation est, en effet, radicale; « ...les travaux actuels ne laissent rien à désirer sous le rapport de la salubrité » (495). A la lecture du tableau qu'il donne, on comprend même que certains aient pu croire que la Wallonie était devenue un paradis pour les ouvriers tandis que leur enfer se situait en Flandre :

« En général, toutes les conditions de l'ouvrier mineur se sont améliorées. Après dix-huit ou vingt ans, il y a parmi eux une plus grande aisance. L'élévation du salaire leur permet de pourvoir plus facilement à leurs besoins. Le charbonnier est sans contredit mieux vêtu qu'il ne l'était sous l'ancien régime; la blouse et le pantalon léger, ont fait place au paletot et au bon pantalon de drap. Le luxe a pénétré aussi dans les familles de houilleurs; on rencontre parfois des ouvrières en robe de soie le dimanche. Il y a des charbonniers qui sont dans une grande aisance et dont les fils étudient pour être ecclésiastique et même pour être médecin. Beaucoup de houilleurs ne s'appellent plus Pierre ou Jean, mais Alfred ou Arthur et sont membres d'une société de chant ou de musique »... (496).

Schoenfeld concède donc que la situation fut mauvaise; mais le souvenir d'une époque malheureuse détermine à tort l'opinion qu'il en est encore ainsi, fait notamment croire qu'il existe des maladies propres aux houilleurs, provoquées par l'exercice de la profession — ce qu'on appellera un jour « maladies professionnelles », — alors que « l'observation personnelle, journalière, seule compétente pour résoudre cette question, nous apprend qu'en réalité, chez nous, les travaux des mines de charbon ne nuisent en rien à la santé et qu'il n'existe plus en Belgique comme autrefois

(493) O.C., pp. 271, 272.

(494) O.C., p. 272.

(495) O.C., p. 274.

(496) O.C., pp. 278, 279.

des maladies qui appartiennent aux houilleurs à l'exclusion des autres classes ouvrières. Ces maladies ont disparu depuis un grand nombre d'années et l'état sanitaire de la population qui vit dans notre pays de l'extraction du charbon est devenu tellement satisfaisant que les administrations de beaucoup d'exploitations, vu le peu d'occupations que donnaient les abonnements des houillères, ont obligé les médecins de soigner les familles des charbonniers sans aucune augmentation de leurs honoraires » (497).

La qualité de médecin de charbonnage laisse évidemment planer un doute sur la manière dont Schoenfeld voit et interprète les faits. Ceci apparaît lorsqu'il parle de l'immigration flamande vers les houillères wallonnes dont il situe le début vers 1840. A l'en croire, c'est parce qu'ils savent que les mines ne sont plus insalubres que ces ouvriers viennent y travailler :

« Depuis l'immigration flamande, beaucoup de *filz de journaliers, d'artisans, de petits cultivateurs*, voire même de fils de meuniers et de boulangers, vont travailler aux mines de charbon et deviennent ouvriers-mineurs, sachant parfaitement que la profession n'est plus insalubre et qu'elle procure toujours de l'ouvrage, car il faudra du charbon en tout temps. Les ouvriers logent à proximité de l'exploitation et retournent une fois par semaine dans leurs familles fixées souvent à plusieurs lieues du charbonnage, dans une localité agricole. Tous ces houilleurs nouveaux ont empêché, depuis un grand nombre d'années, la mise en grève des houilleurs wallons ».

Que ces nouveaux venus aient freiné les grèves, c'est vraisemblable, mais n'est-ce pas plus la nécessité de gagner le pain quotidien qui les attire plutôt que la croyance à la salubrité? La connaissance que nous avons actuellement de l'emploi des migrants dans les charbonnages ébranle sérieusement l'argumentation de Schoenfeld. La réaction qu'il aura — parallèlement aux associations charbonnières — lorsque sera connu le résultat de l'enquête de l'Académie de médecine en 1868, achève de convaincre le lecteur de bonne foi du manque d'objectivité de Schoenfeld.

La réaction des Associations charbonnières à l'enquête de l'Académie

Le Rapport Kuborn « souleva de violentes colères parmi les industriels intéressés et les administrations de charbonnages » (498). Les réactions vinrent surtout du Comité houiller de Charleroi (499) et de l'Union de charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liè-

(497) O.C., p. 289.

(498) H. Kuborn, *Aperçu historique sur l'hygiène publique en Belgique depuis 1830*, p. 162.

(499) *Lettre du Comité houiller de Charleroi. Nouvelle lettre de l'Association charbonnière de Charleroi*, Charleroi, 1869, Imprimerie Auguste Piette.

ge (500). Schoenfeld, de son côté se distinguera particulièrement dans ces attaques contre Kuborn. La thèse générale est évidemment celle de la situation assainie dans les charbonnages. Ainsi, pour l'Union charbonnière de Liège, « on serait tenté, en lisant le Rapport de la Commission, de croire que nous sommes encore à l'époque où le travail des mines était considéré comme dégradant à la fois l'âme et le corps de ceux qui l'exercent » (501). Pour la commission de l'Union liégeoise, qui a rédigé le rapport, il serait moins nocif à une femme de travailler dans la mine que dans un atelier de couture : « Les femmes sont employées dans les mines à des travaux très divers, les principaux sont le transport, le boutage, le chargement des wagons, le remblayage, la manœuvre des treuils, etc. Certains de ces travaux, concède l'Union charbonnière, il faut l'avouer, conviennent peu par leur rudesse à la nature de la femme; il s'en faut cependant qu'ils soient plus excessifs ou plus délétères que ceux auxquels les femmes sont souvent employées à la surface. Nous ne citerons, d'une part, que le déchargement des bateaux dans les ports et, d'autre part, le travail des ateliers de couture, surtout depuis que la machine à coudre y est venue exercer des ravages auxquels ceux des travaux de mine ne sont pas à comparer » (502).

Quelle que soit la valeur de ce rapprochement, l'affirmation de l'Union liégeoise est formelle; les travaux rudes qu'assuraient les femmes ne sont plus exécutés dans les conditions antérieures. « Le traînage ou hierchage des wagons de mine est certainement le plus rude d'entre les travaux qui soient confiés à des femmes. Cependant, il est bon de dire que nos galeries, généralement larges et élevées, ne nécessitent pas de la part des hiercheurs les positions gênantes que se plait à décrire le rapport de la Commission d'enquête comme funestes au développement physique. La situation a bien changé sous ce rapport. Les chevaux et les moyens mécaniques, treuils, plans automoteurs, sont employés sur une vaste échelle dans toutes nos grandes exploitations » (503). D'ailleurs, à en croire l'Union charbonnière, travailler dans les mines est gage de santé; « ...les étrangers qui ne sont pas habitués à voir travailler les femmes dans les mines sont étonnés de l'air de santé et de bonne humeur de la plupart de nos femmes de houillères. Les enfants occupés dans nos mines sont robustes et alertes. Nous ne citons ce fait que pour répondre aux allégations de *dégénérescence de la race*, en réservant entièrement l'examen de la question du travail des enfants. Si le type de nos houilleurs n'est pas un modèle au point de vue plastique, c'est peut-être une question de race, mais non à

(500) *Du travail des femmes dans les mines*, rapport présenté par une Commission spéciale et approuvé par le Comité permanent de l'Union des Charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège dans sa séance du 10 mars 1869, Imprimerie J.G. Carmanne, à Liège, 1869.

(501) *Du travail des femmes dans les mines...*, p. 12.

(502) *Id.*, pp. 13, 14.

(503) *Id.*, p. 17.

coup sûr de dégénérescence » (504). Et s'il y a des « bronchites », il ne peut être question d'en accuser le travail minier; la faute en incombe au mineur lui-même; « si les bronchites sont fréquentes parmi les ouvriers mineurs, ce n'est pas en attendant au pied du puits qu'ils en gagnent le germe, c'est bien plutôt en retournant chez eux avec des habits humides sans se prémunir contre le froid » (505).

Il y a enfin « l'anémie du mineur ». Elle fait l'objet de deux avis — discordants — publiés en annexe du rapport de l'Union liégeoise. C'est qu'ici cette dernière a eu recours à l'avis de médecins, probablement parce qu'il s'agissait d'une opinion à donner sur une maladie de type professionnelle où le médecin est plus crédible que le dirigeant d'association patronale. Le docteur Mawet, d'abord, reconnaît qu'il y a des cas d'anémie, mais que « la plupart sont plus apparents que réels, c'est-à-dire se résument tout simplement en une décoloration des tissus provenant du défaut d'insolation, mais sont compatibles avec un état de santé satisfaisant » (506). Le docteur Otte, au contraire, constate que plusieurs causes concourent à provoquer l'anémie chez les houilleurs : « On ne peut nier que l'air plus ou moins vicié que ces femmes respirent dans l'intérieur des mines y contribue pour une très grande part; mais il faut également tenir compte du défaut d'alimentation qui n'est pas en rapport avec la dépense de forces qu'elles doivent faire; le repos qu'elles prennent n'est pas non plus suffisamment réparateur. Les mêmes causes du reste, agissent sur nos houilleurs dont le teint pâle et plombé n'annonce pas un sang bien riche; l'anémie des houilleurs n'est pas bien rare, elle est poussée quelquefois tellement loin qu'ils doivent suspendre leur travail » (507).

Quant à la situation de la moralité, pour l'Union liégeoise, elle n'est pas aussi négative que l'Académie l'a affirmé. « Ce n'est pas dans la mine que peuvent se commettre les désordres que l'on signale. Outre les obstacles provenant de la surveillance et de l'activité qui y règnent, l'ouvrier mineur est superstitieux. Il connaît les dangers qui entourent son travail et croirait s'exposer en y commettant une action que sa croyance condamne » (508). Evoquant les naissances illégitimes, l'Union tente de disculper les charbonnages en rejetant la faute sur l'état du logement : « Comment veut-on que le sens moral se développe, alors qu'un seul grabat reçoit toute une famille, sans distinction d'âges ni de sexes? C'est là que gît la véritable promiscuité, celle qui détruit tout sens moral chez l'enfant, avant qu'il ne soit homme et ne puisse raisonner ses actes » (509).

(504) Id., p. 14.

(505) Id., p. 18.

(506) Id., p. 30.

(507) Id., p. 32.

(508) Id., p. 10.

(509) Id., p. 11.

En conclusion, l'Union demande au gouvernement une contre-enquête, enquête d'opinion auprès de la bourgeoisie évidemment :

« Nous demandons en conséquence qu'une contre-enquête soit ordonnée par le Gouvernement, afin qu'il ne reste pas de trace dans l'opinion publique, des faits erronés avancés par le Commission de l'Académie. Nous demandons que cette enquête soit faite par des personnes compétentes et impartiales; nous demandons qu'elle soit aussi complète que possible, qu'elle embrasse la population ouvrière des ateliers et des champs aussi bien que celle des mines; nous demandons que tous ceux qui ont des rapports avec cette population, industriels, ingénieurs, médecins, prêtres, y soient interrogés; nous demandons enfin que l'état de salubrité en soit officiellement constaté par des personnes désintéressées. La contre-enquête que nous proposons viendra compléter l'enquête du travail récemment confiée à nos ingénieurs de mines et fera justice des opinions préconçues que le public est trop souvent enclin à partager sans preuves suffisantes... (510).

Un médecin de charbonnage brouillé avec Descartes

Dès 1862, le docteur Boëns-Boissau s'était inscrit en faux contre l'optimisme de Schoenfeld (511). Il reconnaît que « les ouvriers employés aux travaux des charbonnages de la Belgique se trouvent certainement aujourd'hui dans des conditions sanitaires meilleures qu'elles ne l'étaient il y a quelques années » (512). Mais...

« Cependant il faut se garder de prendre pour un état parfait, pour une époque d'*innocuité* complète, l'état et l'époque de l'exploitation actuelle des mines de charbon. Un médecin qui a habité autrefois Charleroi et qui s'est retiré depuis dans une charmante villa, M. Martin Schoenfeld, dans un mémoire qui contient beaucoup de remarques judicieuses a eu, selon nous, le tort d'insister, à chaque page, sur la *parfaite salubrité* du plus grand nombre des charbonnages de notre pays, et sur la *complète disparition* des cas d'*anémie*, d'*emphysème pulmonaire*, de *phthisie*, par le fait du travail des houilleurs. Il suffit d'avoir visité l'intérieur des mines à charbon, d'avoir vu les ouvriers à l'œuvre, pour comprendre que, malgré les précautions les plus minutieuses et les améliorations les plus considérables, l'état de houilleur comptera toujours au nombre de ceux qui nuisent le plus à la santé, par les attitudes forcées, les mouvements irréguliers, la privation trop longue de la lumière du soleil et le dégagement inévitable de gaz, de vapeurs et de poussières délétères, auxquels l'homme est soumis pendant tout le cours de son travail. Si, d'ailleurs, comme M. Schoenfeld le reconnaît lui-même, il existe très peu de professions qui soient exemptes d'inconvénients, il y a tout lieu de présumer que celle du houilleur, qui s'exerce dans des espaces souterrains, accidentés, et qui exige un déploiement de forces et d'attitudes particulières, ne peut être rangée au nombre des privilégiées. L'expérience et l'observation, ainsi que nous le verrons par la suite, ne confirment que trop cette présomption. »

(510) Id., p. 22.

(511) Docteur H. Boëns-Boissau : *Traité pratique des maladies, des accidents et des difformités des houilleurs*, Tircher, Bruxelles, 1862, 186 p.

(512) p. 3.

Ce n'est peut-être pas solliciter la pensée du docteur Boëns de supposer qu'à son avis Schoenfeld, retiré « dans une charmante villa », a tendance à peindre la situation du houilleur de cette époque sous un jour trop favorable parce qu'il n'a plus le contact direct. En tout cas, il redit encore un peu plus loin sa divergence de vue avec Schoenfeld :

« Une différence capitale existe donc entre notre manière de voir et celle de M. Schoenfeld. Selon lui, « les travaux charbonniers n'occasionnent plus dans notre pays des altérations de constitution de l'ouvrier par des agents morbifiques spéciaux comme autrefois; mais les influences, jadis si funestes, de ces travaux ont imprimé à toute la race des anciens houilleurs et à leurs descendants un cachet particulier qu'il importe d'étudier de nouveau, puisqu'il doit nécessairement modifier la thérapeutique des maladies. » Selon nous, au contraire, malgré l'incontestable amélioration des conditions sanitaires dans lesquelles les houilleurs travaillent aujourd'hui, la profession charbonnière exerce, et exercera toujours, quoi qu'on fasse, certaines influences fâcheuses sur la santé et sur la constitution des ouvriers. C'est à déterminer ces influences, et à indiquer les moyens d'en combattre les effets morbides, que nous allons nous attacher dans les pages suivantes ».

Boëns critique l'existence des « marchés à forfait » qui font travailler les ouvriers à veine « outre mesure » (513). Il évoque aussi « une catégorie d'individus sans famille et sans propriété, qui vit dans des logements insalubres, où ils dorment comme des bohèmes, au nombre de quatre, six ou huit, dans de misérables réduits, sur des lits sales et infects » (514).

Ce qui le frappe également, c'est l'immoralité qu'il trouve chez les mineurs :

« Les mœurs des charbonniers sont loin d'être recommandables. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau des naissances dans les communes qu'ils habitent, pour être convaincu du débordement et de la dépravation de leur conduite. Les districts houillers se font remarquer par la grande quantité d'enfants illégitimes qu'on y rencontre. Il est rare que les hiercheuses se marient sans être dans un état de grossesse plus ou moins avancé, ou sans avoir eu déjà un ou plusieurs bâtards. Lorsqu'on passe auprès d'un groupe de ces jeunes filles, on peut juger aisément du degré de leur moralité par les sales propos et les gestes lascifs qu'elles s'adressent mutuellement dans leurs plaisanteries. Il ne peut guère en être autrement lorsque des filles et des garçons, dès leur plus tendre jeunesse, se trouvent continuellement en présence dans les heures de travail, aussi bien que dans les moments de loisir » (515).

Evidemment, il faut tenir compte de la part de subjectivité qui peut intervenir dans cette appréciation, surtout de la part de quelqu'un qui trouve que si les mineurs « s'attachaient à mieux comprendre et surtout à pratiquer plus régulièrement les devoirs de la religion, ils seraient moins tentés de courir au cabaret et ils n'auraient, d'ailleurs, pas autant de loisirs

(513) Boëns, o.c., p. 10, p. 16.

(514) Id., p. 22.

(515) Id., p. 23.

pendant les jours fériés » (516). Toujours est-il que Boëns prend fort nettement ses distances vis à vis de la thèse de Schoenfeld. Tenace, cependant, ce dernier, à 75 ans, publie en 1870 une série de discours et « études » sur le travail des filles dans les charbonnages (517). Cet amalgame de documents est assez déroutant. On aperçoit bien que Schoenfeld est un adversaire décidé de la position adoptée par l'Académie de médecine à la suite du docteur Kuborn. Mais, la construction des exposés et l'articulation des argumentations coupent parfois le souffle.

Schoenfeld apparaît comme un croyant mâtiné d'anticléricalisme. Dès l'ouverture de la brochure, on tombe sur trois poésies dont la troisième intitulée « Le repos de l'enfant du houilleur » est appuyée par une note de Schoenfeld ainsi conçue : « Ce cantique a été composé par un chrétien selon l'Évangile à l'usage des ouvriers enfants des mineurs et a amené bon nombre d'entre eux à penser au Sauveur J.-C. Dans le monde des houilleurs on sait qu'il n'est pas rare que ces enfants sont blessés ou tués par des accidents et l'auteur de ce livre dans sa longue carrière a pratiqué un assez grand nombre d'amputations et d'autres opérations sur des enfants de charbonniers » (518). Pourtant, Schoenfeld semble en vouloir spécialement aux Ordres religieux. Dans « l'étude » qu'il intitule pompeusement *Science Sociale*, il donne libre cours à sa critique en mettant notamment en doute la moralité des enseignants catholiques : « ...outre l'absence de toute garantie de capacité de savoir et de savoir enseigner, les maîtres et leurs antécédents, sont pour ainsi dire complètement méconnus dans la localité où ils sont appelés pour instruire. Il y a donc absence totale de garantie de moralité » (519). Le docteur carolorégien est spécialement acerbe vis à vis des petits frères ; « on sait du reste, écrit-il, que les écoliers des petits frères sont souvent en danger de perdre leur innocence ; ces maîtres salissent assez souvent de leurs atteintes la pureté des enfants » (520). Pour lui, l'élévation du niveau moral des charbonniers ne résultera pas d'une amélioration du logement comme le laisse supposer Boëns mais elle est tributaire de la suppression des ordres religieux : « Si vous voulez le perfectionnement des bonnes mœurs de nos charbonniers, si vous voulez la régénération morale des travailleurs, il ne faut pas des instituteurs qui portent un uniforme, il ne faut pas d'académie de médecine ; instituez une assemblée de ministres de l'Évangile, des instituteurs pieux, des magistrats, mais pas de corporations dites religieuses, alors vous serez mieux renseignés sur les moyens d'élever le niveau moral » (521).

(516) Id., p. 25.

(517) Martin Schoenfeld, *Nouvelles recherches sur l'état sanitaire, moral et social des houilleurs pendant la période actuelle de salubrité des mines en Belgique*, 178 pages, Charleroi, 1870.

(518) Id., p. 75.

(519) Id., p. 104.

(520) Id., p. 106.

(521) Id., p. 107.

Quant à son appréciation de la formation donnée par l'enseignement catholique, elle est de la même veine : « Par un christianisme sophistiqué qui ne s'élève pas au-dessus de l'honnêteté civile, par un enseignement chargé d'inventions et de superstitions humaines, les enfants se trouvent emprisonnés dans un système funeste qui asservit et fausse les consciences; la mémoire des enfants est remplie de catéchisme et la conscience est vide; ils sont exercés à servir la messe, mais les cœurs ne sont pas exercés à la vertu » (522).

Cela dit, la thèse fondamentale de Schoenfeld, c'est que la période d'insalubrité des mines était finie à la mi XIX^e siècle. « Vous connaissez ou vous ignorez ou vous semblez ignorer, dit-il en s'adressant à l'Académie dans son discours du 27 mars 1869, ce que j'ai démontré à l'évidence dans mon mémoire de 1858, savoir le fait des deux époques d'insalubrité et de salubrité des houillères de notre pays? » (523). C'est depuis 1843-1844 que l'anémie des houilleurs a disparu grâce à l'action des ingénieurs des mines (524), et « parler, en 1869, comme le rapporteur, *d'air corrompu* des ateliers souterrains, c'est faire preuve d'une grande ignorance » (525). Ce leitmotiv revient dans son discours du 10 juillet 1869 : « Avec l'établissement de la salubrité dans les mines de houille, l'époque de caducité et de sénilité précoce des mineurs est aussi passée » (526). Il en sera de même dans son « étude » sur la salubrité : « Vouloir soutenir de nos jours que nos exploitations souterraines sont insalubres, n'est pas seulement une prétention ridicule, c'est un anachronisme coupable, oui coupable envers la vérité que l'on dénature, coupable envers notre excellent corps des mines dont on méconnaît les services rendus » (527).

On est pourtant frappé par trois choses en lisant Schoenfeld.

Tout d'abord, c'est sa manière curieuse de raisonner. Il procède essentiellement par affirmation, évoquant avec complaisance son expérience, sa compétence : « Modestie à part, ma compétence pour parler des charbonnages et des charbonniers ne saurait être récusée » (528). Passe encore pour la modestie, mais les syllogismes de Schoenberg n'en font pas un disciple de Descartes. Ainsi, à propos de l'appréciation que le docteur de Charleroi porte sur la sensation produite dans l'opinion publique par le Rapport Kuborn : « L'étonnement était d'autant plus grand que le travail académique affirmait sérieusement un état d'insalubrité des galeries souterraines qui produit une série d'affections graves que l'on croyait avec

(522) Id., p. 105.

(523) Id., p. 19.

(524) Id., p. 15, note 2.

(525) Id., p. 15.

(526) Id., p. 31.

(527) Id., p. 111.

(528) Id., p. 111.

raison disparues depuis fort longtemps. A force de répéter cette absurde assertion d'insalubrité de nos charbonnages, il s'était formé un parti académique qui fermement la croit fondée. Nous disons absurde, car si elle ne l'était pas, l'état sanitaire des ouvriers constaté partout comme excellent entre tous, serait partout déplorable et tout le monde sait que cela n'est pas » (529).

La deuxième chose qui frappe, c'est qu'il affectionne d'appeler à l'appui de ses affirmations ceux dont on s'attend à priori qu'ils ne noirçiront pas le tableau de la situation dans les houillères : « Après onze ans, les Comités charbonniers, les ingénieurs en chef des mines, les Caisses de Prévoyance, les praticiens attachés à ces caisses, attestent abondamment que l'époque d'insalubrité des mines est passée depuis longtemps et qu'il n'y a plus depuis un grand nombre d'années les maladies provenant des travaux souterrains et qu'aucun travail des divers ouvriers houilleurs ne peut plus les énerver » (530). Par contre, « les membres de la Commission sont évidemment des arriérés » (531) et « le télescope du rapporteur a découvert une foule de choses inouïes et jusqu'ici inconnues des Associations charbonnières, des membres des Caisses de Prévoyance, de la généralité des praticiens et des administrations communales » (532). La valeur de son Mémoire de 1858, il l'attribue bien sûr à sa compétence personnelle mais, de plus, il a pour lui à présent « des autorités d'un grand poids, les ingénieurs en chef des mines, l'Association charbonnière du plus important bassin houiller du pays, les rapports annuels des caisses de prévoyance des houilleurs et les médecins attachés à ces institutions, tous hommes distingués et méritant toute confiance » (533). Et les « arguments » se succèdent, tous de la même veine : « vouloir faire croire à l'insalubrité des charbonnages de la Belgique fait hausser les épaules à tous les membres des comités houillers et des caisses de prévoyance des cinq bassins... » (534).

Le plus curieux est la manière dont Schoenfeld s'y prend pour « démontrer » que les patrons charbonniers n'exercent point de pression sur les médecins attachés à leurs exploitations. « Il est certain, écrit-il, que les sociétés des houillères les laissent parfaitement libres, car ces sociétés n'ont absolument rien à cacher » (535). Et pour appuyer cette affirmation, il fait tout simplement appel à une lettre de septembre 1869 de l'Association charbonnière de Charleroi elle-même : « la vérité est que la plus grande liberté a été laissée aux médecins pour leur permettre d'exprimer leurs

(529) Id., p. 127.

(530) Id., p. 17.

(531) Id., p. 44.

(532) Id., p. 21.

(533) Id., p. 32.

(534) Id., p. 114.

(535) Id., p. 140.

opinions comme ils l'entendaient, et qu'ils n'ont pas été de la part des exploitants l'objet d'aucune démarche capable d'avoir pu entraver la libre manifestation de leurs idées, de leurs appréciations » (536). Schoenfeld est tellement convaincu de son affirmation qu'il va jusqu'à reprocher à la Commission de ne pas avoir interrogé d'ouvriers, car dans son esprit, il semble bien qu'il est certain que si les ouvriers descendent dans la mine, c'est que rien ne les rebute, sinon, ils n'iraient pas. Notre médecin ne paraît pas le moins du monde envisager qu'ils puissent y descendre par nécessité : « Du reste, tout le monde sait qu'il est de l'intérêt de l'exploitant de maintenir avec soin la salubrité des travaux et s'il n'y a pas de salubrité, il n'y a pas moyen d'avoir des ouvriers » (537).

Enfin, il apparaît comme évident, à travers toute « l'argumentation » de Schoenfeld, qu'il est un tenant du maintien de l'ordre libéral économique et que, dès lors, ce qu'il craint avant tout, c'est la « menace » socialiste : « Une masse assez considérable d'incrédules et de mauvais drôles parmi les houilleurs n'attendent qu'une occasion favorable pour secouer le joug de l'ordre et de la conscience. Cette classe est travaillée depuis longtemps par des influences et par des publications qui ont des côtés socialistes malsains et un immense nombre d'ouvriers ont rompu avec toute religion. Il est à craindre que vos conclusions peu prévoyantes ne viennent renouveler les scènes sanglantes de Marchienne et de Châtelineau » (538).

Les piliers de cet ordre que menacent d'ébranler les « conclusions peu prévoyantes » de l'Académie, selon Schoenfeld, c'est, d'une part, la liberté; dans l'étude qu'il intitule « Science sociale », il évoque le témoignage des économistes dont on connaît l'orientation quasi unanime à l'époque : « Notre excellente société belge d'économie politique a aussi reconnu que la législation est impuissante pour porter remède aux maux des classes ouvrières et qu'ici comme en bien d'autres complications la voie royale du progrès est la liberté » (539).

L'autre pilier, c'est la religion, du moins la religion telle que la conçoit Schoenfeld; « Il manque de solides principes moraux à la base de notre civilisation; c'est surtout l'élément religieux qui est absent. On prend pour religion ce qui n'est qu'un ensemble de cérémonies et de pratiques toute extérieures qui laissent les consciences endormies. Les masses ne sont pas placées sous une influence sérieusement chrétienne. Ce ne sont pas les influences hygiéniques plus ou moins mauvaises, ce n'est pas le défaut d'instruction élémentaire qui déterminent les écarts de la nature humaine,

(536) Id., p. 140, note 2.

(537) Id., p. 116.

(538) Id., p. 29.

(539) Id., p. 74.

c'est l'absence totale d'une prédication évangélique forte et énergique » (540).

Objectivement, il faut reconnaître que Schoenfeld n'est pas seul à s'opposer au rapport de Kuborn. Il faudrait dépouiller une abondante littérature pour faire une analyse complète de cette dispute vraiment significative des débuts du capitalisme industriel triomphant. Nous nous bornerons simplement à évoquer le témoignage d'un autre médecin, liégeois celui-ci.

Le docteur Fossion, dans sa « Réponse au rapport de M. Kuborn » (541) signale qu'il a d'abord été favorable à la suppression du travail des femmes, « mais, après un examen plus approfondi de cette grave et épineuse question, je suis revenu à d'autres sentiments et je me range aujourd'hui aux principes de l'école des économistes modernes, je crois qu'il faut laisser le travail complètement libre, tout en réprimant, si possible, les abus qui peuvent naître d'une liberté sans limites » (542).

Fossion révoque en doute l'insalubrité et l'immoralité dont les mines sont accusées par l'Académie; « ...le métier de mineur est moins insalubre et peut-être moins immoral que celui de tailleur d'habit, de cordonnier, de couturière, de modiste, de fleuriste, etc. et tout ce que la commission vous dit dans son rapport du travail des femmes dans les mines s'appliquerait avec beaucoup plus de raison à tous les métiers de la grande et de la petite industrie » (543). Contre l'accusation d'immoralité, les réactions viennent de plusieurs médecins. Il semble qu'elle ait été perçue comme spécialement offensante. C'est ainsi que le docteur Boëns, de Charleroi, dans son discours, estimera que ce n'est pas sur les considérations sociales et morales qu'il faut mettre l'accent; la situation de la moralité n'est pas, dit-il, particulière aux mines : « ...le rapport dit que les jolies hiercheuses deviennent les victimes de leurs chefs... Cela est quelques fois vrai, malheureusement. Mais à qui sont destinées les jolies servantes, y compris les bonnes d'enfants, les garde-malades même? Le rapport cite un acte infâme : un houilleur, sous prétexte de porter secours à une fille blessée au fond d'une fosse, lui communique la syphillis. J'ai vu une nourrice contracter cette maladie par le fait même du père de son nourrisson. Infâmie pour infâmie, je crois que le fait que je signale vaut celui du rapport » (544).

Fossion se basera essentiellement sur les statistiques comparées de la

(540) Id., p. 27.

(541) Docteur Fossion, *Réponse au rapport de M. Kuborn sur le travail des femmes dans les mines*, Bulletin de l'Académie royale de médecine, t. III, 3^e série n^o 2, tiré à part publié par le librairie de Henri Manceaux, Bruxelles, 1869. Nos références renvoient à ce tiré à part.

(542) p. 4.

(543) p. 5.

(544) Discours du 16 janvier 1869 à l'Académie, extrait du Bulletin de l'Académie royale de médecine, tome III, 3^e série, p. 13.

mortalité et de la mortalité infantile dans les « localités charbonnières » et dans les « localités salubres ». Il résulte des chiffres, dit-il, « que les localités charbonnières ont fourni de 1856 à 1865 inclus une mortalité moyenne de 1 sur 56,5 tandis que les localités qu'on peut considérer comme très salubres ont fourni une mortalité de 1 sur 44,3 : par conséquent, une différence de 12 » (545). Il paraît évident que ces comparaisons statistiques (comme celles du rapport lui-même d'ailleurs) sont fort superficielles, mis à part le fait qu'elles ne sont pas nécessairement le meilleur indicateur de la situation des houilleurs, d'autres facteurs importants devraient être pris en considération (546). On imagine bien qu'il ne peut être question ici d'entreprendre un tel travail de vérification. Il suffira ici d'enregistrer que Fossion considère que le travail féminin dans les mines n'est pas un travail tellement ardu, au point que les femmes, selon lui, « ne pourraient que perdre en échangeant leur métier contre celui de couturière ou d'ouvrière de fabrique; ce n'est pas une besogne bien dure que de charger à la pelle des berlaines ou de les faire glisser sur les rails à une certaine distance. Ce n'est que par exception qu'on voit encore par ci par là un charbonnage mal aménagé où les femmes doivent trainer les berlaines à l'aide de sangles passant sur la poitrine et les mammelles... » (547). Pour le jeune ouvrier également le travail des mines n'est pas néfaste puisqu'il constitue « une gymnastique continuelle de la poitrine » (548). Fossion va même jusqu'à suggérer que le travail du houilleur est plus sain que celui du médecin. En effet, les conditions dans lesquelles s'effectue ce travail « ont plutôt pour effet de le fortifier que de l'affaiblir; on ne pourrait pas en dire autant des tailleurs, des cordonniers et des ouvriers de fabrique qui sont décimés par la tuberculose pulmonaire; peut-être même les médecins, qui sont constamment occupés à chercher les moyens d'améliorer la condition physique des populations, se trouvent-ils moins bien partagés que les charbonniers » (549).

C'est la péroraison du discours de Fossion qui rend sa position aussi suspecte que celle de Schoenfeld. Déjà pour défendre les charbonnages d'être des lieux où sévit particulièrement l'immoralité, il a eu recours à un témoignage patronal : « L'ouvrier houilleur est religieux, mais en même temps superstitieux, son esprit dans la mine est toujours préoccupé du danger qu'il court, il ne se permet dans les travaux aucune licence; si dans un atelier il y avait un ouvrier qui proférait des jurements ou des blasphè-

(545) Fossion, o.c., p. 12.

(546) Fossion a présenté le problème : « Je dois avouer cependant, écrit-il, que le mode que j'ai suivi n'est pas tout à fait régulier, en comparant diverses localités entre elles; il se pourrait que je sois tombé par hasard sur des localités soit industrielles, soit non industrielles favorables aux résultats que je viens de vous faire connaître » (p. 21).

(547) Id., p. 17.

(548) Id., p. 18.

(549) Id., p. 19.

mes, les autres demanderaient son exclusion et, dans le cas où cela leur serait refusé, ils quitteraient les travaux. Voilà ce qui m'a été dit par M. Camp, bourgmestre de Seraing et directeur des charbonnages de la Société Cockerill » (550).

Mais il est plus clair encore dans ses conclusions. « Il est en général, dit-il, de bon ton d'avoir l'air de s'apitoyer sur le travail, de plaindre les travailleurs et de les présenter comme des victimes de la soif insatiable des capitalistes à recueillir de l'or de leurs actions industrielles. Je tiens, messieurs, à vous rassurer sur ce point. Il est rare de voir prospérer les sociétés qui se sont livrées à des entreprises exigeant de grands capitaux » (551). Les actionnaires? qu'ont-ils retiré de leurs actions? « Ils ont beaucoup espéré; mais en fin de compte, ils ont consacré leurs capitaux à la prospérité publique. Voilà la vérité pour beaucoup d'industries. Ne disons pas de mal des capitalistes et ne prêtons pas surtout des armes à ces fauteurs de désordres qui cherchent aujourd'hui plus que jamais, à soulever la classe ouvrière en lui persuadant qu'elle est la victime des capitalistes. En voulant faire hausser les salaires, d'une manière disproportionnée aux bénéfices réalisés, ils ruineraient l'industrie et même les ouvriers qui y cherchent des moyens d'existence » (552).

La conclusion est assez claire. Inutile d'insister!

3. L'enquête du département des travaux publics en 1869

En novembre 1868, le département des travaux publics fit effectuer, par les ingénieurs et sous ingénieurs des mines, une enquête sur la situation des ouvriers des mines, minières, carrières et usines métallurgiques de la Belgique dont les résultats furent publiés en 1869 (553). Était-elle cette

(550) Id., pp. 27, 28.

(551) Id., p. 37.

(552) Id., pp. 37, 38. Le docteur Burggraeve, de Gand, qui déclarait au premier congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales en 1962 que l'ouvrier houilleur était bien nourri et mangeait de la viande tous les jours, ne semble avoir mené qu'une enquête très limitée, au niveau d'une société, celle dont était administrateur « M. le comte Alb. Duchastel, un de ces nobles qui ne croient pas déroger en s'occupant d'industrie parce qu'ils comprennent sa haute mission : celle de moraliser les masses par le travail et le bien-être » (Annales de l'Association... p. 504).

(553) Résultats de l'enquête ouverte par les officiers du corps des mines sur la situation des ouvriers dans les mines et les usines métallurgiques de la Belgique en exécution de la circulaire adressée le 3 novembre 1868 par M. le Ministre des travaux publics aux ingénieurs en chef des mines, Bruxelles, Bruylant Christophe, 1869, 489 pages. (Plus loin désignée : Enquête mines 1869).

Nombre de jeunes travailleurs selon l'enquête de 1869

| | Moins de 14 ans | | | 14 à 16 ans | | | Trav. de + de 16 ans | | | Total | |
|---|-------------------------------|-------------------------|--|-----------------------|-----------------------|--|-------------------------|----------------------------|--|--------------------------|----------------------------|
| | Filles | Garçons | | Filles | Garçons | | Femmes | Hommes | | Femmes | Hommes |
| Mines de houille | S. 1.035 F. 2.047 3.082 | 1.083 4.210 5.293 | | 906 1.661 2.567 | 785 4.261 5.046 | | 2.262 3.966 6.228 | 13.357 44.978 58.335 | | 4.203 7.674 11.877 | 15.225 53.449 68.674 |
| Mines métalliques | S. 35 F. — 35 | 82 7 89 | | 81 — 81 | 169 73 242 | | 444 — 444 | 1.553 1.868 3.421 | | 560 — 560 | 1.804 1.948 3.752 |
| Exploitations libres de minerais de fer | S. — F. — — | 14 32 46 | | 4 — 4 | 87 89 176 | | 49 — 49 | 903 1.700 2.603 | | 53 — 53 | 1.004 1.821 2.825 |
| Usines métallurgiques | 142 | 1.144 | | 237 | 1.683 | | 1.326 | 20.219 | | 1.705 | 23.046 |
| TOTAUX | 3.259 | 6.572 | | 2.889 | 7.147 | | 8.047 | 84.578 | | 14.195 | 98.297 |

Nombre de travailleurs dans les mines de houille selon l'enquête de 1869

| | FEMMES | | | | | | HOMMES | | | | | | | |
|---------|-------------|--------|-------------|--------|----------------|--------|-----------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|----------------|--------|
| | Surface | | Fond | | plus de 16 ans | | moins de 14 ans | | Surface | | Fond | | plus de 16 ans | |
| | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans | 14 à 16 ans | 16 ans |
| Hainaut | 924 | 766 | 1.747 | 2.044 | 1.649 | 3.934 | 973 | 697 | 11.958 | 3.826 | 3.483 | 37.460 | | |
| Namur | 39 | 51 | 147 | 3 | 12 | 32 | 27 | 34 | 350 | 130 | 246 | 1.371 | | |
| Liège | 72 | 89 | 368 | — | — | — | 83 | 54 | 1.049 | 254 | 532 | 6.147 | | |
| TOTAUX | 1.035 | 906 | 2.262 | 2.047 | 1.661 | 3.966 | 1.083 | 785 | 13.357 | 4.210 | 4.261 | 44.978 | | |
| | 4.203 | | 7.674 | | 11.877 | | 15.225 | | 53.449 | | 68.674 | | | |

contre-enquête demandée par l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la Province de Liège, « afin qu'il ne reste pas de trace dans l'opinion publique des faits erronés avancés par la commission de l'Académie »? En principe, non, mais, en fait, les ingénieurs des mines semblent bien l'avoir compris ainsi.

Les ingénieurs des mines contre les « exagérations » de l'Académie de médecine

C'est ainsi que Laguesse ⁽⁵⁵⁴⁾, qui, tout en admettant que l'exclusion de femmes du travail minier est souhaitable, s'empresse de critiquer ouvertement l'Académie. « Tout en s'élevant contre les exagérations contenues dans le rapport présenté récemment à l'Académie de médecine, exagérations qui tendraient à faire supposer que les femmes employées à l'intérieur des mines se trouvent dans des conditions de moralité et de salubrité beaucoup plus fâcheuses que dans les autres industries, je crois, en me plaçant surtout au point de vue du rôle que la femme doit remplir dans la famille, qu'il serait extrêmement désirable qu'elle ne fut plus admise dans ces travaux, où sa nature s'imprègne d'une rudesse par trop masculine » ⁽⁵⁵⁵⁾. On trouve la même attitude chez Lambert ⁽⁵⁵⁶⁾, pour qui, « au lieu de s'appuyer aussi longuement sur l'immoralité, qui est une chose appréciable pour tout le monde, (...) une commission académique aurait pu rendre plus de services en portant ses études scientifiques vers des faits qui se passent dans les mines et qui demandent un examen approfondi pour en rechercher les effets » ⁽⁵⁵⁷⁾.

Et tandis que l'ingénieur principal Flamache ⁽⁵⁵⁸⁾ note simplement qu'il « regarde comme hautement désirable que la femme ne soit pas occupée dans les houillères, du moins à l'intérieur des travaux », Jochams ⁽⁵⁵⁹⁾ insiste dans le sens de Laguesse. Il rappelle d'abord l'opinion de son prédécesseur Gonot affirmant qu'il y a très peu de femmes mariées qui travaillent dans les mines; ...« aucune idée de déshonneur ou de mauvaise conduite n'est attachée, dans la classe ouvrière, au travail des mines » ⁽⁵⁶⁰⁾ « ...il se commet moins d'actes répréhensibles dans les travaux souterrains qu'à la surface, et surtout que dans les fabriques et dans les manufactures où existe la promiscuité des sexes » ⁽⁵⁶¹⁾. Jochams est

(554) Ingénieur principal des mines au 5^e arrondissement de la 2^e division (Liège précisément).

(555) Enquête mines 1869, p. 141.

(556) Ingénieur principal des mines, 2^e arrondissement de la 1^{re} division (Charleroi).

(557) Enquête mines 1869, p. 70.

(558) 1^{er} Arrondissement de la 1^{re} Direction (Mons).

(559) Ingénieur en chef, directeur des mines, 1^{er} district (Mons).

(560) Enquête mines, 1869, p. 3.

(561) Id., p. 4.

formel : « ...les mœurs des ouvriers mineurs sont plus régulières que celles des autres classes de la société en général, et, dans tous les cas (...) leur vie n'est pas aussi désordonnée qu'on pourrait le croire d'après les assertions, pour la plupart erronées, qui ont été émises à ce sujet... » (562). Il s'efforce alors de montrer que la mortalité, le nombre d'enfants morts-nés et celui des naissances illégitimes ne sont pas plus importants dans les provinces minières que dans les provinces manufacturières (563).

Des magasins patronaux... mais bains et lavoirs pratiquement inexistantes

A cette époque où le « truck system » est une plaie contre laquelle de nombreuses voix finiront par s'élever, le système du magasin patronal est considéré par Rucloux (564) comme un remède contre l'exploitation par les commerçants. « Un certain nombre de sociétés, dit-il, ont institué des magasins de denrées alimentaires ou contribué à l'établissement de maisons de commerce soumises à leur contrôle et vendant aux ouvriers à des conditions déterminées » (565)... « Il n'arrive que trop souvent que l'ouvrier est exploité par des commerçants malhonnêtes qui commencent par lui accorder du crédit jusqu'à ce que sa dette excède ses ressources et le tiennent alors en quelque sorte à leur merci » (565)... « l'établissement de magasins de denrées alimentaires où l'ouvrier peut s'approvisionner jusqu'à concurrence du montant du salaire qui lui est dû, est une excellente mesure pour le mettre à l'abri de cette indigne exploitation » (566). Ces magasins patronaux vendent parfois au prix coûtant « mais le plus souvent avec un certain bénéfice qui est employé à des œuvres utiles ou distribué entre les ouvriers clients, proportionnellement aux achats qu'ils ont faits » (567). Des efforts ont été faits pour amener les ouvriers à se charger de la gestion, mais sans résultat (568).

L'enthousiasme n'est pas unanime; peut-être même y a-t-il une certaine mauvaise conscience vis à vis des magasins patronaux. « Presque toutes les réponses sont négatives, dit Lambert, sur le point de savoir s'il y a des contremaîtres, chefs ou actionnaires intéressés dans les commerces qui fournissent d'ordinaire les objets de consommation aux ouvriers » (569). Flamache, de son côté, reconnaît qu'« il existe encore quel-

(562) Id., p. 6.

(563) Id., pp. 11 et ss.

(564) 2^e division (Namur, Luxembourg, Liège, Limbourg, Anvers).

(565) Enquête mines, 1869, p. 30.

(566) Id.

(567) Id., p. 31.

(568) Id.

(569) Id., p. 77.

ques charbonnages où les employés inférieurs tiennent ouvertement des débits de liqueurs, d'épiceries, etc. C'est là un abus manifeste contre lequel on s'est déjà élevé à diverses époques et qui, s'il diminue, garde encore de trop fortes proportions » (570).

Pour ce qui est des bains et lavoirs mis à la disposition des mineurs, « l'institution est de création trop récente pour qu'elle puisse être déjà répandue; elle n'existe encore qu'aux charbonnages des six Bonniers, de Warihaye et d'Angleur » (571). L'ingénieur Hamal en reconnaît l'utilité, « nul doute que les bains et lavoirs ne puissent être d'une grande utilité aux mineurs », mais, « on ne paraît guère disposé cependant à en établir dans le 4^e arrondissement » (Namur) (572). A Charleroi, « le charbonnage du Centre de Gilly est le seul qui possède des baignoires à proximité de la machine d'épuisement du Trieu Albert »; elles sont établies dans de bonnes conditions mais peu utilisées par les ouvriers (573). Dans les charbonnages du Borinage, il n'existe aucun local de bains (574).

Les influences « fâcheuses » et les autres

A vrai dire, l'enquête de 1869 n'est pas spécialement révélatrice de la condition ouvrière à l'époque. A part les informations sur le nombre de femmes et de jeunes occupés (575), on n'apprend pas grand chose sur le genre de travail qu'ils effectuent. Lambert nous dit bien que « dans le bassin de Charleroi, le travail des femmes consiste principalement à pousser des chariots sur des voies ferrées, dans des galeries qui ont 1 m 30 à 1 m 80 de hauteur; à élever, à l'aide de treuils, les charbons exploités en vallées, à manœuvrer des freins sur les plans inclinés automoteurs » (576), mais, pour le reste, les ingénieurs ne sont guère loquaces sur le sujet. Non seulement, on retire l'impression qu'on est bien en présence de la contre-enquête souhaitée par les charbonniers, mais il en ressort que les ingénieurs des mines sont loin d'épouser la cause des mineurs. On les trouve plus préoccupés de « l'ordre » dans le charbonnage, de la « bonne entente » avec les maîtres de charbonnages que de condition ouvrière. « La grève qui vient d'éclater à Seraing, écrit Rucloux en conclusion de son rapport, a de nouveau mis en lumière les idées fausses répandues dans la classe ouvrière

(570) Id., p. 58.

(571) Id., p. 34.

(572) Id., p. 136.

(573) Id., p. 78.

(574) Id., p. 58. Le docteur Burggraeve, de Gand que nous avons déjà cité, avait trouvé en 1862, dans la Société où il a mené son enquête, à Bernissart, « un bon feu et un bain » qui attendent les mineurs au sortir de la fosse (Annales citées, p. 503).

(575) Voir les tableaux-résumés que nous reproduisons.

(576) Enquête mines 1869, p. 69.

et les excitations dont elle est l'objet de la part d'esprits malades et mécontents, abusant des libertés dont nous jouissons pour créer entre les ouvriers et les patrons un antagonisme déplorable » (577). Flamache, de Mons, répète comme un écho, en évoquant les piquets de grève sur le chemin du travail : « les maisons d'ouvriers situées à proximité des fosses ont le grand avantage de soustraire leurs habitants à ces influences fâcheuses » (578). Serait-ce un des motifs pour lesquels on a collé les coronas ouvriers le nez sur les charbonnages? La notation la plus « savoureuse » est celle de Beaujean, ingénieur principal à Mons, qui, parlant de l'état moral, cite la réponse de Monceau-Fontaine et Martinet : « j'ajouterai qu'indépendamment de tout ce qui a été fait pour moraliser l'ouvrier, la Société de Monceau-Fontaine a accordé, en 1867, un subside de 15.000 frs pour aider la commune de Forchies la Marche dans les frais de reconstruction de son église et l'établissement de nouvelles écoles » (579).

(577) Id., p. 41.

(578) Id., p. 56.

(579) Id., p. 96.

Chapitre 9

L'enquête de 1870 sur le travail des enfants

Le 5 octobre 1869, le ministre de l'Intérieur, Kervyn de Lettenhove envoyait aux Chambres de commerce un questionnaire, en rappelant que son prédécesseur avait « promis de fournir aux chambres, dans leur prochaine session, divers renseignements sur la question du travail des enfants dans les mines et les manufactures ».

Le ministre demandait aux chambres de commerce de joindre à leur rapport « tous les renseignements dont la législature et le gouvernement pourront avoir besoin lorsque, dans un délai rapproché, ils auront à examiner de nouveau les questions que soulève la réglementation du travail dans les mines et dans les établissements industriels ». C'est assez dire que les Chambres de commerce, du moins si elles étaient adversaires de la réglementation, n'allaient pas pousser au noir le tableau de la situation. De plus, on ne peut oublier que les réponses reprennent les données qu'ont bien voulu fournir les industriels.

Il ne faut pas perdre de vue qu'avec le capitalisme industriel qui, à ce moment, est déjà solidement implanté, les enquêtes prennent moins figure d'une recherche sur les souffrances ouvrières (comme celle de 1843 par exemple) que d'instrument pour tenter de départager partisans et adversaires d'une législation sur le travail infantile. Les informations qu'elles fournissent risquent donc d'être plus filtrées. D'autre part, dans ce climat, les avis émis par les ingénieurs des mines que nous venons de résumer et qui, en principe devraient être des plus précieux sont probablement loin de noircir le tableau. Formés à l'Université, ils appartiennent évidemment, en fait, à la classe dominante et en épousent forcément les vues. On peut même supposer que les médecins, bien que sortant aussi de l'Université, ont une propension plus grande à réagir plus humainement parce que plus attentifs aux problèmes de la santé.

Ces statistiques fournies par les chambres de commerce n'ont donc forcément que valeur de sondage fort imparfait. Presque chaque chambre fait d'ailleurs état des difficultés rencontrées et du nombre souvent limité de réponses reçues.

Certaines chambres se bornent à signaler simplement le fait. Le tableau, dit la chambre d'Anvers « constate les données statistiques que nous avons pu nous procurer à ce sujet » (I, 156); de même celle d'Audenarde signale qu'elle envoie les renseignements qu'elle a pu recueillir (I, 183) et celle de Charleroi avoue que « les chiffres n'ont rien d'officiel; ils se rapprochent toutefois de la vérité autant que faire se peut » (I, 195).

D'autres chambres n'envoient pas de statistiques complètes, parce que « ne possédant pas des éléments positifs d'appréciation », c'est le cas de celle de Louvain (I, 163); ou bien elles n'envoient aucune statistiques telle celle d'Ypres-Dixmude qui regrette « de n'avoir pu recueillir des données suffisantes » (I, 179) ou encore celle de Bruxelles dont les réponses sont cependant basées sur 52 réponses d'industriels et qui signale que « les industries qui emploient le plus d'enfants et d'adolescents sont les filatures de lin, de laine, le tissage de la toile, des cotonnettes, etc., et quelques usines métallurgiques » (I, 160).

Pourquoi l'enquête a-t-elle eu si peu de rendement?

Plusieurs explications sont données par les chambres de commerce.

Nivelles, par exemple, attribue « en partie aux événements politiques la difficulté que nous avons éprouvée d'obtenir ces renseignements que nous devons vous donner incomplets » (I, 165). Certaines chambres semblent dire qu'un tel travail dépasse leurs possibilités d'enquête. « Dans un arrondissement aussi vaste que le nôtre, et où le nombre de fabriques est si considérable, il ne nous est pas possible d'indiquer, par chiffres, le nombre et l'âge des enfants employés dans l'industrie. Le seul renseignement que nous possédions à cet égard, et qui n'a qu'un caractère privé, remonte à 1859; mais la situation à peu changé » (I, 179). « Ces enquêtes, dit la chambre de Termonde, ne peuvent pas être d'une exactitude absolue de chiffres, par la difficulté que l'on éprouve de se renseigner très exactement. Il faudrait pour avoir une enquête complète s'adresser à chaque chef d'atelier » (I, 185).

De même, Mons n'envoie aucun renseignement parce qu'elle « ne dispose ni du personnel nécessaire pour recueillir directement les renseignements demandés, ni des moyens d'influence indispensables pour les obtenir des industriels. Sans doute, beaucoup d'entre ceux-ci seraient disposés à les fournir, mais plusieurs s'y refuseront, alors surtout que la demande leur en sera faite par un collègue dans lequel ils inclinent malheureusement, trop souvent encore, à voir des concurrents plutôt que des délégués » (I, 194).

D'autres chambres se heurtent également à cette attitude des chefs d'entreprises. « Il nous est impossible, dit celle d'Alost, de donner les chiffres demandés dans le tableau statistique y annexé; en effet, les données nous manquent et il n'y a aucun moyen de les obtenir. Il faudrait pour cela s'adresser aux fabricants qui, pour la plupart, chercheraient à déguiser la vérité. Disons seulement qu'à partir de la troisième catégorie (enfants de dix à douze ans), le nombre employé dans les ateliers est considérable » (I, 181). Courtrai fait remarquer que « malgré nos demandes réitérées et des démarches personnelles, quelques industriels n'ont pas satisfait à notre invitation » (I, 168).

Pour d'autres enfin c'est le fait que les enfants sont surtout occupés dans une multitude de petits ateliers qui empêche d'en établir un recensement sérieux : « l'enquête à laquelle la chambre s'est livré répond Bruxelles, est incomplète, parce que le nombre d'industriels à qui elle s'est adressée, est forcément restreint, et que la plupart des enfants et adolescents ouvriers sont employés par les artisans et les ouvriers en chambre, lesquels sont disséminés dans toutes les communes de l'arrondissement » (I, 160). Avis semblable de la part de la chambre de Nivelles qui déclare : « le tissage des étoffes occupe un grand nombre de bras, mais le travail se fait à domicile. Les parents emploient leurs enfants pour les aider à la préparation du travail. Il nous est impossible d'établir cette statistique » (I, 165).

C'est donc avec toutes ces réserves que les tableaux doivent être pris en considération, spécialement celui des chambres de commerce ⁽⁵⁸⁰⁾.

Des centaines d'enfants de moins de 8 ans, des milliers de moins de 14 ans

Le tableau récapitulatif donne une idée de l'âge des enfants au travail. Il est par contre plus difficile d'établir *l'âge d'admission des enfants au travail*.

Des rares indications fournies par les chambres de commerce, on peut inférer que c'est surtout vers *11 ou 12 ans*; c'est du moins ce qu'affirme celle de Bruxelles, de même que celle de Gand qui ajoute cependant que l'engagement assez fréquemment a lieu avant *12 ans*. Celle de Tournai donne également *11 ans*, mais, selon elle, ce serait plus souvent à *12 ans*; cette chambre ajoute qu'« il n'y a guère que l'industrie céramique

(580) Nous l'avons établi à partir des renseignements fournis par les chambres de commerce, en classant les données par branche industrielle. Nous reprenons également les données fournies par les ingénieurs des mines pour les mines et pour les usines métallurgiques. En comparant ces différents tableaux, on verra que les données fournies par les chambres de commerce sont peu crédibles.

et les filatures de laine, de coton et de lin qui emploient les enfants » (I, 198). La chambre d'Ypres et Dixmude donne aussi 11 à 12 ans pour la rubannerie et la tissanderie, 12 à 13 ans pour la construction des mécaniques, la chaudronnerie, la serrurerie et la poêlerie; « dans les fonderies de fer, les apprentis ne sont admis qu'à l'âge de 14 à 15 ans » (I, 178); exception pour l'industrie dentellière « qui occupe le plus de bras dans le ressort de cette chambre, et qui s'exerce généralement à domicile, les enfants sont admis à l'apprentissage dès l'âge de 8 ans » (I, 178).

Ce dernier âge est également signalé pour Alost: « Ce sont les fabriques de fil à coudre, à Alost et à Ninove, et les fabriques d'allumettes chimiques, à Grammont, qui, dans notre arrondissement, emploient le plus d'enfants. Dans cette dernière industrie surtout, les abus sont criants, car on y emploie les enfants de huit à dix ans et même au-dessous de cet âge » (I, 181). « Quant aux autres industries de l'arrondissement, soieries, fabriques de coton à tricoter et à coudre, étoffes à pantalon et toiles, etc., le nombre d'enfants qu'elles emploient est moindre, et comme quelques-unes font travailler à domicile, on ne peut savoir si, ni dans quelle mesure, elles ont recours au travail des enfants » (I, 181).

La chambre de Hasselt donne quelques informations sur les enfants travaillant dans le tressage de la paille et dans l'industrie dentellière. « Environ 925 enfants et adolescents, écrit la chambre, de l'âge de sept à dix-huit ans s'occupent du tressage de la paille dans les différents villages de la vallée du Geer. Ces enfants travaillent, sous la surveillance de leurs parents, en été, à la promenade, et en hiver, au coin du feu. Les enfants de l'âge de sept à douze ans fréquentent assez régulièrement les écoles primaires de leurs communes respectives et ne se livrent au tressage de la paille qu'en dehors des heures de classe. Les filles ne travaillent jamais à l'atelier, et les garçons y sont rarement admis avant l'âge de dix-sept à dix-huit ans. Quant à l'industrie dentellière, elle occupe à Saint-Trond environ 300 filles de l'âge de six à dix-huit ans. Ces filles, dès qu'elles sont exercées à la fabrication de la dentelle, travaillent également chez elles, sous la surveillance de leurs parents. Il n'y a que les ouvrières attachées à l'atelier d'apprentissage qui fassent exception à cette règle. » (I, 208).

Les réponses des chambres de commerce montrent qu'en général la durée du travail se situe encore à 10, 11 ou 12 heures par jour:

La chambre d'Ypres-Dixmude signale que dans les écoles dentellières, on travaille 9 heures, été comme hiver, dans les rubanneries et les tissanderies: 9 heures en hiver, 11 heures en été; en construction de mécaniques et dans les fonderies de fer, l'hiver on travaille 10 heures, mais l'été 12 heures.

La chambre de Bruxelles cite le chiffre de 11 heures, celle de Gand: 12 heures. A Alost, dans les fabriques de fil, on travaille 12 1/2 heures l'été

**Travailleurs de 18 ans et moins selon les chambres de commerce
(Enquête de 1870)**

| | moins de 8 ans | de 8 à 10 ans | de 10 à 12 ans | de 12 à 14 ans | de 14 à 18 ans | Total |
|-------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------|
| Industrie métallurgique | — | 9 | 115 | 433 | 294 | 851 |
| Mines | — | 6 | 599 | 1.636 | 82 | 2.323 |
| Verre - céramique | — | 137 | 294 | 498 | 773 | 1.702 |
| Textile | 2 | 250 | 486 | 1.232 | 2.229 | 4.199 |
| Industries diverses | 268 | 567 | 656 | 1.299 | 2.576 | 5.366 |
| Totaux par âges | 270 | 969 | 2.150 | 5.098 | 5.954 | 14.441 |

**Travailleurs de 8 à 14 ans dans les mines de houille
(Enquête de 1870) (Ingénieurs des mines)**

| | 8 à 10 ans | | 10 à 12 ans | | 12 à 14 ans | | Total | | | Durée du travail |
|--|------------|---------|-------------|---------|-------------|---------|--------|---------|---------|---------------------|
| | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | F. + G. | |
| Province de Hainaut S. | 22 | 18 | 303 | 338 | 599 | 617 | 924 | 973 | 1.897 | 10 à 12 h. |
| (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e arrondissements) F. | — | — | 566 | 1.120 | 1.478 | 2.706 | 2.044 | 3.826 | 5.870 | 8 à 12 h. |
| Province de Liège S. | 4 | 7 | 24 | 23 | 215 | 188 | 243 | 218 | 461 | 10 à 12 h. |
| (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e arrondissements) F. | — | — | 2 | 33 | 96 | 596 | 98 | 629 | 727 | 8 à 9 h. |
| Province de Namur S. | — | — | 3 | 5 | 36 | 22 | 39 | 27 | 66 | 11 h. |
| (4 ^e arrondissement) F. | — | — | — | 4 | 3 | 126 | 3 | 130 | 133 | 8 à 12 h. |
| Total | 26 | 25 | 898 | 1.523 | 2.427 | 4.255 | 3.351 | 5.803 | 9.154 | |
| F. | — | — | 568 | 1.157 | 1.577 | 3.428 | 2.145 | 4.585 | 6.730 | |
| S. | 26 | 25 | 330 | 366 | 850 | 827 | 1.206 | 1.218 | 2.424 | |

**Travailleurs de 8 à 14 ans dans les usines métallurgiques
(Enquête de 1870) (Ingénieurs des mines)**

| | 8 à 10 ans | | 10 à 12 ans | | 12 à 14 ans | | Total | | | Durée du travail |
|---------------------|------------|---------|-------------|---------|-------------|---------|--------|---------|---------|---------------------|
| | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | F. + G. | |
| Province du Hainaut | — | — | — | 103 | 13 | 403 | 13 | 506 | 519 | 12 h. |
| Province de Liège | 4 | 30 | 20 | 107 | 99 | 486 | 123 | 623 | 746 | 10 à 12 h. |
| Province de Namur | — | — | — | 2 | 6 | 13 | 6 | 15 | 21 | 10 à 12 h. |
| Total | 4 | 30 | 20 | 212 | 118 | 902 | 142 | 1.144 | 1.286 | |

Idem dans les mines métalliques

| | 8 à 10 ans | | 10 à 12 ans | | 12 à 14 ans | | Total | | | |
|----------------------|------------|---------|-------------|---------|-------------|---------|--------|---------|---------|--|
| | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | Filles | Garçons | F. + G. | |
| Province de Liège S. | — | — | — | 3 | 35 | 73 | 35 | 76 | 111 | |
| F. | — | — | — | — | — | 7 | — | 7 | 7 | |
| Province de Namur S. | — | — | — | — | — | 6 | — | 6 | 6 | |
| F. | — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| (¹) S. | — | — | — | — | — | 14 | — | 14 | 14 | |
| (¹) F. | — | — | — | 3 | — | 29 | — | 32 | 32 | |
| Total S. | — | — | — | 3 | 35 | 93 | 35 | 96 | 131 | |
| F. | — | — | — | 3 | — | 36 | — | 39 | 39 | |

— « ce qui est excessif même pour les adultes et écrasant pour les enfants » constate la chambre (I, 181), — l'hiver, on travaille depuis qu'il fait clair, le matin, jusqu'à huit heures du soir; dans les fabriques d'allumettes, le travail commence à 6 heures et finit à 20 heures, avec 2 heures d'interruption.

La chambre de Tournai, enfin, signale que les enfants « ne travaillent généralement que (*sic*) 10 heures par jour (I, 198).

Les houillères ne le cèdent en rien aux manufactures. L'ingénieur principal du premier arrondissement des mines — Flamache — écrit dans son rapport : « A la surface, la journée est habituellement de douze heures; à l'intérieur, sa durée est plus variable. Les enfants des postes d'après-midi et de nuit et ceux du poste de jour qui sont indépendants du trait, travaillent de huit à dix heures par journée. Les enfants du poste de jour, dépendant du trait, ont à faire une journée plus longue, de douze heures et plus; mais le système de rebandes (ou renouvellement de journée), fort usité dans un certain nombre de charbonnages, augmente la durée normale du séjour dans la mine. Lorsqu'il y a rebande, le travail dure quelquefois de seize à vingt heures. Du reste, le nombre de ses redoublements de travail par semaine est très variable, suivant les mines et les temps de plus ou moins grande activité du travail » (I, 219).

En général, on ne signale guère de *travail de nuit* pour les enfants. Les réponses des chambres de Courtrai, Roulers, Gand, Alost, Audenarde, Tournai sont négatives. D'autres sont négatives avec une légère réserve : Ypres-Dixmude (exceptionnellement), Termonde (sauf dans une fabrique), Saint-Nicolas (parfois dans une fabrique), Liège (sauf une exception occasionnelle).

Dans les papeteries et laminoirs relevant de la chambre de Nivelles, les enfants travaillent une semaine de jour et une semaine de nuit. Ce qui est le régime des sucreries semble-t-il; la chambre de Louvain signale que les enfants ne travaillent pas la nuit, sauf aux sucreries de Tirlemont où « les adolescents travaillent par quinzaine huit journées de nuit, leur travail de nuit étant le même que le travail de jour » (I, 163). De même, la chambre d'Anvers qui rapporte qu'en général les enfants ne travaillent pas la nuit sauf dans les sucreries de Lillo, Schooten et Lierre ainsi qu'à la papeterie de Willebroek; ici, le travail de nuit dure 10 heures, il commence à neuf heures du soir pour finir à cinq heures du matin ». A Bruxelles les enfants travaillent la nuit dans quelques industries et, là aussi, « ils alternent de semaine en semaine » (I, 159).

Dans les charbonnages et dans les usines à travail continu, les enfants travaillent presque partout de nuit. L'ingénieur Flamache écrit dans son rapport : « Dans tous les charbonnages du couchant de Mons, les enfants sont associés aux travaux de nuit. A la surface, le nombre en est peu

considérable; mais, à l'intérieur des travaux, les enfants sont employés dans une mesure très large, quoique impossible à préciser, en ce qu'elle varie avec l'allure des couches, l'organisation du travail en deux ou trois postes, le nombre des rebandes, etc. On peut dire, cependant que la forte moitié et plus souvent les deux tiers des enfants du personnel souterrain travaillent la nuit » (I, 222).

Le *travail du dimanche et des jours fériés* semble moins répandu encore que le travail de nuit. De nombreuses chambres répondent par la négative à la question posée : Nivelles, Roulers, Gand, Alost, Audenarde, Courtrai, Termonde, St-Nicolas, Tournai, Liège. Ailleurs, il n'est qu'exceptionnel : Bruxelles, Ypres-Dixmude ainsi que, selon les réponses des ingénieurs des mines, à Anvers, où il n'est « pas d'usage ».

Presque toutes les chambres assurent que les enfants ne sont pas occupés à des *travaux dangereux*. Les chambres suivantes répondent négativement : Bruxelles, Nivelles, Louvain, Ypres-Dixmude, Gand, Audenarde, Termonde, Saint-Nicolas, Tournai et Liège. Anvers donne aussi une réponse négative sauf pour les manufactures de tabac ainsi que pour l'école pyrotechnique (qui occupe soixante-deux enfants).

Deux chambres attirent l'attention sur l'état de l'*hygiène des travaux*. Celle de Roulers estime que « les travaux de la filature ne sont point dangereux, mais (que) l'air vicié qu'on y respire et l'atmosphère chaude et humide dont on y est continuellement entouré doivent certainement influencer, d'une manière très nuisible, sur ces jeunes créatures » (I, 174). Celle d'Alost : « la fabrication des allumettes chimiques constitue un travail éminemment délétère » (I, 181).

On ne peut pourtant s'empêcher d'exprimer une certaine réserve devant les réponses à l'enquête sur ces points, tout spécialement lorsqu'on voit la déclaration de Lambert, ingénieur du 2^e arrondissement : « Je ne pense pas que les mines de houille et les usines métallurgiques soient considérées comme des ateliers *dangereux*, au moins sous le rapport de la santé » (I, 221).

Un niveau d'instruction presque nul

L'instruction, si on en croit les rapports des chambres de commerce est absolument déficiente. Louvain : « laisse à désirer » ; Nivelles : « instruction élémentaire insuffisante » ; Bruxelles : « l'instruction est généralement plus répandue chez les enfants employés dans les établissements industriels éloignés des grands centres » (I, 159). La chambre de Bruxelles est « persuadée que rendre l'instruction obligatoire serait empêcher en partie l'abus du travail prématuré des enfants; la chambre de commerce

appelle la sérieuse attention du Gouvernement sur cette question et émet le vœu qu'une disposition dans ce sens soit soumise aux Chambres dans le plus bref délai » (I, 161).

Optimiste à propos des conditions matérielles qui « ne laissent plus rien ou peu de chose à désirer, la Chambre de Roulers est plutôt pessimiste sous le rapport instruction parce que « grand nombre de nos travailleurs sont encore privés du pain de l'âme et croupissent dans une complète ignorance »; aussi se prononce-t-elle pour l'enseignement obligatoire (I 173). L'ignorance, pour la Chambre de Roulers, doit être combattue au même titre que la misère; elle avait constaté que, dans les principaux établissements industriels de son ressort, sur 100 ouvriers, 85 étaient complètement illettrés, 5 savaient lire, 10 signer leur nom (I, 174); pour la ville de Roulers, sur une population de 13.774 habitants, 9.849 ne savaient ni lire ni écrire, « soit 70 % d'ignorance! » (I, 175).

Quant à la Chambre d'Alost, elle constate l'« étiolement physique et moral » dans les fabriques d'allumettes. La situation y est encore pire que dans les fabriques de fil à coudre. « Les enfants admis dans les ateliers à un âge encore moins avancé ne fréquentent d'école, ni avant leur admission ni pendant, ni jamais. Ignorance absolue, étiolement physique et moral » (I, 182).

Enfin, la Chambre d'Anvers, après avoir constaté que l'instruction élémentaire fait généralement défaut, estime que c'est à l'autorité « qu'appartient le soin et le devoir impérieux de tracer le chemin, d'organiser sur des bases obligatoires l'instruction publique, surtout dans les centres industriels, afin de battre en brèche cette ignorance qui paralyse les forces vitales de la nation et placerait la Belgique dans un état d'infériorité vis à vis des peuples qui comprennent mieux les avantages d'une instruction solide, donnée à toutes les classes de la société » (I, 167).

Il faut reconnaître pourtant que des Chambres soulignent la difficulté pour les jeunes ouvriers d'aller à l'école après le dur labeur qu'ils ont fourni toute la journée. Celle d'Anvers, par exemple: « les enfants ou adolescents se trouvent avoir l'esprit peu dispos et propre à recevoir avec fruit l'instruction des écoles du soir » (I, 157). Celle d'Alost constate qu'après avoir passé onze heures et demie à l'atelier, les enfants ne sont plus capables d'aller encore suivre une heure ou deux à l'école du soir (I, 182). « L'ouvrier qui n'a pas marchandé sa peine (douze heures) aspire à bon droit au repos » déclare celle de Roulers (I, 175); aussi propose-t-elle de remplacer les écoles du soir par des coursdu dimanche! Une Chambre détonne par ses constatations; c'est celle de Saint-Nicolas selon laquelle les adolescents, travaillant jusqu'à 14 heures par jour, suivent les cours qui se donnent le soir! (I, 191).

Les causes du travail des enfants selon la classe « aisée »

Point de vue que nous avons déjà rencontré — il paraît être très courant à l'époque — les Chambres estiment généralement que c'est par suite de « l'insouciance des parents » que les enfants ne fréquentent pas les écoles du soir ou du dimanche; ils les envoient au travail, dit la Chambre d'Anvers, par « désir d'exploiter souvent prématurément à leur profit les forces physiques de leurs enfants » (I, 157). Pour celle de Bruxelles, le manque d'instruction serait dû à l'indifférence des parents « qui laissent vagabonder leurs enfants » ou bien qui veulent, par nécessité, « tirer parti de leur travail avant qu'ils aient atteint l'âge de onze ans » (I, 159, 160). Roulers va même jusqu'à avancer que c'est « séduits par l'appât d'un salaire élevé » (*sic*) que les parents condamnent l'enfant « aux rudes travaux des fabriques où sa santé s'étiole, où ses facultés intellectuelles s'altèrent et finissent par s'oblitérer complètement » (I, 173). C'est pour cette chambre une vraie obsession, semble-t-il : « les parents les envoient dans les fabriques, sacrifiant ainsi à l'appât d'un salaire élevé leur développement intellectuel, victimes eux-mêmes de l'ignorance de leurs ascendants; ils ne sentent pas le besoin de l'instruction et prétendent que leurs enfants vivent comme ils ont vécu » (I, 175).

Pas question, par contre de supposer que ce soient les employeurs qui profitent de l'emploi des enfants. Un ingénieur des mines, rapportant que ce n'est qu'exceptionnellement que les enfants travaillent au charbonnage avant leur douzième année, va même jusqu'à assurer que « ceux qui n'ont pas atteint l'âge de douze ans ne sont employés que pour des motifs charitables » (I, 220).

Les progrès de l'idée de réglementation

On peut constater, à travers l'enquête de 1870, que l'idée de la réglementation du travail des enfants s'est propagée sérieusement. Beaucoup de Chambres de commerce se prononcent en faveur de cette réglementation. Celle d'Alost considère même « une telle loi comme une stricte obligation morale et une nécessité absolue. Si l'on veut, ajoute-t-elle, prévenir l'abâtardissement de nos populations, il faut des mesures sévères et efficaces et non de vains palliatifs ». C'est pourquoi, elle se prononce pour « l'interdiction absolue de tout travail pour les enfants au-dessous de douze ans, la limitation du travail de douze à quatorze ans, et cela pour toutes les industries et tous les ateliers, grands ou petits; serait seul exempté le travail de l'enfant avec son père, au domicile paternel, parce que, là, la surveillance est vraiment impossible et que, dans ce cas, le but ne pourrait être atteint que par une loi rendant l'instruction obligatoire »

(I, 182). La Chambre de Roulers se prononce à la fois pour la limitation de l'âge d'admission et la limitation de la durée du travail. Pour celle de Gand, on devrait fixer quatre conditions à l'admission des enfants en fabrique : « 1^o que l'enfant ait plus de douze ans accomplis; 2^o qu'il sache lire et écrire; 3^o que la durée du travail soit limitée à douze heures; 4^o conditions spéciales pour les écoles dentellières » (I, 180). La Chambre de Bruxelles estime qu'une loi sur le travail des enfants pourrait « poser des principes, mais leur application serait bien difficile, sinon impossible à constater, surtout dans les villes, à cause de la multiplicité des petits ateliers », aussi estime-t-elle néanmoins que « quelques règles générales, tutélaires de l'enfance et de l'adolescence, pourraient être prises, quant aux heures de travail, à l'âge, au local, aux travaux de nuit, etc. ».

L'intérêt de l'industrie à la réglementation est évoqué, à côté de l'aspect humanitaire, par une Chambre seulement, celle de Courtrai, parce que, dit-elle, en protégeant les enfants contre un travail « énervant et abusif », le gouvernement ménagerait « dans l'avenir une population ouvrière intelligente et robuste, susceptible de suppléer par un surcroît d'activité, à la réduction de quelques heures dans le travail des enfants » (I, 168).

Alors que la Chambre d'Alost estimait n'avoir pas à se prononcer sur l'instruction obligatoire tout en estimant que sans elle l'efficacité d'une limitation serait fort réduite, celle de Nivelles se prononce plus nettement en faveur d'une législation rendant la scolarité obligatoire : « Des économistes voudraient que le travail dans les mines et les manufactures fût défendu aux enfants âgés de moins de quatorze à quinze ans. L'intention est louable, mais dans l'état de notre législation, quel serait le résultat de cette mesure? Aucune disposition n'oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Ils les reprennent lorsqu'ils ont atteint l'âge de douze ans, pour les aider à subvenir aux besoins de la famille. En leur défendant l'entrée de l'atelier, ne s'expose-t-on pas à les laisser désœuvrés pendant deux ou trois ans? Le remède pourrait être pire que le mal, et nous sommes d'avis que cette défense ne doit pas être inscrite dans nos lois, aussi longtemps que l'instruction primaire n'est pas obligatoire en Belgique » (I, 166). C'est une position similaire qui est avancée par la Chambre d'Anvers : « l'admission des enfants au-dessous de treize ans pourrait être absolument interdite dans les ateliers, fabriques ou autres établissements industriels, et, passé cet âge, subordonnée à la production d'un certificat de capacité ou de fréquentation des écoles » (I, 157). Plus radicale, la Chambre d'Arlon trouve que « cette prétendue atteinte portée à la liberté individuelle et à la liberté du travail est beaucoup plus légitime et plus rationnelle que les dispositions contre les établissements dangereux et insalubres, contre l'emploi des machines sans autorisation préalable, contre la circulation sur les routes dans certaines circonstances données; en un mot, qu'une foule de restrictions et d'entraves qui n'ont pas pour objet de sauvegarder

un intérêt aussi élevé pour l'avenir physique et moral des classes les plus nombreuses de la société » (I, 210).

A côté de cette majorité de chambres de commerce qui se prononcent en faveur de la réglementation, trois chambres wallonnes en sont adversaires. Celle de Verviers d'abord, qui, après avoir affirmé que le travail des enfants dans la région « n'est pas généralement de nature à entraver leur développement corporel », se prononce, avec fougue pourrait-on dire, contre toute réglementation : « Dans toutes circonstances, nous sommes antagonistes des lois qui veulent régler l'industrie; nous demandons toujours la liberté la plus complète pour le travail, mais ici surtout, en présence d'un état de choses aussi satisfaisant, nous appuyons énergiquement sur l'inopportunité d'une intervention gouvernementale et nous nous déclarons adversaires d'une loi ou d'un règlement sur la matière. Nous sommes convaincus qu'une réglementation légale gênerait considérablement les patrons et serait moins féconde en bons résultats que l'initiative privée » (I, 206). La Chambre de Liège, aussi radicale dans son opposition tente de disculper les employeurs en énumérant les facteurs qui d'après elles doivent être considérés comme responsables de l'altération de la santé des enfants. « La loi n'a pas, pour réglementer le travail, la puissance et l'efficacité qu'on suppose; les petits ateliers échappent à son empire; de sorte qu'elle ne peut agir qu'à l'égard de la grande industrie. Les lois restrictives de la liberté du travail, non seulement ne sont pas d'une application générale, mais elles ne peuvent couper le mal dans sa racine ni supprimer les nécessités auxquelles les familles ouvrières ont en vue de subvenir lorsqu'elles s'infligent les excès de travail que l'on voudrait empêcher. Parmi toutes les causes qui peuvent altérer la santé des femmes et des enfants dans les classes ouvrières, la plus puissante ne se trouve pas dans un travail trop prolongé. Le défaut de nourriture substantielle, le manque de vêtements et de chaussures convenables, une habitation malsaine et peu aérée sont bien plus nuisibles à l'enfance que les fatigues de l'atelier. Or toute restriction dans le travail entraîne une diminution de salaire, c'est-à-dire une réduction dans les seules ressources des familles d'ouvriers. Nous constatons avec bonheur que l'on ne signale pas, dans le ressort de la Chambre de commerce, des abus dans le travail des enfants. Pour remédier à ceux qui viendraient à se produire ou à se révéler, la liberté a des ressources multiples : c'est ainsi qu'à Verviers de généreux industriels ont fondé une association qui a pour but d'écarter l'enfant trop jeune des manufactures ou d'empêcher qu'on l'astreigne à un travail trop prolongé. Ainsi, par l'initiative individuelle, on peut prévenir les abus; à la vérité, l'intervention du législateur agit d'une manière plus prompte et plus étendue. Les réformes par la liberté sont plus lentes, mais plus durables, parce qu'elles peuvent mieux remédier aux causes qui produisent les abus ».

Disculper les employeurs, mais aussi culpabiliser les travailleurs

eux-mêmes, c'est bien le but poursuivi par la Chambre liégeoise : « L'intervention du législateur en matière de travail ne doit être admise que quand elle est commandée par une impérieuse nécessité; or, jamais elle n'a été moins indispensable, jamais les classes supérieures ne se sont préoccupées d'une manière plus générale du sort des classes inférieures; jamais on n'a fait autant de sacrifices volontaires en vue de contribuer à leur progrès, soit matériel, soit moral. Si une amélioration plus sensible ne se fait pas sentir, cela vient surtout de ce que ceux-là même qui ont le plus besoin d'aide et de protection ont toujours la plus grande part de responsabilité dans leurs destinées. Le manque d'ordre dans les ménages et les habitudes de cabaret ont une influence pernicieuse sur le bien être des familles ouvrières et empêchent les meilleures mesures prises en leur faveur de produire leurs fruits » (I, 199, 200) (581).

L'oscar revient finalement à la Chambre de commerce de Tournai. Car après le chœur des Chambres pour culpabiliser les parents des enfants ouvriers, voilà que celle de Tournai rejette l'idée d'une législation limitative parce que ce serait froisser les parents dans leurs sentiments de responsabilités vis à vis de leurs enfants! Une telle loi aurait, en effet, quelque chose « qui froisserait les sentiments les plus naturels de la classe ouvrière. Ce serait une loi qui destituerait en masse de la tutelle naturelle et légitime de leurs enfants les pères de famille des classes laborieuses; une loi qui déclarerait qu'ils sont à la fois indignes et incapables d'exercer convenablement cette tutelle; une loi qui proclamerait qu'au sein des classes laborieuses, les pères sont sans cœur et les mères sans entrailles... » (I, 197).

(581) Il y a cependant un « industriel important », Charles Begasse, fabricant de couverture de laine, qui émet un avis différent : « ...je suis très hostile au travail des jeunes enfants. J'ai reconnu qu'il est beaucoup plus avantageux de prendre des enfants plus âgés et de les payer mieux, ils font beaucoup plus d'ouvrage et le font mieux. Avant douze ans, je trouve que dans mon industrie les enfants ne peuvent rendre aucun service réel » (I, 200).

L'ouvrier méprisé

Est-il exagéré de conclure que la condition ouvrière au XIX^e siècle est celle d'un être méprisé par la société? Réduit au rang d'objet par le système économique, c'est une véritable déconsidération, un authentique mépris qui pèse sur lui.

« L'ouvrier est un véritable outil qui s'use ou se rompt »

L'entrée de l'ouvrier à l'usine en fait une sorte de machine parmi les autres. Cette situation, un économiste belge que nous avons eu l'occasion de citer déjà, G. de Molinari, l'a théorisée dans son cours d'économie politique: « Au point de vue économique, les travailleurs doivent être considérés comme de véritables machines. Ce sont des machines qui fournissent une certaine quantité de forces productives et qui exigent, en retour, certains frais d'entretien et de renouvellement pour pouvoir fonctionner d'une manière régulière et continue. Ces frais d'entretien et de renouvellement, que le travailleur exige, constituent les frais de production du travail, ou, pour nous servir d'une expression fréquemment employée par les économistes, le minimum de subsistances du travailleur » (582).

Ducpétiaux avait évoqué cette attitude dès l'introduction du 1^{er} tome de son ouvrage sur la condition physique et morale des jeunes ouvriers. On a, dit-il, considéré l'homme « comme un instrument ou un outil; lorsque l'outil est ébréché, on le rejette, lorsque l'instrument est usé, on le rempla-

(582) G. de Molinari, Professeur au Musée de l'industrie, Directeur de l'Economiste belge, *Cours d'Economie Politique*, tome 1^{er}, 2^e édition, 1863, pp. 203, 204.

ce. Pour un homme qui meurt à la tâche, il y en a dix tout prêts à subir la même chance pour aboutir à la même fin » (583).

A diverses reprises, les enquêteurs de 1843 constatent qu'il en est bien ainsi dans les faits. Ainsi, le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles considère que « les fabriques dans lesquelles on a donné quelque attention aux conditions de salubrité, sont extrêmement rares : presque toutes sont établies dans d'anciens bâtiments qu'on a arrangés tant bien que mal et accommodés comme on a pu à leur nouvelle destination, en tenant compte seulement des besoins de l'industrie et en oubliant complètement qu'il y avait aussi quelque chose à faire dans l'intérêt de la santé des ouvriers » (584). Le docteur Fossion, de Liège, est plus dur encore dans son jugement : « L'ouvrier est un véritable outil qui s'use ou se rompt, et qu'on remplace par un autre, dès qu'il est usé ou rompu. C'est un marteau, une lime, tout ce que vous voudrez, s'il peut rapporter tant la journée. Son sort est subordonné à la prospérité du maître : l'industrie vient-elle à chômer, il est jeté sur le pavé, sans moyens d'existence; car, notez-le bien, il n'a pas appris de métier, il n'a servi, toute sa vie, que de machine. Telle est l'influence de la division du travail dans la grande industrie. Elle rend inutiles les facultés de l'ouvrier; il ne fait emploi ni de ses forces, ni de son intelligence, il s'hébète; sa constitution dégénère » (585).

Cette priorité du rendement est soulignée également par le Conseil de salubrité publique de Bruxelles; parlant du manque de propreté des ouvriers, les rapporteurs écrivent : « Pourquoi ne déclarerions-nous pas qu'une bonne part dans cette culpabilité doit être attribuée aux chefs d'industrie qui, par leur position, par leur influence, par leur autorité même, pourraient considérablement atténuer le mal que nous signalons? Mais leur sollicitude ne va pas si loin. Que leur importe que l'ouvrier soit propre ou non, qu'il se nourrisse bien ou mal, que son habitation soit saine ou insalubre, qu'il meure un peu plus vite ou un peu plus tard? Que leur importe tout cela? Pourvu que l'ouvrier ait les bras forts, les mains agiles, qu'il travaille et qu'il produise beaucoup, y a-t-il autre chose qui puisse les intéresser? » (586).

Les enfants ouvriers sont-ils maltraités?

Tout qui a lu ce que Mantoux a écrit à ce sujet dans son histoire de la révolution industrielle en Angleterre (587) en a gardé une impression parti-

(583) P. II.

(584) Enquête de 1843, tome 2, p. 657.

(585) Enquête de 1843, tome 3, p. 40.

(586) Id., tome 2, p. 651.

(587) Paul Mantoux, *La révolution industrielle au XVIII^e siècle*, réédition de 1959.

culièrement pénible. A propos du sort des « apprentis des paroisses » employés dans les fabriques, Mantoux rapporte que « la discipline était féroce, si l'on peut appeler discipline le déploiement d'une brutalité sans nom, et parfois d'une cruauté raffinée qui s'assouvissait à plaisir sur des êtres sans défense. Le récit fameux des souffrances endurées par un apprenti de fabrique, Robert Blincoe, fait frémir d'horreur *. A Lowdham, près de Nottingham, où il fut envoyé en 1799 avec un lot d'environ quatre-vingts enfants des deux sexes, on se contentait d'employer le fouet : on l'employait, il est vrai, du matin jusqu'au soir, non seulement pour corriger les apprentis de la faute la plus légère, mais pour les stimuler au travail, pour les tenir éveillés lorsque la fatigue les accablait. A la fabrique de Litton, c'était bien autre chose : le patron, un certain Ellice Needham, frappait les enfants à coups de poing, à coups de pied, à coup de cravache; une de ses gentillesse consistait à leur pincer l'oreille entre les ongles, assez fort pour la traverser. Les contremaîtres étaient pires. L'un d'eux, Robert Woodward, inventait des tortures ingénieuses. Ce fut lui qui imagina de suspendre Blincoe par les poignets au-dessus d'une machine en mouvement, dont le va et vient l'obligeait à tenir ses jambes repliées; de le faire travailler presque nu, en hiver, avec des poids très lourds sur les épaules; de lui limer les dents. Le malheureux avait reçu tant de coups, que sa tête était couverte de plaies : pour le soigner, on commença par lui arracher les cheveux au moyen d'une calotte de poix... » (588).

A-t-on connu ces fabriques-camps de concentration dans notre pays? L'enquête de 1843 ne nous renseigne guère sur ce point. Les réponses émanent d'ailleurs pour la plupart de gens qui ont intérêt à le passer sous silence. Nous n'avons, du moins pas trouvé de récits à « faire frémir d'horreur ». Par contre, ce qui frappe c'est d'abord une divergence de vues à propos des mauvais traitements éventuels infligés aux enfants. Selon l'Académie royale de médecine, les enfants sont rarement maltraités (589), mais, à côté de ce témoignage, il y a certaines allusions à des « punitions » infligées aux enfants. Parlant du peu de docilité des enfants occupés dans une rubanerie, le chef de l'établissement déclare à la Chambre de commerce de Bruxelles « ...qu'ils sont d'autant plus difficiles à corriger, qu'en dehors de la fabrique leurs parents ont le défaut d'écouter leurs plaintes et le plus souvent de leur donner raison dans leur insubordination, lorsqu'une punition leur est infligée par l'un des chefs d'atelier... » (590). A

* « Robert Blincoe fut découvert, en 1822, par J. Brown, qui faisait dans les centres industriels une enquête sur les effets moraux et sociaux du système de fabrique. Le récit de sa triste enfance fut publié en 1828 dans *The Lion*, périodique radical dirigé par R. Carlile, et en 1832 dans *The Poor Man's Advocate*. Il faut reconnaître qu'il s'agit là de faits exceptionnels, rapportés par un journaliste en qui on ne peut avoir une confiance absolue. »

(588) Mantoux, o.c., pp. 435, 436.

(589) Enquête de 1843, tome 2, p. 332.

(590) Id., tome 2, p. 21.

propos des enfants travaillant à la mine, le docteur Fossion décrit le travail de ceux qui sont chargés d'ouvrir et de fermer les portes d'aérage et fait remarquer : « quoique, en général, les enfants soient bien traités dans nos houillères, qu'il soit expressément défendu de les frapper, ils doivent subir d'amers reproches, des invectives mêmes, s'ils ont le malheur de s'oublier un instant » (591).

La Commission médicale du Brabant n'est pas d'accord avec l'Académie de médecine : « Si nous nous trouvons en désaccord avec la Commission de l'Académie royale de médecine de Belgique, qui croit qu'il est rare que les ouvriers, surtout les enfants, soient maltraités par ceux qui les emploient, c'est, croyons-nous, qu'elle a porté principalement ses recherches sur les ouvriers employés dans les grands établissements industriels, et ceux d'une moyenne importance, en ne s'occupant que peu de ces petits établissements où six et huit individus se trouvent réunis » (592).

Ce qui frappe également, c'est, une fois encore, la tendance à culpabiliser les parents plutôt que les employeurs. Tout en minimisant les faits, Mareska et Heyman les attribuent plutôt aux parents travaillant en compagnie de leurs enfants qu'aux employeurs eux-mêmes.

« Les enfants, dans les fabriques, sont plutôt sous la dépendance et la surveillance des ouvriers, que sous celles du maître. Ce sont eux qui les engagent, les emploient, les payent; ce sont eux aussi qui les punissent lorsqu'ils sont inattentifs ou négligents. Les corrections se ressentent de l'éducation de ceux qui les infligent : tandis que le chef se contente d'une admonition ou d'une amende, l'ouvrier a recours aux châtiments corporels. J.-B. Hove, âgé de douze ans, rattacheur, nous a déclaré, dans son interrogatoire, que deux fois il a reçu des soufflets du fileur, parce qu'il n'avait pas soigné les bobines. Weltinck, François, âgé de treize ans, monteur, a été battu par son compagnon, rattacheur. Wettinck, Alexandre, âgé de dix ans, a été également battu autrefois par son rattacheur; mais il ne l'est plus par celui sous lequel il travaille actuellement.

« Les tireurs ou brosseurs des imprimeries, lorsqu'ils souillent les imprimés en les pliant, ou quand ils y font des taches, sont également grondés ou frappés. D'après la déposition de plusieurs tireurs, ces coups se donnent parfois avec le bâton de l'établi, mais jamais ils n'ont déterminé d'accidents.

« Si notre enquête nous a fourni la preuve que les enfants sont quelquefois maltraités, nous sommes cependant convaincus qu'ils le sont en général infiniment moins que dans certaines fabriques de France et

(591) *Id.*, tome 3, p. 76.

(592) *Id.*, tome 2, p. 360.

d'Angleterre, si toutefois les détails donnés par quelques auteurs ne sont point exagérés (*).

« Quand un enfant reçoit des coups, c'est ordinairement de son père ou de son frère. On sait qu'un grand nombre de rattacheurs travaillent avec leurs parents; nous en avons trouvé environ 12 % dans cette catégorie.

« Nous partageons complètement l'avis de MM. Ducpétiaux et Burggraeve sur ce qu'ils rapportent concernant les sentiments généreux qui animent nos ouvriers : « Si notre classe ouvrière, dit M. Ducpétiaux, est ignorante à beaucoup d'égards, elle possède néanmoins d'excellentes qualités et se distingue par une grande humanité ». M. Burggraeve, dans son rapport à l'Académie, dit avec raison « que c'est un fait consolant à rapporter, qu'il est rare qu'un enfant soit maltraité ». Quant à nous, nous avons, dans nos recherches, acquis la certitude que non seulement tout acte d'oppression grave est sévèrement défendu par les maîtres, mais nous sommes persuadés que les ouvriers eux-mêmes ne le toléreraient pas.

« Ce qui vient à l'appui de l'opinion de ces deux auteurs sur la disposition des classes pauvres à la bienfaisance, ce sont les exemples nombreux que nous aurons à citer par la suite, d'ouvriers qui, rencontrant des enfants malheureux et abandonnés, les amènent à la fabrique, et ont, comme dit M. E. Sue, l'admirable courage de les prendre à leur charge, quoiqu'ils aient déjà une famille nombreuse à nourrir » (593).

Un autre témoignage, celui de la Commission médicale de Liège, met en cause les employeurs au moins autant, sinon plus, que les parents. Après avoir expliqué comment les briquetiers s'associent pour aller travailler à l'étranger, la Commission continue : « Le chef, auquel on donne le nom de livrehaïe, règne en despote. Les ouvriers ont pris envers lui, avant la saison, un engagement que l'honneur ou l'impossibilité leur interdit de rompre. Il n'est pas de mauvais traitements qu'ils n'aient à subir de sa part. La mère qui, par nécessité, lui a confié sa fille, n'est pas certaine de la voir rentrer pure sous le toit paternel » (594). Le rapporteur ajoute que c'était à tel point que le gouvernement prussien, en 1845, décida « que les ouvriers tuiliers belges ne seraient dorénavant autorisés à amener avec eux des apprentis ou aides, âgés de moins de dix huit ans, que dans le cas où ceux-ci seraient accompagnés de leurs parents ». L'ordonnance fut prise à la suite de la condamnation d'un ouvrier tuilier de la province de Liège aux travaux

* M. Villelmé rapporte, d'après l'industriel de la Champagne, journal imprimé à Reims, que, dans quelques établissements de la Normandie, le nerf de bœuf figure sur le métier au nombre des instruments de travail, lorsque les ouvriers passent la nuit à travailler, et que les pauvres enfants, succombant au sommeil, cessent d'agir, on les éveille par tous les moyens possibles, le nerf de bœuf compris. A Rouen, les mêmes abus existent. Rien de semblable ne s'observe à Gand. »

(593) Id., tome 3, pp. 362, 363.

(594) Id., tome 3, p. 552.

forcés à perpétuité (sa femme à deux ans de prison) « pour avoir exercé sur une jeune fille de Liège qui travaillait avec eux, des mauvais traitements, à la suite desquels elle avait succombé ». Plus loin, décrivant le sort réservé aux enfants qu'on envoie prématurément au travail : « Ils ne vivent plus, ils végètent : trop heureux si les mauvais traitements de leurs parents, ou de leurs maîtres quand ils sont employés dans les petites industries, ne viennent pas joindre une misère de plus à leur misère, un chagrin de plus à leurs chagrins; une cause de plus à leur affaiblissement tant physique que moral » (595).

« Il n'a même pas le mérite de la résignation »

« Ils ne vivent plus, ils végètent » dit la Commission médicale de Liège à propos des enfants! Mais n'est-ce pas le cas des adultes également? Il y a, dit Bidaut, ingénieur à l'inspection des mines à Charleroi, peu de reproches à adresser à la classe des ouvriers houilleurs de l'arrondissement. « La discipline, l'obéissance presque passive et la résignation, sont si bien dans ses habitudes, que depuis quelques années on l'a vue subir de bien grandes vicissitudes, passer brusquement des circonstances financières les plus heureuses à une position comparativement déplorable, accepter une mesure (le rétablissement des livrets) que, à très grand tort, il est vrai, elle considérait comme hostile à ses intérêts; on l'a vue, dis-je, supporter tout cela sans qu'aucun acte répréhensible ait été posé par elle » (596). Après avoir exposé les causes du récent chômage, Bidaut dit encore : « ...cependant les houilleurs, dont les ressources ont été aussi paralysées ou réduites, supportent patiemment leur détresse, en attendant des temps plus heureux, et aucun crime ni aucun délit notable, non pas justifié, mais provoqué et expliqué par la misère, n'a été révélé par la voie publique » (597).

Le docteur Van den Broeck va plus loin encore, après avoir dépeint la triste situation, et répondant à l'objection que les ouvriers mineurs sont cependant « heureux et contents », il dit : « ...n'ayant pas l'idée d'une condition meilleure, il accepte, sans souci, celle qui, de père en fils, lui est dévolue, et dans cet acte de philosophie aveugle et pour ainsi dire instinctive, il n'a pas même le mérite de la résignation » (598).

(595)-Id., tome 3, p. 558.

(596) Enquête de 1843, tome 2, p. 288. Déjà les rapporteurs de l'enquête de 1840 avaient écrit « que la population qui s'adonne à la mise en œuvre du lin se distingue généralement par une grande douceur dans les mœurs, une régularité louable dans ses habitudes, une loyauté qui se dément rarement, qu'elle montre de la patience et de la résignation dans les privations, beaucoup de modestie dans les désirs... » (tome II, p. 410).

(597) Enquête de 1843, Tome II, pp. 289, 290. Signalons que la réponse de Bidaut à l'Enquête de 1843 a également été publiée dans les *Annales des Travaux publics de Belgique*, tome II.

(598) Docteur Van den Broeck, *Aperçu sur l'état physique et moral de certaines classes ouvrières*. Présenté à M. le ministre des Travaux publics, 1843, p. 6.

Ce n'est, en effet, semble-t-il, pas la résignation qui caractérise l'ouvrier dans les trois premiers quarts du XIX^e siècle, c'est l'atonie. Il ne se résigne pas, il subit. Il faudra un long travail de « militants » pour secouer cette atonie et conscientiser progressivement l'ouvrier du XIX^e siècle. Les volumes qui suivront cette (trop) longue préface à l'Histoire du mouvement ouvrier en Belgique le montreront.

Nous voudrions simplement terminer sur une dernière citation qui nous a toujours paru une sorte de microcosme de la situation au siècle dernier. Situation de mépris dans laquelle se trouve placé l'ouvrier et suprématie toute d'arrogance dont jouit l'employeur qui va jusqu'à exercer les prérogatives du Pouvoir judiciaire.

C'est le Conseil central de salubrité publique de Bruxelles qui rapporte ce fait, à l'issue de la visite qu'il a effectuée dans une filature de laine :

« Nous ne terminerons pas sans mentionner une punition qu'on inflige aux ouvriers qui se permettent de remplir leurs poches de laine, parce que la vue de l'instrument du supplice a éveillé en nous des sentiments trop pénibles. Nous avons vu dans la cour de l'établissement, et, scellée dans un mur, une chaîne de fer, terminée par un solide carcan, auquel on attache celui qui est pris sur le fait d'un vol de laine : le coupable reste exposé aux regards de ses compagnons de travail pendant un laps de temps plus ou moins long, et qui varie selon qu'il témoigne plus ou moins de honte et de repentir. Cette exposition est suivie de l'expulsion immédiate de la fabrique ». (599).

(599) Enquête de 1843, tome 2, p. 547.

Régime alimentaire des ouvriers en Belgique en 1855 selon les budgets économiques publiés par Ducpétiaux
Moyenne de la consommation annuelle par personne (1)

| | Pain | | | Pommes de terre (ou équivalent en légumes, ou en autres substances) | Viande et lard | Beurre et graisse | Café |
|--|---------------------------|------------|-----------|---|----------------------|-------------------------|----------|
| | Froment ou épeautre | Méteil (2) | Seigle | | | | |
| FLANDRE OCCIDENTALE | | | | | | | |
| | kg | kg | kg | kg | kg | kg | kg |
| Villes. Ouvriers indigents (1 ^{re} catégorie) | — | — | 167 | 188 | — | 4,20 | 5 |
| Villes. Ouvriers peu aisés (2 ^e catégorie) | 104 | — | 104 | 208 | — | 10,40 | ? |
| Villes. Ouvriers aisés (3 ^e catégorie) | 239 | — | — | 234 | 22 | 12,50 | 7,50 |
| Campagnes. Ouvriers indigents (1 ^{re} catégorie) | — | — | 221 | 200 | 6,10 | 9,50 | 4,20 |
| Campagnes. Ouvriers peu aisés (2 ^e catégorie) | 182 | — | 213 | 236 | 20,40 | 12,60 | 10,40 |
| FLANDRE ORIENTALE | | | | | | | |
| Villes (1 ^{re} catégorie) | 61 | 7 | 117 | 257 | — | 7,40 | 8,10 |
| Villes (2 ^e catégorie) | 22 | 18 | 142 | 250 | 6,50 | 9,10 | 5,40 |
| Villes. (3 ^e catégorie) | 92 | — | 99 | 250 | 14,40 | 14,30 | 10,40 |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | 5 | 28 | 122 | 246 | — | 6,90 | 7,80 |
| Campagnes. (2 ^e catégorie) | — | 103 | 73 | 262 | 8,70 | 12,10 | 6,10 |
| Campagnes. (3 ^e catégorie) | 22 | 50 | 146 | 252 | 13,05 | 10,40 | 10,40 |
| Ouvriers employés aux travaux publics (1 ^{re} cat.) | — | — | 177 | 364 | — | 5,20 | ? |
| Ouvriers employés aux travaux publics (2 ^e cat.) | 167 | — | — | 312 | 31,20 | 5,20 | ? |
| Ouvriers employés aux travaux publics (3 ^e cat.) | 146 | — | — | 312 | 41,60 | 10,40 | ? |
| ANVERS | | | | | | | |
| Villes (1 ^{re} catégorie) | 10,40 | 72,80 | — | 437 | — | 5,20 | ? |
| (3 ^e catégorie) | 31,20 | 72,80 | — | 499 | 10,40 | 10,40 | 10,40 |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 286 | 561 | 1,20 | 2,60 | 5,20 |
| (3 ^e catégorie) | — | — | 262 | 780 | 20,80 | 10,40 | 6,24 |
| LIMBOURG | | | | | | | |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 201 | 400 | — | 3 | 6 |
| (2 ^e catégorie) | — | — | 213 | 490 | 6,30 | 6,90 | 4,80 |
| (3 ^e catégorie) | — | 219 | — | 510 | 10,40 | 10,40 | 4 |
| BRABANT | | | | | | | |
| <i>Arrondissement de Bruxelles</i> | | | | | | | |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 230 | 375 | — | 6,40 | 3,50 |
| (2 ^e catégorie) | 30 | — | 222 | 376 | 8,80 | 8,06 | 3,90 |
| (3 ^e catégorie) | 15 | 44 | 190 | 375 | 17,70 | 11,45 | 7,80 |
| <i>Arrondissement de Louvain</i> | | | | | | | |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 204 | 408 | — | 5,03 | 2,70 |
| (2 ^e catégorie) | 4,50 | — | 192 | 381 | 6,50 | 8,50 | 4,30 |
| (3 ^e catégorie) | 14,30 | — | 180 | 359 | 11 | 12,60 | 4,30 |
| <i>Arrondissement de Nivelles</i> | | | | | | | |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 278 | 327 | — | 5,05 | 4,50 |
| (2 ^e catégorie) | 2 | 128 | 172 | 330 | 12 | 8,25 | 6,30 |
| (3 ^e catégorie) | 123 | 144 | 46 | 333 | 24,40 | 12,80 | 7,95 |
| Villes (1 ^{re} catégorie) | — | 208 | — | 177 | — | 2,60 | 1,60 |
| (2 ^e catégorie) | — | 218 | — | 218 | — | 2,10 | 1,60 |
| (3 ^e catégorie) | 187 | — | — | 146 | 5,20 | 5,20 | 2,60 |
| HAINAUT | | | | | | | |
| Ouvriers d'industrie, mines, usines, etc. (2 ^e cat.) | 183 | 20 | 23 | 233 | 12,50 | 14,60 | 6,80 |
| (3 ^e cat.) | 232 | 52 | — | 276 | 13,70 | 15,70 | 8,30 |
| Ville de Mons (1 ^{re} catégorie) | — | 177 | — | 73 | 5,20 | 5,20 | 5,20 |
| (2 ^e catégorie) | 162 | — | — | 130 | 10,40 | 5,20 | 5,20 |
| (3 ^e catégorie) | 162 | — | — | 130 | 20,80 | 10,40 | 5,20 |
| LIEGE | | | | | | | |
| <i>Ville de Liège et environs</i> | | | | | | | |
| Ouvriers d'industrie, mines, usines, etc. (1 ^{re} cat.) | — | — | 184 | 260 | 4,50 | 10,40 | 4,50 |
| (2 ^e cat.) | 202 | 28 | — | 210 | 10 | 13,50 | 5,20 |
| (3 ^e cat.) | 237 | — | — | 203 | 25 | 20,80 | 9,10 |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 219 | 260 | — | 10,20 | 5,20 |
| (2 ^e catégorie) | — | 240 | — | 260 | 10,40 | 15,60 | 7,80 |
| (3 ^e catégorie) | — | 240 | — | 260 | 15,60 | 20,40 | 10,40 |
| NAMUR | | | | | | | |
| Villes (1 ^{re} catégorie) | 131 | 54 | — | 114 | 2 | 2,25 | 3 |
| (2 ^e catégorie) | 156 | — | — | 146 | 7,60 | 7,60 | 2 |
| (3 ^e catégorie) | 162 | — | — | 238 | 14,30 | 8,30 | 4 |
| Campagnes (1 ^{re} catégorie) | — | — | 219 | 210 | — | 3 | 2 |
| (2 ^e catégorie) | 102 | 43 | 54 | 296 | 3,20 | 8,20 | 4 |
| (3 ^e catégorie) | 146 | — | — | 219 | 26 | 10,40 | 7,80 |
| LUXEMBOURG | | | | | | | |
| Villes et campagnes (1 ^{re} catégorie) | 35 | 59 | 134 | 330 | — | 5,70 | 4,40 |
| (2 ^e catégorie) | 35 | 92 | 120 | 321 | 4,30 | 8,60 | 5,40 |
| (3 ^e catégorie) | 101 | 156 | — | 344 | 20,90 | 12,10 | 8,10 |
| LE ROYAUME | | | | | | | |
| MOYENNE GENERALE | 66 | 47 | 98 | 312 | 9,60 | 9 | 5 |

(1) La consommation des enfants en bas âge est calculée à raison de deux enfants pour un adulte.

(2) Le pain de méteil est composé de moitié froment et de moitié seigle.

Table des matières

| | |
|---|----|
| LA POPULATION OUVRIÈRE EN BELGIQUE AU 19 ^e SIÈCLE . | 7 |
| Chapitre 1^{er}. Les ouvriers liniers | 15 |
| Les types de travailleurs dans le lin | 15 |
| Une industrie stagnante | 17 |
| Les bourgeois contre les mécaniques | 19 |
| La salive humaine, atout du capitalisme commercial | 20 |
| Moralité, religion, ordre social, arguments capitalistes | 21 |
| Chapitre 2. Les ouvriers houilleurs | 23 |
| Le travail en « bande » des premiers houilleurs | 23 |
| Exploités par les propriétaires fonciers | 25 |
| L'obstacle de l'eau les soumet aux marchands | 26 |
| Les associés font travailler, les ouvriers travaillent | 30 |
| L'organisation capitaliste des charbonnages est en place dès le 18 ^e siècle | 32 |
| Les ouvriers, domestiques des « autres » | 34 |
| La nouvelle noblesse | 35 |
| Chapitre 3. Les ouvriers à domicile | 40 |
| Le capitaliste marchand réduit l'artisan au rang de salarié ... | 40 |
| On n'a même pas estimé nécessaire de les dénombrer | 43 |
| Chapitre 4. Les journaliers et les domestiques | 48 |

| | |
|---|------------|
| L'OUVRIER EST UN OBJET | 53 |
| Chapitre 5. Une misère incommensurable | 57 |
| Le paupérisme au 18 ^e siècle | 58 |
| Le paupérisme au 19 ^e siècle | 60 |
| Un premier témoignage : l'enquête de 1840 sur l'industrie linière | 74 |
| « En restant assis, ils gagnent autant qu'en travaillant » ... | 75 |
| « La classe la plus malheureuse est celle qui ne mendie pas » .. | 76 |
| « J'en vois qui pleurent, qui désirent que cela finisse d'une manière ou de l'autre » | 78 |
| « Il y a des maisons où on ne trouve pas de lit, ce sont des feuilles d'arbres... » | 79 |
| Chapitre 6. Un témoignage essentiel : l'enquête de 1843 sur la condition ouvrière | 81 |
| 1. <i>The belgian way of life</i> | 82 |
| Le menu de l'ouvrier | 82 |
| La promotion immobilière : bidonvilles et « cloaques immondes » | 96 |
| Un espoir de vie moins grand que sur le champ de bataille de Waterloo | 103 |
| Il faut éloigner les poules de l'usine, sinon elle crèvent | 109 |
| « L'ouvrier qui cherche sa vie dans le travail, y rencontre de nombreuses chances de maladies ou de mort » | 117 |
| Le truck system, forme de surexploitation de l'ouvrier | 120 |
| 2. <i>L'âge de l'insouciance avant l'invention de la « politique fami- liale »</i> | 121 |
| Sur quatre ouvriers : un enfant | 121 |
| Le début de la carrière ouvrière : six ans, mais, de préférence après la première communion ce qui évite les « crédits d'heures » pour aller au catéchisme | 128 |
| « Quand les travaux ne sont QUE de douze heures, les enfants ne se plaignent pas de la fatigue | 132 |
| L'enfant, petit moteur électrique de la machine du 19 ^e siècle, ou jeune lamineur « dont la fibre musculaire est puissamment stimulée par la crainte du danger », ou jeune houilleur « qu'il est cruellement utile de faire descendre de bonne heure » .. | 138 |
| Chapitre 7. La situation après un quart de siècle de progrès industriel | 146 |
| 1. <i>Les mutations dans la population ouvrière</i> | 147 |
| « Ils étaient morts mais ne s'étaient pas plaints » | 149 |

| | |
|---|-----|
| Migration professionnelle à rebours | 150 |
| Les groupes les plus nombreux | 152 |
| Les ouvriers dans la grande industrie | 155 |
| 2. <i>Vers 1865, la misère n'a pas reculé</i> | 156 |
| Là où l'industrie a amélioré la situation, c'est surtout pour les classes aisées | 157 |
| La situation alimentaire s'est détériorée | 161 |
| La vie du poisson trente fois plus protégée que celle des travailleurs | 166 |
| La « promotion immobilière » n'a pas changé | 167 |
| « Avec le petit carré de choux si moralisateur... » | 170 |
| 3. <i>La condition des ouvrières dentellières</i> | 173 |
| Ouvrières dentellières à quatre ans, mais il y a des intervalles de repos pour apprendre des cantiques | 174 |
| La santé est l'exception, l'état de maladie la règle générale .. | 178 |
| Chapitre 8. La condition des ouvriers houilleurs à la veille de la guerre de 1870 | 180 |
| 1. <i>Le travail des enfants dans les mines</i> | 180 |
| Le congrès d'hygiène publique de 1851 l'avait évoqué en parallèle avec le travail des enfants dentelliers | 180 |
| L'Enquête de l'Académie de médecine sur l'emploi des femmes dans les travaux souterrains des mines | 183 |
| Les causes | 184 |
| Le genre de travail effectué | 186 |
| Une forte mortalité infantile | 187 |
| « Les plus belles filles appartiennent d'abord aux maîtres ouvriers » | 188 |
| Que faire? | 190 |
| 2. <i>La salubrité des charbonnages s'est-elle améliorée?</i> | 192 |
| La « période de salubrité » des charbonnages | 192 |
| La réaction des Associations charbonnières à l'enquête de l'Académie | 195 |
| Un médecin de charbonnage brouillé avec Descartes | 198 |
| 3. <i>L'enquête du département des travaux publics en 1869</i> | 206 |
| Les ingénieurs des mines contre les « exagérations » de l'Académie | 208 |
| Des magasins patronaux, mais bains et lavoirs pratiquement inexistantes | 209 |
| Les influences « fâcheuses » et les autres | 210 |

| | |
|---|---------|
| Chapitre 9. L'enquête de 1870 sur le travail des enfants | 212 |
| Des centaines d'enfants de moins de 8 ans, des milliers de moins de 14 ans | 214 |
| Un niveau d'instruction presque nul | 219 |
| Les causes du travail des enfants selon la classe « aisée » | 221 |
| Les progrès de l'idée de réglementation | 221 |
| L'OUVRIER MÉPRISÉ | 225 |
| « L'ouvrier est un véritable outil qui s'use ou se rompt » | 227 |
| Les enfants ouvriers sont-ils maltraités? | 228 |
| « Il n'a même pas le mérite de la résignation » | 232 |

*Achevé d'imprimer le 15 décembre 1976
sur les presses de GEDIT S.A.*

